LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo : avec averses aujourd'hui et demain. Maximum 16. Détails en page 6.

réalisez votre rêve . . .
achetez un avion Rockwell !
MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 119 Montréal, samedi 22 mai 1976 Férie pascale **25 CENTS**

Les commissaires aux différends

Il faut passer au "sprint ultime"

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Sans doute galvanisés par le succès de leur intervention au niveau des cégeps, les commissaires aux différends scolaires demandent maintenant aux autres tables de l'enseignement de se lancer immédiatement dans un "sprint ultime" de négociation qui devrait voir sa fin avant le 28 mai, date du vote syndical décisif sur l'ensemble des offres patronales.

Dans un communiqué émis hier en début de soirée, les commissaires se disent désormais convaincus de la possibilité d'arriver à une solution négociée "à brève échéance". Ils ont examiné les dossiers et les faits, et s'appuient de plus sur "l'expérience de certaines tables sectorielles de l'éducation." Il s'agit bien sûr des cégeps, dont les enseignants viennent de conclure une entente sur les principales clauses normatives, et des enseignants anglo-catholiques des commissions scolaires, qui paraphaient hier la quasi totalité de ces clauses.

Selon MM. Gilles Poirier, Aimé Naud et Alec Paterson, la ronde intensive de pourparlers devrait s'engager d'abord sur un dépôt réciproque d'un "ensemble de propositions nouvelles" qui impliqueraient de part et d'autre "des compromis majeurs".

Les discussions, suggèrent-ils, devraient "se dérouler selon tous les modes complémentaires acceptables aux parties", c'est-à-dire tant aux tables officielles qu'à un "échelon supérieur". Incidemment, les rencontres au sommet ont repris hier après-midi entre le ministre de l'Education, M. Jean Bienvenue, et le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau.

Si les commissaires interviennent maintenant de cette façon, c'est qu'ils croient la conjoncture favorable, ont-ils expliqué en énumérant une série d'heureux augures et de motifs pour une action urgente. Parmi ceux-ci, notons la volonté réciproque des parties d'en arriver à un règlement négocié, la paix assurée désormais jusqu'à la fin de l'année scolaire, la nécessité d'entreprendre bientôt des négociations locales, l'exaspération de l'opinion publique... et la fin prochaine de leur propre mandat, soit le 13 juin, aux termes de la loi 23.

Enfin le trio présidé par M. Gilles Poirier partage les appréhensions du Conseil supérieur de l'Education tant en ce qui concerne la prolongation de la crise scolaire pour une autre année que, plus largement, les dangers qui menacent "le développement et la crédibilité de l'école publique."

Au moment où les commissaires intervenaient hier, la table de l'enseignement élémentaire-secondaire avait repris ses travaux depuis quelques heures. Les deux parties devaient vraisemblablement y présenter des propositions écrites, le gou-

Voir page 6 : "Sprint ultime"



Grâce à l'aide du Québec, la NCT se porte acquéreur du cinéma Granada, rue Sainte-Catherine Est, et devient une Compagnie dotée d'importants moyens financiers et matériels. Ce qui suffit à justifier le sourire de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles, et la joie des animateurs de la NCT Françoise Gratton et Gilles Pelletier. (Photo Alain Renaud)

Dirigé par le pdg de Loto-Québec

Un comité tente de rentabiliser les installations après les Jeux

par Guy Deshaies

M. Maurice Custeau, président-directeur général de Loto-Québec, dirigera un comité, créé cette semaine par la Régie des installations olympiques pour assurer l'exploitation la plus rentable possible du stade des piscines et du vélodrome après les Jeux.

M. Custeau qui est âgé de 60 ans, a pris connaissance hier des nombreuses demandes de location des installations olympiques par divers organismes sportifs, politiques, artistiques et autres qui voudraient utiliser le stade ou le vélodrome, de même que les piscines à des dates précises au cours des prochaines années.

Le président de la Régie olympique, M. Claude Rouleau, s'est dit très heureux que M. Custeau ait accepté ce nouveau défi de rentabiliser au mieux les installations olympiques qui relèveront de la RIO et par conséquent du Québec tant que Montréal n'aura pas remboursé les coûts de construction.

Le comité appelé "après les Jeux" est composé de MM. Claude Rouleau et Roland Giroux, respectivement président et vice-président de la RIO; Raymond Lemay, vice-président au transport de la Canada Steamship Lines; Zotique L'Espérance, vice-président de la Brasserie Molson; Gilles Houde, secrétaire parlementaire au Tourisme, chasse et pêche du Québec, et M. Custeau.

Ce dernier a déclaré que les prix ne pourraient être définitifs tant que les coûts de construction ne le seront pas et que, durant les deux ou trois prochaines années, il faudrait négocier un à un les contrats de location en fonction des services disponibles.

M. Custeau a ajouté que le comité qu'il dirigera devra étudier les modes de subventions aux organismes pauvres qui n'ont pas les moyens de louer ces grandioses installations, surtout pour des événements sportifs.

A ce jour, la Régie olympique mettait de côté les demandes de location, affirmant qu'il fallait d'abord construire avant de songer à l'utilisation future du stade, des piscines et du vélodrome. Mais M. Rouleau a expliqué hier que les demandes se font de plus en plus nombreuses et

Voir page 6 : Un comité

Avant les coalitions

Les coulissiers de l'UN préparent le rush final

par Pierre O'Neill

Au terme d'une campagne sans histoire, le congrès qui débute aujourd'hui à Québec pour le choix d'un nouveau chef de l'Union nationale promet quand même un peu d'excitation. Les jeux de coulisses et les promesses de coalition pourraient bien brouiller les stratégies et préparer une fin de course serrée.

Pour l'instant, M. Rodrigue Biron semble assuré d'une certaine avance sur ses adversaires mais son organisation craint plus que jamais "la passe du loup" qui frappe habituellement sa victime dans "la nuit des grands couteaux" et jusque sur le parquet du congrès.

L'efficacité de ces occultes machinations tient à l'influence de ceux que l'on surnomme dans l'Union nationale "les colonels". D'entre ceux qui méritent le titre, il faut reconnaitre dans cette course au leadership les frères Beauregard qui dirigent l'organisation de M. Gérard Nepveu, ou encore la famille Lagarde que l'on a vu rôder tantôt dans l'entourage de Me Jacques Tétreault, tantôt chez M. Nepveu. C'est le genre de personnage qui garde une main sur la finance tout en jetant un oeil sur l'organisation. Ils ne connaissent pas les réunions formelles, ils sont omniprésents mais invisibles. C'est tellement vrai que personne ne sait encore qui sont les "colonels" du candidat Rodrigue Biron. Mais l'on sait cependant qu'il s'est laissé convaincre d'inscrire sa candidature par un groupe de députés créditistes fédéraux dont André Fortin (Lotbinière) et Gilbert Rondeau (Shefford), qu'il recevait encore mercredi soir à l'auberge Richelieu.

Les 1,400 délégués sont conviés non pour orienter la politique du Parti mais pour élire un nouveau leader qui aura pour principale tâche de ranimer l'UN.

Ils auront à choisir entre cinq candidats: Rodrigue Biron, un industriel de 41 ans de Sainte-Croix de Lotbinière; Gérard Nepveu, technocrate démissionnaire, 57 ans; Jean-Guy Leboeuf, 44 ans, éducateur de Montréal; William Shaw, 43 ans, dentiste de Pointe-Claire, et Jacques Tétreault, 47 ans, ex-maire de Laval.

Seuls MM. Tétreault et Nepveu peuvent prétendre à une certaine expérience politique sur la scène provinciale. Les autres sont "verts". Aucun d'eux ne possède non plus une personnalité transcendante. Autant de caractéristiques qui peuvent expliquer partiellement le ton discret de la campagne à la faveur de rencontres semi-privées tenues avec les délégués, le plus souvent à l'écart des journalistes.

Autant de raisons qui rendent le jeu des prédictions malaisé sinon impossible. Quand même, un certain nombre de facteurs auront eu, avant et pendant ce congrès, une influence sur les résultats: le nombre considérable d'indécis; l'âge, la profession, les lettres de créance des candidats eu égard à la tradition unioniste; l'efficacité des organisations, les moyens financiers dont ils disposent et leur attitude vis-à-vis du PNP de Jérôme Choquette.

Et par-délà les "colonels", le candidat qui veut dominer doit s'assurer d'autres appuis. Par exemple, de ces autres que l'on surnomme dans le parti les "lieutenants". Ces roitelets régionaux parfois

Voir page 6 : L'UN

au sommaire

■ 1000 causes de plus pourront procéder en Cour supérieure

■ Pas de caution à Obront — *page 2*

■ Les banques s'associent à la campagne de Tricofil — *page 3*

■ L'appel des commissaires sera-t-il entendu? Un éditorial de Claude Ryan

■ De la Biosphère au Stade : un commentaire de J.-C. Leclerc

■ Une saine rupture du piège nucléaire : un commentaire de Georges Vigny — *page 4*

■ La poussière met en danger la vie des mineurs d'amiante — *page 7*

Une révolution au théâtre

La NCT acquiert le Granada et les moyens de bien vivre

par Michel Roy

A la mi-décembre 1974, la Nouvelle Compagnie Théâtrale était contrainte d'annoncer sa fermeture: à bout de ressources, épuisés par d'interminables et infructueuses démarches, ses dirigeants ne recevaient de Québec ni assurance d'aide financière ni promesse d'assistance future. Triste baisser de rideau pour une entreprise dont la vocation éducative était partout reconnue et célébrée.

Hier — 18 mois plus tard — la NCT et le ministère des Affaires culturelles ont passé un accord qui fait de cette compagnie, animée par Gilles Pelletier et Françoise Gratton, l'une des mieux établies au Québec, pourvue de moyens inespérés, matériels et financiers.

C'est presque une révolution dans l'histoire du théâtre montréalais. Et M. Jean-Paul L'Allier, qui en a largement assuré la réussite, était présent hier à la conférence de presse pour confirmer que la NCT devient "un élément de permanence dans l'éducation culturelle du Québec".

En vertu de la convention intervenue entre le ministère et la Compagnie, et à la suite d'ententes antérieures, la NCT

- se porte acquéreur du cinéma Granada, rue Sainte-Catherine Est, face au parc Morgan, au coût de $325,000;
- obtient de la Société d'investissements Desjardins un prêt de $2 millions, portant intérêt à 12½% (relativement avantageux) et remboursable en 10 ans, afin d'acheter, de réaménager et de compléter l'immeuble;
- est assurée d'une subvention d'équipement octroyée chaque année par le Ministère, égal au montant (capital et intérêt) que la NCT doit rembourser à la Société Desjardins;
- reçoit l'assurance que la subvention de fonctionnement ($250,000 par année) accordée à la Compagnie par le précédent ministre des Affaires culturelles, M. De-

Voir page 6 : La NCT

Le Canada n'a pas renoncé à l'Orion et acquerra le Leopard

OSLO (PC et AFP) — Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luna, a déclaré hier "qu'on était déçu, bien sûr", que le Canada ait annulé un contrat visant à remplacer ses patrouilleurs à long rayon d'action par 18 appareils Lockheed Orion mais que "l'engagement canadien demeurait valide".

On peut s'attendre à "quelque retard supplémentaire" avant le remplacement et cela "n'est pas de très bon augure", a dit M. Luna dans une conférence de presse, à l'issue des deux journées de réunion du conseil ministériel de l'OTAN.

Malgré tout, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a promis au conseil que le Canada remplacerait ses avions patrouilleurs "le plus tôt possible" avec les plus modernes qui soient disponibles. De même, M. MacEachen a annoncé à ses collègues de l'Alliance atlantique à Oslo que le Canada achètera vraisemblablement le char "Leopard" ouest-allemand pour équiper certaines de ses unités, apprend-on de source diplomatique.

Lors d'une autre conférence de presse, le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, a pour sa part affirmé "qu'il ne voulait tirer aucune conclusion" de l'annulation, à cause de problèmes de financement, du contrat avec Lockheed.

Selon lui, le principal intérêt des Etats-Unis réside dans les capacités de chasse aux sous-marins de l'Orion et il a précisé qu'il y aurait d'autres discussions entre Washington et Ottawa "et peut-être entre le gouvernement canadien et d'autres compagnies pour tenter de financer autrement la transaction".

Il ne s'est pas expliqué plus en détail.

Obligations d'épargne du Québec
tassé & associés ltée
Montréal: 288-9111
Québec: 647-1050
Trois-Rivières: 379-4069
Saint-Jean: 347-7511
Granby: 372-4489
Montmagny: 248-2700
Mont St-Hilaire: 467-8294
Sainte-Thérèse: 621-6888
Victoriaville: 758-8579

Moscou a reçu sa mise en garde mais c'est l'Italie qui préoccupait l'OTAN

OSLO (par AFP et Reuter) — On ne devait pas en parler mais il en a été beaucoup question: il s'agit de l'affaire des élections italiennes qui pourraient poser des problèmes à l'OTAN, dans la mesure où les communistes seraient associés au gouvernement.

Une brève phrase de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat, en séance, a frappé les imaginations: "Laissez-moi vous dire deux mots, la participation de communistes au gouvernement d'un pays membre de l'OTAN, aurait un impact déplorable sur l'opinion publique américaine".

Le conseil ne devait pas évoquer le problème. Un accord était intervenu à ce sujet. Avec cette phrase, le conseil était saisi de l'affaire, même si le mot Italie n'a pas été prononcé.

L'émotion a été considérable, d'autant plus qu'il avait été convenu en séance qu'en aucun cas l'affaire ne devait être révélée à la presse. Les démentis de M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, d'abord, et de M. Henry Kissinger ensuite, n'ont convaincu personne: ils auront cependant donné une relative satisfaction aux Italiens, mais ils auront permis aussi à l'opinion américaine d'apprendre que le secrétaire d'Etat américain défendait les impératifs de la politique américaine.

Abordant les problèmes traditionnels, les ministres sont tombés d'accord pour poursuivre la politique de détente, même si M. Kissinger l'a définie en cette période électorale présidentielle aux Etats-Unis, "la paix fondée sur la puissance", pour éviter de donner l'impression que détente

Voir page 6 : L'OTAN

Bienvenue à
la foire internationale du livre
à ses exposants, à ses visiteurs
DUSSAULT
La grande librairie du 8955 saint-laurent

Une réforme du juge en chef Deschênes

1,000 causes de plus pourront procéder

par Clément Trudel

Pour réduire considérablement le nombre des causes en attente à la Cour supérieure dans le district de Montréal, le juge en chef Jules Deschênes vient de mettre au point une réforme propre à corriger l'engorgement des cours civiles.

Dès le début de septembre, d'après un document que vient de faire tenir aux juges de sa juridiction le juge Deschênes, on appellera des causes (civiles) chaque après-midi, ce qui permettrait d'entendre 1,000 causes de plus en une année, estime le juge Deschênes.

La réforme vise à améliorer notablement l'emploi des après-midis. Les chiffres cités par le juge en chef sont d'ailleurs éloquents: en septembre 1975, 79 des 195 séances prévues l'après-midi n'ont pas eu lieu, soit 41%; en novembre, une moyenne de 42% des séances n'ont pas eu lieu; en janvier 1976, 23% et en mars, 46% des séances pourtant inscrites au rôle n'ont pas été tenues.

Bien que la réforme ne vise immédiatement que les juges de la Cour supérieure du district de Montréal — 70 environ — le juge Deschênes expédia le document au Barreau ainsi qu'aux responsables des autres districts judiciaires. "Ce qui n'est sans doute pas la bonne volonté qui manque", note le juge en chef; "il s'agit donc d'une question de méthode et d'administration".

A la direction des greffes, hier, on faisait état d'une méthode nouvelle de compiler les statistiques des causes inscrites dans les différentes cours, tout en soulignant que la Cour supérieure avait 6,556 causes inscrites en février 1976; 6,703 en mars et 6,881 en avril.

Malheureusement, les données comparables pour 1975 ne sont pas disponibles, le mode de compulsion des dossiers ayant été modifié et uniformisé dans les derniers mois seulement.

Pas question, rappelle dans son document le juge Deschênes, d'ennuyer les collègues durant leur "délibéré" (temps prévu pour étudier l'ensemble des témoignages et plaidoiries avant jugement). Pour rationaliser davantage la justice, M. Deschênes entend rendre obligatoire, dès cet automne, la "conférence préparatoire" au cours de laquelle un juge qui doit entendre une cause civile peut rencontrer les parties et leur suggérer des admissions ou tous autres moyens propres à raccourcir les séances mêmes du procès.

Puisque le "système traditionnel" de l'appel des rôles chaque matin n'a pas permis d'atteindre l'efficacité requise, d'après le juge en chef, force est donc de prévoir des causes qui seraient prévues pour l'après-midi seulement.

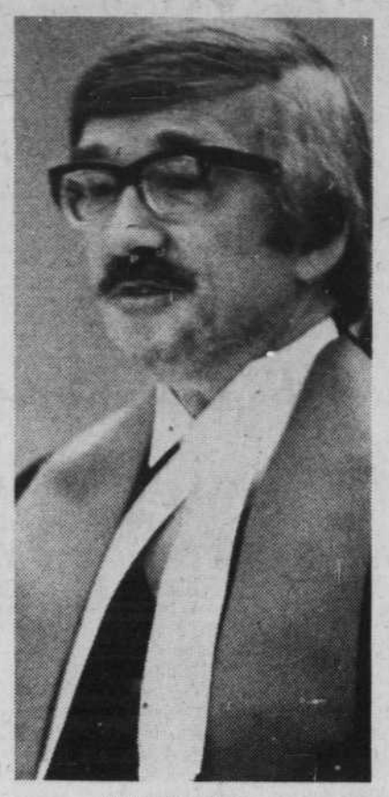
Un corollaire à ce projet: la collaboration souhaitée des membres du Barreau qui devront expliquer à leurs clients que ce fonctionnement différent ne vise qu'à une meilleure administration de la justice. Collaboration d'autant assurée que le Bâtonnier désigné André Brossard aurait lui-même fait une demande au juge Deschênes récemment pour que se tiennent des séances avec appel du rôle en début d'après-midi.

A compter du 1er septembre donc et pour l'année judiciaire qui suivra, la chambre 15.10 du Palais de Justice verra l'appel, à 14 h, d'un rôle de causes courtes. Le maître des rôles dispose déjà d'un bloc d'un millier de causes pouvant convenir à ce type additionnel de rôle, souligne le juge Deschênes. Ces causes appelées à 14 h seront distribuées aux juges dont les rôles se seront vidés avant le déjeuner... ce qui fut le cas dans 40% des causes civiles entendues au cours de la dernière année en cour supérieure, note en passant le juge.

Ce n'est pas la première fois que, depuis son entrée en fonction, le juge Deschênes parle d'accélérer le tempo. Cette fois-ci encore, il demande la collaboration de chacun. Au fond, rien d'essentiel n'est transformé mais le "résultat global du travail collectif de notre tribunal" devrait s'en porter mieux.

Au cas où les collègues du juge Deschênes en dehors du district de Montréal y puisent des idées, le document est adressé à l'ensemble des juges de la Cour supérieure.

L'avis qui sera distribué ces jours-ci aux membres du Barreau est une invitation à la collaboration puisque, en mettant en route une telle réforme, la Cour supérieure ne cherche, selon le juge en chef, qu'à se rendre "utile" aux avocats comme à leurs clients.



Jules Deschênes

Tandis que les causes courtes pourront être entendues chaque jour juridique après 14h et ce, dès le 1er septembre, la Cour supérieure avise les avocats que pour le rôle d'octobre, toute cause nécessitant deux jours ou plus d'audience devra faire l'objet d'une "conférence préparatoire" obligatoire avec le juge, comme le stipule l'article 279 du Code de procédures civiles.

Repentigny condamné à $2,000

Le juge André Joly, de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Joliette, a condamné la ville de Repentigny à une amende de $2,000 pour avoir enfreint le code de sécurité sur les chantiers de construction.

La poursuite avait été intentée à la suite d'un accident survenu le 27 août 1975, sur un chantier de construction de l'endroit.

A l'emploi de la municipalité, M. Armand Gaudet a été tué à la suite de l'éboulement d'une tranchée dont les parois n'étaient pas étançonnées comme le requiert le code de sécurité.

Pour avoir mis en danger la vie de ce travailleur, la ville de Repentigny devra donc débourser $2,000, sans compter les poursuites en dommages-intérêts que pourrait intenter la famille.

SOS-Frioul

En dix jours, le comité SOS-Frioul, créé par la Fédération des Italo-Canadiens de la région de Québec, a recueilli plus de $200,000 dans la communauté italienne et québécoise de Montréal. Par ailleurs, un comité national a été formé par le Congrès national des Italo-Canadiens, qui regroupe les représentants des différentes régions canadiennes. Cet organisme s'est donné comme objectif de ramasser $2 millions et dès qu'il sera atteint, une délégation partira pour l'Italie et fixera, sur les lieux, les priorités pour la reconstruction.

Accusé d'une fraude de $515,991.12

Pas de caution à Obront

William Obront domicilié à Hallandale (Floride), a comparu brièvement hier devant le juge Roger Craig. Il est accusé d'une fraude de $515,991.12, de faux et autres infractions similaires La Couronne s'est opposée à toute remise en liberté sous cautionnement de sorte que l'enquête à ce sujet doit se dérouler mardi (25 mai). L'enquête préliminaire devrait avoir lieu, en principe, le 27 mai.

En l'absence de Me Claude-Armand Sheppard, Obront était représenté hier par Me Jonathan Robinson, de la même étude. On sait que William Obront a été cueilli jeudi dans un hôtel de San José (Costa Rica) par trois agents de la GRC qui l'ont ramené à Dorval.

La plainte, signée par le caporal Richard Laliberté, de la GRC, est datée du 29 avril. Elle reproche au magnat de la viande d'avoir, entre février 1972 et mars 1975: 1) frustré de $515,000 les créanciers d'Obie's Meat Inc., commettant un crime prévu à l'article 338 (1) du Code pénal; 2) conspiré avec Roger Pannunzio pour faire des faux; 3) fait des faux documents au nom d'Imperial Meat Products; 4) utilisé ces faux comme s'il s'agissait de documents authentiques.

Le nom d'Obront avait déjà été mentionné, au tout début de l'affaire Samson, lorsque le coroner Cyrille Delage avait émis contre lui un mandat pour le sommer d'expliquer certains aspects de l'incident à la bombe au domicile du président de la chaine Steinberg.

De nombreuses enquêtes policières auraient été autorisées depuis 1969 sur les activités de William Obront mais c'était hier la première comparution de cet homme de 51 ans devant un tribunal.

Devant la CECO

2 avocats, 6 Dubois et 2 autres requérants ne veulent plus "jouer"

Le jour même où doivent reprendre les audiences de la CECO, la Cour fédérale sera saisie d'une demande d'empêcher la diffusion, par la radio ou la télévision, des séances de la commission d'enquête sur le crime organisé. Le 25 mai en effet deux avocats, six des frères Dubois, et deux autres requérants expliqueront pourquoi ils réclament $26,000 de la part de 26 stations ou réseau.

Les témoins à la CECO ne seraient que des "comédiens non rémunérés" donnés en spectacle sans qu'on leur ait demandé leur accord.

Selon le document déposé au greffe de la Cour fédérale, Me Léo-René Maranda, Me Jacques Bouchard ainsi que Claude, Jean-Paul, Raymond, Adrien, Roland et Normand Dubois, tout comme Yvon Belzil et Yvon Doucet souhaitent que le tribunal trouve remède (l'injonction permanente) contre la prise de son, de photos ou de films lors de séances de la CECO à moins que les demandeurs aient individuellement donné leur accord. Les deux avocats réclament pour eux-mêmes $200 chacun; les huit autres requérants désirent $3,200 pour compenser les inconvénients de cette diffusion des séances de la CECO.

Parmi les 16 paragraphes du préambule se trouve celui où "les demandeurs n'ont pas et n'ont jamais eu l'ambition ni même l'intention de devenir hommes publics ou vedettes ni même politiciens". En conséquence, il faudrait que les 26 stations ou réseaux cessent de s'enrichir de ces figurants non consentants, de ces témoins malgré eux, dit la déclaration déposée hier en Cour fédérale.

Compensation à deux contremaîtres congédiés

Deux anciens contremaîtres généraux de la Comstock sur les chantiers du Mont Wright recevront quatre semaines de salaire chacun parce que la compagnie, qui effectuait des travaux pour la Québec Cartier Mining, a mis fin unilatéralement à leur contrat le 26 juillet 1974. Robert Emond et Robert Petit avaient d'abord réclamé six mois de "délai-congé", au taux de $719.40 par semaine mais le juge Guy M. Desaulniers, de la Cour supérieure, ne leur accorde que quatre semaines tout en admettant qu'il n'y a pas eu "départ volontaire" de ces contremaîtres généraux, mais bien congédiement.

Un troisième requérant dans cette affaire, Jacques Roy, s'est désisté en septembre 1975 de la poursuite intentée à la Comstoc (Québec) Ltée, dont le siège est à Dorval.

On se rappelle les incidents du Mont Wright, au début de juin 1974. La compagnie fit évacuer les chantiers après que des installations eurent été endommagées. Le 15 juin, elle demandait à Roy, Petit et Emond de se présenter à ses bureaux montréalais pour y effectuer des travaux de planification. Début juillet 74. Emond et Petit assistent à Montréal à une réunion de leur syndicat et le surintendant Gosselin, de la Comstock, les assure, après vérification au téléphone que seuls les ouvriers rémunérés à l'heure seront tenus de signer une formule spéciale pour avoir de nouveau accès au chantier du Mont Wright. Cette formule ne serait donc pas présentée à Emond et Petit; ils retourneront travailler sur la Côte Nord.

Deux semaines plus tard toutefois, la compagnie change d'avis et veut forcer tous ses employés, cadres ou ouvriers, à signer un engagement de non-chapardage pour obtenir une carte d'identification et l'accès au chantier.

Sans succès, le surintendant Gosselin essaiera de faire signer la formule aux contremaîtres en plomberie et électricité Petit et Emond. Le tribunal ne croit pas la version de Gosselin qui aurait tout simplement dit aux requérants: vous ne pourrez plus entrer sur le chantier, mais adopte le point de vue d'Emond et Petit: Gosselin les a priés de reprendre l'avion pour Montréal s'ils ne voulaient pas signer. C'était là une rupture unilatérale de contrat, confirmée, par le fait qu'en surplus du salaire dû, le Comstock a versé trois jours de délai-congé à chacun.

Initialement, la requête de Emond, Petit et Roy équivalait à une demande de $56,113.20 contre la défenderesse.

Passage à tabac ?

Refus de témoigner au procès de Violi

Le jeune Pasquale Tullio qui, Pour une dette non acquittée, aurait été passé à tabac sur ordre de Paolo Violi, a refusé de déposer au procès de Violi, qui devait débuter hier devant le juge Guy Guérin, à Montréal. Un ordre d'amener a été émis par le juge contre le témoin Tullio qui, semble-t-il, craint de perdre une journée de travail.

Le juge Guérin s'est donné jusqu'au 2 juin pour statuer sur des requêtes des avocats de la Couronne et de la défense. Le témoin Tullio, si sa présence est requise, sera traîné devant le tribunal s'il ne modifie pas son refus.

Le ministère public a accusé Paolo Violi d'avoir conspiré pour provoquer des lésions corporelles à Tullio, endetté envers un ami de Violi et d'avoir causé de telles lésions corporelles.

Les deux parties ont chacune demandé des amendements à l'accusation telle que libellée: il faut amender un texte incorrect, selon Me Montplaisir, de la Couronne, tandis que la défense, représentée par Me Maurice Hébert par Me Léo-René Maranda, parce que l'accusation scindée est, partie illégale, partie sans fondement si l'on se fie aux notes de l'enquête préliminaire.

L'accusation contre Violi a été portée après certains témoignages entendus devant la CECO ou commission d'enquête sur le crime organisé.

Sociétés savantes

QUEBEC (PC) — Plus de 6,000 congressistes appartenant à 61 sociétés savantes envahiront le campus de l'université Laval, du 23 mai au 5 juin, à l'occasion du Congrès des sociétés savantes du Canada.

Ce congrès réunira des chercheurs dans les domaines les plus variés des sciences humaines, notamment en langues et linguistique, anthropologie, sciences religieuses, droit, science politique, histoire, philosophie, administration et géographie.

Il sera suivi, du 6 au 9 juin, au même endroit, de la réunion annuelle de la Société royale du Canada, la doyenne des associations scientifiques canadiennes.

POURQUOI
ENCORE DES DÉBRAYAGES
dans le secteur
des affaires sociales?

Les travailleurs de la santé ont reçu des offres équitables. Pourquoi le Front Commun continuerait-il à priver la population des services auxquels elle a droit?

Pourquoi les syndiqués du Front Commun continueraient-ils à perdre des sommes d'argent considérables en croyant que les débrayages vont accélérer la négociation ou en se laissant dire que la partie patronale fait preuve d'intransigeance et refuse de négocier sérieusement?

LES PROPOSITIONS DÉPOSÉES À CE JOUR SONT ÉQUITABLES.

DES EXEMPLES

Pour une semaine de travail de 38h3/4, une **PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER** reçoit actuellement un salaire de $110.83 (ou $2.86 l'heure).

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $143.76 ou $3.71 l'heure
–1-7-76 $155.39 ou $4.01 l'heure
–1-7-77 $164.69 ou $4.28 l'heure

Pour une semaine de travail de 36h1/4, une **PRÉPOSÉE AUX MALADES** (Hôpital psychiatrique) reçoit présentement selon son expérience un salaire variant entre $108.03 et $127.00 (soit $2.98 à $3.52 l'heure).

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $139.93 à $165.66 (soit $3.86 à $4.57 l'heure)
–1-7-76 $151.16 à $179.08 (soit $4.17 à $4.94 l'heure)
–1-7-77 $160.23 à $189.95 (soit $4.42 à $5.24 l'heure)

Pour une semaine de travail de 35 heures, une **SECRÉTAIRE MÉDICALE** reçoit présentement, compte tenu de son expérience, un salaire variant entre $109.55 et $133.00 (soit de $3.13 à $3.80 l'heure).

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $150.85 à $181.65 (soit $4.31 à $5.19 l'heure)
–1-7-76 $162.75 à $196.35 (soit $4.65 à $5.61 l'heure)
–1-7-77 $172.55 à $208.25 (soit $4.93 à $5.95 l'heure)

Pour une semaine de travail de 35 heures, une **TECHNICIENNE EN RADIOLOGIE** reçoit présentement, compte tenu de son expérience, un salaire variant entre $134.05 et $217.00 par semaine (soit $3.83 à $6.20 l'heure).

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $187.25 à $270.55 (soit $5.35 à $7.73 l'heure)
–1-7-76 $202.30 à $292.25 (soit $5.78 à $8.35 l'heure)
–1-7-77 $214.20 à $309.75 (soit $6.13 à $8.85 l'heure)

Sur une base annuelle, un **TRAVAILLEUR SOCIAL** reçoit présentement, compte tenu de son expérience, un salaire variant entre $8,696. et $18,189.

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $11,000. à $23,009.
–1-7-76 $11,880. à $24,850.
–1-7-77 $12,593. à $26,341.

Pour une semaine de travail de 38h3/4, un **CUISINIER** reçoit présentement un salaire de $139.50 (soit $3.60 l'heure).

LE SALAIRE OFFERT AU:
–1-7-75 (rétroactivement) $201.89 (soit $5.21 l'heure)
–1-7-76 $218.16 (soit $5.63 l'heure)
–1-7-77 $231.34 (soit $5.97 l'heure)

LES PROPOSITIONS PATRONALES COMPRENNENT AUSSI:

• La pleine sécurité d'emploi et de revenu après deux (2) ans de service;

• Des mécanismes de perfectionnement et de recyclage parmi les plus progressifs du Canada, c'est ainsi *par exemple* qu'en vertu de ces dispositions, il sera possible à des aide-infirmières de se recycler pour devenir infirmières auxiliaires, à des puéricultrices de devenir infirmières, à des éducateurs non diplômés d'acquérir un diplôme collégial dans leur spécialité ou encore à des techniciennes en assistance sociale d'accéder au statut de travailleurs sociaux et ce, à plein temps et à plein salaire.

• Une gamme d'avantages sociaux particulièrement attrayants (vacances, assurance-salaire, assurance-vie-maladie, fêtes payées, fonds de pension, primes de toutes sortes) et qui dépasse largement tout ce qui existe au Canada, aussi bien dans les secteurs publics que privés.

Nous continuons de croire qu'il est possible d'en venir à une entente négociée dans le secteur des Affaires sociales si les centrales syndicales, au lieu de gaspiller des journées entières à faire de la stratégie, décidaient simplement de négocier.

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales

60 spécialités de cuisine classique portugaise
Solmar
Fado, guitares, danse et folklore tous les soirs
Diners d'hommes d'affaires de 12h. à 14.30 hres
3699, boul. Saint Laurent, sud-est Pine Ave. - 844-7748, 285-9151



Les infirmières en grève de l'hôpital Sainte-Justine attendaient de pied ferme M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales qui devait présider hier l'inauguration des départements intégrés. Mais la cérémonie a été annulée par l'administration et remise sine die. Malgré l'absence d'un grand nombre d'infirmières, les services essentiels ont été assurés dans ce centre hospitalier. (Photo Alain Renaud)

Aucune infirmière dans trois hôpitaux

par Marie Laurier

Au lendemain de la signature de l'entente finale avec les 20,000 syndiqués du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), alors que l'on envisage une grève générale le 28 mai dans le secteur hospitalier, et que l'on consulte la base par scrutin à cette fin, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec a vécu hier sa deuxième grève de 24 heures cette semaine. Cet arrêt de travail a perturbé le fonctionnement de 18 établissements francophones dont certains, comme Saint-Luc, Rivière-des-Prairies et l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe n'avaient aucune infirmière en poste. Ce qui a fait dire à un représentant du Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales (CPNAS), M. André Gagnon, que la promesse de la Fédération de respecter les services essentiels était "de la foutaise".

Ailleurs, le petit nombre d'infirmières au travail, malgré le taux d'occupation réduit dans certains cas à 35%, a empêché la distribution des soins requis aux malades, Exemple: l'hôpital Laflèche de Grand-Mère (150 lits), n'avait que deux infirmières sur 68 pour un taux d'occupation de 35%, soit une cinquantaine de malades. Il en allait de même dans quelques autres établissements, tandis qu'à Louis-H. Lafontaine, à Sacré-Coeur de Cartierville et à Sainte-Justine, et d'autres gros hôpitaux les services essentiels ont été respectés.

La Fédération des infirmières et infirmiers a acquis le droit de grève, sous réserve de la loi 253. Ce syndicat indépendant de 5,500 membres devait rencontrer la partie patronale hier soir et faire le point. "Notre équipe de négociation est prête à travailler même en fin de semaine, a précisé M. Chagnon au DEVOIR. Mais quand on ne négocie pas pendant la semaine et que l'on se permet de faire deux grèves, il est bien évident que, de part et d'autre, les chances de rencontre en fin de semaine diminuent." Particulièrement pendant un long congé.

Le permis n'est pas émis pour le toit du vélodrome olympique

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement n'a pas encore accordé de permis pour le revêtement en matière acrylique — semblable à celui de la biosphère de Terre des hommes qui a brûlé jeudi — qui couvre en grande partie le toit du vélodrome et des piscines olympiques.

C'est ce que le ministre du Travail, responsable de la loi concernant les édifices publics, a fait savoir hier à l'Assemblée nationale, en réponse à une question du député péquiste Marcel Léger.

Le député de Lafontaine a rappelé que MM. Ron Evanson, président de la Société canadienne de l'industrie des plastiques, et A. Hyde, président du comité chargé de la sécurité dans cette industrie, ont signalé encore récemment qu'aucun fabricant canadien n'aurait recommandé l'emploi de l'acrylique utilisé pour les deux installations olympiques.

Le ministère du Travail a-t-il reçu les rapports exigés et a-t-il émis le permis qu'il avait refusé jusqu'à ce jour? demande M. Léger.

"Le permis n'a pas été émis, répond M. Gérald Harvey, et je ne suis pas en mesure de donner une réponse complète à la Chambre. Je le ferai dans une déclaration ministérielle mardi." M. Léger revient à la charge, mais le ministre refuse d'en dire plus pour l'instant.

L'acrylique, on le sait, est une matière hautement inflammable; et à la suite de l'incendie survenu dans le métro en 1974, les matériaux fabriqués d'acrylique furent retirés des wagons.

Le feu qui a détruit en quelques minutes la biosphère — la pavillon des Etats-Unis à l'Expo 67 — a fait surgir avec acuité le problème d'une éventuelle tragédie au vélodrome ou au parc olympique.

Non seulement le gouvernement du Québec n'a-t-il pas approuvé l'utilisation d'acrylique et de mousse synthétique pour les installations olympiques, mais il semble que les études ne soient pas encore terminées. Elles ne le seront peut-être pas avant la tenue des Jeux, en juillet. Les examens sont faits tant à Ottawa qu'à Montréal et à Québec.

C'est un firme française qui a fabriqué les surfaces composées d'acrylique et de mousse synthétique. Selon plusieurs experts, ce produit est encore plus dangereux que l'acrylique qui avait été utilisée pour la biosphère. Les deux matériaux, dit-on, ne doivent pas être associés, à cause précisément des risques de feu accrus.

De son côté, toujours à l'Assemblée nationale, le chef du PNP a demandé à quels critères le gouvernement s'est référé pour attribuer à la ville de Montréal $200 millions du déficit olympique.

Le ministre des Finances répond à M. Choquette qu'"il avait toujours été convenu qu'une partie du déficit serait assumée par la ville de Montréal".

"La première hypothèse, poursuit M. Raymond Garneau, avait été de laisser à la ville de Montréal le coût des installations techniques, plus $100 millions pour le parc olympique. Après consultation avec les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et des Finances, et un rapport qui a été soumis au conseil des ministres, la décision a été prise de fixer le montant à $200 millions, considérant que cette somme était dans un ordre de grandeur qui pouvait être assumé par les finances de la ville de Montréal."

Aucun critère particulier donc? insiste M. Choquette.

"Dans les questions d'évaluation financière de cette nature, où il y a place énormément pour l'appréciation, et compte tenu de l'évaluation foncière de la ville de Montréal et du rapport de la dette avec l'évaluation révisée, nous croyons qu'il s'agit là d'une somme qu'elle est en mesure de supporter", dit alors M. Garneau.

Le ministre nie que le gouvernement du Québec se soit engagné à assumer la totalité du déficit olympique.

"Devant l'étendue ou l'ampleur du désastre financier que constitue l'aventure olympique, demande l'ex-ministre de la Justice, le gouvernement ne considère-t-il pas qu'il est impératif d'ordonner une enquête sur la gestion administrative et financière de toute cette entreprise?"

M. Garneau dit qu'il n'est pas en mesure de répondre, et M. Choquette invite le ministre des Affaires municipales à donner "une réponse plus claire que les élucubrations du ministre des Finances".

"S'il y a des raisons valables de croire qu'une action quelconque a été faite contre le bien commun, répond le Dr Goldbloom, il n'est pas question de ne pas faire enquête là-dessus. Effectivement, une enquête est en cours sur un aspect du grand dossier olympique."

Concernant les transactions financières, le ministre proclame son intentio de "-faire progressivement la lumière là-dessus".

"Il y a un examen des contrats qui se poursuit, ajoute le ministre responsable de la RIO. Il y a des contrats qui ont été envoyés au Conseil du trésor pour approbation; il y en a d'autres qui n'ont pas encore été envoyés parce que la régie n'en est pas encore satisfaite. Alors, progressivement, on va faire la lumière aussi complètement que possible sur les transactions financières qui nous ont mené à la situation que l'on connaît."

A une autre question, M. Goldbloom fait savoir qu'il y a un différend entre la compagnie Schockbéton et la régie, et que le litige est en négociation.

De même, les négociations se poursuivent quant au contrat de l'architecte français Roger Taillibert. "Il y a un dossier qui a été compilé à la Régie des installations olympiques et qui permettra dit le ministre, d'arriver à une entente avec M. Taillibert au cours des prochaines semaines."

La Régie a hérité au total de quelque 110 contrats de la ville de Montréal, dont 90 ont été approuvés par la régie et le Conseil du trésor. Ces contrats sont publics et peuvent être consultés au bureau de la régie, à Montréal. Il y a une vingtaine de contrats toujours sous examen.

week-end

SAMEDI

Congrès de l'Association des Professeurs d'arts plastiques du Québec, à l'hôtel Ramada, 5500 est rue Sherbrooke.

●

De midi à 20 h, marchethon des guides et des scouts de Montréal, dans les sentiers du Mont-Royal.

●

De 13 h. à minuit, la Chambre de commerce de Vaudreuil poursuit son exposition artisanale et industrielle à l'arena de Vaudreuil.

●

A 13 h. manifestation au pont Papineau-Leblanc, organisée par le "Monde à bicyclette", depuis le 5550 avenue du Parc.

●

A 14 h 30, conférence de l'écrivain Martin Gray, au Jardin botanique de Montréal.

●

A 18 h, assemblée populaire sur le logement organisée par le comité logement Saint-Louis et le comité de lutte Emile-Nelligan, au 4750 Henri-Julien.

●

A 18 h 30, premier "Bal sous les étoiles", organisé par le club social "Les Vif-argent", au Chalet de la montagne.

●

A 21 h, danse à la galerie Power House, 3738, Saint-Dominique, avec l'ensemble Steven Barry; 844-3489.

DIMANCHE

Septième conférence de l'Association des spécialistes en modification du comportement, au pavillon des Sciences sociales de l'Université de Montréal. Thème: "Le behaviorisme et la société".

●

A 10 h 30, le révérend père Nicolas-Michel Pfiffer, président de la Mission catholique orthodoxe française du Canada, célèbre la première liturgie, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Lumière-Incréée, 366 est rue Faillon.

●

De midi à 17 h visite du nouveau Centre Claude-Robillard.

●

A 20 h, conférence des Amitiés Québec-Chine, à l'auditorium du pavillon Lafontaine, UQAM, 1301 est rue Sherbrooke. Thème: "La politique étrangère de la Chine".

au gré du temps

"Cachez ce sein..."

Les mères qui allaitent leurs enfants se cachent. Selon le Dr Goldbloom, pédiatre, cet usage naturel du sein est presque devenu un acte honteux ou le signe d'une infériorité sociale.

Le sein a été converti, plus spécialement en Amérique du Nord, en symbole sexuel. On étale des gorges plantureuses et stériles à la télé, au théâtre, dans les clubs, sur les placards publicitaires, au cinéma, partout. Elles ne servent qu'à abreuver les imaginations.

Jules Michelet, en 1849, écrivait dans son journal: "Qu'il paraisse librement ce signe distinctif de la femme et de la mère, cette puissance adorée d'amour par quoi elle nous si chère et sacrée: le ventre et le sein."

C'est un langage qu'on ne comprend plus, que l'on juge ridicule. Il n'y a pas à s'en étonner. La primauté que nous accordons à l'apparence des choses au détriment de la substance est à l'image de notre civilisation, qui consiste à se laisser séduire par le contenant sans regarder au contenu.

Albert BRIE

Doctorats à l'UdM

L'Université de Montréal conférera des doctorats honorifiques à quatre personnalités au cours de la collation des grades qui aura lieu le vendredi 28 mai 1976 à 15 h, au grand auditorium de l'Immeuble principal de l'U. de M.

Il s'agit de: M. Robert E. Bell, recteur et vice-chancelier de l'Université McGill (doctorat ès sciences), le père Georges Henri Lévesque, O.O., qui a été fondateur et premier doyen de la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval et premier recteur de l'Université nationale du Rwanda (doctorat ès sciences), le docteur Armand Frappier, directeur de l'Institut qui porte son nom (doctorat ès science) et le comédien Jean Gascon, fondateur du Théâtre du Nouveau Monde qu'il a longuement animé avant de diriger le Festival de Stratford en Ontario (doctorat ès lettres).

En outre, l'université proclamera à cette occasion trois professeurs émérites. Il s'agit du docteur Herbert M. Jasper (physiologie), de M. Gérard de Montigny (stomatologie) et du docteur Fernand Montreuil (chirurgie).

Objectif : $400,000

Tricofil, une cause commune

par Gérald LeBlanc

Il est étonnant de voir des banques à charte, des caisses populaires, des syndicats, l'évêque de Saint-Jérôme et Madame Lise Payette se donner la main pour soutenir une cause commune.

C'est pourtant ce qui s'est produit — et qui augure plutôt bien — pour la campagne de financement lancée officiellement hier par les travailleurs de Tricofil. Ceux-ci ont besoin de $400,000 qui leur permettront de payer l'usine dont ils sont devenus propriétaires au début du mois.

Le président de la Société d'investissements Desjardins (SDI), M. Raymond Beaugrand, affirmait récemment que la marque Tricofil, "l'appellation la mieux connue au Québec", vaut maintenant $1 million sur le marché.

La cote de la Société populaire Tricofil a dû connaître une hausse remarquable pour que les banques, qui refusaient toute association avec cette entreprise hasardeuse il y a quelques mois, acceptent maintenant d'assurer sa campagne de financement.

La plupart des banques à charte opérant au Québec (la Banque provinciale, la Banque canadienne nationale, la Banque de la Nouvelle-Ecosse, la Banque de Montréal, la Banque Royale, la Banque Toronto-Dominion) ouvriront en effet un compte au nom du Comité de soutien des ouvriers de Tricofil, et les Québécois pourront y verser directement leurs dons.

En plus de faciliter elles aussi l'encaissement des fonds, les 1,300 caisses populaires seront appelées à offrir leur appui financier à Tricofil.

Après s'être fait prier un certain temps, le Mouvement Desjardins en est venu non seulement à appuyer Tricofil mais même à s'y identifier. Le président du Mouvement Desjardins, M. Alfred Rouleau, déclarait récemment que "l'expérience de Tricofil était en tout point conforme aux visées initiales du fondateur Alphonse Desjardins".

L'apport des institutions bancaires permettra de restreindre, à environ 5% des sommes recueillies, les frais d'administration, qui s'élèvent habituellement à 10 ou 15% dans les campagnes de financement du genre.

Le Comité de soutien sollicitera les contributions à deux niveaux: celui des institutions (caisses populaires, syndicats, groupements religieux et monde des affaires), et celui des particuliers.

Le Comité est présidé conjointement par Mme Lise Payette et M. Paul-André Boucher, président de Tricofil, qui sont appuyés par Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jérôme, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, et M. Alfred Rouleau.

Reprenant, à l'occasion de la conférence de presse donnée hier à la Place Desjardins, le thème d'affichage de la campagne de financement: "Ma fierté c'est Tricofil", Mme Lise Payette a déclaré que, pour elle, Tricofil c'est aussi le Québec de demain. Mme Payette voit également là le "souffle nouveau" dont le mouvement syndical a besoin au Québec. M. Fernand Daoust a renchéri en disant que l'usine de la rue Castonguay, à Saint-Jérôme, deviendra un point de mire pour l'ensemble des travailleurs du Québec.

Mgr Bernard Hubert, qui a suivi et épaulé les efforts des travailleurs de Tricofil depuis le début, tire de multiples leçons de cette expérience. Il en va de la dignité des travailleurs et de la justice que leur doit la collectivité tout entière, de permettre à des hommes et à des femmes de continuer à vivre d'une usine dans laquelle ils ont investi 10, 25 et même 40 ans de leur vie.

"Cette usine leur appartient autant qu'au capital", a ajouté Mgr Hubert en précisant que l'expérience de Tricofil pourrait ouvrir une voie à la refonte de l'entreprise, dont le mode de fonctionnement actuel anéantit le sens du travail.

En tant que projet pilote de la réforme de l'entreprise, Tricofil doit être suivie de près par tous les Québécois, selon Mgr Hubert, car il s'agit d'éclaireurs engagés sur une route que devra éventuellement emprunter toute la collectivité.

Et le président de Tricofil, M. Paul-André Boucher, a souligné qu'il était possible de redonner un sens humain au travail en usine. "Les travailleurs ont réappris qu'ils avaient, en plus de leurs bras et de leurs jambes, un cerveau pouvant contribuer à la bonne marche de l'entreprise", a ajouté M. Boucher.

Élections scolaires reportées

QUEBEC (Le Devoir) — Les élections scolaires sur l'île de Montréal n'auront lieu qu'en juin 1977, par suite du délai concernant la restructuration scolaire.

Le ministre de l'Education l'a fait savoir hier à l'Assemblés nationale, en réponse à une question de M. Marcel Léger.

Des élections scolaires devaient avoir lieu le mois prochain à Montréal comme dans le reste du Québec.

M. Jean Bienvenue présentera un projet de loi qui permettra de reporter à plus tard le délai prescrit au Conseil scolaire de l'île de Montréal pour faire rapport sur la restructuration scolaire, et de reporter à juin 1977 la date des élections scolaires sur l'île.

Le ministre n'a pas précisé à quelle date le rapport devra être présenté, mais il donne l'assurance qu'il n'y aura pas de nouveau délai.

DUPLEX À VENDRE
CÔTE-DES-NEIGES
Près de l'Université de Montréal. Beau grand duplex en pierre et brique, bas — 7 pièces; haut — 7 pièces. Sous-sol fini, garage double, terrain paysager
Prix demandé: $89.000.
Tel. **738-6226**

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
AVIS
est par les présentes donné que la SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION devant se tenir dimanche le 23 mai 1976 à 13 heures à l'Hôpital Sainte-Justine (Amphitéâtre Justine Lacoste-Beaubien) est remise à une date ultérieure.

Centre de TISSAGE LECLERC Montréal
COURS DE TISSAGE LECLERC
(Permis de Culture Personnelle du Min de l'Education -749535)
20 HEURES $70.00
MÉTIERS à TISSER
tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
SESSION INTENSIVE EN UNE SEMAINE
DÉBUTANT LE 7 JUIN
9210 Lajeunesse
INSCRIPTION DÈS MAINTENANT
1[514] 384-9500

éditorial

L'appel des commissaires sera-t-il entendu?

Interprétant une fois de plus de manière très libérale le mandat qui leur a été conféré sous l'empire de la Loi 23, les trois commissaires aux différends scolaires, par la voix de leur président, le juge Gilles Poirier, ont lancé hier après-midi aux parties engagées dans les négociations du secteur de l'enseignement un appel urgent qui devrait — du moins on le souhaite — marquer une étape décisive dans le conflit du secteur public et para-public québécois.

Les commissaires recommandent avec insistance que les parties engagées dans les négociations du secteur scolaire entreprennent sans délai une ronde intensive de négociations qui devrait les acheminer vers un règlement. Si les parties veulent oublier leur orgueil respectif et considérer froidement les raisons qu'invoquent les commissaires, elles s'empresseront de saisir au vol cette proposition pleine de bon sens et de réalisme.

•

On a vu ces derniers jours un règlement négocié intervenir dans un secteur difficile entre tous, celui des Cegeps. Un règlement négocié a de même été confirmé hier du côté des enseignants anglo-catholiques. Devant de tels résultats, comment ne pas conclure que ce qui s'est révélé possible dans au moins deux secteurs importants devrait également l'être dans les autres secteurs?

Plus éloquent que ces comparaisons faciles est toutefois le diagnostic que portent les commissaires sur l'état actuel des négociations. Dans l'histoire de toute négociation, il arrive un stade, difficile à percevoir à l'oeil nu, où les positions des parties sont, pour ainsi dire, gelées, et ne paraissent plus devoir bouger, mais où, paradoxalement, les parties en présence sont en même temps plus proches d'un déblocage qu'elles ne veulent se l'admettre à elles-mêmes. Chacune, livrant une lutte serrée, affecte de n'attendre de solutions qu'à partir de concessions attendues de l'autre camp. En réalité, chaque jour de tension nouveau agit subtilement sur leur volonté respective. Il se produit dans leur attitude une sorte de mûrissement invisible qui les prépare au fond à un sprint final d'où sortira enfin la solution souhaitée. Il suffit souvent d'une chiquenaude extérieure ou d'un incident imprévu pour provoquer un dégel décisif.

Or, c'est un diagnostic de ce genre que portent les trois commissaires aux différends scolaires sur l'état actuel des négociations. "Les commissaires", affirme le communiqué émis hier sous la signature du juge Poirier, "sont persuadés qu'une solution négociée est accessible à brève échéance... Ils sont arrivés à cette conclusion à la lumière des dossiers et des faits qui leur furent soumis et à la lumière de l'expérience récente de certaines tables sectorielles de l'éducation".

Parmi les commissaires, deux au moins, le juge Poirier et M. Aimé Nault, possèdent une longue expérience des relations du travail et de la négociation collective dans le secteur de l'éducation. Le juge Poirier, avant d'être juge à la Cour du travail, fut longtemps attaché au contentieux de la CECM: à ces deux titres, toute sa carrière a baigné dans les questions dont il est saisi aujourd'hui à titre de commissaire aux différends scolaires. Quant à M. Nault, il fut longtemps militant, puis président, de l'Alliance des professeurs de Montréal, au temps où celle-ci négociait elle-même ses conventions collectives. Il s'est spécialisé par la suite dans les problèmes d'administration scolaire.

Que ces deux hommes d'expérience, appuyés par un collègue qui passe pour avoir un excellent jugement, concluent que des "compromis honorables et acceptables" sont désormais à portée de la main, il y a là plus qu'une indication. C'est un véritable appel à la responsabilité des parties qui est ainsi lancé. Il faut lire dans cet appel deux avertissements précis. D'abord, on paraît avoir atteint ce stade où il est possible de parvenir à des compromis sans que soit sacrifié "l'essentiel des objectifs que chaque partie affirme vouloir atteindre". Deuxièmement, il ne paraît plus possible d'espérer de tout nouveau délai une amélioration sensible des chances de règlement négocié.

•

Si l'on veut s'élever au-dessus de l'intérêt immédiat des parties en cause et considérer l'intérêt plus général du Québec tout entier, les raisons qui justifient l'appel des commissaires sont encore plus percutantes.

Déjà, à cause des débrayages, des lock-outs et des perturbations de toute sorte dont on a été témoin ces derniers mois, le développement intellectuel de milliers d'enfants a peut-être été irrémédiablement compromis. S'il ne l'a pas été, ce sera uniquement attribuable à l'incroyable capacité de résistance naturelle à la bêtise et à la mesquinerie, dont sont heureusement capables les enfants.

Bien plus grave et inquiétante est cependant la perspective de nouvelles perturbations qui pourraient survenir à l'automne à la suite d'une impossibilité où se trouveraient les parties de conclure une entente avant la période des vacances. La seule pensée que pourraient reprendre à l'automne les troubles que nous avons connus au cours de la dernière année inquiète profondément les commissaires d'écoles, les parents et, on l'espère, les enseignants eux-mêmes. Loin d'y voir l'écho d'un alarmisme facile, le Conseil supérieur de l'Education n'a pas hésité l'autre jour à souscrire à cette inquiétude. "Il est absolument urgent", a-t-il déclaré avec une fermeté inusitée, "que tous les moyens soient mis en oeuvre pour éviter que le conflit ne se prolonge au-delà du premier juillet, et il apparaît inacceptable qu'on envisage même la possibilité de s'engager dans une deuxième année consécutive de crise scolaire".

Autres sujets non moins vifs de préoccupation: il faut entreprendre dès maintenant l'organisation pédagogique des écoles en vue de la prochaine année scolaire: comment entreprendre ce travail quand on ignore quelles normes seront inscrites dans les conventions d'envergure provinciale? Une fois complétées les négociations au niveau provincial, il faudra de même entreprendre, au niveau des commissions scolaires individuelles, la négociation des questions laissées à la négociation locale et régionale: comment entreprendre cette phase complémentaire aussi longtemps que les négociations sont en panne au niveau provincial? On s'achemine enfin rapidement vers la mi-juin, période à laquelle devront être élus ou remplacés des milliers de commissaires à travers le Québec: comment espérer, si le climat de guerre ouverte dure encore à la mi-juin, que ces élections donneront lieu aux résultats qu'on serait en droit d'attendre? Qui voudra sérieusement assumer dans ces conditions la responsabilité de commissaire d'écoles?

Que l'on compare les quelques sacrifices qu'exigera de chaque partie une ronde décisive de négociations axée vers la mise au point de compromis honorables, et les très graves inconvénients qu'entraînerait pour les intéressés eux-mêmes et pour tout le Québec un nouveau pourrissement des pourparlers, et l'on n'aura aucun mal à conclure que la voie indiquée par les commissaires aux différends scolaires est la seule raisonnable et la seule réaliste dans les circonstances.

•

La CEQ et les syndicats d'enseignants aiment se présenter comme les défenseurs par excellence de l'école publique au Québec. Leurs convictions à ce sujet sont sans doute sincères. Mais ils ne pourront pas échapper aux accusations de responsabilité qui pèseront à juste titre sur tous ceux, syndiqués ou non, qui auront contribué à enliser l'école publique dans le marasme où l'a plongée dans bien des endroits le climat de crise incessante dans lequel on l'a obligée à vivre.

A tour de rôle, trois voix hautement autorisées, le Conseil supérieur de l'Éducation, le recteur de l'université de Sherbrooke et ancien sous-ministre de l'Éducation et les trois commissaires aux différends scolaires, ont tenu ces derniers jours un langage remarquablement identique sur un point précis: il ne fait aucun doute que la principale victime des perturbations actuelles dans l'enseignement, c'est l'école publique. A chaque crise nouvelle, à chaque manifestation nouvelle de désordre, c'est elle qui dégringole dans l'esprit des contribuables; c'est sa crédibilité qui est mortellement atteinte.

Pour ceux qui ont voué leur vie à cette école publique et qui en attendent leur gagne-pain et leur épanouissement professionnel, cette situation renferme une leçon urgente et grave. Si on veut rendre à l'école publique la place éminente qu'avait voulu lui réserver la réforme de l'éducation, il faut dès maintenant tout mettre en oeuvre pour la remettre en marche dans des conditions normales.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Puisque l'amour commande . . .

par JEAN MARTUCCI

"Amour" et "commandement" sont deux mots qui ne vont pas ensemble, et pourtant Jésus dit: "Voici mon commandement: aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés". Comment Jésus peut-il vouloir contraindre à une attitude qui ne peut surgir que de la liberté du coeur? On ne décide pas de l'amour comme on commande un meuble. On ne force pas l'amour comme on commande un régiment. Mais il faut bien avouer que saint Jean a raison quand il met ces mots sur les lèvres de Jésus: Jésus commande l'amour comme d'autres commandent le respect ou l'attention.

Jésus est allé jusqu'au bout de l'amour: "Avant la fête de la Pâque", dit encore saint Jean, "Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde au Père, lui, qui avait aimé les siens qui sont dans le monde, les aima jusqu'à l'extrême". Il n'y a rien de moins qu'un paroxysme dans l'amour de Jésus pour ses contemporains et, à travers eux, pour tous les humains: "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime". Bafoué par les pouvoirs qu'il voulait amener au sens du service, incompris du peuple qu'il voulait conduire au dépassement de lui-même, abandonné de ses disciples à qui il avait donné toute son amitié, Jésus ne s'est jamais dédit, il a tenu parole jusqu'au bout, il a suivi sa décision sans broncher. Et quand tout son entourage se fut tourné contre lui, il mourut paisiblement, avec calme et sérénité, en disant tout simplement: "Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font". Un homme comme celui-là commande l'amour.

Avec Jésus, l'amour devient commandement. Pour lui, tout homme a le droit d'être aimé et tout homme est en devoir d'aimer. Nous avons à peine commencé à développer toutes les implications de ce que Jésus commande. Il nous a fallu dix-huit siècles pour comprendre que les esclaves avaient un droit strict à être aimés. Les abolitionnistes ont pu agir "par charité". En fait, ils ne faisaient rien de plus que respecter un droit et obéir au plus fondamental des commandements. Nous croyons encore naïve et utopique l'action d'une minorité plus avertie en faveur des détenus et contre la peine de mort, jusqu'à ce que nous comprenions un jour que le malfaiteur et le meurtrier ont le droit d'être aimés et que, souvent, ils sont devenus ce qu'ils sont parce qu'ils en ont été frustrés. Nous nous complaisons encore dans des jugements bien sommaires contre tous les marginaux de la société. Nous faisons des lois ou nous entretenons des préjugés pour les empêcher de vivre, alors que le commandement de Jésus pourrait remplacer toutes nos mesures répressives et que l'amour des autres devrait transformer toutes les mentalités.

Jésus commande l'amour, mais nous avons peur du risque. Nous ne faisons confiance qu'à nous seuls au lieu de laisser faire l'amour, seule force qui compte pour l'avenir de l'homme. "Puisque l'amour commande, laissons-le commander"... comme dit la chanson.

lettres au DEVOIR

Indexation et pension de la Fonction publique

M. le rédacteur en chef,

L'Institut Professionnel du Service public du Canada est extrêmement préoccupé par le fait que certains articles parus dans des quotidiens sur les clauses d'indexation de la pension de la Loi sur la pension de la Fonction publique ne reposent sur aucun fait, mais sont à mettre au compte de l'émotivité.

En vertu de la loi susmentionnée, tout fonctionnaire doit verser 6.5% par an de son traitement au titre de sa pension.

La pension est indexée chaque année selon l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, en compensation d'une contribution supplémentaire de ½% du traitement de l'employé; cette augmentation sera de 1% en 1977.

La pension est payable à 60 ans, et est calculée en multipliant 2% du traitement par le nombre d'années de service, n'excédant pas 35 (soit une pension maximum de 70%), ou à 55 ans si l'employé justifie d'au moins 30 années de service; dans ce cas, la pension serait de 60%. Quant à l'employé qui prend sa retraite entre 50 et 60 ans et qui ne tombe pas dans la deuxième catégorie ci-dessus (55 et 30 ans), il recevra une pension réduite de 5% pour toute année inférieure à 60.

Les contributions de l'employeur sont égales à celles de l'employé, et de plus il rectifie les erreurs actuarielles du compte principal de pension. La cause de ces erreurs peut être l'application d'un taux d'intérêt inexact au compte, ou les conséquences de l'inflation et de diverses suppositions actuarielles faites sur la probabilité de vie des retraités titulaires d'une pension, la taille de la Fonction publique et les âges de la retraite. Les calculs actuariels ne s'appliquent pas aux contributions indexées, lesquelles sont au jour le jour sur un compte distinct, afin que le coût des paiements indexés soit surveillé et les contributions rajustées sans entraîner de confusion au compte principal.

Le compte de pension n'est pas un compte d'espèces mais un billet à ordre. Il s'agit toutefois "d'argent" au même titre que tout autre billet à ordre.

Les régimes de pension du Canada et de rentes du Québec ainsi que les pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti sont indexés en fonction des augmentations de l'Indice des prix à la consommation, un peu comme pour les fonctionnaires. Les allocations familiales sont indexées comme le sont les pensions et allocations des anciens combattants.

En ce qui concerne les autres régimes de pension privés au Canada, des quelque 16,000 régimes en vigueur, environ 60 étaient en 1970 indexés de quelque manière au coût de la vie, couvrant environ 200,000 employés sur les 3½ millions assujettis aux régimes de pension privés. La plupart de ces régimes sont en vigueur en Ontario et au Québec. Quelque 70% des employés des entreprises privées au Canada ne sont assujettis à aucun régime.

L'inflation représente en fait une sérieuse menace pour toutes les personnes non seulement lorsqu'elles travaillent, mais bien davantage encore lorsqu'elles prennent leur retraite.

Il est manifeste que la majorité des personnes au Canada, une fois à la retraite, doit compter sur les RPC/RRQ ou les PV/SRG.

C'est dire que l'employé du secteur privé est protégé de façon tout à fait inadéquate une fois à la retraite. Quelque 70% n'ont pour pensions de retraite que les RPC/RRQ et les PV/SRG.

De ceux qui sont protégés par une certaine forme de régime de pension privé, la grande majorité verra sa pension sérieusement érodée par l'inflation année après année, si le taux d'inflation se maintient à son niveau critique actuel. C.L. LOCKHART,
président,
L'Institut Professionnel
du Service Public du Canada.
Ottawa, le 18 mai 1976.

Mise au point sur les primes d'assurance-maladie en Ontario

M. le rédacteur,

Au cours de l'émission "Le 60" diffusée par le réseau français de Radio-Canada le 12 mai dernier, on a pu voir Raymond Garneau, ministre des Finances du Québec, déclarer avec un air béat que les Québécois payaient leur assurance-maladie moins cher que les Ontariens et ce, malgré la toute dernière augmentation annoncée dans le dernier budget du Québec. J'aimerais apporter ici quelques précisions, chiffres à l'appui. Le contribuable ontarien vivant seul paie, depuis le 1er mai 1976, une contribution de $8.00 par mois, soit $96.00 par année et non un "montant fixe de $384.00 par année" comme l'affirme M. Garneau.

Ce montant de $384.00 par année pourrait s'expliquer comme suit: un contribuable ayant à sa charge trois personnes ou plus paie $15.20 par mois et son employeur verse $16.80 pour un total de $32.00 par mois, soit $384.00 par année. Il est à remarquer toutefois que le contribuable dans cette situation paie $182.40 par année et son employeur verse $201.60 annuellement pour un total de $384.00. Donc, le maximum qu'un Ontarien paie **lui-même** annuellement pour son assurance-maladie est $182.40.

Malheureusement, au cours de l'émission, aucun des journalistes présents n'a fait remarquer cette "légère différence à M. Garneau qui essayait de faire avaler la dernière augmentation de prime aux Québécois. Il serait à souhaiter qu'à l'avenir les journalistes se renseignent un peu mieux avant de participer à une émission du genre, c'est-à-dire lorsqu'un invité réussit sans effort et en toute quiétude à faire passer son message en comparant des cerises à des citrouilles.

Benoit BARRY
Ottawa, le 19 mai 1976.

Un monsieur bien suffisant

M. le directeur,

Le "Faites comme moi et vous vivrez" de Jean-Marc Brunet (Le Devoir, 18 mai 1976), dénote un monsieur bien suffisant, assez digne d'ailleurs du titre "d'ineffable' dont il gratifie Lise Payette, ou encore de "droitiste hargneux" par opposition aux gauchistes auxquels il s'en prend aussi. "Je, me, moi", il va sans dire, fait partie des "plus équilibrés des nôtres", mais non pas (que cette pensée ne vous effleure un seul instant), de la "masse agitée et grossière" qui, elle, souffre de "démence populiste".

M. Brunet s'en prend à tellement de monde dans son article qu'on peut se demander si le régime qu'il suit lui convient bien. Il est certain que tous les lecteurs du Devoir furent enchantés d'apprendre qu'il "fait de la course à pied, avec ses chiens-loups, sur le Mont-Royal". Mais ce qui me frappe c'est que ce monsieur ne se fait aucun reproche à lui-même, ni à ses chiens. Il se dit sûrement: "Moi et mes chiens que faisons-nous de mal à part japper et chier?". Personnellement, je préfère encore marcher sur une languette ayant servi à ouvrir une cannette de bière (objet de l'ire de cette personne), plutôt que dans les excréments de ses chiens-loups ou pas loups.

Incidemment, les parcs de Montréal ne devraient-ils pas être interdits aux chiens, dont leurs maîtres pourraient au moins ramasser la merde? Leurs aboiements si "polluants" ne devraient-ils pas, eux aussi, être réservés à leurs possesseurs, et dans leurs maisons?.

Roger BOURGAULT
Montréal, le 18 mai 1976

La remise en cause des Centres de Services Sociaux

M. Claude Forget
ministère des Affaires sociales

La Corporation des conseillers sociaux du Québec, réunie en congrès le huitième jour de mai 1976, a pris connaissance de vos déclarations publiées dans différents journaux relativement à la juridiction des Centres de Services Sociaux (conférence à l'Association des centres d'accueil).

Si ceux-ci ont bien traduit votre pensée, le contenu de vos déclarations nous apparaît difficilement acceptable.

A notre avis, non seulement vos propos laissent croire à l'échec des Centres de Services Sociaux mais encore en imputent la responsabilité à ces derniers et par voie de conséquence aux professionnels qui y oeuvrent.

Il faudrait se rappeler qu'au moment de la promulgation de la loi 65, nombre de professionnels en service social, même s'ils étaient d'accord avec les objectifs de cette loi, avaient manifesté beaucoup de résistance et formulé plusieurs critiques à l'égard des modalités d'opérationnalisation de celle-ci.

Or aujourd'hui, face aux difficultés rencontrées pour mettre en place le réseau et coordonner les divers niveaux d'actions, face à la lourdeur et à l'ampleur de la tâche, vous remettez en cause les Centres de Services Sociaux. Vous vous proposez également d'amorcer de nouvelles structures, sans avoir laissé à ces derniers suffisamment de temps pour se donner des "épaules" qu'il fallait pour porter les "vêtements" qui leur ont été dévolus.

Poser immédiatement le problème des structures et laisser croire au public que les professionnels ont failli à leur tâche nous apparaît un jugement hâtif sur une réforme qui en est encore à ses débuts.

A l'avenir, M. Le ministre, serait-il possible qu'avant de poser des jugements évaluatifs et d'initier des changements en conséquence, d'y associer les principaux partenaires sans oublier les professionnels directement reliés à la distribution des services.

Corporation des conseillers sociaux du Québec
Dolorès J. COULOMBE, c.s.
présidente
Sherbrooke, le 10 mai 1976

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

De la biosphère au Stade

Au lieu de s'émouvoir devant l'incendie qui a fait fondre la membrane de la biosphère, populaire symbole de l'Exposition internationale de 1967, l'on se tourne plutôt vers le vélodrome et les autres installations olympiques recouvertes d'un matériau peut-être encore plus dangereux. Il y a là plus qu'un rapport fortuit. Sous la même irresponsabilité des autorités à l'égard de la sécurité du public, une étape succède à une autre, il y a lieu de souligner la transition.

En effet, la structure de ce qui fut le pavillon des Etats-Unis est restée en apparence intacte et offre toujours au regard sa sphère familière. On oubliera dans quelque temps le danger que le public y a couru, en 1967 aussi bien que dans les années qui ont suivi. Qu'on laisse l'ensemble se détériorer lentement avec les saisons, qu'on le démolisse ou qu'on y reconstitue une membrane avec, si possible, un élément moins destructeur, les choses ne seront plus comme avant.

En réalité, dans la mesure où la Régie des installations olympiques va réussir à animer la cité du parc Maisonneuve après les Jeux, le centre de gravité touristique va se déplacer vers l'est, et Terre des hommes pourra d'autant moins se survivre que la Ville de Montréal aura de plus en plus de difficulté à procéder aux réparations et reconstructions devenues inévitables avec l'âge et les sinistres. Le squelette d'amiante qui domine les îles enchantées de 1967 annonce le sort qui attend l'ensemble des installations laissées par les pays de l'Expo.

A l'époque, la Ville avait persuadé l'opinion qu'il eût été criminel de livrer au pic du démolisseur un aussi splendide héritage. Elle s'en fit donner la propriété par ceux-là qui normalement auraient dû remettre les îles en état. On a cru s'enrichir alors qu'en fait l'on se chargeait de l'obligation qui était celle des participants de 1967 de démolir à leurs frais; on y ajouta les frais d'entretien et d'animation.

Il est théoriquement possible que les grandes attractions post-olympiques contribuent à ramener également plus de visiteurs à Terre des hommes et en conséquence réduisent le déficit que continuent d'y éponger chaque année la ville de Montréal et le gouvernement de Québec. Les récentes prévisions fédérales en matière de tourisme au pays ne vont pas dans ce sens, cependant. Avec des revenus égaux ou moindres et des coûts inévitablement croissants, Terre des hommes s'oriente peut-être davantage vers une réduction substantielle de ses activités, sinon vers un arrêt comparable à celui qui vient de frapper le métro.

Les subventions provinciales qu'il faudra probablement accorder pour boucler le budget des installations post-olympiques feront défaut aux autres grands investissements touristiques de la nature de Terre des hommes. Le temps est venu pour les autorités municipales de Montréal de s'interroger sur l'avenir prochain des deux îles et des équipements qui peuvent y être récupérés.

Après l'Expo, les conseillers municipaux et maints Montréalais ne voulaient pas croire que la grande fête était finie, et ils auraient appuyé n'importe quelle aventure qui paraisse en conserver l'esprit. L'éternité cherchée aura duré moins de dix ans et coûté au trésor public peut-être $100 millions. Plus coûteuse encore mais moins enthousiasmante, l'aventure olympique sollicite désormais l'attention du public et les soucis des administrateurs. Dans quelques mois, on vivra du rêve ou du cauchemar des Jeux, non plus des souvenirs de 1967. A l'ouverture sur l'univers, les peuples et la connaissance succédera le culte du sport, de la condition physique et de la compétition "non professionnelle".

Le stade aura supplanté la biosphère.

Une pluie de feu

Si l'ancien pavillon des États-Unis n'avait pas flambé de manière aussi spectaculaire que rapide, sans faire heureusement de pertes de vie, les autorités n'auraient pas aussi promptement rouvert le dossier de la sécurité du public dans les installations olympiques. Dans leur hâte à se disculper, elles auront seulement rappelé qu'en ce domaine comme dans les autres, le public reste le dernier de leurs soucis.

Les lanterneaux en question ont été posés sans que les études de fiabilité et de sécurité des matériaux aient été complétées, et sans que tous les permis en matière de sécurité dans les immeubles publics aient été accordés. Les autorités, les entrepreneurs et les professionnels sur qui le public est supposé se fier, auraient procédé à l'installation des vitraux de plexiglass sur la seule approbation du service des incendies de la Ville de Montréal, service dont on devine la grande indépendance vis-à-vis de l'administration et dont la vigilance a créé les précédents que l'on sait dans le métro et dans des endroits publics comme le funeste Blue Bird.

En attendant que l'on sache si ces panneaux translucides sont à ce point dangereux qu'on doive — après les Jeux — les remplacer aux frais de qui l'on devine bien, la Régie se fie à des fils de fer qui devraient, en cas d'incendie, empêcher les lanterneaux enflammés de tomber sur la foule. Or c'est par gouttes de feu que l'acrylique tombait des luminaires du métro; c'est en dégageant la fumée que l'on a vu et en se répandant à une vitesse qui a empêché les pompiers d'intervenir à temps, que ce genre de matériau peut créer, parmi les spectateurs du vélodrome, une panique fatale.

Le président de la Régie lui-même confiait aux journalistes que les constructeurs de la biosphère auraient recommandé à la Ville après l'Expo de ne pas conserver une structure aussi dangereuse. Si les renseignements de M. Claude Rouleau sont exacts, il est à même de vérifier aujourd'hui quelle confiance il faut accorder aux services compétents de l'administration montréalaise. Mais bien avant l'incendie du pavillon, notamment après l'incendie du métro, les autorités olympiques avaient été mises en garde contre l'utilisation de panneaux non sérieusement éprouvés contre le feu.

On voudrait aujourd'hui rassurer le public contre la pluie de plastic en fusion qui pourrait tomber sur lui en faisant état d'un écran de fil de fer. On dépense manifestement plus d'énergie, d'argent et de minutieuses précautions pour protéger la vie des personnalités attendues aux Jeux qu'on ne déploie de moyens pour assurer la sécurité du public dans des établissements où l'on attend des foules considérables. (Heureusement, durant la 21e Olympiade, le stade doit rester ouvert; avant d'y poser le toit mobile, une autre étude de sécurité devrait être faite.)

Les pires terroristes ne sont pas ceux qu'on pense; malheureusement, ceux-là sont payés pour jouer avec la sécurité du public.

Jean-Claude LECLERC

Une saine rupture du piège nucléaire

M. Y.B. Chavan, ministre indien des Affaires étrangères, faisait, en date du 20 mai, une déclaration devant les Chambres du Parlement de New Delhi, sur la rupture de la coopération nucléaire canado-indienne annoncée le 18. M. MacEachen, lui, avait fait part de cette rupture unilatérale, à l'initiative du Canada, plus tôt aux Communes. Voici donc enfin réglée — dans la mesure où la rupture est une solution — l'embarrassante situation: le matériel et la technologie canadiens fournis à New Delhi à des fins pacifiques ne seront plus détournés de leur objectif. Bien sûr, une certaine théorie voulait, après le 18 mai 1974, date à laquelle Ottawa avait suspendu sa coopération nucléaire avec l'Inde, que le gouvernement indien n'avait violé aucun accord étant entendu qu'il avait, en faisant exploser sa bombe atomique, mené une expérimentation nucléaire pacifique!

Le fait est que pendant ces deux années écoulées, du 18 mai 74 au 18 mai 76, Ottawa et New Delhi n'ont pas cessé de négocier, pour reformuler la coopération née des accords de 1963 et de 1966. La dernière ronde fut menée en mars dernier, trois jours durant, dans la capitale indienne, et tout indiquait que des projets d'accord avaient été paraphés en attendant de les soumettre au gouvernement canadien. Dans la perspective de M. Chavan, l'Inde a fait un "effort sincère" pour tenir compte du point de vue canadien. Il faut croire que l'effort n'était pas suffisant, ou que New Delhi n'avait pas suffisamment tenu compte de notre point de vue. Car, en dépit de la manie du secret qui caractérise la démarche de notre secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, il est maintenant établi que le Canada est en faveur de mesures de sécurité et de contrôle très sérieuses en matière de technologie nucléaire. Et que malgré les affirmations de New Delhi, une explosion nucléaire ne nous paraît pas compatible avec l'objectif pacifique d'une coopération en cette matière.

Ce débat n'est pas que le nôtre, il est aussi celui des États-Unis, de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne fédérale, tous pourvoyeurs de technologie nucléaire. Et c'est un débat pourri où on voit certains détenteurs de la clé du paradis nucléaire se faire un plaisir de la procurer pratiquement sans garantie dès lors qu'un autre, un peu plus exigeant, l'a refusée. Les cas récents de cette concurrence passent de la Corée du sud au Brésil, du Pakistan à l'Argentine, pour ne citer que ceux-là. Le débat corollaire, celui sur l'enrichissement de l'uranium, est encore en cours aux États-Unis, mais en attendant que les sept technologues nucléaires adoptent les indispensables mesures sécuritaires, le Canada semble décidé à appliquer unilatéralement ses propres critères. Bien sûr, on peut regretter le temps perdu, les deux ans de vaines négociations, entre New Delhi et Ottawa, comme on regrettera le fait que le gouvernement canadien

Voir page 6: Bloc-Notes

Georges VIGNY

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Un débat d'une extrême importance

Une nouvelle société: laquelle?

par

JEAN BRUNELLE
collaboration spéciale

M. Jean Brunelle est directeur général du Centre des Dirigeants d'entreprises. Il oeuvre depuis de nombreuses années au service d'organismes regroupant les entreprises. Le Centre des Dirigeants d'entreprises, dont M. Brunelle est le directeur général, a souvent souligné la dimension sociale dont doit tenir compte le développement de l'entreprise.

Même si ses propos ont soulevé des réactions parfois négatives, le premier ministre Trudeau était entièrement justifié d'inviter ses compatriotes à se pencher sur l'état actuel de la société canadienne, à élaborer et à mettre en oeuvre les moyens susceptibles d'en corriger les déficiences et de lui imprimer une orientation plus conforme aux meilleurs intérêts de la population.

Le chef du gouvernement n'a pas à se faire plébisciter avant de rappeler des évidences que nul ne peut raisonnablement contester. Seule, la fausse sécurité liée à une confiance excessive dans le progrès a pu ajourner une révision qui s'imposait depuis plusieurs années. On voit d'ailleurs de nouveaux groupes de citoyens se former spontanément et réclamer, de la part des pouvoirs publics, des politiques plus respectueuses du milieu humain et de l'environnement physique. Après Vancouver et Toronto, la ville de Montréal vient, par exemple, d'annoncer qu'elle imposera des règles à la croissance et s'appliquera à établir certaines des conditions essentielles au maintien de l'équilibre social dans son territoire. Et la politique de protection des biens culturels annoncée tout récemment par M. Jean Paul L'Allier constitue une réponse éclairée à des désirs maintes fois exprimés.

Parmi d'autres réactions, la réorientation très importante de leurs priorités par quelques grandes villes, sous la pression de leurs propres citoyens, équivaut à une critique et même à une condamnation, sinon du régime mixte en vigueur depuis une génération, du moins de certains des objectifs qui sont les siens. En fait, les trois principaux partenaires du régime se sont ralliés, explicitement ou implicitement, à une conception de la vie socio-économique basée sur la croissance accélérée et comportant une division arbitraire des pouvoirs, l'entreprise se chargeant de la production, le syndicalisme du partage des revenus, l'État s'efforçant d'exercer, au nom du bien commun, des fonctions d'arbitrage et de complémentarité.

Cette application, à toute une société, du principe rationaliste de la division des tâches présente les mêmes caractéristiques que le taylorisme: même souci de spécialisation, fragmentation des objectifs, absence d'un projet collectif présentant une cohérence suffisante entre l'économique, le social et le culturel. En privilégiant des objectifs quantitatifs, on engendre une hausse de la rentabilité et du niveau de vie, mais accompagnée bientôt d'une mesure élevée de frustration et d'aliénation. Celles-ci suscitent à leur tour des oppositions de plus en plus sérieuses, d'abord sur la juste rénumération du travail et bientôt sur les orientations mêmes de la société. On ne saurait s'étonner de cet aboutissement. Soumise depuis des décennies à un conditionnement systématique qui fait du confort la primauté absolue, la population réagit de la seule manière logique: elle réclame plus d'argent afin de consommer davantage. On assiste, sous l'effet simultané des augmentations de salaires et de l'impôt progressif, à un aplatissement effectif de la courbe des revenus qui provoque de nouveaux conflits entre diverses catégories de salariés. Le règlement toujours provisoire de ces conflits laisse chacun sur son appétit et engendre le sentiment que les véritables enjeux et souvent les aspirations les plus profondes de la population sont constamment négligés. Déjà familier à l'entreprise, le vieux défi que pose la coordination de l'économique et du social, de la quantité et de la qualité, atteint désormais des dimensions globales et affecte la vie de toute la nation.

Un environnement nouveau

A ce problème majeur viennent se greffer des situations hier encore ignorées mais qui se révèlent d'une urgence ou d'une ampleur extrême: fragilité de l'environnement et limites des ressources naturelles, et interdépendance de plus en plus étroite des nations et nécessité d'une solidarité internationale plus active.

Ces données nouvelles conditionnent dès maintenant nos politiques intérieures et extérieures: les dangers de la pollution ne relèvent pas de l'imagination, non plus que les effets de la hausse des prix du pétrole. Dans ce contexte on peut espérer que la lutte à l'inflation, si elle s'avère un succès, permettra au régime actuel de reprendre son élan et de conduire à un minimum de stabilité économique. Mais ce rétablissement ne peut constituer que la première étape d'une évolution plus profonde de l'ensemble de la société.

Les aspirations de plus en plus manifestes à une vie personnelle à la fois plus simple et plus enrichissante coincident étrangement avec la nécessité qui s'impose de modérer désormais le rythme d'exploitation des ressources naturelles. Cette convergence réduit singulièrement le choix des conclusions possibles: pour des motifs qui tiennent à la volonté d'épanouissement des individus aussi bien qu'à une simple question d'approvisionnement, nous devrons fort probablement modifier les modes actuels de production, assigner au développement une orientation et des objectifs renouvelés. Malheureusement, il n'existe pas de modèle qui nous permette de choisir en toute sécurité, entre le statu quo et l'arrêt de la croissance, le dosage désirable et possible de changement. On sait cependant qu'il s'agit d'un virage très délicat et qu'une manoeuvre trop brusque aurait pour effet de disloquer les fragiles mécanismes économiques et financiers qui supportent la société et de plonger le pays dans une crise très grave.

La prudence élémentaire nous impose donc l'obligation de procéder avec ordre, en adoptant progressivement une série de mesures susceptibles de nous rapprocher de l'objectif principal, tout en permettant aux hommes et aux institutions de s'adapter à des situations et à des rôles imprévus. Une transformation aussi profonde n'est possible qu'à certaines conditions:

a) accord des principaux partenaires sur les priorités de "la nouvelle société";

b) égale disponibilité, de la part des même éléments, à mettre en oeuvre les moyens dont ils disposent pour atteindre les objectifs acceptés en commun;

c) partage équitable des responsabilités et des difficultés liées au passage d'un style de vie connu et rassurant à une existence nouvelle, faite de tâches et d'occupations au moins partiellement différentes, et qui pourraient n'acquérir de signification qu'à la lumière de valeurs plus austères que celles qui prévalent actuellement.

Un tel programme n'est pas particulièrement séduisant pour une population nourrie au mythe du progrès illimité, à qui on a fait miroiter la promesse de tous les confort. Mais il arrive que cette promesse ne pourrait être tenue que pour une période relativement courte, au terme de laquelle la situation se trouverait grandement détériorée et la marge de manoeuvre dramatiquement restreinte.

Les scénarios possibles

Puisque nous devons de toute nécessité modifier notre mode de vie, le bon sens devrait nous porter à prendre dès maintenant les dispositions nécessaires pour tirer le meilleur parti possible des délais qui nous sont accordés. Mais la tâche sera rude, même dans les meilleures conditions, puisqu'elle doit comporter l'adaptation et peut-être la reconversion d'une partie substantielle de l'appareil industriel qui soutient l'existence d'une nation moderne. Ceci suppose la mise en oeuvre d'activités productrices susceptibles de fournir un niveau convenable d'emplois sans compromettre l'équilibre écologique et sans exercer sur les matières premières non renouvelables une ponction excessive. On devra sans doute procéder au remplacement de certaines productions de masse par des interventions fortement décentralisées, peut-être même jusqu'au niveau de l'action individuelle, le citoyen assumant de nouveau un rôle moteur dans le processus économique. Ceci pose le problème névralgique de l'éducation, de l'entraînement des jeunes — et des moins jeunes — à une existence axée davantage sur l'autonomie personnelle et sur une nouvelle conception du leadership social.

Il n'est pas question de préconiser un retour à l'attelage primitif. On doit tenir compte, dans le rajustement qui se dessine, des avantages que peuvent procurer, par exemple, le perfectionnement des moyens de transport et des techniques de communication, ainsi qu'une utilisation sélective, et accélérée en certains cas, des innovations technologiques: il est utile de se rappeler que les contraintes de l'avenir ne sont pas sans compensation.

On peut fabriquer, sur la nouvelle société, cent scénarios, du plus pessimiste au plus optimiste. Mais elle sera faite, en fin de compte, par les hommes et par les institutions du milieu, et alors on doit prévoir un modèle de planification qui fasse place aux groupes privés, faute de quoi elle ne peut être que le résultat de l'intervention unilatérale de l'État. Tel est bien le sens de l'alternative soumise par Trudeau: le changement étant inévitable, les Canadiens ont le choix d'y participer volontairement ou d'en abandonner la direction et l'exécution à un gouvernement de plus en plus autoritaire.

La deuxième hypothèse n'est pas réjouissante quand on sait que la prolifération des services publics se solde fatalement par une productivité décroissante, par la multiplication et l'intensification des conflits d'ordre social; et elle constituerait une menace directe aux libertés civiques et politiques.

L'autre solution est plus prometteuse en ce qu'elle ferait appel à la contribution des citoyens et des corps intermédiaires. Mais elle suppose, particulièrement de la part de ces derniers, des renouvellements importants au niveau des structures et des mentalités.

L'entreprise privée et la "société nouvelle"

Première visée, l'entreprise privée devrait accepter ou s'imposer des critères de comportement qui semblent inconciliables, de prime abord, avec le maintien de ses libertés et l'exercice de ses responsabilités traditionnelles. Encore faudrait-il distinguer entre les productions socialement utiles et celles qui ne le sont pas.

Alors qu'il était président de CIL, le regretté Léonard Hynes avait proposé la formation d'un conseil canadien des affaires qui aurait été responsable d'effectuer une évaluation des entreprises et d'aménager le retrait graduel (phasing out) dans les meilleures conditions possibles, de celles dont les opérations seraient inconciliables avec le bien-être général. Quoi qu'il en soit de cette suggestion, les entreprises devront, semble-t-il, procéder beaucoup plus rapidement que par le passé au regroupement de leurs forces. Elles pourraient devoir concéder à leurs associations une certaine marge de leur propre autonomie, afin de leur permettre d'effectuer en leur nom les recherches nécessaires à la définition de politiques réalistes et de conclure, avec les gouvernements et les syndicats, des ententes fermes sur quelques priorités fondamentales.

Il est juste d'affirmer qu'il n'appartien pas au seul premier ministre, ou au seul gouvernement, de définir les objectifs de la nouvelle société, et l'entreprise ne saurait rester étrangère au débat; mais elle devra fournir sur le sujet des vues cohérentes, établir la marge de compromis à laquelle elle est disposée à consentir, par exemple entre la productivité et le bien-être de la population, entre la tendance aux concentrations de main-d'oeuvre dans de vastes usines et les besoins d'une décentralisation qui peut s'avérer nécessaire, dans bien des cas, en des unités beaucoup plus réduites, réparties sur un territoire étendu. Quelle que soit la validité de ces exemples, ils illustrent le type de décisions sur lesquelles le patronat sera bientôt appelé à se prononcer et pour lesquelles il est très imparfaitement préparé.

Les hommes d'affaires américains se trouvent actuellement affrontés au même défi. Soumis depuis quelque temps à des critiques d'une rare violence, ils réagissent de diverses façons, les uns en dénonçant leurs accusateurs, d'autres en se moquant une campagne de relations extérieures, un troisième groupe — dans lequel se trouvent les présidents de la Bank of America et de IBM — en affirmant que l'entreprise doit se conformer à une conception éclairée de son rôle économique et communautaire. Cette dernière position est la seule qui soit prometteuse. Mais elle présente des difficultés pratiques redoutables. Comment concilier une discipline patronale efficace avec la mobilité et la liberté de choix essentielles à l'entrepreneurship? Comment procéder à un réaménagement substantiel des modes de production sans compromettre nos positions sur les marchés intérieurs et étrangers? L'entreprise est au coeur de ces problèmes. Mais elle ne pourra les résoudre qu'au prix de rétablissements difficiles et à la condition de pouvoir compter sur une disponibilité minimale de la part du syndicalisme et de l'Etat.

Les ambiguités du syndicalisme

Le syndicalisme canadien se caractérise, à l'endroit du régime, par une démarche dont l'ambiguité saute aux yeux. Par ses revendications incessantes, il force l'entreprise à mettre un accent toujours plus prononcé sur les facteurs de rentabilité, mais il refuse presque systématiquement de contribuer à la hausse du rendement. Là réside pourtant un potentiel précieux qui, mieux exploité, pourrait augmenter considérablement les surplus disponibles et servir les intérêts des travailleurs et des consommateurs.

On sait que les conflits de travail se soldent par une baisse de la productivité qu'il est souvent très difficile de rétablir à son niveau antérieur; on sait également que la seule mention du terme "productivité" soulève, dans certains milieux, l'effet d'une bonne blague, comme si le rappel de la nécessité du travail était inspiré par des soucis d'un autre âge. De tels comportements introduisent dans les relations patronales-ouvrières de sérieuses divergences de vues qui, bien au-delà des conflits normaux et inévitables entre les parties, constituent des causes de ralentissement et contribuent pour une part difficile à préciser mais très importante, à l'augmentation des coûts, c'est-à-dire à l'inflation et au chômage.

Dans la mesure où elle parvient à bloquer les gains de productivité, cette tactique syndicale nuit très nettement aux intérêts des travailleurs et de toute la population au profit des pays étrangers. C'est ainsi que des entreprises canadiennes importantes sont actuellement forcées de s'installer en territoire américain: les salaires étant à la hausse et la productivité piétinante au Canada, elles doivent émigrer pour faire face à la concurrence. Quand il s'agit d'entreprises à haute technologie et à basse consommation de matières premières, ces pertes sont particulièrement coûteuses.

Mais le syndicalisme porte encore plus loin sa lutte contre le régime en se faisant parfois le promoteur d'un marxisme imprécis qui — du moins selon des syndicalistes de gauche — constituerait une réponse aux problèmes, très réels par ailleurs, que soulève la société. On trouve là un deuxième aspect de l'ambiguité de certains syndicats: après avoir mis tout en oeuvre pour tirer le meilleur parti possible, au moyen de la négociation, du système existant, tout en refusant de contribuer à son perfectionnement, ils prétendent procéder à sa liquidation et lui substituer un gouvernement de style populaire.

En réalité, les ambiguités du syndicalisme ne sont peut-être que le reflet des contradictions internes qui pèsent sur son action. S'ils sont le moindrement objectifs, les leaders syndicaux doivent convenir que l'inflation gruge les revenus de tous les citoyens y compris les travailleurs, qu'elle constitue un facteur d'instabilité grave et qu'il est devenu nécessaire de la maîtriser. Un tel objectif engage évidemment la responsabilité de tous, de sorte qu'aucun groupe important ne saurait s'y soustraire sans compromettre le succès de l'opération. Or, sous le prétexte, dont la validité est loin d'être établie, que le Programme de contrôle impose des sacrifices plus grands aux travailleurs qu'aux autres citoyens, les syndicats s'y opposent carrément.

Mais on constate rapidement que les syndicats, en acceptant une limite aux augmentations salariales, décevraient leurs membres et s'exposeraient à voir s'effriter leurs effectifs. Plutôt que de courir ce risque, ils se réfugient dans une opposition systématique. Si cette hypothèse est exacte, si la revendication est à ce point essentielle, dans les circonstances présentes, à la survie du syndicalisme, il faudrait se demander si la société ne serait pas mieux servie par des syndicats mieux assurés de leur avenir et capables d'accorder un support actif à l'évolution des institutions plutôt que de procéder à une fuite en avant dans des aventures stériles sinon dangereuses. Il conviendrait alors d'aviser aux moyens de faciliter le recrutement syndical en assortissant ce privilège d'obligations précises accompagnées, en cas de transgression, de sanctions sévères. La société a trop investi dans le syndicalisme pour désespérer de son utilité ou pour se désintéresser des conditions de son efficacité. Elle a besoin d'un **syndicalisme libre, mais aussi responsable.** Le syndicalisme, comme l'entreprise d'ailleurs, n'a pas le droit de se laver les mains de la société qu'il a contribué à créer et qui se voit affrontée à des décisions difficiles.



L'État et les "nouveaux choix"

Dans la logique des changements qui se profilent à l'horizon, il existe fatalement une grande part d'inconnu. Mais les données disponibles, sur lesquelles on a déjà commencé à prendre action en divers milieux, permettent de percevoir quelques grandes orientations, dont on trouve un résumé saisissant dans un article de J.M. Pelt, président de l'Institut européen d'écologie: "La construction de l'avenir suppose donc de nouveaux choix..." "Encore, convient-il de s'interroger sur ce que ces nécessaires conversions exigent de tous et de chacun." "Gérer la nature en bon père de famille, freiner l'exploitation abusive des ressources, le gaspillage, la gadgétisation, la pollution... un renversement complet des priorités et des comportements économiques. Il conduit à privilégier la durée et la qualité, à organiser le recyclage... Une telle stratégie, brutalement mise en place, conduirait immédiatement à l'aggravation du chômage." "Mettre les ressources disponibles au service de tous par une meilleure redistribution des revenus entre les partenaires sociaux et entre les États." "Privilégier les équipements collectifs, les actions qualitatives au service de tous..." "Cela suppose des hommes et des groupes suffisamment courageux pour dépasser les limites étroites de leur "territoire" au sens biologique de ce terme." "Enfin, réduire l'absolutisme de la technique et de l'économie au profit de l'écologie, de l'éthique, du culturel, voire du spirituel".

Il suffit d'observer les événements pour constater que l'impossible révolution dont il est question au paragraphe précédent est déjà engagée. Des mécanismes d'intervention et de contrôle, notamment en ce qui touche à la pollution, à la redistribution des revenus, aux services sociaux, sont en place. C'est là que se trouve la source principale des augmentations des budgets des gouvernements, qui ne sont que le reflet des responsabilités que leur imposent à la fois les événements et une opinion publique de plus en plus exigeante.

Mais il ne s'agit là que des aspects correctifs des réformes nécessaires. S'il est relativement facile de corriger certains excès du régime, il est beaucoup plus compliqué de lui imprimer une direction plus positive tout en évitant de provoquer des dislocations majeures, c'est-à-dire de faire porter par la population le poids d'une évolution hâtive ou mal préparée.

On ne peut douter que le devoir immédiat des gouvernements consiste à contenir l'inflation et à remettre le régime sur ses rails. Mais ils doivent se préoccuper déa dès maintenant d'introduire dans leurs prévisions les nouveaux éléments de la situation tels qu'ils ressortent d'analyses de moins en moins contestables. Ils doivent désormais tenir compte, au-delà des données économiques et quantifiables, des motivations, des ressources et des aptitudes des hommes et des groupes afin de les faire concourir le plus efficacement possible aux tâches qui s'annoncent. Ils doivent se préoccuper du partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces, entre les provinces et leurs régions, entre le secteur public et le secteur privé. Ils doivent réévaluer le rôle des institutions en relation avec une conception renouvelée de l'homme, de ses besoins et de ses responsabilités.

Sûrement, l'édification d'une société nouvelle pose des problèmes d'une telle ampleur que l'Etat ne peut prétendre, à lui seul, y apporter des réponses satisfaisantes sans accentuer davantage un mouvement de centralisation qui provoque déjà le déracinement des centres de décision naturels. En dépit d'opinions contraires, les circonstances se prêtent encore à l'application de réformes graduelles où l'État, demeurant le maître d'oeuvre de l'évolution, saurait partager avec les partenaires sociaux l'application des changements d'ordre économique et social dont la nécessité paraît évidente.

De fait, à Ottawa comme à Québec, les gouvernements ont créé depuis une dizaine d'années de nombreux organismes consultatifs destinés à répondre au moins partiellement à cette préoccupation. Les organismes n'ont généralement produit que des succès relatifs, sans doute parce que les problèmes en cause sont d'une grande complexité, mais peut-être davantage parce que les groupes hésitent à choisir entre l'essentiel et l'accessoire, préférant la sécurité de leur mandat traditionnel aux risques liés à une collaboration étendue qui les obligerait "à dépasser les limites de leur propre territoire".

Au sujet des mécanismes de consultation, on a évoqué récemment le spectre d'un nouveau corporatisme qui constituerait une menace pour les institutions parlementaires. Mais dans une société pluraliste, il y a certainement place, d'une part, pour une consultation ordonnée et, d'autre part, pour l'exercice normal de l'autorité politique. Faute d'articuler l'une à l'autre ces deux dimensions de la vie communautaire, on s'exposerait à laisser s'amplifier les antagonismes sectoriels et à devoir ajourner la définition des objectifs prioritaires jusqu'au point où l'État se verrait forcé d'agir de sa propre initiative. Il devrait alors, pour s'acquitter de responsabilités aussi vastes, assumer

Voir page 6 : Société

Bibliophiles, collectionneurs et amis ***Lancement d'un album intitulé***

"FRAYÈRE"

qui comprend gravures de **Lucie Lambert** et 9 poèmes de **Yvon Rivard**
Le tirage est limité à 35 exemplaires. Les textes ont été imprimés par Pierre Guillaume sur papier BFK Rives.
Le tout relié par Pierre Ouvrard

PRIX SPÉCIAL DE LANCEMENT
Bibliothèque Nationale du Québec
Salle de lecture, 1700 rue St-Denis

CE SOIR DE 5.30 À 7.30 HRS
EXPOSÉ JUSQU'AU 28 MAI 1976

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE • INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

OBJECTIF ET DURÉE
— Programme interdisciplinaire bilingue à l'intention des personnes qui travaillent ou prévoient travailler dans le domaine du développement international.
— Débute en septembre et peut être complété en un an à temps complet.
— Peut être complété en deux ans à temps partiel au rythme de deux soirs par semaine et de trois sessions par année: de septembre à décembre, de janvier à avril et de mai à août.

CONTENU DU PROGRAMME
— Quatre profils de cours
— Problématique du développement international
— Changements économiques dans les pays du Tiers-Monde
— Gestion des programmes de développement
— Études régionales et analyses de cas.
— Cours de langue
— Mémoire
— Stages d'application (pour les stagiaires à temps complet seulement)

CONDITIONS D'ADMISSION
— Baccalauréat universitaire ou l'équivalent
— Expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
— Connaissance pratique de l'anglais et du français
— Le dossier des candidats à l'admission doit être complété avant le premier juillet pour le programme à temps complet et, pour le programme à temps partiel, un mois avant le début de chaque session.

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant à:

Secrétaire général
Institut de Coopération internationale
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario Canada K1N 6N5 (tél.: 231-2340/4910)

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

C'est bon d'investir chez nous

Obligations d'épargne du Québec

C'est une valeur sûre

10% *pour chacune des deux premières années*

et 9% par année pour les 3e, 4e et 5e années

Ministère des Finances

la météo

On prévoit peu de changement pour les prochains jours dans toutes nos régions. Les températures se maintiendront légèrement au-dessous de la normale saisonnière.

●

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: Nuageux avec éclaircies et quelques averses. Minimum la nuit dernière de 2. Maximum de 9 à 12. Aperçu pour demain: peu de changement.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux avec quelques éclaircies. Quelques averses éparses. Minimum la nuit dernière de 2. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour demain: peu de changement.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières: Nuageux avec éclaircies et quelques averses éparses. Faible risque d'un orage. Minimum la nuit dernière de 3. Maximum de 14 à 16. Aperçu pour demain: peu de changement.

●

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de Rimouski, de la Gaspésie: Brumeux et pluvieux. Minimum la nuit dernière de 2. Maximum de 8 à 11. Aperçu pour demain: plutôt nuageux avec averses.

22 mai

par la PC et l'AP

Il y a sept ans aujourd'hui, le 22 mai 1969, les sept membres d'équipage d'un radeau de jonc, le "Ré", entreprenaient un voyage sur l'Atlantique pour tenter de prouver que les anciens Egyptiens pouvaient avoir découvert l'Amérique. L'expédition était dirigée par Thor Heyerdahl, un savant et explorateur norvégien de 64 ans qui, 22 ans auparavant, avait traversé le Pacifique d'est en ouest à bord du Kon-Tiki, un radeau de balsa.

1975 — M. Arthur Maloney est nommé premier ombudsman de l'Ontario.

1968 — Une motion de censure, contre le gouvernement du général de Gaulle, est rejetée à l'Assemblée nationale. Dix millions de Français sont en grève.

1959 — Les Etats-Unis et le Canada décident de coopérer dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de défense mutuelle.

1918 — Des avions allemands bombardent Paris.

1885 — Mort de Victor Hugo.

1813 — Naissance du compositeur allemand Richard Wagner.

suites de la première page

"SPRINT ULTIME"

vernement sur la sécurité d'emploi, et la CEQ sur la tâche. Mais il ne s'agit que de "consolidations" d'ouvertures verbales déjà faites et certes pas encore d'offres de règlement."

Il est désormais clair que les "hypothèses" que remuent ensemble MM. Bienvenue et Charbonneau ne "descendent" pas vers les tables formelles pour le moment, d'autant plus qu'elles n'auraient pas encore réussi à réduire substantiellement l'écart entre l'offre et la demande au chapitre principal de la tâche d'enseignement.

Au moins les "sommets" auront-ils servi à reléguer aux oubliettes l'épisode de la guerre des chiffres, largement nourrie de munitions théoriques. Des équipes techniques conjointes procèdent désormais à des simulations, en appliquant diverses hypothèses aux situations concrètes vécues dans un échantillon de commissions scolaires.

La Commission de négociation de la CEQ se réunit aujourd'hui à Cap-Rouge et, entre autres sujets, décidera de la réponse à la demande des commissaires aux différends.

Hier, c'était le Conseil général de la Centrale qui siégeait à Québec. Il a majoritairement résolu de reporter le congrès biennal à la fin du mois d'août, alors que ces assises ont traditionnellement lieu en juin. Selon le responsable de "l'action", M. Rodrigue Dubé, c'est là une autre mesure préventive pour permettre la reprise éventuelle de la lutte à l'automne, en "réchauffant" juste avant la rentrée l'ardeur des principaux militants syndicaux.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, pour une rare fois présente à une conférence de presse des négociateurs gouvernementaux, a annoncé elle-même hier le paraphe de la quasi totalité des clauses normatives par les négociateurs de la Provincial Association of Catholic Teachers.

Ce groupe, qui n'a pas encore fourni de réponse sur les dernières offres salariales, a dans l'ensemble accepté les offres patronales déposées en avril sur la tâche et la sécurité d'emploi.

L'accord sur la tâche prévoit une augmentation globale de 5% des effectifs actuels, qui sont de 5,200 au total. Le principe du ratio maître-élèves prévaut toujours; il est de 1/24 au premier cycle de l'élémentaire, de 1/26 au deuxième cycle. Il sera de 1/23 en réalité, compte tenu de certains ajouts de personnel, notamment pour la langue seconde, et l'enfance inadaptée.

Au secondaire il sera de 1/17 au minimum. Il n'est pas question de définir une tâche individuelle maximum, comme le réclame toujours pour sa part la CEQ, mais les commissions scolaires "tenteront" d'atteindre une moyenne de 22.5 heures d'enseignement à l'élémentaire, et de 22.5 périodes au secondaire.

Les négociateurs ne semblent pas croire fermement que cette entente puisse avoir un véritable effet d'entraînement sur le groupe beaucoup plus nombreux des enseignants de l'élémentaire-secondaire syndiqués à la CEQ, ou sur les enseignants anglo-protestants alliés du Front commun.

Du côté des cégeps, la réponse à l'entente de principe conclue mercredi soir entre les parties frôle l'euphorie. 95% des votants à 30 des 39 assemblées générales tenues jusqu'à maintenant ont entériné l'accord, a fait savoir hier la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN).

Les professeurs ont cependant partout demandé que la formule syndicale de répartition des tâches fasse partie de l'entente finale, qui n'est pas encore tout à fait négociée dans l'ensemble de ses détails. La FNEQ réclame une formule de répartition "qui respecte l'équité des tâches entre les professeurs à des différentes disciplines et des différents collèges."

La récupération des cours débutera lundi, annonce la Fédération, qui ne prévoit pas pour l'instant de "problèmes majeurs". les assemblées syndicales ont également signifié leur accord à un appui financier au cartel syndical des affaires sociales, où la grève générale pourrait être déclenchée au début de juin.

Les enseignants de cégeps affiliés à la CEQ ont enfin clarifié leur position hier; ils ne "dénoncent" pas l'accord, disent-ils, mais ils expriment de "sérieuses réserves" sur un point, celui de la tâche. Ils regrettent surtout que la FNEQ ait accepté d'étaler jusqu'en 1976-79, soit un an de plus que la durée prévue de la convention, l'ajout de 489 professeurs dans le réseau collégial. Selon elle, il est "imprudent" d'entériner cette entente avant de régler le problème de la répartition, même si le reste du dossier contient "des choses intéressantes". Le groupe CEQ poursuit cependant des "explorations" de son côté avec les représentants patronaux.

Aux Affaires sociales, les jours se suivent et se ressemblent. Le comité restreint se rencontrait hier soir et devait continuer à siéger toute la fin de semaine, après une pause de quelques jours rendue nécessaire par des réunions syndicales.

M. Paul Pleau, directeur du Comité patronal, déplorait hier cet horaire de travail imposé aux négociateurs, et affichait une ironie un peu amère à l'égard des difficultés créées sur le terrain par les débrayages répétés de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, un groupe qui ne fait pas partie du Front commun mais qui y cultive des sympathies.

LA NCT

nis Hardy, sera versée jusqu'à la fin de 1978, date à laquelle M. L'Allier s'engage à verser, pour trois autres années, une subvention au moins égale à celle qui est déjà consentie.

La NCT a retenu les services de la maison d'architectes Jean-Guy Brodeur pour assurer la conception et la réalisation des travaux de réaménagement intérieurs et la construction d'un petit bâtiment qui abritera les espaces actuellement manquants: dégagement de scène, loges, salles de répétition, atelier et bureaux. La salle du Granada pourra contenir 900 sièges. L'édifice étant construit en béton, toutes les modifications nécessaires pourront être apportées sans altérer les structures. Le nouveau bâtiment s'élèvera sur le terrain voisin, acquis en même temps que l'immeuble.

"La situation de ce théâtre, dans l'Est de la ville, dans un quartier francophone et populeux, a dit M. Pelletier, favorise la volonté maintes fois exprimée de développer un foyer culturel dans ce secteur".

L'extension du métro et le service de transport en surface rendent ce théâtre facilement accessible au public, particulièrement aux étudiants. On y trouvera la place nécessaire pour le stationnement des autobus scolaires, souvent employés par des groupes qui fréquentent régulièrement la NCT.

M. Pelletier a indiqué que les travaux de réfection et de construction seront terminés au printemps de 1977, de sorte que la prochaine saison (1976-77) sera encore une fois présentée à la salle du Gésu par la NCT avait été invitée à quitter à la fin de 1974 alors qu'avait été décidée la démolition de l'immeuble des Jésuites, différée par la suite, puis finalement annulée. Seul le collège Sainte-Marie sera démoli: la chapelle sera préservée et le théâtre, entièrement rénové. Il se peut que la troupe de Paul Buissonneau, qui célèbre cette année le 20e anniversaire de la fondation, s'y installe plus tard.

M. Brodeur, l'architecte appelé à concevoir les aménagements intérieurs du Granada (construit à la fin des années 20), a confié aux journalistes qu'il s'efforcera de conserver l'actuelle décoration intérieure de la salle, à la fois "art-déco" et rococo, style qu'on retrouve aussi sur la façade extérieure (niches et fausses fenêtres).

Devant la presse et plusieurs gens de théâtre réunis dans la salle du Granada hier, M. L'Allier a exprimé la volonté désormais politique de son ministère: fournir aux créateurs les ressources nécessaires, rendre disponibles les équipements aux troupes de théâtre, sans pour cela imposer à celles-ci de conditions contraignantes. Dans le cas particulier de la NCT, il est seulement prévu que l'immeuble du Granada et ce qu'on y aura ajouté resteront propriété du Québec qui aura fait les frais de l'opération. Si les animateurs actuels devaient partir et que la NCT changeait d'orientation, il est évident que le régime actuel serait changé.

Que s'est-il passé entre ce jour sombre de décembre 1974 et cette matinée ensoleillée du 21 mai 1976? M. Pelletier, directeur artistique de la Compagnie, l'a rappelé hier. A peine avait-il annoncé la fermeture que s'amorçaient une campagne de presse et une vigoureuse réaction des milieux de théâtre pour sauver la NCT. On ne dénombre plus les articles, lettres, pétitions, démarches, manifestations étudiantes et pressions de toutes sortes qui ont marqué la période consécutive à "l'agonie" d'une entreprise dont M. Pelletier et Mme Gratton ont fait au cours des années un exceptionnel succès, notamment auprès des enseignants et des jeunes qui vont au Gésu se familiariser avec le grand théâtre du répertoire classique.

Dès février 1976, sollicité de toutes parts, ébranlé par l'ampleur des protestations publiques, M. Denis Hardy consentait à intervenir enfin dans ce dossier et à secourir financièrement la Compagnie. Celle-ci, à cette époque évincée du Gésu, se mit à la recherche d'une salle qui lui conviendrait. Les discussions reprenaient au sommet peu après la nomination de M. L'Allier aux Affaires culturelles. Celles-ci devaient aboutir à la convention signée hier.

Au cours de la saison prochaine, trois spectacles seront présentés: "Inès Pérée et Inat Tendu" de Réjean Ducharme sous le signe de l'insolite québécois; "Mademoiselle Julie" de Strinberg sous le signe du tragique scandinave; et "Arlequin valet de deux maîtres" de Carlo Goldoni (mise en scène de Gilles Pelletier) sous le signe du comique italien.

Parallèlement, la NCT invite les jeunes des secondaires I, II et III à découvrir en matinée le monde du théâtre. Deux projets sont à l'étude au comité de lecture de la CECM. Une création de quatre auteurs québécois sera présentée du 26 octobre au 17 décembre. Du 29 mars au 17 mai, "Impromptu chez M. Pantalon" de Louise Lahaie, sera préparée, montée et interprétée par des jeunes.

Enfin, dans le cadre de "L'Atelier NCT", à caractère expérimental, plusieurs créateurs ont présenté des projets au directeur artistique. Celui-ci en retiendra au moins trois qui seront présentés au cours de l'année.

Désormais soutenus et encouragés par les pouvoirs publics, les animateurs de la NCT pourront enrichir et diversifier leurs programmes, multiplier les expériences auprès des jeunes tout en offrant des pièces du répertoire classique. Non seulement la NCT est-elle sauvée. Mais elle pourra vivre et s'épanouir.

UN COMITÉ

qu'il faut songer à la rentabilité de ce parc olympique qui aura coûté plus d'un milliard de dollars.

M. Rouleau a confié qu'il ne croyait pas vivre assez vieux pour voir un jour Montréal prendre possession des installations olympiques, de sorte qu'il a paru opportun au gouvernement de créer au sein de la RIO un organisme chargé de s'occuper de louer les lieux olympiques après les Jeux.

Des congrès politiques, des manifestations artistiques, religieuses, sociales, des spectacles de toutes sortes peuvent être organisés au stade ou au vélodrome.

Déjà, a dit M. Custeau, les négociations sont en cours avec les Expos et les Alouettes pour l'utilisation du stade. Divers organismes veulent aussi négocier des contrats de location.

Il est certain que, dans la plupart des cas, la Régie ne pourra espérer boucler son budget d'exploitation par les locations si elle veut exiger des tarifs raisonnables et praticables. Mais puisque les intérêts sur les immobilisations seront défrayés par l'Etat, ces contrats de location pourront aider à combler les déficits d'entretien du parc olympique.

Dans cette perspective toutefois, il sera nécessaire d'achever au plus tôt le stade. Ainsi, des contrats de $50 millions ont été octroyés pour la ventilation. Les travaux commenceront tout de suite après les Jeux.

Cet été, on laisse à découvert les espaces autour de la soucoupe des gradins de façon à assurer la ventilation. Mais dans l'éventualité d'un stade couvert il faudra fermer ces espaces, construire le mat et poser la toiture escamotable. D'où la nécessité d'assurer une ventilation interne.

Le Québec n'a pas arrêté sa décision relativement à la construction du mat et la mise en place de la toiture, mais il s'agit d'une question de première importance pour les locations futures puisque l'absence de toit signifierait l'impossibilité d'utiliser le stade durant l'hiver.

On estime que le mat et le toit coûteront $125 millions.

Quant aux travaux en cours, M. Rouleau a déclaré qu'il y avait encore des ralentissements de travail chez les électriciens; à cause de certains retards, il n'y aura pas de visite publique le 13 juin prochain tel qu'on l'avait d'abord prévu.

Néanmoins, même avec le renouvellement de l'injonction en vigueur interdisant les ralentissements de travail et les actes de sabotage, M. Rouleau a insisté sur deux points: premièrement, les actes de sabotage peuvent être le fait de deux ou trois indésirables qui ne sont pas nécessairement des ouvriers employés sur le chantier; deuxièmement, le chantier fonctionne bien à 95% et les travaux sont grandement en avance sur l'échéancier qui avait été remis au Comité international olympique, en janvier dernier à Innsbruck.

Pour répérer les indésirables, les cartes d'identification des ouvriers ont été renouvelées et de nouveaux collants distribués pour les automobiles. M. Rouleau a expliqué que plusieurs corps de métier ne sont plus présents sur le chantier mais que des travailleurs, oeuvrant à l'extérieur du chantier, se servaient encore de leurs cartes et de leur laisser-passer pour garer leur voiture sur le chantier. Ces cartes ont pu permettre à des intrus de pénétrer sur le parc olympique.

Il y a eu des actes de sabotage commis séparément et individuellement, notamment dans la plomberie, mais il ne semble pas que les dégats aient été irréparables. Le dernier sabotage concerne l'alimentation électrique du panneau électronique des résultats situé à l'ouest du stade.

Les fils ont été sectionnés à trois endroits. M. Rouleau a démenti les rumeurs voulant que ce panneau fort complexe soit inutilisable et il a déclaré qu'il serait réparé dès que les essais seraient terminés.

Le président de la RIO rappelle enfin que, selon l'échéancier présenté au CIO en janvier et accepté par le Comité international, il devait y avoir des gradins temporaires dans le stade, il devait y avoir des toilettes temporaires, il ne devait pas y avoir de cascades aux abords ouest de la terrasse du stade, ni de promenade entre Pie IX et Viau le long du stade, ni certaines autres commodités. Actuellement tous les gradins sont permanents et installés, les cascades sont terminées, la promenade est terminée et 22 des 36 salles de toilettes permanentes sont terminées.

"Dans les circonstances, de dire M. Rouleau, il convient d'être optimiste et de se réjouir et je suis assuré que les visiteurs ne s'attendront pas à voir des installations aussi complètes, compte tenu de la publicité qui a été faite jusqu'à présent.

Le 13 juin en tout cas le parc olympique sera officiellement remis au COJO et il y aura des compétitions d'athlétisme et de natation les 25,26 et 27 juin entre athlètes canadiens.

On profitera de cette occasion pour former le personnel et faire des essais; c'est pourquoi on s'attend à recevoir une foule d'au moins 60,000 spectateurs au cours de ce week-end.

L'UN

ombrageux aux tentatives d'intimidation des "colonels."

On les dit pour la plupart favorables au candidat Rodrigue Biron qui est d'autre part assuré de l'appui public des Fernand Grenier, Roger Charette, Paul-Yvon Hamel, Raymond Poulin, Armand Maltais, Simon Baril, Gisèle Morgan, Jean-Jacques Croteau et François Pouliot.

Dans l'optique d'un congrès de coalitions, les appuis d'anciens ministres ne sont pas négligeables. Dans cette catégorie, c'est Jacques Tétreault qui semble plus favorisé avec des noms comme Jean-Paul Beaudry, Mario Beaulieu, Armand Russell et, parait-il, Fernand Lafontaine, même s'il assistait l'autre soir à la grande assemblée de Rodrigue Biron. Il faut ajouter l'ex-créditiste Phil Cossette qui établit à plus de 200 le nombre de délégués officiels qui sont d'anciens créditistes.

Les préférences de la direction du parti ne sont pas déclarées mais on croit savoir que M. Bellemare préfère Gérard Nepveu et surtout qu'il ne digère pas Rodrigue Biron, partageant en cela les sentiments, de l'ex-ministre Jean-Paul Cloutier. A titre de directeur-général du parti, Clément Vincent demeure muet tout en laissant ses organisateurs donner un coup de main à Rodrigue Biron.

Entre autres stratagèmes, les frères Beauregard font valoir aux délégués que Gérard Nepveu, à 57 ans, est le chef de transition que recherchait l'Union nationale pour préparer la voie au trop jeune Daniel Johnson. Le fils de l'ancien premier ministre n'a pas l'air à marcher dans le coup, puisqu'il assistait mercredi à l'assemblée de Rodrigue Biron.

Au congrès qui avait élu en 1969, Jean-Jacques Bertrand à la direction de l'Union nationale, le Dr Philippe Demers, ancien député de Saint-Maurice, avait généreusement propagé l'idée que Jean-Guy Cardinal n'était qu'un jeune séparatiste avide de détruire la vocation de l'Union nationale. Ce fut déterminant. Et c'est le genre de "passe du loup" que redoute l'équipe Biron.

Même l'entourage de M. Biron reconnaît maintenant qu'il faudra deux ou peut-être trois tours de scrutin pour élire le nouveau chef. Les candidats qui n'auront pas obtenu au moins 75 voix seront automatiquement éliminés après le premier tour. Les coulisses du congrès prédisent que le Dr Shaw se rendra alors dans le camp de M. Biron pour lui transférer les votes anglophones.

L'autre plan de coalition s'inspirerait de l'inimitié bien connue que vouent toujours les frères Beauregard à Me Jacques Tétreault qui se fait plus menaçant à mesure qu'approche l'heure du scrutin. Pour bloquer le passage à leur ennemi, ils n'hésiteraient pas à rallier Biron.

Outre les élus des exécutifs de comtés, la délégation du congrès comprend 57 délégués dits "généraux". On retrouve sur cette liste les noms de Claude Dupras, Jacques Courtois, président du club de hockey Canadien, Roch LaSalle, Jacques Lavoie et Robert Rumilly. Le congrès s'ouvre cet après-midi au centre municipal des congrès de Québec et ajournera jusqu'en soirée après avoir entendu les discours des cinq candidats en lice. La journée se terminera par un hommage au chef démissionnaire, M. Maurice Bellemare.

Grâce à une décision récente du comité du congrès, les délégués auront droit à un second regard avant de choisir le nouveau chef. En effet, demain matin, les cinq candidats se retrouveront sur la même tribune pendant plus d'une heure pour répondre aux questions de l'auditoire. Le scrutin débutera à 13 heures 30 et le successeur de M. Bellemare devrait être connu vers les 16 heures. Au congrès de 1971, où Gabriel Loubier avait défait Marcel Masse par 33 voix, les délégués attendaient à leur place qu'on leur passe l'urne. Ce qui avait permis aux organisateurs sans scrupules de les espionner et de les contrôler. Cette fois-ci, ils devront se rendre au bureau de scrutin. Le nouveau chef prononcera le discours de clôture puis donnera une conférence de presse.

Le congrès sera télévisé par Radio-Canada à compter de 14 heures dimanche.

L'OTAN

est synonyme d'abandon. Il ne faut pas oublier que l'Alliance atlantique ne peut "baisser sa garde", pour employer l'expression en usage à l'OTAN, d'autant plus que, ainsi que le précise traditionnellement le communiqué final, l'Union soviétique ne cesse d'accroître son potentiel militaire.

M. Kissinger a, semble-t-il, tenu à rassurer ses collègues à cet égard, en indiquant qu'après une analyse serrée de ce problème inquiétant pour l'Alliance, l'Union soviétique n'est pas animée d'une volonté de conquête. La surpuissance soviétique est tout simplement la conséquence du développement de son économie et de son industrie, et résulte, de la réalisation de plans qui remontent à cinq, ou même dix ans.

Le communiqué final publié à l'issue de la conférence de deux jours des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, affirme:

"La confiance nécessaire ne pourrait s'instaurer entre l'Est et l'Ouest si les crises et tensions évitées en Europe devaient surgir ailleurs... En conséquence, ajoute le communiqué, les ministres ont dû, une nouvelle fois, marquer leur préoccupation devant le développement soutenu de la puissance militaire des pays du Pacte de Varsovie sur terre, sur mer et dans les airs, au-delà des niveaux que justifieraient apparemment les besoins de la défense".

Dans le même esprit, les ministres ont marqué leur préoccupation devant l'intervention soviétique dans la guerre civile en Angola et les tentatives d'ingérence de Moscou dans la politique d'autres pays d'Afrique australe.

Dans une référence évidente à l'Italie, le communiqué déclare que les participants "ont réaffirmé l'attachement de leurs pays aux principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et du progrès social qui inspirent l'Alliance et sur lesquels sont fondés leurs institutions politiques et leurs modes de vie".

D'une manière plus générale, le communiqué déclare que les ministres "ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs essentiels de l'Alliance et, leur détermination de maintenir et, là où cela s'avère nécessaire, de renforcer la coopération et la solidarité des alliés ainsi que leur potentiel de dissuasion et de défense".

"C'est dans la mesure où, ainsi, la sécurité des peuples de l'Alliance demeurera garantie que les relations entre l'Est et l'Ouest pourront continuer à s'améliorer", ajoute le communiqué.

Les ministres ont également "souligné l'importance qu'ils attachent au maintien de l'équilibre des forces dans l'ensemble de la région méditerranéenne" et ils ont exprimé "leur inquiétude devant la situation grave qui résulte de l'instabilité prolongée au Proche-Orient".

En dehors des élections italiennes, une autre affaire à également soulevé les passions: celle de la pêche à la morue. M. Einar Agustsson, ministre des Affaires étrangères de l'Islande, s'est fait pressant. L'occasion était bonne pour ameuter l'opinion sur un problème vital pour son pays. Il a donc menacé d'engager une procédure de retrait de l'Islande de l'OTAN, si aucune mesure n'était prise d'ici la prochaine session du conseil, début septembre.

Ainsi, les contacts privés qui se poursuivaient entre Islandais et Britanniques depuis trois jours à Oslo, en marge de la réunion ministérielle, ont débouché hier soir sur une rencontre surprise entre le premier ministre d'Islande, M. Geir Hallgrimsson, et le secrétaire au Foreign Office, M. Anthony Crosland, apprend-on de source proche de l'Alliance atlantique.

Selon un porte-parole du ministère norvégien des affaires étrangères, M. Hallgrimsson a interrompu des vacances à Helsinki pour s'entretenir avec M. Crosland à Oslo.

On ignore encore le résultat de la rencontre. Immédiatement après, le secrétaire britannique au Foreign Office a regagné sa circonscription électorale de Grimsby, port de la côte-est anglaise qui vit en grande partie de la pêche à la morue.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

se soit trouvé en pratique à désavouer un accord négocié par ses mandataires. Mais ce temps n'a pas été perdu pour tout le monde. Nous avons appris à dire non, en ayant au préalable et pendant deux ans, établi notre bonne foi à vouloir poursuivre la coopération. Toutefois, il ne s'agit plus de rompre et de laisser faire les autres. Avec un pedigree comme le sien, le gouvernement de Mme Gandhi ne se fera pas de scrupules pour se tourner ailleurs ou pour compléter sa structure à partir de ce que nous avons déjà donné! Il nous faut donc mobiliser dorénavant tous nos moyens pour que nos critères sécuritaires soient appliqués aussi par les pourvoyeurs à bon compte du grand frisson nucléaire.

SOCIÉTÉ

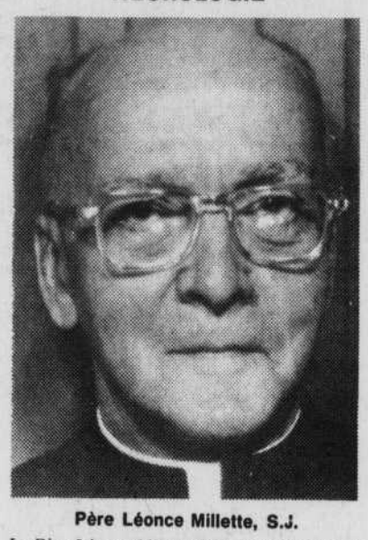
Suite de la page 5

des pouvoirs inconciliables avec le maintien des institutions démocratiques. C'est ainsi qu'en s'opposant à une évolution nécessaire du régime, ses défenseurs les plus farouches ne réussiraient qu'à favoriser l'avènement d'un gouvernement autoritaire.

Barbara Ward rappelait récemment que la science économique n'est rien d'autre qu'un outil adaptable à des fins très diverses et que l'important pour une nation, c'est de décider d'abord des objectifs qu'elle veut se donner. C'est le choix que les Canadiens, comme les autres peuples, sont appelés à faire, dans des circonstances particulièrement difficiles. Car si la détermination des objectifs constitue en soi un exercice redoutable, la façon de parvenir à ce choix met en cause les aspects politiques, au sens le plus large, de la société dans laquelle nous serons appelés à vivre.

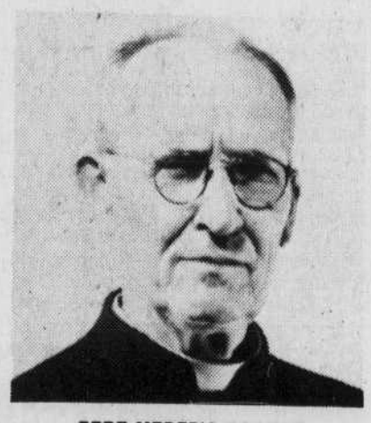
Le débat ouvert par le premier ministre du Canada est d'une importance extrême.

NÉCROLOGIE



Père Léonce Millette, S.J.

Le Père Léonce MILLETTE, de la Compagnie de Jésus, est décédé vendredi soir, 20 mai, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. Il était le fils de Didace MILLETTE et d'Elise FREGEAU. Né le 27 février 1899 à Lawrenceville, il fit ses études classiques au Petit Séminaire de Sherbrooke. Il entra au noviciat des Jésuites du Sault-au-Récollet le 2 mai 1918 et fut ordonné prêtre à Montréal le 17 août 1930. Il enseigna au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury et au Collège d'Edmonton avant de venir au Collège Sainte-Marie où il demeura presque sans interruption de 1935 à 1966. Il fut tour à tour économe du Collège, adjoint au préfet de l'église du Gesù et administrateur des émissions de Radio Sacré-Coeur. Il était venu s'établir à la résidence du Collège Brébeuf en 1966 et il y demeura jusqu'à tout récemment. Homme de la fidélité et de la ponctualité, il travaille jusqu'à la fin à la bibliothèque du Collège et à celle de la résidence. Il laisse dans le deuil son frère Omer (de Lawrenceville), ses soeurs, Gertrude et Solange (des soeurs de Sainte-Croix, à Montréal), Brigitte (des Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe) et Marthe Millette-Durocher (de Montréal). La dépouille mortelle sera exposée à la Maison Deslauriers (5650, chemin Côte-des-Neiges) samedi, 22 mai, à partir de 14h. Le service aura lieu à l'église de l'Immaculée-Conception (à l'angle des rues Papineau et Rachel) le lundi 24 mai, à 10h. Le corps sera inhumé au cimetière de la communauté à Saint-Jérôme.



PERE MEDERIC ROBERT (1890-1976)

Jeudi le 20 mai 1976 décédait à l'Hôpital Saint-Eusèbe de Joliette, le Père Médéric, c.s.v. Agé de 86 ans, il était dans sa 66e année de vie religieuse et sa 60e de sacerdoce. Le défunt était né à Saint-Ambroise de Kildare le 8 février 1890, du mariage de François-Xavier Chartier Robert et de Florentine Pare.

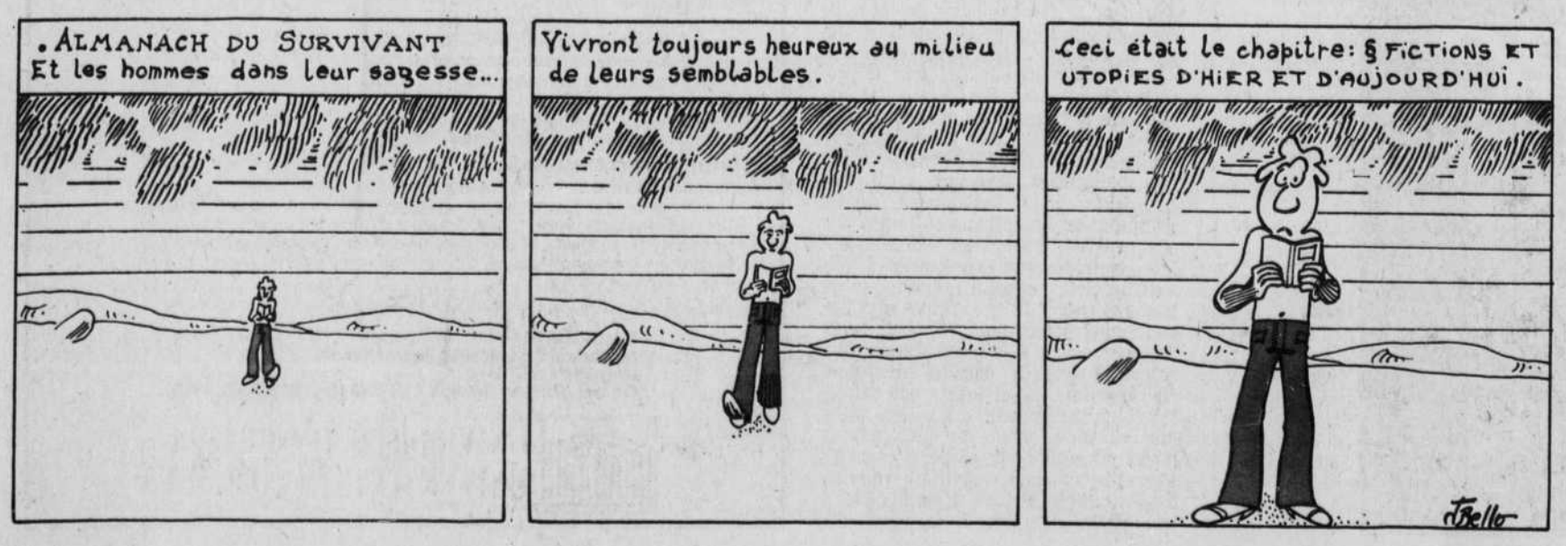
Après ses études classiques au Séminaire de Joliette, il entrait dans la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur le 15 août 1909. Il faisait sa profession perpétuelle le 6 janvier 1916. Au terme de ses études préparatoires au sacerdoce poursuivies au Séminaire d'Issy, en France, et au Scolasticat de la communauté à Joliette, il recevait l'ordre de la Prêtrise le 17 décembre 1916.

Au cours de sa longue carrière le Père Robert fut conjointement et successivement directeur et professeur au Scolasticat Saint-Charles à Outremont, puis à Joliette, de 1918 à 1943. D'une vaste érudition, il enseigna le dogme et la morale, le droit canon, l'histoire de l'Eglise, la théologie ascétique et mystique et la liturgie.

De 1943 à 1958, il exerça diverses fonctions au Noviciat de Joliette, et de 1958 à 1971, à la Maison provinciale de la communauté au même endroit. Il était membre de la Société Historique de Joliette. En 1971, il prenait sa retraite au Centre Champagneur à Joliette. Outre ses confrères religieux, le Père Robert laisse dans le deuil un frère, Pierre, de Berthierville; des neveux et nièces, dont M. l'abbé Pierre-Damien Robert, curé de l'Ile Saint-Ignace, comté de Berthier, et M. l'abbé Louis-Joseph Robert, vicaire à Berthierville; des cousins et cousines, dont M. le Chanoine Damien Robert, retiré au Centre Champagneur à Joliette.

La depouille mortelle est exposee à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 132 nord rue St-Charles Borromée à Joliette, où les funérailles auront lieu lundi le 24 mai, à 10:30 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la communauté.

les atomisés de l'An 0



Taillibert a reçu $4 millions d'arrhes et $500,000 de frais

par Guy Deshaies

L'architecte Roger Taillibert, concepteur français des installations olympiques, a reçu jusqu'à présent $4 millions d'arrhes sur ses honoraires en plus d'un montant de $500,000 pour ses frais de déplacement.

En faisant parvenir ces jours-ci à M. Taillibert la somme de $900,000 représentant une tranche des $4 millions, le président de la Régie des installations olympiques, M. Claude Rouleau, a fait savoir à l'architecte français que cette somme serait le dernier versement avant qu'un contrat en bonne et due forme ne soit signé entre lui et la RIO.

Mais M. Taillibert exige pour sa part $10 millions d'arrhes, c'est-à-dire des "avances" sur ses honoraires définitifs qui restent à être négociés.

On a parlé souvent d'honoraires se chiffrant par $40 millions mais il n'existe pas de contrat entre la Régie et l'architecte puisque le mandat qu'il a eu de construire le stade, les piscines et le vélodrome lui avait été confié au début par la ville de Montréal qui lui a versé $2.6 millions.

En plus d'avoir à négocier ce contrat important, la Régie a entrepris cette semaine de reviser tous les contrats octroyés pour la construction du Village olympique par les Terrasses Zarolega. Un comité spécial a été formé à cette seule fin mais M. Rouleau a précisé qu'il ne s'agissait pas pour la Régie de faire un travail policier dans le but de découvrir des fraudes, mais un travail de comptabilité pour vérifier si tout a été accompli selon les termes des contrats accordés.

Autrement dit, la Régie qui a pris en mains aussi le Village olympique veut être sûre d'en avoir pour son argent et de ne pas devoir achever des travaux compris dans des contrats déjà octroyés.

La matière plastique du toit du vélodrome subit des tests

Le Conseil national de recherches du Canada procède actuellement à des expériences en laboratoire, à Ottawa, pour déterminer l'indice d'inflammabilité de la matière plastique utilisée dans le toit du vélodrome olympique.

Si cet indice est supérieur à 25 sur l'échelle étalonnée, il faudra prendre des mesures spéciales de sécurité durant les Jeux, et remplacer le matériau par la suite.

Les résultats des expériences en cours seront connus d'ici la fin du mois, mais les expériences faites jusqu'ici à la demande du ministère québécois du Travail indiquent que ces panneaux de plexiglass peuvent être utilisés.

La question des dangers d'incendie que représenterait ce matériau avait été soulevée plus d'une fois depuis un an, mais l'incendie qui a détruit, jeudi, la biosphère de Terre des Hommes, recouverte également de plexiglass, a fait remettre le problème dans les mains de l'ingénieur Roger Trudeau, directeur de la Régie des installations olympiques.

Ce dernier avait du reste été injustement accusé par le Conseil canadien des industries du plastique, la semaine dernière, d'avoir fait preuve de négligence en autorisant cette construction, à cause des dangers d'incendie. On sait que la Régie n'était même pas créé lorsque la décision d'uliliser le polyuréthane au vélodrome a été prise.

M. Trudeau a déclaré hier que le service d'incendie de la Ville de Montréal avait approuvé l'utilisation des panneaux de plexiglass mais à la condition qu'on munisse le toit du vélodrome d'un certain nombre de détecteurs et d'évacuateurs de fumée, et qu'on installe plus de cabinets à boyaux et de portes de sorties. Tous ces travaux ont été faits mais le ministère du Travail avait exigé de plus qu'on fasse des tests en laboratoire pour connaître l'indice d'échappement de chlore en cas d'incendie de ce plastique, et qu'on procède aussi à des tests sur l'indice d'inflammabilité en envoyant des échantillons au Conseil national de recherches. Le premier test démontre que le plastique enflammé ne dégage pas de chlore. On attend les résultats du second.

M. Trudeau a déclaré au surplus que des fils de fer avaient été installés sous les coupoles translucides afin de retenir les panneaux et empêcher qu'ils ne tombent en flammes sur la foule advenant un incendie.

M. Trudeau a souligné que ce matériau diffère de celui de la biosphère: il comporte un isolant, et la section de toiture où il est n'implique en rien la structure du vélodrome.

M. Claude Rouleau, pour sa part, a révélé que les constructeurs américains de la biosphère de Terre des Hommes, cette grosse boule de "verre", avaient prévenu les autorités de la ville de Montréal des dangers possibles. Durant l'Expo, ils avaient exigé une surveillance ininterrompue de même que l'installation de trois canons à eau et d'autres dispositifs de sécurité. Ils auraient recommandé à la Ville, selon M. Rouleau, de ne pas conserver ce "pavillon" après l'Expo.

Mini-Loto: 29547

Le numéro gagnant du tirage de la mini-loto de cette semaine est 29547. Ce numéro vaut à son détenteur $5,000. Les numéros se terminant par 9547 gagnent $500, et ceux finissant par 547 gagnent $100.

Le résultat de la loto-perfecta 6/36 donne les numéros suivants: 17-20-21-26-29-35. Le numéro complémentaire est 2.

La poussière met en danger la vie des mineurs d'amiante

par Michel Guénard

OTTAWA — La concentration de poussière d'amiante à laquelle les travailleurs de cette industrie sont assujettis actuellement est telle que leur vie est en constant danger. C'est la conclusion unanime à laquelle est venu un sous-comité de l'hygiène du milieu qui avait pour mandat d'évaluer les risques d'amiantose au Canada découlant d'expositions prolongées à la poussière d'amiante au cours du travail.

Un total de quinze recommandations relatives aux mesures à prendre pour protéger les travailleurs de l'amiante au Canada a été présenté hier aux gouvernements fédéral et provinciaux. Nombre de ces recommandations ont trait à des méthodes de travail plus sûres, à des programmes d'éducation et à la surveillance médicale des travailleurs de l'amiante.

On y recommande entre autres l'homologation des entreprises qui utilisent des produits de l'amiante, un contrôle sévère de la contamination de l'air dans le milieu de travail et dans le voisinage des usines de traitement, et la mise en vigueur le plus tôt possible d'une norme, sujette à revision, qui est actuellement de deux fibres par centimètre cube d'air.

Compte tenu aussi du risque de cancer que suscite la cigarette, on recommande que les conditions d'emploi, dans les industries utilisant l'amiante, comprennent l'interdiction de fumer.

Rappelons que les maladies consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante sont principalement la fibrose pulmonaire (amiantose), la calcification pleurale et les tumeurs du poumon, de la plèvre et du péritoine. Bien que l'évaluation compétente de l'incidence des maladies de cette nature ait présenté certaines difficultés, le sous-comité de l'hygiène du milieu, un organisme consultatif fédéral-provincial nouvellement établi, a pu établir une corrélation irrécusable entre les maladies industrielles plus haut citées et la concentration de poussière d'amiante sur les lieux de travail.

Le sous-comité recommande à Ottawa d'agir à trois niveaux pour garantir la sécurité des travailleurs de l'amiante: établir des normes nationales d'étiquetage des produits contenant des fibres libres d'amiante; mettre au point un système national de statistiques sur l'hygiène professionnelle et coordonner les efforts de recherche en vue d'évaluer les risques sanitaires liés à l'amiante au niveau de groupes-témoins.

De son côté, le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, a fait savoir que le gouvernement fédéral a déjà adopté six mesures qui vont dans le sens des recommandations du groupe de recherche:

- On a déjà proposé une norme nationale d'émission d'amiante (2 fibres par sac d'air) en vertu des lois sur la lutte contre la pollution atmosphérique.
- M. Lalonde s'est engagé à convaincre ses homologues provinciaux d'adopter les normes fédérales.
- La direction de l'hygiène du milieu du travail fait partie du comité de l'Association canadienne de normalisation, dont le rôle est de concevoir des affiches de mise en garde pour les milieux de travail.
- Le 28 mai 1975, le gouvernement fédéral faisait part de son intention d'interdire l'importation de crocidolite (amiante bleu) en vertu des dispositions de la loi sur les produits dangereux.
- Le 10 décembre 1975, le ministère de la Consommation interdisait l'utilisation de l'amiante dans les produits de modelage ou de sculpture, ou ceux destinés aux enfants.
- On prévoit un étiquetage spécial sur tous les produits contenant de l'amiante.

Coupable: un ruisseau pollué

QUEBEC (PC) — C'est un ruisseau déversant de l'eau polluée dans le lac Maskinongé qui est à l'origine de l'épidémie de typhoïde qui a atteint 118 personnes à Saint-Gabriel-de-Brandon, en mars dernier, a annoncé hier le ministre responsable de l'Environnement, le Dr Victor Goldbloom, lors d'une conférence de presse à Québec.

M. Goldbloom a ainsi dévoilé les résultats de l'enquête menée par les Services de la protection de l'environnement, à la suite de l'épidémie en question.

Le déversement de matières polluées par ce ruisseau n'aurait normalement pas eu de conséquences fâcheuses, n'eût été de deux facteurs exceptionnels:

— des travaux, sur un barrage du lac Maskinongé, qui ont rabaissé le niveau du lac et permis aux eaux du ruisseau de s'éloigner davantage des rives profondément dans le lac;

— l'absence du préposé à l'usine de chloration, qui a été malade pendant quelques jours.

On sait que la municipalité de Saint-Gabriel puise une grande partie de son eau potable dans le lac Maskinongé, à partir d'un coffre d'eau situé à 20 pieds de profondeur dans le lac, et à 200 pieds de la rive.

Comme mesure d'urgence, le ministre Goldbloom a expliqué que son gouvernement allait aider la municipalité à équiper le ruisseau en question d'un système collecteur d'égouts, ce qui évitera tout problème à l'avenir.

M. Goldbloom a toutefois affirmé que le système de chloration de l'eau de cette ville est suffisant, et qu'on peut difficilement imaginer que ce concours de circonstances exceptionnelles se renouvelle.

Le député de Berthier, M. Michel Denis, a d'autre part, évalué à 25 pour cent la baisse du tourisme dans son comté, à la suite de cet incident. Rappelons que 118 personnes avaient été hospitalisées en raison de l'empoisonnement de l'eau, et qu'on avait dénombré 89 cas de typhoïde.

Le timbre à 10, puis à 12 cents

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey a annoncé hier une hausse de quatre cents des tarifs du courrier de première classe.

L'Opposition a rapidement répliqué en critiquant vivement le peu d'efficacité du service des Postes.

M. Mackasey a précisé que les lettres en première classe coûteront 10 cents, plutôt que 8, à compter du 1er septembre, et 12 cents à compter du 1er mars 1977.

Les tarifs du courrier de deuxième classe, qui groupe surtout les journaux et les magazines, augmenteront de 20% à compter du 1er mars. Le courrier de troisième classe, qui groupe certaines publications et certains types de publicité non sollicitée, fait actuellement l'objet d'une étude.

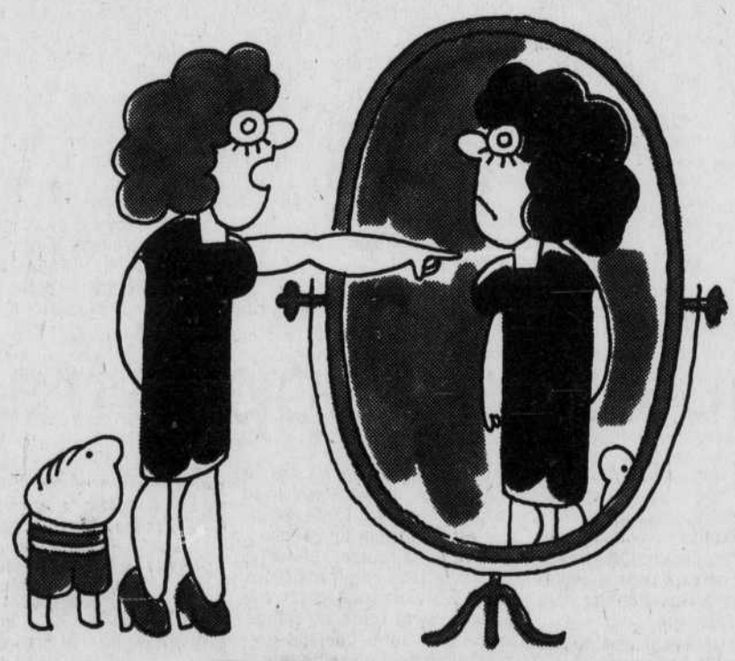
Ces hausses de tarifs étaient prévues depuis quelque temps déjà. Le déficit des Postes a en effet augmenté de $500 à $626 millions depuis un an.

M. Mackasey a annoncé ces hausses devant un comité des Communes étudiant les prévisions budgétaires de son ministère.

Le ministre a précisé que les hausses prévues pour les journaux et périodiques ne s'appliqueront que pour les envois faits au Canada.

Des augmentations avaient déjà été annoncées pour le courrier de deuxième classe posté vers l'étranger.

T'as sûrement ton mot à dire



Vote!

Oui, vous aurez votre mot à dire le DIMANCHE 23 MAI.

Ce jour-là, les établissements des affaires sociales procéderont aux élections des usagers à leur conseil d'administration; les usagers éliront:

- 2 représentants dans le cas des CENTRES HOSPITALIERS.
- 2 représentants dans le cas des CENTRES D'ACCUEIL.
- 2 représentants dans le cas des CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.
- 5 représentants dans le cas des CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES.

VOTEZ	si vous êtes majeur
VOTEZ	si vous avez reçu des services dans un établissement de santé ou de services sociaux de votre région au cours des deux années précédentes
VOTEZ	pour participer à la composition du conseil d'administration des établissements qui sont à votre service
VOTEZ	pour faire valoir vos droits d'usager.

Il n'y aura pas d'autre élection avant deux ans. Ne ratez pas l'occasion . . . C'est maintenant que vous avez votre mot à dire.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
en collaboration avec votre CRSSS,
c'est l'affaire de tous et de chacun.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre Conseil Régional de la Santé et de Services Sociaux (CRSSS).

LE SAVIEZ-VOUS ?...

Le Gouvernement du Québec offre la sécurité d'emploi à tous les travailleurs de l'éducation.

Dans les commissions scolaires et dans les collèges, la sécurité d'emploi c'est *nouveau* et c'est *unique* au Canada puisqu'aucun autre système provincial d'éducation n'offre un tel avantage.

Après deux ans chez un même employeur, le professeur, la secrétaire et l'ouvrier ont un emploi et un salaire *garantis à vie.*

Si un employé décide de renoncer à un emploi qui lui assurerait la sécurité d'emploi, il bénéficie alors d'une prime de séparation (allant jusqu'à 6 mois de salaire).

Pas de chômage, pas d'insécurité pour les travailleurs de l'éducation. C'est là un avantage extraordinaire.

En avez-vous autant ?

Qui peut refuser une telle offre ?

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Le soutien de catholiques aux communistes est intolérable, dit Paul VI

CITE DU VATICAN (Reuter) — Le pape Paul VI a déclaré hier au cours de la conférence de l'Episcopat italien qu'il est intolérable que des catholiques puissent soutenir des communistes lors des élections du mois prochain.

Le souverain pontife a indiqué qu'il confirmait la déclaration faite samedi par le président de la conférence, le cardinal Antonio Poma, qui avait menacé d'excommunication les catholiques qui feraient campagne pour des candidats communistes.

Sans aller jusqu'à reprendre à son compte les menaces d'excommunication du cardinal, il a déclaré: "Je ne peux que confirmer les indications et les motivations amplement exposées par le cardinal-président".

"Ce qui signifie qu'il n'est pas normal de se dérober à son devoir électoral lorsqu'il s'agit d'une profession de foi en des principes et des valeurs auxquelles on ne peut renoncer. Ensuite, ce n'est pas conforme aux devoirs sociaux, religieux, civiques et moraux. Par conséquent, est-il tolérable d'adhérer, particulièrement en public, à des expressions politiques radicalement opposées à notre conception religieuse de la vie"?

Une douzaine de personnalités catholiques ont fait savoir qu'elles feraient campagne en faveur des communistes. Le cardinal Poma avait dit aux quelque 300 évêques qui participent à la conférence que ces catholiques doivent avoir à l'esprit "les lois qui gouvernent la communion ecclésiastique et leurs infractios".

Pour le pape, il n'est pas question que la chrétienté épouse "des visions totalement et intrinsèquement opposées à sa nature. Il a encore indiqué que la doctrine marxiste il demeure "anti-religieuse, anti-cléricale, et en fin de compte anti-humaine".

CNUCED: un espoir "extérieur"?

NAIROBI (Reuter) — Malgré certains progrès, les négociations de la 4e CNUCED sur la dette du tiers monde et les matières premières piétinent et aucune issue n'est en vue pour le moment.

Si la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement est dans l'impasse, les seuls espoirs pourraient venir de "l'extérieur", pense-t-on de source informée, en évoquant la visite que M. Henry Kissinger effectuera à Bonn pendant le week-end.

A cette occasion, le secrétaire d'Etat américain et les Allemands de l'ouest pourraient assouplir leur position pour faire avancer la conférence dans les deux secteurs essentiels, soulignent des diplomates à Naïrobi.

Les pays en voie de développement réclament un programme intégré sur les matières premières et un étalement de la dette.

Les Allemands de l'ouest ont formulé d'importantes objections à cet égard. Ils estiment qu'un fonds commun pour financer des stocks régulateurs n'a aucune chance de fonctionner convenablement. Les Américains ont également exprimé des réserves.

Le cabinet ouest-allemand se réunira lundi après les entretiens avec M. Kissinger. La République fédérale pourrait alors définir son attitude définitive à l'égard de la CNUCED, ajoute-t-on de source diplomatique.

De source autorisée à la CNUCED, on annonce néanmoins des progrès dans divers domaines comme la libéralisation du commerce et un accord pour rédiger un code de conduite sur le transfert de technologie.

Néanmoins, les nations riches se refusent toujours à accepter le caractère obligatoire d'un tel code, et insistent pour qu'il soit conçu sur une base volontaire.

Elles s'opposent également à un élargissement des négociations commerciales multilatérales de Genève tout en réaffirmant leur attachement au principe de mesures préférentielles pour aider les exportations du tiers-monde et sont disposées à accorder un traitement de faveur aux produits tropicaux.

Plusieurs pays industrialisés qui jouent un rôle important dans les négociations de la CNUCED ont décidé de renforcer leurs délégations dans les prochains jours et ceci pourrait également contribuer à sortir la conférence de l'impasse.

Parmi ces pays figurent les Pays-Bas et la Norvège, les plus chauds partisans des thèses du tiers monde dans le camp industriel. La Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'ouest et la France renforceront également leurs délégations.

•

NEW YORK (AFP) — Le dialogue "Nord-Sud" entamé dans le cadre de la "conférence de Paris" pourrait être interrompu au cours des prochains mois en raison de l'élection présidentielle américaine et d'un certain mécontentement des pays en développement, estime l'hebdomadaire "Business Week" dans son dernier numéro.

Selon le magazine, l'administration américaine pourrait demander un report jusqu'après les élections de novembre des prochaines sessions de travail de cette conférence, qui doivent en principe débuter le 8 juin prochain dans le cadre de quatre commissions.

Les pays en développement pourraient appuyer cette demande dans la mesure où ils sont déçus par la lenteur des travaux de cette conférence et la stagnation des négociations en cours à Naïrobi dans le cadre de la CNUCED, estime Business Week.

25,000 morts et 79 blessés au Liban

BEYROUTH (par AP, AFP et Reuter) — Le bilan de 14 mois de guerre civile au Liban s'élève à plus de 25,000 morts et 79,000 blessés et il n'inclut pas les victimes parmi les réfugiés palestiniens et les fedayine qui combattent aux côtés des musulmans, a déclaré hier M. Hisham Shaar, directeur général de la sûreté.

Des combats ont encore été signalés hier, en dépit d'une certaine accalmie; une dizaine d'obus sont tombés en fin d'après-midi sur le quartier moderne de Hamra-Ras Beyrouth, tenu par les 2 musulmans. Les tirs étaient dirigés contre l'immeuble de la télévision contrôlée par l'opposition. Les obus ont manqué leur objectif et atteint des immeubles voisins, faisant une vingtaine de blessés.

Le bombardement de la station de télévision ("Canal 9") est interprété comme une riposte à la neutralisation de la station du camp loyaliste dont les antennes et le relais de Beyrouth ont été endommagés récemment par l'artillerie des forces musulmanes.

Des accrochages armés se sont produits par ailleurs dans Beyrouth entre groupes armés dont l'identité n'a pas été établie.

Dans la montagne libanaise, les opérations militaires se sont déroulées sur une échelle réduite: des échanges de tirs d'armes lourdes se sont produits notamment dans le secteur d'Ouyoune al-Simane (front de Faraya), où d'abondantes chutes de pluie et de neige ont été enregistrées au cours des dernières vingt-quatre heures.

Dans le centre du Liban, en revanche, de violents affrontements ont eu lieu, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Zahlé, troisième ville du pays, faisant 23 morts.

Sur le plan politique, des contacts ont eu lieu entre les chrétiens conservateurs et le colonel Mohamad Kholy, représentant de la Syrie au sein du comité supérieur militaire chargé de superviser la trêve en vue d'opérer un désengagement des forces sur le front de Faraya.

Les Kataëb se seraient d'autre part engagés auprès de l'officier supérieur syrien à "garantir la sécurité des minorités musulmanes" qui habitent dans les secteurs contrôlés par les miliciens chrétiens, notamment dans le Kesrouane et à Jbeil (Byblos).

Pour sa part, le général Aziz Ahdab, auteur du "coup de force" du 11 mars dernier, a demandé au président élu, M. Elias Sarkis, de le relever de ses fonctions militaires.

Dans une apparition impromptue à la télévision contrôlée par l'opposition, le général Ahdab, commandant de la place de Beyrouth, a successivement annoncé au peuple libanais:

— qu'il considérait que M. Soleiman Frangié, président en exercice, avait, en retardant sa démission, bloqué toute solution de la crise;

— qu'ayant atteint, le 21 mai, l'âge de la retraite, il entendait démissionner afin de donner l'exemple au président Frangié;

— qu'il souhaitait qu'il soit procédé à la réunification d'une armée libanaise arabe.

Enfin, les ministres des Affaires étrangères séoudien et koweitien sont attendus aujourd'hui au Caire dans le cadre de leurs efforts de médiation entre l'Egypte et la Syrie.

Les bons offices du prince Seoud Faycal (Arabie séoudite) et de cheikh Sabah al Ahmad (Koweit) n'ont pas permis jeudi la tenue de la réunion quadripartite de Riad annulée sine die.

Les deux pays n'ont pas perdu tout espoir de rapprocher les anciens alliés de la guerre d'octobre 1973 et d'apporter leur contribution à la crise libanaise.

Italie

Le risque de ne pas changer

par ROLANDE A. LACERTE
correspondance particulière

"La terre tremble" c'est le titre d'un film de Visconti, le chantre des crépuscules, de la chute des dieux, qui s'est lui-même éteint, à Rome, il y a quelques semaines. Aujourd'hui la terre tremble et ça n'est plus du cinéma. Les dieux politiques vacillent et ça n'est pas non plus du cinéma. L'Italie vit des heures pénibles et le drame qui l'a frappée ajoute à ses difficultés déjà très graves et redimensionne la campagne politique en cours. Le classique scénario pré-électoral qui semblait bien rodé en a été secoué. L'escalade de la guérilla urbaine, ponctuée d'attentats spectaculaires et incendies criminels, s'est enrayée. Le tremblement de terre du Frioul a fait "éclater la paix" selon la formule d'un sociologue. Mais à quel prix et pour combien de temps?

En larmes une femme s'est exclamée, à la fois ébahie et incrédule: "Comment donc tous les malheurs peuvent-ils s'abattre en même temps sur notre pauvre pays?" Le pessimisme est général. La lire vacille comme le sol du Frioul. À qui, à quoi s'agripper pour ne pas s'effondrer? Croyant qu'il n'y a plus de valeurs sûres certains choisissent de fuir, le plus loin possible. Le Canada apparaît plus que jamais comme une terre promise, les journaux en parlent régulièrement et en font des éloges dithyrambiques. Ceux qui ont intérêt à spéculer sur la peur et y possèdent terres et fermes à vendre à des prix excessifs le qualifient de Liechtenstein d'Amérique.

Ajoutant à l'épreuve collective des orages ont fait fuir une deuxième fois ceux qui, chassés de leur domicile, avaient trouvé refuge sous les tentes. Tragédie dans la tragédie, des rescapés du tremblement de terre sont maintenant rescapés de l'inondation. Les Friouliens sont renommés pour leur courage, leur ténacité (on a rappelé qu'ils forment 25% de l'immigration italienne au Canada) et ils donnent en ce moment au pays tout entier un exemple de force morale: "Nous reconstruirons et au plus tôt" disent-ils. Attachés à leur coin de terre, qu'ils ont toujours considéré comme une terre à part, méfiants de nature, ils exigent que les sommes d'argent qui seront destinées à la reconstruction ne passent pas par Rome mais soient directement versées aux communes les plus touchées: "Un Belice suffit".

Personne n'a oublié le scandale du Belice, région sicilienne détruite par un tremblement de terre en 1968. Les 350 milliards de lires allouées pour sa reconstruction ne sont jamais arrivées à destination et les sinistrés logent encore dans des baraques insalubres. Les bidonvilles soi-disant provisoires, devenus tristement permanents, se dressent comme des monuments stigmatisant l'incurie d'un régime.

La dialectique des partis, les subtilités de langage, les distinguos, les plans d'alliances politiques, tout cela est devenu dérisoire. Même les scandales qui, jusqu'à hier, passionnaient l'opinion publique ne font plus la une des journaux. Ces scandales poussaient comme des champignons après la pluie, ils atteignaient les plus hautes personnalités politiques du pays et menaçaient même les institutions démocratiques, désormais ils sont relégués au second plan. On ne cherche plus désespérément à savoir qui se cache sous le pseudonyme Antilope cobbler. Qui a pris l'argent de la Lockheed, des pétroliers, des bananiers. Il s'agit d'abord de survivre. Après, on verra: "Mais nous ne permettrons à personne et à aucun parti politique de quelque couleur qu'il soit, de venir ici spéculer sur notre misère et chercher à nous acheter avec une bouchée de pain" disait avec rancoeur un homme devant les ruines de sa maison: "Une maison payée avec les sueurs de toute une vie" se lamentait-il.

Dans ce climat d'Apocalypse les slogans sonnent creux. De plus en plus les gens prennent conscience que le combat électoral sera une lutte entre les deux géants: la démocratie chrétienne et le parti communiste. En 1972 l'inquiétude des Italiens avait joué en faveur du parti néofasciste. Cette fois l'insatisfaction et la colère populaires vont favoriser le parti communiste. Les efforts de Zaccagnini visant à débarrasser la DC de ses "cariatides" ont été vains. Sans les cariatides, justement, le temple ne risque-t-il pas de s'effondrer complètement?

Mobilisés pour une bataille électorale en vue de changer la direction politique du pays les communistes ne proposent plus le compromis historique, ils vont plus loin et réclament d'urgence un "gouvernement unitaire de salut et de renaissance nationale". Dans un rapport au comité central du PC, Berlinguer a évoqué la nécessité d'une coalition politiquement et moralement influente qui comprenne tous les partis démocratiques et populaires. Il a blâmé la DC ("ses responsabilités anciennes et récentes ont mené à cette grave crise") et a fait appel aux femmes et aux jeunes (les jeunes de 18 ans voteront pour la première fois) les qualifiant de forces décisives pour un renouvellement. Il y a en Italie deux millions d'électrices de plus que d'électeurs et le PC a doublé le nombre des candidats féminins, même dans les régions les plus sûres. Ses trois objectifs sont: économie saine; état démocratique et efficace; société ordonnée et fonctionnante: "Aucun risque n'est actuellement plus grand que celui de ne pas changer".

Plusieurs personnalités de la culture et du monde catholique se joignent aux communistes. Certains ironisent devant ces convertis de la onzième heure, les associant à ces habiles citoyens qui ont "une propension à voler au secours du vainqueur". Pendant ce temps la lire dégringole et le coût de la vie fait sauter tous les "sismographes" visant à le mesurer.

Mao agonisant?

Une purge est en préparation en Chine

PEKIN (par Reuter et AFP) — Un porte-parole chinois a déclaré hier que les supputations de la presse étrangère sur la mort ou l'agonie du président Mao Tsé Toung étaient "complètement absurdes".

Le porte-parole, qui appartient au département de l'Information du ministère des Affaires étrangères, s'est refusé d'autre part à commenter les bruits voulants qu'une importante réunion des dirigeants chinois soit en cours ou sur le point de se tenir.

Les nouvelles rumeurs sur l'état de santé du président Mao, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans, ont été notamment alimentées par la brièveté inhabituelle — quinze minutes — des audiences qu'il a accordées récemment aux premiers ministres de Nouvelle-Zélande et de Singapour.

En outre, le "Quotidien du peuple" a publié récemment des photos du président assis et la tête ballante au cours d'audiences alors qu'il avait toujours publié des photos du dirigeant chinois debout en train de serrer la main de ses visiteurs.

La Chine s'oriente-t-elle vers une nouvelle vague de purges dans les organes de direction du parti et de l'Etat? Certains, parmi les plus qualifiés, y répondent par l'affirmative.

En d'autres termes, la destitution du vice-premier ministre Teng Hsiao-ping au début de mois dernier, alors qu'il semblait à deux doigts de devenir premier ministre de Chine, parait à présent être le signal du déclenchement, plutôt que de l'aboutissement, d'une campagne antidroitière en Chine, la plus importante depuis celle de la révolution culturelle pendant les années soixante.

Progressivement, la presse officielle est devenue de plus en plus claire à ce sujet depuis début-avril, époque du limogeage de Teng Hsiao-ping et de la nomination de M. Hua Kuo-feng au poste de premier ministre.

Depuis dimanche, elle transmet sans équivoque un message semblable à celui lancé par Mao Tsetoung en 1966 au début de la révolution culturelle: il existe encore dans le parti et dans l'Etat des "dirigeants engagés sur la voie capitaliste".

Un premier cri d'alarme, dix jours après la destitution du vice-premier ministre, avait été lancé par le "Quotidien du peuple", l'organe officiel du parti.

Dans un éditorial en première page, ce journal avait alors signalé la présence dans le parti de "personnages importants du même type que Teng Hsiao-ping", constatation qui équivalait à demander l'élimination de ces mêmes personnages.

Cette prise de position, qui émanait vraisemblablement de l'aile la plus "radicale" du parti, ne fut plus aussi clairement exprimée jusqu'à dimanche dernier, 16 mai, jour anniversaire du déclenchement de la révolution culturelle.

La presse officielle a publié à cette occasion un éditorial fleuve signé conjointement par le "Quotidien du peuple", le Drapeau Rouge" et le "Journal de l'Armée de libération", qui marquait la publication, il y a dix ans, de la "circulaire du 16 mai" du président Mao Tsetoung.

Cette circulaire que, "l'ensemble de la population ré-étudie", explique la presse officieile en lui donnant ainsi un nouveau caractère d'actualité, déclarait notamment: "les représentants de la bourgeoisie qui se sont faufilés dans le parti, le gouvernement et l'armée, et tous les secteurs du domaine culturel, constituent une bande d'éléments révisionnistes contre révolutionnaires".

Les biens d'Isabelita sous séquestre

BUENOS AIRES (Reuter) — Un juge argentin a décidé de placer sous séquestre tous les biens de l'ancienne présidente Isabel Peron en attendant l'issue du procès pour corruption qui lui a été intenté.

La même mesure frappe trois anciens collaborateurs de la veuve de Peron: M. Jose Lopez Rega, ancien ministre des Affaires sociales, M. Raul Lastiri et sa femme Norma.

La saisie concerne les comptes en banques et aussi les biens immobiliers. Mme Peron possède au moins une grande maison dans la banlieue de Buenos-Aires et une ferme à San Vicente, à une cinquantaine de kilomètres de la capitale.

Le juge Garcia a été chargé de l'enquête concernant le fonctionnement d'une ancienne organisation charitable peroniste, dont les quatre personnes concernées étaient administrateurs, et qui était généreusement alimentée par des fonds publics.

Les inculpations n'ont pas été précisées mais on pense qu'elles concernent un chèque de 887.000 dollars tiré du compte en banque de l'organisation charitable par la présidente Peron pour payer les frais de succession de son mari.

Couvre-feu levé en Cisjordanie

RAMALLAH (AFP) — Le couvre-feu a été levé à 17 heures locales à Ramallah et El Bireh, où il était imposé depuis quatre jours. Il n'y a plus à présent de couvre-feu sur aucune ville de Cisjordanie, celui imposé à la casbah de Naplouse ayant été levé en début de matinée.

Par ailleurs, à Jérusalem, aucun incident n'a marqué en fin de matinée la sortie des services religieux à la mosquée El-Aqsa, sur le Mont du temple. Les précautions prises dans cette éventualité se sont révélées inutiles.

Pour la première fois depuis le 15 mai, aucun incident n'a été signalé sur l'ensemble du territoire cisjordanien.

Toutefois, il est difficile d'affirmer que la grève des écoles et celle des commerçants sont définitivement terminées: vendredi, il n'y a pas classe, et les commerces appartenant aux musulmans sont normalement fermés.

Incident mineur à Ramallah: à peine le couvre-feu a-t-il été levé que des centaines d'adolescents se sont répandus dans les rues pour manifester contre l'occupation israélienne. Ils ont mis le feu à des amas de vieux pneus, faisant à nouveau flotter une fumée noire au-dessus de la ville. Mais on ne signale aucun incident. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues et paraissent d'ailleurs absentes du centre de la ville.

Anibal Palma est libéré

SANTIAGO, (Reuter) — M. Anibal Palma, ancien ministre de l'Education du gouvernement Allende, a été libéré et sa famille annonce qu'il compte s'installer en Italie.

M. Palma, qui a été remis en liberté jeudi, fait partie d'un groupe de 49 prisonniers politiques arrêtés au lendemain du coup d'Etat de septembre 1973, dont la libération prochaine avait été annoncée par le gouvernement le 6 mai, à la veille de la visite du secrétaire américain au Trésor, M. William Simon.

M. Simon avait clairement laissé entendre que la reprise de l'aide des Etats-Unis au Chili était liée au respect des libertés individuelles par la junte.

Mais à la Havane, des représentants des six partis de l'unité populaire ont affirmé au cours d'une conférence de presse que sur la liste des 49 personnes libérés à l'occasion de la visite de M. Simon figuraient trois personnalités qui étaient installées aux Etats-Unis depuis plusieurs mois.

Une nouvelle vague de violence frappe l'Iran

TEHERAN (par Ibrahim Noori, de Reuter) — Une nouvelle vague de violence en Iran, la plus grave depuis le début de l'année, se solde par un bilan d'au moins trente morts en l'espace de quelques jours.

Dans la journée du dimanche 16 mai, des fusillades avaient éclaté presque simultanément dans divers quartiers de Téhéran entre les forces de sécurité et des personnes qualifiées de terroristes. Elles devaient faire onze morts parmi ces derniers, dont deux femmes, tandis que cinq policiers étaient tués, au nombre desquels le colonel Golam Reaz Fardad, commandant d'un poste de police dans le nord de la capitale.

Nouveau déchaînement de violence deux jours plus tard — le 18 mai — au cours d'accrochages qui se sont produits à Kharaj (45 kms à l'ouest de Téhéran), à Qazwin (au nord-ouest de Kharaj) et à Recht, sur les bords de la Caspienne. Un communiqué officiel déclare que dix "terroristes" ont été tués, dont trois femmes, ainsi que quatre passants. Il y a eu aussi des blessés parmi les policiers, mais aucun n'a été atteint grièvement.

Les accrochages du 18 mai sont le onzième incident violent dont il est fait état officiellement depuis le début de l'année, et le quatrième depuis le début du mois de mai. Ils portent à cinquante-et-un le nombre de "terroristes" qui ont été tués ou exécutés cette année en Iran, parmi lesquels six femmes.

Il ne s'était plus produit d'affrontements aussi graves depuis le mois de mai 1975, lorsque des membres d'une mystérieuse organisation s'intitulant "Les marxistes islamiques" avaient tué trois colonels de l'armée américaine et cinq Iraniens, dont un général de la police.

Le communiqué publié au lendemain des fusillades du 18 mai déclare que la découverte des "refuges terroristes" avait suivi l'arrestation de personnes qui étaient en rapport avec les "terroristes" tués à Téhéran lors des accrochages de dimanche.

Il est précisé également que les forces de sécurité avaient exhorté, par haut-parleurs, les "terroristes" à se rendre, mais que ceux-ci ripostèrent en lançant des grenades. Les forces de sécurité ouvrirent alors le feu à la mitrailleuse.

Le communiqué ajoute qu'au cours des fouilles effectuées dans les retraites des "terroristes" la police a découvert des armes automatiques est-allemandes, des bombes et des explosifs, ainsi que des documents et des tracts.

L'un des documents saisis par les responsables de la sécurité établit que l'un des groupes de "terroristes" avait des liens avec un certain nombre de pays — non nommés — et d'organisations de maquisards hostiles à l'Iran. Les mitrailleuses et les grenades prises aux "terroristes" provenaient de ces sources étrangères.

A Téhéran, une capitale de quatre millions d'habitants où la prospérité des affaires n'incite guère la population à s'engager dans des activités politiques dont elle n'a pratiquement rien à attendre, la violence politique passe souvent inaperçue. Habituellement, les journaux publient les communiqués officiels, parfois publiés deux ou trois jours après les incidents. Les accrochages ressemblent davantage à des coups d'épingle qu'à une tentative résolue de l'opposition clandestine pour renverser le gouvernement.

Il est bien difficile de savoir jusqu'où va cette opposition, mais on pense généralement qu'elle n'est pas assez importante pour vraiment inquiéter les autorités. Le réseau de la sécurité iranienne est suffisamment étendu et fonctionne assez efficacement pour que les activités dirigées contre l'Etat puissent ne pas rester longtemps sans être détectées. Le parti Rastakhiz (la résurgence) — parti au pouvoir — est la seule organisation politique en Iran. L'affiliation à toute autre idéologie que celle du "Chah et de la révolution du peuple" est jugée superflue.

Malgré tout, quelle que soit l'étendue de l'opposition, le gouvernement paraît maintenant déterminé à éliminer les adversaires clandestins. C'est peut-être parce que la violence a tendance à reprendre de plus belle.

Le 3 mai l'explosion d'une bombe à Meshed (nord-est de l'Iran, dans une administration gouvernementale, a tué deux personnes et en a blessé dix-sept, la plupart des fonctionnaires du gouvernement. Un suspect a été arrêté peu après, et un deuxième homme est mort au cours d'une fusillade avec la police.

Au lendemain de l'attentat de Meshed, les forces de sécurité, effectuant une perquisition dans une maison de Téhéran, ont tué deux hommes, Garaviz Broumand et Khosrow Safaie, — qualifiés de communistes.

Un communiqué officiel a déclaré que Safaie était un membre ancien de "l'Organisation révolutionnaire" du parti proscrit Tudeh (le parti communiste iranien) et qu'il était entré dans le pays avec de faux papiers. Quant à Broumand, ajoutait le communiqué, il avait suivi un entraînement à la guérilla il y a neuf ans à Cuba. Il avait été libéré de prison en 1973, après avoir purgé une peine de trois ans pour activités contre l'Etat.

C'est la première fois que le gouvernement iranien a mis en relation les "terroristes" avec un pays étranger. Cette évolution est également intervenue à la suite de la rupture, en mars, des relations diplomatiques entre Téhéran et la Havane. Le gouvernement iranien a rompu avec Cuba, après que son premier ministre Fidel Castro eut rencontré à Moscou une délégation du parti Tudeh. M. Castro avait appuyé la "lutte de libération" du parti Tudeh en Iran.

•

BEYROUTH (Reuter) — Le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) déclare être prêt à une alliance avec les opposants iraniens, mais ne pense pas qu'un tel rapprochement soit suffisant pour rendre une révolution possible.

L'IRAN a récemment accusé le FPLP et la Libye de fournir des armes et des fonds à ses adversaires de l'intérieur.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mtl: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

au fil des mots

De la néologie

par Louis-Paul Béguin

Pour mettre dans un contexte quelques néologismes du domaine des transports et du tourisme, j'ai imaginé une situation où l'emploi de mots nouveaux tombe à pic. Peut-être, dans quelques années, donnerons-nous ainsi le compte rendu d'un départ de l'aéroport de Mirabel:

"Arrivé au **terminal**, je me dirigeai vers la **billetterie**. Je dis au préposé du guichet que mon billet était **prépayé**. J'eux le temps ensuite de visiter les installations **aéroportuaires**. Je vis l'**adacport** destiné à recevoir les avions à décollage et atterrissage courts, l'**hélistation**, près de laquelle venait d'atterrir, comme une grosse mouche noire, un énorme hélicoptère, vers lequel se dirigeaient les passagers sortant de l'**héligare**, spécialement conçue pour les voyageurs **héliportés**. Sur le terrain, les **avitailleurs** se hâtaient vers les aéronefs pour les ravitailler en produits de toutes sortes. Que de monde, que de choses à voir! Même un **bac aérien** qui s'offrit à mon regard. Il transportait des automobiles avec leurs passagers, pour des distances courtes."

Les néologismes en audiovisuel

Le vocabulaire de l'audiovisuel lui-même, encore hier rempli d'anglicismes, se francise. On y trouve des emprunts à la langue courante auxquels on a donné une extension de sens; Ainsi, on parle de **tête** ou de **bras de lecture**. Le plateau où tourne le disque s'appelle le **plateau de lecture** ou la **table de lecture**. La **bande magnétique** est un support de matière plastique revêtu d'une poudre spéciale qui enregistre les variations de champ magnétique. Cela permet la **reproduction** (ou la **restitution**) du **son**. La **vitesse de défilement** de la bande (elle défile devant les **têtes du magnétophone**) doit être réglée pour éviter le **pleurage** ou le **scintillement** qui sont des distorsions. On trouve aussi les mots: **diaphonie, tétraphonie, cassette,** (que l'anglais a emprunté au français) **cassétothèque, cartouche**. Le verbe **cassettiser** signifie mettre en cassette. Autres nouveautés: le **vidéo-disque**, la **cartrivision** (visionnement par cartouche). Il y a loin du premier maître de l'audiovisuel qui était, dit-on, un singe qui montrait la lanterne magique!

Un règlement de zonage nuit à des handicapés

par Marie Laurier

UNe somme de $350,000 dort dans les coffres du ministère des Affaires sociales. Cet argent, arraché par le poids de mémoires et d'études sur les besoins des handicapés, pourrait servir à construire des centres d'hébergement pour 144 paralytiques cérébraux dépendants, c'est-à-dire qui ne peuvent vivre seuls, ne se déplaçant qu'en fauteuil roulant.

Les municipalités refusent de modifier leurs règlements de zonage, alléguant que ces maisons de groupes sont classées "non résidentielles", donc commerciales, parce qu'administrées par une institution gouvernementale. C'est le cas notamment à Longueuil, à Montréal-Est et à Montréal-Nord. Si bien que les handicapés physiques qui avaient déjà choisi les emplacements et même quatre maisons, approuvés par le ministère des Affaires sociales, doivent attendre et comprendre à leur corps défendant que "les fonds ne sont pas bloqués mais qu'il est impossible de réaliser l'achat de maisons".

Ce fait a été porté à l'attention des journalistes, hier, à l'occasion de la conférence annuelle, l'Association de la paralysie cérébrale, qui se déroule dans la métropole pendant le week-end. On convient tristement que les préoccupations sont ailleurs, notamment vers les Jeux olympiques...

Tout n'est pourtant pas négatif pour l'avenir des handicapés. Ainsi, certaines entreprises commencent à réagir et à admettre qu'en dépit de leur handicap physique, ces personnes constituent un réservoir de main-d'oeuvre intéressant.

M. Pierre Salbaing, président d'Air Liquide Canada, participant au programme "Engagez-vous" de la division de Montréal de l'Association de paralysie cérébrale, explique:

"Les entreprises canadiennes doivent et peuvent étendre leur politique d'égalité d'emploi aux handicapés qualifiés. Étant donné qu'il y a partout au Canada un gaspillage de capital humain qui doit cesser, le programme que nous proposons n'est pas utopique. Il ne doit pas être considéré toutefois comme une obligation à embaucher tous les handicapés, indépendamment de leurs qualifications. Il s'agit d'une tentative sérieuse visant à offrir des possibilités de main-d'oeuvre à des personnes compétentes qui, autrement, ne trouveraient pas de travail."

En plus de cet effort conjugué pour aider les handicapés à trouver un milieu de travail auquel ils aspirent, l'Association poursuit son action d'information, notamment par le Bureau des conférenciers, sorte de tribune itinérante où les paralytiques cérébraux vont sensibiliser les étudiants des cégeps, des universités et des écoles secondaires aux problèmes qu'ils rencontrent. Initiative qui connaît un franc succès et qui se continuera l'automne prochain.



Ce futur foyer de groupe pour adultes paralytiques cérébraux a été perdu lorsque la municipalité de Montréal-Nord a refusé d'émettre un permis ou de faire des amendements à des règlements généraux. Yves Gazaille et Luc Barrette, résidents en perspective de ce foyer, ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement du Québec n'est pas intervenu.

SI...
ou
OXFAM

SERVICE DE LIQUIDATION
• Biens personnels • Successions • Mobiliers
Si vous penser liquider vos biens, appelez-nous pour:
• Estimation professionnelle
• Les clients toujours satisfaits
• Commission minime
Nous vous offrons un service qui se spécialise dans les ventes privées de biens personnels et de mobiliers, sur les lieux mêmes.
Pour renseignements, appeler
YVETTE STEPHENS
Tél.: 861-8736 — 733-2471

Goldbloom

L'eau d'abord pour la rive-sud

par Gilles Provost

Avant de s'attaquer à l'épuration des eaux d'égouts de la rive-sud, le gouvernement va d'abord leur assurer un approvisionnement adéquat en eau potable, a déclaré au DEVOIR le ministre responsable de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

"Les travaux nécessaires pour alimenter correctement en eau potable les huit municipalités de la rive-sud, entre Brossard et Boucherville, coûteront au moins $40 millions, a-t-il expliqué. Le gouvernement paie la moitié de ce montant et il ne pourra pas payer en même temps le réseau d'égouts sur le même territoire."

"S'il y a des égouts à construire rapidement, ce serait plutôt dans le bassin de Laprairie et Candiac, précise M. Goldbloom. Cette région aura certainement priorité sur Saint-Lambert parce que le problème des égouts y est beaucoup plus crucial. Le bassin de Laprairie est plus vulnérable que le Saint-Laurent à Saint-Lambert."

Le problème de cette région n'a pu être réglé plus rapidement, au dire de M. Goldbloom, parce que le rapport d'ingénieurs commandé par le gouvernement a été contesté par d'autres ingénieurs qui soutenaient une solution différente.

Pour ce qui est de l'eau potable dans les municipalités entre Brossard et Boucherville, le problème vient directement de l'absence de communauté urbaine qui pourrait prendre en charge la construction d'un réseau d'aqueduc intégré.

Les municipalités situées sur le bord du fleuve ont une alimentation suffisante pour répondre à leurs besoins mais elles doivent aussi alimenter les autres municipalités situés plus à l'intérieur des terres (Saint-Hubert, Saint Bruno, etc.). Or, ces municipalités ont des besoins de plus en plus importants, en raison de leur développement rapide. Leurs nouveaux quartiers sont privés d'eau en été.

Longueuil, qui doit construire une nouvelle prise d'eau et une nouvelle usine de filtration pour satisfaire aux besoins de ses voisins, ne voulait évidemment pas payer seule ces installations qui ne lui servent pas directement...

Récemment, les SPE ont émis une ordonnance pour obliger les municipalités à s'associer et à partager les coûts de ce projet de $40 millions mais Saint-Bruno et Saint-Lambert étaient insatisfaits de certaines clauses de l'ordonnance. Ils avaient même décidé de porter leur cause en appel, ce qui retardait le début des travaux.

Selon M. Goldbloom, le gouvernement a réussi à convaincre ces deux municipalités de laisser tomber leur contestation au cours des derniers jours. Une nouvelle ordonnance devrait donc être émise très bientôt pour mettre les travaux en marche.

M. Goldbloom a aussi dit un mot de la situation semblable qui se présente à Sainte-Thérèse: la municipalité doit construire un nouvel égout pour éviter la contamination de sa prise d'eau mais elle refuse d'en assumer seule les coûts.

M. Goldbloom a indiqué qu'on tente de régler ce cas à l'amiable pour éviter les contestations judiciaires qui pourraient suivre une ordonnance.

Dans la région de Mascouche, on se trouve aussi aux prises avec un problème semblable parce que l'on doit trouver une solution régionale au traitement des égouts que l'on ne peut pas déverser dans la rivière l'Assomption.

Il est pourtant difficile de répartir les coûts équitablement parce que les propriétaires qui possèdent déjà des installations septiques satisfaisantes refusent d'assumer le fardeau d'égouts dont ils n'ont pas besoin dans l'immédiat.

Là encore, on pourrait agir par ordonnances, dit M. Goldbloom, mais les opposants pourraient demander un référendum. Éventuellement, ils pourraient même gagner leur cause et la situation serait encore plus embrouillée qu'au départ...

aux 4 coins du monde

Echec aux échecs en Israël

MOSCOU (Reuter) — L'Union soviétique ne participera pas aux olympiades d'échecs ni au congrès de la Fédération mondiale des échecs, si ces deux événements ont lieu en Israël. La Fédération soviétique des échecs estime dans un communiqué qu'en raison de la situation qui y règne, Israël n'est pas en mesure de garantir la sécurité des joueurs et des officiels, ni le déroulement normal des olympiades et du congrès de la F.I.D.E.

La Fédération soviétique accuse les autorités israéliennes d'agression contre les Etats arabes et d'oppression à l'égard des populations des territoires occupés. "Organiser les olympiades en Israël serait donc contraire à l'esprit olympique".

Elle fait en outre remarquer que plusieurs ne pourraient y participer, une allusion aux pays arabes et à certains pays d'Afrique.

Le Concorde en Cour suprême

WASHINGTON (AFP) — La bataille juridique pour interdire au Concorde d'atterrir à Washington a été relancée par le Comté de Fairfax (Virginie), qui a décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême de l'Etat, hier. Ce dernier recours a été engagé par le Comté deux jours après qu'il ait été débouté par une cour d'appel de Washington et trois jours avant le début des vols réguliers, lundi, entre Paris, Londres et l'aéroport de Washington — Dulles, riverain de la localité de Fairfax. Dans un premier temps les autorités du Comté ont fait savoir à la Cour suprême qu'ils voulaient engager une procédure d'appel devant elle et lui demandent d'interdire au supersonique de se poser aux Etats-Unis tant que la Cour n'a pas rendu son jugement. La décision devra être prise au plus tard demain.

Pas de journaux à Paris

PARIS (Reuter) — Pour la neuvième fois en quatorze mois, aucun quotidien parisien, à l'exception du "Parisien libéré", n'a paru hier en raison d'une grève de vingt-quatre heures des journalistes et des typographes du Syndicat du livre.

Commencée jeudi soir à minuit, la grève a interrompu le service intérieur de l'Agence France-Presse et réduit son service international. Les autres agences ont interrompu la transmission de leur service.

La grève vise, entre autres, à accélérer la signature d'une nouvelle convention collective. Les journalistes se plaignent également de la longueur des journées de travail dans certaines rédactions, de la concentration de la plupart des journaux entre les mains d'une poignée de propriétaires et des pressions du gouvernement sur l'AFP.

L'amiral Ingersoll n'est plus

WASHINGTON (AFP) — L'amiral Royal Ingersoll, commandant en chef de la Flotte américaine de l'Atlantique pendant la "Bataille de l'Atlantique", est mort jeudi à Washington, à l'âge de 92 ans. Il avait dirigé cette flotte du 1er janvier 1942 à novembre 1944, au moment où les navires de guerre américains protégeaient les convois traversant l'Atlantique contre les attaques des sous-marins allemands. A la fin de 1944, il avait été nommé commandant en second de la Flotte du Pacifique. Il avait pris sa retraite en 1946. Il était commandeur de la Légion d'honneur, et Chevalier commandeur honoraire de l'Empire britannique.

19 morts par la faute d'Olga

MANILLE (AFP) — Le dernier bilan des graves inondations provoquées par le typhon "Olga" aux Philippines est de 19 morts, dont 16 noyés et quelque 12,000 sans-abri, a annoncé la Croix-Rouge hier, à Manille. Deux avions, un appareil de tourisme et un appareil militaire, sont d'autre part portés manquants, après le passage du typhon accompagné de vents atteignant 120 kilomètres à l'heure. Des recherches ont été entreprises pour retrouver les douze passagers des deux avions.

Les pluies ont décru dans la journée de jeudi, mais la ville de Manille était encore inondée à 80 pour cent, hier matin.

Le président Ferdinand Marcos a instauré l'état de calamité publique dans une grande partie de l'île de Luzon, où se trouve la capitale, pour faciliter les secours.

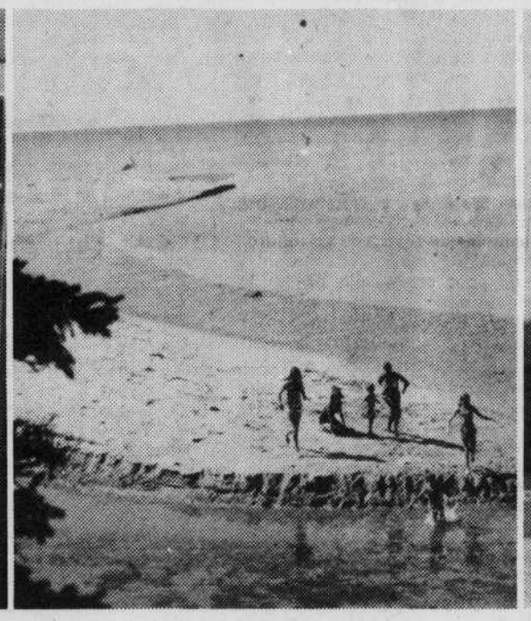
Une visite amicale à minuit

OSLO (Reuter) — Henry Kissinger s'est éclipsé jeudi soir d'un diner officiel offert par le gouvernement norvégien aux ministres participant au Conseil atlantique, pour aller passer deux heures chez la vedette de cinéma Liv Ullman, une amie de longue date. Il l'avait déjà vue le mois dernier à Washington.

Le quotidien d'Oslo Verdens Gang publiait hier matin une photographie du secrétaire d'Etat quittant à minuit et demi la maison de l'actrice. M. Kissinger escortait à l'occasion Liv Ullman, à l'époque où il s'était acquis le renom de playboy, avant son mariage en 1974 avec Nancy Maginnes. Celle-ci n'a pas accompagné le secrétaire d'Etat au cours de ses derniers voyages. On précisait ultérieurement que des dizaines de policiers norvégiens et de gardes-du-corps américains se trouvaient aux alentours de la maison, au moment où M. Kissinger a rendu sa visite a Liv Ullman, à sa mère et à sa fille.

Faites le tour des Provinces de l'Atlantique!







S'il est une partie du Canada que vous aurez grand plaisir à découvrir, c'est la région des Provinces de l'Atlantique. Non seulement y découvrirez-vous partout des vestiges des premiers moments du Canada, mais vous le ferez dans un décor enchanteur où la mer est omniprésente et où la population est restée accueillante et différente. Ces provinces sont ceinturées de plages merveilleuses, sillonnées de rivières poissonneuses, parsemées de terrains de golf.

Pour jouir davantage de vos vacances, pour vous assurer d'une détente absolue et d'un confort agréable, utilisez l'autocar, le train, l'avion, le bateau. Laissez-vous conduire et profitez pleinement de vos vacances.

Il existe des dizaines et des dizaines de circuits-vacances conçus pour répondre à tous les désirs: vacances en avion, complétées par des randonnées en voiture de location; vacances-détente en autocar avec ou sans guide; vacances de tout repos en train, avec visites d'intérêt en voiture. Variété, flexibilité, sécurité. Des vacances idéales!

Exemple de circuits-vacances en autocar dans les provinces de l'Atlantique.

L'autocar est devenu un transporteur-vacances extrêmement populaire. Il est rapide mais vous laisse admirer quand même le panorama; il est confortable et vous permet de vous reposer en toute quiétude; il est agréable et vous donnera l'occasion de faire de nouvelles connaissances.

L'autocar vous mène allègrement vers Campbellton, Nouveau-Brunswick, d'où vous pourrez admirer la masse volcanique du "Pain de Sucre". Les rivières de la région regorgent de saumons. Arrêt à Moncton, où vous y apprécierez une hospitalité typiquement francophone. Tout le long de l'été, au Nouveau-Brunswick, s'étayent une série de festivals tous plus intéressants les uns que les autres: Festival de folklore de Miramichi à Newcastle, Festival du Saumon de Campbellton, Festival des Pêcheurs de Shippegan, Festival de Peat Moss à Lamèque et le Festival des Acadiens à Caraquet. L'autocar se dirige ensuite vers Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où vous voudrez admirer l'un des plus beaux ports de mer. Un traversier franchit la Baie de Fundy jusqu'à Digby où vous pourrez peut-être aller à la pêche aux pétoncles. Détendez-vous pendant la traversée du Parc Kejimkujik, Nouvelle-Écosse, où abondent flore et faune locales. Vous revoilà sur les bords de l'Atlantique, à Halifax. Faites une randonnée en bateau sur le Bluenose II. Allez savourer les délicieux homards que l'on offre dans plusieurs restaurants...

Circuits-vacances en avion et en voiture de location

Pour disposer de plus de temps, vous avez décidé d'utiliser l'avion et la voiture de location. Excellente idée! Vous atterrissez à Saint-Jean, Terre-Neuve et de là, à travers le Parc historique national Signal Hill, promontoire d'où vous admirerez l'océan rageur, les plages et le littoral sinueux de tout le nord de Terre-Neuve, vous vous rendez ensuite à Port-Aux-Basques. Mini-croisière sur un traversier qui vous laisse, 100 milles plus loin, à Sydney, Nouvelle-Écosse, au Cap-Breton. Poursuivez jusqu'à Pictou avec arrêt à la Forteresse de Louisbourg. La plus importante reconstruction historique qui soit. L'avion peut vous poser aussi à l'Île-du-Prince-Édouard que vous visiterez en voiture. Faites le tour de l'Île aux merveilleuses plages qui s'étalent le long des rives sinueuses: il vous faut conduire le long de ces plages durant des milles pour le croire: rien n'est plus beau et vous n'êtes pourtant pas très loin de la capitale, Charlottetown. Excursions de bateaux, pêche, golf, équitation, courses, camping, multiples parcs nationaux et provinciaux, théâtres, centres d'artisanat...les 135,000 habitants de l'Île ont tout fait pour rendre votre séjour heureux.

Voyages de tout repos en train et en voiture de location

Si vous décidez d'utiliser un train-vacances, il pourra vous laisser à Halifax. Profitez de cette escale pour faire bonne chère de fruits de mer et permettez-vous un tour de pêche en haute mer avant de poursuivre, en voiture, vers la splendide vallée de l'Annapolis, Saint-Jean et Moncton. Si vous le pouvez, offrez-vous une randonnée merveilleuse sur la Piste Cabot, passez à Antigonish et détendez-vous durant le retour vers Halifax.

Rappelez-vous que les transporteurs, les agences de voyage et les bureaux touristiques de chaque province ont un personnel qui s'y connaît mieux que personne. Leurs services sont gratuits. Nous vous proposons de les consulter et, s'il y a lieu, d'établir avec eux votre itinéraire-vacances, compte tenu du temps et du budget dont vous disposez.

Consultez votre agent de voyage

J'ai un beau pays
Canada

toronto

Chute des cours

Les valeurs industrielles ont chuté hier en fin de séance à la Bourse de Toronto.

L'indice industriel a perdu 1.28 à 194.62, celui des aurifères 3.83 à 270.64 et celui des métaux communs .38 à 90.65. L'indice des pétroles de l'Ouest a monté de .73 à 242.31.

Selon les analystes, la baisse s'explique par des prises de bénéfices juste avant une longue fin de semaine de congé, et aussi à l'incertitude qui règne quant au budget fédéral de mardi prochain.

Le comportement des valeurs s'est traduit ainsi: vendredi, 221 gains, 215 reculs, et 240 titres inchangés. Jeudi, 231 gains, 194 reculs, et 257 titres inchangés.

Le volume des transactions a atteint 3.01 millions d'actions, d'une valeur de $31.33 millions, au regard de 2.88 millions pour une valeur de $22.76 millions, jeudi.

Au marché des options, un total de 176 contrats ont changé de mains, à comparer à 177, jeudi.

Halifax Developments a été le plus fort des 55 blocs d'actions transigés, avec 89,945 actions à $2.50. Ensuite venaient 22,700 actions d'Alcan à $27 1-2, puis 20,000 actions de Moore Corp. à $44.

Au secteur industriel, Moore Corp. a perdu 1 1-4 à $43 1-4, Alcan 1 à $27 3-4, Inco A 7-8 à $33 1-8, Cominco 7-8 à $38 3-8 et Domtar 7-8 à $23 3-4.

International Business Machines a gagné 1 point à $251, Bow Valley 7-8 à $26 3-8, Ontario Trust 3-4 à $9 5-8, Bell Canada 1-4 à $48 et Banque Canadienne Impériale 1-8 à $29.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	3700	195	185	190	− 8
Abby Glen	21375	$6¾	6⅝	6⅝	− ⅛
Abitibi	13640	$12⅛	12	12⅛	
Abitbi 10	740	$50¼	50¼	50¼	
Acklands	1750	$13½	13½	13½	
Advocate	1000	181	180	180	−10
Agnico E	1000	395	385	385	− 5
Agra Ind A	800	$6⅜	6⅜	6⅜	
Ahed M	600	107	105	107	+ 2
Albany	1000	34	34	34	+ 1
Alt East G	10335	$12½	12¼	12½	
Alt Energy	11675	$9⅝	9⅜	9⅝	+ ⅛
Alta Gas A	3552	$12⅝	12½	12½	− ⅛
Alta G D p	z2	$132	132	132	
Alta G E p	100	$21	21	21	+ ½
Alta Nat	100	$28	28	28	− ½
Alcan	76500	$28½	27½	27¾	− 1
Algoma St	245	$28⅛	28⅛	28⅛	+ ⅛
Allarco Dv	6350	$11⅞	11⅜	11⅝	+ ⅛
Alminex	1000	$5⅞	5¾	5¾	− ⅛
Alum 3rd p	900	$26⅝	26½	26½	+ ¼
Am Bonza	14900	375	360	375	+10
Am Larder	2000	23	21	23	+ 2
Am Eagle	4000	57	56	56	+ 3
Am Leduc	3500	8	8	8	
A Quasar P	2000	$20	20	20	
Andres W	1720	$10⅜	10	10⅜	+ ⅜
Ang CT 290	160	$32	30	30	+ 1
Ang U Dev	2900	91	91	91	−1
Aquitaine	790	$22	21⅞	21⅞	− ¼
Argosy	4000	13	13	13	
Argus B pr	z1	$27¾	27¾	27¾	
Asama	197847	$15½	13¾	15¼	+1½
Asbestos	446	$30½	30	30½	+ ⅛
Ashland C	2430	$11½	11⅛	11½	+ ¼
Ashland pr	100	$23	23	23	+ 2
Atco A	4700	$16⅛	16	16	− ⅛
Ato Hard A	300	$14	13⅞	13⅞	− ⅛
Avoca M	8000	18	18	18	+ 3
BC Sugar A	2300	$21¼	21	21	− ¼
BP Can	3480	$10⅜	10⅛	10¼	− ⅛
Bad Boy	300	340	340	340	+10
Banister C	1200	$10⅜	10¼	10¼	− ¼
Bank BC	z20	$19½	19½	19½	
Bank Mtl	6156	$15½	15⅜	15⅜	
Bk Mtl r	158697	21	18	21	+2½
Bank N S	10057	$41½	41¼	41½	+ ¼
Bankeno	1000	200	195	200	
Baton B	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Becker B p	500	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Bell Canad	19062	$48	47¾	48	+ ¼
Bell A pr	z65	$47½	47¼	47½	
Bell B pr	z70	$47⅞	47¾	47⅞	
Bell C pr	265	$25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Bell D pr	2150	$50	50	50	
Bell 2.28	1395	$27	27	27	+ ¼
Bell Can W	37300	440	430	430	
Beth Cop A	100	$13¾	13¾	13¾	
Big Nama	3000	11	11	11	
Blakwod A	750	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Block Bros	4700	405	400	400	− 5
Bombrder	100	235	235	235	
Bovis Cor	1000	87	87	87	− 1
Bow Valy	22205	$26⅜	25⅜	26⅜	+ ⅞
Bowater	112	360	360	360	−35
Bralor Res	6300	350	335	345	− 5
Braisa	200	325	325	325	
Bramalea	300	$6	6	6	
Brameda	1000	190	190	190	
Brascan A	5298	$11⅜	11⅛	11¼	
Brenda M	3800	$8⅛	7¾	8	+ ⅛
Bridger	18866	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅛
Bright A	2525	$7⅞	7⅝	7¾	+ ⅛
Brinco	200	365	365	365	
BC Forest	118	$23¾	23¾	23¾	
BC Frest p	z1	$32⅜	32⅜	32⅜	
BC Phone	975	$12⅜	12½	12⅝	
BCPh 4⅜ p	z50	$44	44	44	
BCPh 4½ p	z100	$45	45	45	
BCPh 4¾ p	z1	$47½	47½	47½	
BCPh 4.84	100	$12½	12½	12½	− ⅛
BCPh 5.15	100	$52	52	52	+ ½
BCPh 5¾ p	100	$57	57	57	+ 1
BCP 7.04 p	100	$18	18	18	
Brunswk	2343	$5⅛	5	5⅛	
Budd Auto	300	$5⅞	5¾	5¾	− ¼
Bulora Cor	3000	22	22	22	− 1
Burns Fds	5305	$11⅝	11⅛	11⅛	− ⅜
CC Yachts	100	395	395	395	− 5
CAE A	375	$11⅛	11⅛	11⅛	
CFCN	200	$8½	8½	8½	
Cad Frv	5280	$11⅞	11⅜	11⅜	− ¼
Cal Pow A	5755	$30	29⅜	30	− ⅜
Cal P 5.40 p	360	$88	87½	87½	−5½
Cal P 7½ p	200	77	77	77	
Cal P 10 p	z3	$101½	101½	101½	
Cal P 9.80	70	$101½	101½	101½	
Cal P 9.75	45	$101	100½	100½	−1¼
Calvert	10000	22	21	22	+1½
Cam Mine	10500	47	45	46	
Camflo	2480	$8⅞	8¾	8¾	− ¼
C Chib A	400	425	425	425	
Camp RL	750	$21	20½	20½	− ⅜
Campau A	1200	480	475	475	−10
Can Cem L	1234	$10¼	10¼	10¼	
C Cem L p	z25	$14	14	14	
CDC pr B	1148	$98¾	98	98¾	+ ¼
C Nor West	20556	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ¼
CNwstr	146116	26½	22	26½	+ ½
C Pakrs C	z75	$22¾	22½	22½	
Can Perm	1500	$18½	18½	18½	− ⅛
CS Pete	15100	315	305	310	
Can Trust A	700	$22¾	22¾	22¾	
C Trust 7¼	700	$20	20	20	+ ¼
C Tung	4800	420	410	420	+10
C Cablesy	870	$18	18	18	− ⅛
C Cablew	1300	229	225	225	−10
Cdn Cel	4900	$7	6⅞	7	
CC Man A	350	$25	25	25	
C Curtis	2200	50	50	50	
C Ex Gas	9000	400	390	395	
CG Invest	16400	$20⅝	20½	20½	− ½
C Homestd	4050	$7⅛	6⅞	7	− ¼
C Hydro	17975	$9⅜	9⅛	9⅜	
Cl Bk Com	17385	$29	28⅝	29	+ ⅛
CIL	473	$24	24	24	− ⅛
CIL pr	z10	$37	37	37	
Cl Powr A	1300	$14¾	14¾	14¾	
CLI Pete	500	16	16	16	
C Malart	16300	40½	40	40	+ ½
C Manoir	4700	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
C Marconi	400	$5½	5½	5½	− ⅛
C Merrill	15900	$9⅜	9¼	9¼	
CNat R	100	495	495	495	+ 5
C Ocdental	2800	$13⅜	12⅞	13⅜	+ ½
CP Inve	5850	$22	21¾	21¾	− ¼
CP Inve pr	470	$43⅜	43½	43⅜	− ⅛
CP Ltd	12110	$17⅞	17⅜	17¾	
CPL A p	1470	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Reserve	3200	440	430	430	−10
Cdn Sup O	6500	$46	46	46	
Cdn Tire	100	$45	45	45	− 1
Cdn Tire A	2372	$50½	50	50	
C Utilties	815	$12¼	12⅛	12⅛	+ ⅛
CU 10¼	270	$26⅛	26	26	− ½
C Util w	3568	370	360	370	+10
C Vickers	z49	$22¼	22¼	22¼	
Canbra	100	390	390	390	− 5
Candel Oil	100	$12½	12½	12½	− ⅜
Canron	825	$23	23	23	
Carl OK	9830	345	335	335	− 5
Carl A p	100	$21½	21½	21½	+ ⅜
Carl B p	100	$25	25	25	− ½
Cassiar	3280	$6⅞	6⅜	6⅞	
Celanese	7770	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
Celan 175 p	1300	$17	17	17	+ ⅛
Chib Kay	3500	10	10	10	− ½
Chieftan D	5200	$11¼	10⅞	10⅞	− ⅜
Chimo	z400	95	94	95	
Chromaco	100	230	230	230	
Chrysler	5693	$18⅞	18⅝	18⅝	− ¼
City Sav T	500	$9¾	9¾	9¾	− ¼
C S 10¾	150	$10¼	10¼	10¼	
Claiborne	500	215	215	215	
Coch Will	4600	28	26½	26½	− ½
Coin Lake	2000	9	9	9	
Coldstm	4900	57	57	57	
Coles Book	500	$7⅜	7⅜	7⅜	
Comb Met	8000	21	20	20	+ 1
Cominco	4147	$38½	38¼	38⅜	− ⅜
Com Cap	1925	315	305	310	
C Holiday I	3300	290	285	290	
Con Chm A	200	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Con Bath A	5395	$37¼	37	37	− ¼
Con Bath p	400	$16¾	16¾	16¾	
C Bath 68 w	200	$17	17	17	− ⅛
Con Bldg	2830	245	240	240	
Con Fardy	9519	400	380	395	+ 5
C Durham	11500	56	54	54	− 3
C Marben	20900	75	64	70	+11
C Morisn	2500	170	165	168	+ 3
Cons Prof	3000	23	23	23	− ½
C Rambler	700	170	165	170	+ 5
C Rexspar	12000	142	140	141	+ 3
Con Textle	1295	250	230	250	+30
Con Distrb	3975	455	450	455	+ 5
Cons Gas	9803	$12¾	12⅜	12⅜	− ⅜
Con Gas B	z10	$55¾	55¾	55¾	
Con Gas D	500	$21½	21¼	21¼	− ⅛
Con Glass	539	$15	15	15	
Cooper C	200	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Copeland	400	160	160	160	
Cop Fields	200	122	122	122	+ 1
Corby vt	295	$16¼	16	16¼	− ¼
Cornat Ind	200	425	420	425	+ 5
Coseka R	27555	385	380	385	+ 5
Costain R	900	$10½	10⅛	10½	+ ⅜
Costin R w	3950	345	340	345	+20
Craigmt	2489	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Crain R L	100	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Crestbrk	300	495	490	495	− 5
Crwn Life	z43	$48	48	48	
Crush Intl	400	$9	8⅞	8⅞	+ ⅛
Cuvier M	3000	97	95	95	− 3
Cyprus	400	$11	11	11	+ ⅛
Dalmy A	9000	$9¾	9½	9¾	− ¼
Daon Dev	2150	$8	8	8	+ ¼
Daon A	100	$6⅝	6⅜	6⅝	+ ⅛
Debhld B p	200	$56	56	56	
Decca R	28280	$8½	8	8⅜	+ ⅛
D Eldona	2000	46	45½	45½	− ½
Delhi Pac	5000	15	14	14½	+ 1
Denison	620	$60	59⅜	59¾	− ⅜
Dicknsn	1500	470	460	460	−10
Discovry	500	60	60	60	+ 5
Dist Tr As	2000	410	410	410	+ 5
Doman I	300	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Dome	515	$39½	39½	39½	−
Dome Pete	3400	$41½	41¼	41½	+ ¼
D Bridge	2615	$38	37½	37½	
D Citrs A	300	$6½	6½	6½	+ ⅛
Dofasco A	10790	$30⅜	29¾	30¼	+ ½
Dom Store	2600	$15½	15⅛	15⅜	− ⅛
D Textle A	4660	$9½	9	9½	+ ½
Domtar	9098	$24⅜	23¾	23¾	− ⅜
Domtar pr	z5	$10½	10½	10½	
Donlee M	220	$8⅛	8	8	− ⅛
Douglas L	200	230	230	230	
Dunde Pal	500	31	31	31	
Dunraie	793	13	13	13	
Du Pont	5981	$18	17½	18	+ ⅛
Dylex Ltd	500	$7	7	7	+ ⅛
Dylex L A	4315	$6⅞	6⅞	6⅞	
E-L Fin	12200	$7¼	6⅝	7¼	+ ⅜
E-L Fin w	3705	145	138	145	+20
East Mal	700	200	195	200	
East Sul A	1400	158	155	158	+ 5
Estn Can S	255	$12½	12½	12½	
Estn Prov	350	310	310	310	
Ego Mines	4000	64	61	64	+ 2
Electro A	600	415	410	410	−10
Emco	6000	$8⅜	8⅜	8⅜	
Exquisite	105	250	250	250	
Extndcar	250	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Falcon C	3100	$8¼	8⅛	8¼	
Falcon	1870	$40⅜	40¼	40⅜	− ⅛
Fed Ind A	200	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Fidelity Tr	500	365	360	360	−10
Fields S	18100	$9¾	9	9½	− ½
Finning T	325	$14¼	14¼	14¼	
F City Fin	500	$8	8	8	
F Orenada	5000	3	2	3	− 2
Foodcrp Lt	400	315	310	310	−10
Foodex S	2350	$6¼	6	6¼	+ ¼
Francana	4100	$9⅝	9¼	9⅜	
Fruehauf	300	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Galt Mal A	z25	$6¾	6¾	6¾	
Gaz Metr	940	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Gaz 5.40 p	z50	$52	52	52	
Gen Baker	100	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
G Distrb A	2000	$8¼	8	8¼	+ ¼
GMC	818	$69	68⅝	68⅝	− ⅜
Genstar L	2895	$23¼	23	23	
Gnstar L w	z40	$8¾	8¾	8¾	
Gesco Dis	100	420	420	420	− 5
Gnt Masct	9200	134	130	130	− 3
Gibraltar	5600	$7⅜	7½	7½	
Glendale	100	160	160	160	+ 2
Goldund M	7700	29	28½	28½	+ ½
Goldray	5100	56	56	56	+ 1
Goodyear	100	$13½	13½	13½	+ 1
Graff G	270	$32¾	32½	32¾	− ¼
Granduc	1040	140	140	140	+ 4
Gt Oil Sds	600	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
G L Nickl	500	75	75	75	
GL Paper	250	$30½	30½	30½	+ ¼
GL Papw	100	$8	8	8	+ ¼
Gt W Life	122	$56	56	56	
Gt West S	6550	440	420	430	+15
G West wt	700	165	160	165	+15
Greyhnd	605	$18⅛	17¾	18⅛	+ ⅜
Guar Trst	3400	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Guard Cap	z90	400	400	400	
Gulf Can	2663	$32⅜	32¼	32¼	+ ¼
Halifax D	92805	250	229	229	+ 9
Hambro C	4190	295	290	295	+10
H Group A	300	475	475	475	
Hard Crp A	1400	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Harlequin	100	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
Harris J S	100	460	460	460	
H Wood	3500	135	127	128	−10
Hawker S	1900	$6½	6½	6½	− ⅛
Hawker pr	z30	$56¾	56¾	56¾	
Hayes D A	300	$6½	6½	6½	− ⅛
Hedway C	500	360	360	360	−10
Holinger A	150	$36⅜	36⅜	36⅜	− ¼
Homé A	2915	$32⅞	32¾	32⅞	
Howdn DH	300	$9	9	9	− ¼
Hud Bay A	1648	$20½	20¼	20½	+ ¼
H Bay Co	4787	$20¾	20⅝	20¾	
HB Oil Gas	1822	$38¼	38	38	− ¼
HB Oil G pr	104	$38	38	38	− 2
Husky Oil	580	$21⅛	21⅛	21⅛	
Husky E w	310	$6⅛	6⅛	6⅛	− ¼
Hydra Ex	9000	25	23	25	
IAC	2165	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅛
ITL Ind	215	107	107	107	− 3
IU Intl	4456	$10¼	10	10	− ¼
IWC Com	1700	180	175	175	
Imasco A	345	$26¼	26⅛	26¼	+ ¼
Imp Gen	100	235	235	235	−15
Imp Oil A	40360	$25½	25⅛	25⅛	− ⅛
Imp Oil B	300	$25½	25½	25½	
INCO A	12840	$34	33⅛	33⅛	− ⅞
INCO B	z10	$33⅞	33⅞	33⅞	
Indal	3900	$14¾	14¾	14¾	
Inland Gas	1000	$9⅜	9½	9½	− ⅛
Inland G p	z50	$10¾	10¾	10¾	
Inter-City	19487	$5⅛	490	490	−10
Inter C B w	6600	280	270	273	+ 3
Intrmetco	3400	$8½	8½	8½	+ ⅛
IBM	510	$251¾	249½	251	+ 1
Int Mogul	z4	235	235	235	
Interpool	442	$10⅞	10½	10½	− ¼
Int Pipe A	3560	$14½	14⅜	14⅜	− ¼
Int Pipe w	1125	41	41	41	+ 2
Ipsco	600	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Inv Group	300	$7	7	7	
Inv Grp A	2975	$7⅜	7¼	7¼	− ⅛
Inv Grp 5 p	550	$14	13¾	14	
Irwin T A	z25	200	200	200	
ISO	1300	126	126	126	
Ivaco A	1400	$8⅞	8½	8¾	+ ¼
Jelex	2000	14	14	14	+ ½
Kaiser Re	18020	$14¼	14	14⅛	+ ⅛
Kaiser wt	500	$11⅜	11¼	11¼	+ ⅛
Kam Kotia	5525	65	63	63	+ 1
Kaps Tran	2100	179	175	179	
Keeprite B	2800	$10	9½	9½	+ ⅜
Kenting	250	$15½	15	15½	+ ½
Kerr A A	3523	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Kerr A B	100	$12¾	12¾	12¾	
K Anacon	6000	25	25	25	+1½
Koffler A	5800	$5	5	5	
Koffler A p	500	$7¼	7¼	7¼	
La Luz	250	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Labatt A	1935	$17⅛	16¾	16¾	− ½
Labatt A p	215	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
Lacana	1000	375	375	375	
LOnt Cem	300	390	390	390	
L Shore	z33	191	191	191	
Lakehead	8500	41	39	39	− 2
Lasitr Km	1500	20	20	20	+ 1
Laurasia	8625	56	53	56	
Lau Fin	z60	$6¼	6¼	6¼	
Lau F 1.25	z60	$13¾	13¾	13¾	
Lau F 2.00	100	$20¾	20¾	20¾	
Leigh Inst	1200	215	207	210	− 2
Levy A pr	200	$5⅝	5⅝	5⅝	− ¼
Liberian	1750	$16	15⅞	15⅞	+ ⅜
Lincoln Tr	674	$20⅞	20⅞	20⅞	
Linc T w	905	265	255	265	
L L Lac	100	145	145	145	
Lob Co A	540	450	445	445	
Lob Co B	240	450	450	450	−10
Lob Co pr	z75	$23¼	23¼	23¼	
Lob Ltd Bp	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Lochiel	5800	125	120	125	
Loeb M	1425	300	295	295	
Logistec A	100	180	180	180	+10
Lost River	6500	251	246	250	− 4
Lytton M	1000	50	50	50	− 2
MDS Helth	500	230	225	230	+10
MEPC w	1300	75	75	75	+ 3
MICC	100	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
MICC A	8100	$25⅞	25¾	25g6	− ¼
MTS Inter	z200	21	21	21	
Maclarn A	100	$33	33	33	− ¾
Maclarn B	100	$33½	33½	33½	+ ⅞
M H Cable	300	$10	10	10	+ ⅜
Mclan H A	1862	$9	9	9	
MBLtd	10701	$20⅞	20⅜	20⅜	V − ½
Madeline	1514	248	248	248	− 2
Madsen	1000	44	44	44	− 1
Magna Int	250	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Magnason	200	225	225	225	
Magnetcs	1000	58	56	58	
Maher pr	100	$6	6	6	
Maislin I	100	385	385	385	
Majstc Wil	1600	248	242	248	+ 6
Malartic	z200	73	73	73	
Man Bar	z170	69	66	69	
M L f Gard	150	$21¾	21¾	21¾	− ¼
Maplex M	1013	400	4002	400	
Mar T 860	300	$8¾	8¾	8¾	− ¼
Markboro	150	$13	13	13	+ ½
Martin	2500	'12½	12½	12½	
Mass Fer	9799	$26⅜	25¾	25⅞	− ½
Mas F A	550	$25⅞	25⅝	25⅝	− ¼
Mas F B	1675	$25½	25⅜	25½	+ ⅛
Matgmi A	2110	$18¼	18¼	18¼	
Mc Adam	2500	385	370	375	−15
Mc Intyre	1085	$39	39	39	− 1
McLaghln	100	$8½	8½	8½	
Melchers	1000	275	275	275	− 5
Melton R E	3300	495	490	495	+ 5
Melton A w	2600	295	285	295	+10
Mentor	2100	173	170	173	+ 2
Mercantil	921	$16	16	16	− ⅛
Merland E	17000c	345	330	340	+10
Meta Uran	1000	9	9	9	+1½
Met Stor A	131	$15	15	15	− ¼
Met Stors p	140	$14	14	14	
Met Trust	100	$20	20	20	+ 1
Midcon	500	85	85	85	
Midrim	z500	9	9	9	
Mindamr	7000	17½	17½	17½	− ½
Minri Res	5800	165	160	160	− 9
Molson A	2555	$18⅛	17⅞	17⅞	
Molson B	1069	$17	17	17	
Moneco A	200	$1u⅜	17⅜	17⅜	
Mtl Trust	100	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅜
Moore	64068	$44½	43	43¼	−1¼
Multi-Mi	6500	45	44	45	
Multi Acc	450	285	280	280	−20
Murphy	1100	$6	5⅞	5⅞	
N B Cook	z50	105	105	105	
NBU Mine	2100	250	246	250	+ 4
NRD Min	1500	16	16	16	+ 1
NaChrs I	20000	480	465	475	
Nabrs Dig	100	$28½	28½	28½	+ ¼
Nat Sea A	200	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Neonex	200	178	178	178	− 2
NB Tel	570	$15	15	15	
N Kelore	14000	13	12	12	− 1
N Provid D	1500	20	20	20	
N Que Ragl	800	249	235	249	+14
N Senator	1000	.1	11	11	+ 1
N York Oil	750	37	37	37	− 1
Nfld L P A	3700	$11½	11⅜	11½	
Newnor	3500	8	8	8	
Noble M	3500	33	33	33	− 1
Noranda A	11513	$37⅜	37	37¼	− ⅛
Norbaska	z80	14	14	14	
Norcen	7453	$13⅜	13½	13½	
Norcen B	1735	$24	23¾	24	+ ⅜
Norcn 150	1350	$23⅜	22¾	23¼	
Norcen w	925	256	250	256	− 5
Nordair L	1500	250	250	250	
Norlex	4000	11	10½	10½	− 1
Normick P	200	280	280	280	
NC Oils	26200	$8	7⅝	8	+ ¼
Nor Tel	8629	$39⅛	39¼	39⅜	− ⅛
N Tecm B w	11575	$19	18¼	18¼	− ¼
Northgat	975	440	435	435	−10
Northld	5000	10	10	10	
NW Util p	300	$40	40	40	+ 1
NS Savngs	312	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Nowsco W	600	$18⅞	18⅛	18⅜	− ⅛
Nu-Wst A	15450	$18⅞	18½	18⅞	+ ½
Nudlama	4000	25	23	25	
Nufort Res	1000	28	28	28	
Numac	18525	$12	11⅜	11⅞	+ ½
OPI Ltd	1000	385	370	375	−15
OSF Ind	1400	345	340	340	− 5
Oakwood P	55150	167	154	167	+ 8
Obrien	4200	99	96	96	− 2
Occdntl Pt	1300	$16⅛	16	16⅛	− ⅛
Ocelot Ind	36100	$16½	15¼	16	+ ¾
Okanagan	400	$6½	6½	6½	− ¼
Ontario Tr	7743	$9⅝	8⅞	9⅝	+ ¾
Orchan A	1300	290	286	290	
Oshawa A	1900	480	475	475	−10
Pac Copper	2000	117	115	116	− 1

Pour réussir en affaires, il faut . . .

■ séjourner sept semaines en France

"Demandés: huit dirigeants de petites ou moyennes entreprises en pleine expansion, âgés de 32 à 45 ans, successeurs éventuels ou collaborateurs immédiats de leur patron et, si possible, diplômés universitaires."

Tel est le profil des candidats recherchés par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec qui a lancé, hier, une campagne d'information visant à recruter des jeunes cadres de petites et moyennes entreprises pour participer à un stage international de perfectionnement en gestion d'entreprise.

Ce stage de sept semaines aura lieu du 3 octobre au 19 novembre à l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) de Fontainebleau en banlieue de Paris.

Ce programme rassemble des participants de diverses nationalités qui peuvent ainsi élargir leur vision de la gestion d'entreprise et établir des contacts internationaux.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a préféré l'INSEAD aux grandes universités nord-américaines dont l'enseignement est souvent orienté vers les besoins et les problèmes de la très grande entreprise.

Comme les entreprises de 50 à 500 employés comptent pour la très grande majorité des compagnies au Québec, le MIC a opté pour l'école de Fontainebleau, plus proche de la réalité des PME.

L'adjoint au directeur de la Direction générale des services aux entreprises, M. Claude Desjardins a convenu hier, lors d'une rencontre avec la presse, que le profil des candidats recherchés était assez élevé.

"Quelques candidatures ont déjà été recueillies par l'intermédiaire de nos bureaux régionaux et nous sommes confiants d'atteindre une excellente qualité chez nos représentants" a précisé M. Desjardins.

La sélection des candidats se fera par un jury de six membres représentants d'associations patronales, d'organismes professionnels et du ministère.

Les cadres qui courent habituellement ces concours ne sont-ils pas des individus mis sur une voie de garage ou encore des gens qui sont loin des centres de décision?

"Nous multiplierons les efforts pour choisir des candidats qui prennent vraiment les décisions dans les entreprises. Il faut dire que, de plus en plus, le "management" québécois apprend à se faire remplacer et sa présence n'est pas toujours indispensable au fonctionnement de l'entreprise" selon M. Desjardins.

Le M.I.C. devrait renouveler l'expérience en 1977. Pour obtenir de l'INSEAD que le cours se donne en français (l'enseignement de cette matière était dispensé en langue anglaise), le gouvernement du Québec s'est engagé à fournir huit candidats pour les deux prochaines années.

Le gouvernement du Québec assumera la moitié des coûts évalués à $7,500. Les épouses des candidats participeront à un séminaire qui se déroulera durant la dernière semaine du stage.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 29 mai et le jury rendra public son choix à la fin du mois de juin.

■ travailler 56 heures par semaine

Le grand patron du "big business" aux Etats-Unis est un homme de race blanche, de religion protestante, agé de plus de 50 ans, originaire d'une famille moyenne du Mid-West, travaillant 55.7 heures par semaines et s'accordant environ trois semaines de vacances.

Dans son numéro de mai, la revue "Fortune" publie les résultat d'un sondage effectué récemment auprès des dirigeants des 800 plus grandes entreprises américaines. Seuls les présidents ont été interrogés au cours de cette étude qui visait à mettre en relief les traits de "ceux qui ont réussi".

Voici quelques uns des ingrédients de la "recette du succès":

- La formation académique tient de plus en plus une place importante: 25% ont obtenus un doctorat.
- Le secteur de la vente et de la commercialisation demeure le meilleur tremplin, suivi de près par les finances et la gestion des opérations. Les avocats ne comptent que pour 13% et le "general management", pour 5.3% seulement.
- La classe moyenne supérieure fournit de plus en plus de bons sujets à l'élite corporative américaine. Une constante depuis les années 1900: les enfants nés au sein de familles riches ne deviennent plus patrons. Un peu plus de 5% seulement des dirigeants d'entreprises sont issus de famille aisées. Ceci ne veut pas dire que les "petits peuvres" peuvent réussir. Non, car l'acension des fils de familles défavorisées se fait de plus en plus lentement depuis le milieu du siècle.

Evidemment, les enfants dont le père est un professionnel ou un homme d'affaires ont beaucoup plus de chances de réussir. Toutefois, les fils d'ouvriers spécialisés ont une propension accrue à monter les échelons depuis quelques années.

Malheur aux candidats qui changent trop fréquemment d'emploi car la stabilité et l'inertie sont récompensées: au moins 62% des dirigeants affirment n'avoir travailler que pour une ou deux entreprises au cours de leur carrière.

Inutile d'espérer atteindre le sommet avant 50 ans à moins d'être dans les 15% des patrons qui ont 49 ans et moins. On remarque toutefois un certain rajeunissement: la moyenne est maintenant tombée sous le chiffre de 60.

Le tableau sur la religion montre une sur-représentation des épiscopaux, des presbytériens et des juifs. Les catholiques et les baptistes demeurent nettement sous-représentés.

Sur les 800 chefs d'entreprises, on ne remarque qu'une seule femme et aucun noir.

Pour ce qui est de l'origine géographique, l'Ouest et le Sud des Etats-Unis comptent dans une proportion moindre par rapport à l'ensemble de leur population du Nord.

Plus de 80% des patrons attribuent leur réussite à l'expérience acquise dans l'entreprise qu'ils dirigent. Le facteur familial n'a été signalé que dans 9.3% des cas.

Enfin, le salaire moyen des patrons américains est de $209,000 et l'inflation n'est pas leur préoccupation première. Le gouvernement serait la principale cause de leurs soucis. Au point de vue politique, on constate une perte d'intérêt pour les deux grands partis et une percée pour le groupe de George Wallace.

La taxe de 33% sur les transferts d'immeubles

L'Association de l'immeuble demande de convoquer une commission parlementaire

par Michel Nadeau

L'Association de l'immeuble du Québec demande au ministre des Finances, M. Raymond Garneau, un moratoire pour l'imposition de la taxe de 33% sur les transferts d'immeubles à des personnes ne résidant pas au Canada.

Hier, lors d'une conférence de presse, le président de cet organisme qui regroupe les chambres d'immeubles du Québec, M. Sylvio Huneault a déclaré que le gouvernement devrait surseoir à la perception de cette taxe afin de permettre la convocation d'une commission parlementaire dès l'automne.

"Tous les intéressés et particulièrement ceux qui oeuvrent dans l'investissement immobilier pourraient alors apporter au législateur le fruit de leur expérience pratique dans ce domaine" a ajouté M. Huneault.

Le président de la Chambre montréalaise, M. Maurice Faraggi et trois courtiers spécialisés dans les transactions internationales ont, à tour de rôle, dénoncé la création de cette nouvelle taxe qui "amènera la disparition des investissements étrangers dans le secteur immobilier, entraînera une hausse des taux d'intérêt, réduira la création d'emplois et fera baisser le niveau de vie de l'ensemble de la population du Québec".

Le président de Exdale Realties, M. Sam Levy a soutenu que les placements de sociétés étrangères n'avaient aucune conséquence fâcheuse tant au niveau économique, social et culturel car ce sont des investissements "passifs" et que tous les cadres des filiales canadiennes sont des citoyens canadiens.

Le directeur du service des ventes à l'étranger de la firme Armand Des Rosiers, M. René Valmont a mentionné que les courtiers n'étaient pas opposé à un impôt sur la spéculation notamment au niveau des transactions sur les terres arables et les immeubles revendus dans une période inférieure à cinq ans.

Les porte-parole de l'industrie du courtage immobilier n'ont pas nié le fait que la plupart des provinces ont déjà adopté une mesure identique.

"Toutefois le Québec qui était devenu le refuge des investisseurs européens, ferme ainsi ses portes" a déclaré M. M. Broner, président de Montreal International Investment Properties Ltd.

Certains journalistes ont mentionné que la règlementation montrait beaucoup de souplesse puisqu'au moins une douzaine d'exemptions ont été prévus et que Québec ne pense recueillir que $2 millions par an de cette source fiscale. Ainsi, la valeur totale des transactions frappées par cette taxe ne dépasserait pas $6 millions.

"Néanmoins on ouvre ainsi la porte à des interprétations dangereuses de la part des fonctionnaires et cette politique québécoise va nettement à l'encontre de celle du gouvernement fédéral" a ajouté M. Faraggi.

Les experts ont convenu que le nombre de grandes conciergeries cédées à des sociétés de Suisse, du Lichsteinten et des Bahamas avait augmenté au cours des dernières années. Cependant, il est impossible de mettre un chiffre quant au flux des capitaux immobiliers traversant la frontière à chaque année.

•

La Chambre provinciale des agents d'immeuble (C.P.A.I.) tiendra quatre réunions d'information dans la région de Montréal du 25 au 28 mai prochains.

Mis sur pied en novembre 1975, cet organisme vise à regrouper tous les agents à l'emploi des maisons de courtage. On cherche également à intensifier les relations entre les agents et à représenter ces derniers dans leurs négociations.

Depuis le 1er mai dernier, l'organisme possède un secrétariat permanent situé au 2500-A rue Bellechasse à Montréal (Tél. 729-6821).

La C.P.A.I. compte organiser à partir du mois d'octobre des déjeuners rencontres. Son premier congrès annuel est prévu pour le mois de novembre.

Le président de l'organisme, M. Edouard Dugas, a souligné que la C.P.A.I. s'efforcera de donner une formation complémentaire à ses membres tout en fournissant un nombre croissant de services. On songe ainsi pour 1977 à l'implantation d'un fonds de retraite, à la mise en vigueur d'une assurance-groupe et à la création d'un fonds d'indemnisation.



La semaine des JE

Le conseil d'administration des Jeunes entreprises de Montréal lancera au début de la semaine prochaine sa campagne de financement en vue de recueillir $100,000. Etabli dans la métropole depuis 1962, cet organisme a permis à plus de 10,000 étudiants d'acquérir une expérience pratique du monde des affaires.

L'année qui se termine a vu la création de plus de 50 jeunes entreprises aussi diverses qu'une manufacture de macramé et une fabrique de meubles en plastique moulé.

Selon les prévisions du ministère de l'industrie

Des immobilisations de $16 milliards en 1976

par Michel Guénard

OTTAWA — La lutte anti-inflation et les mesures de contrôles des prix n'ont pas miné l'enthousiasme des hommes d'affaires puisqu'un relevé statistique effectué en avril auprès de quelque 300 grandes sociétés canadiennes indique que les immobilisations (investissements directs et réparations des équipements) défonceront le cap des $16 milliards, soit une avance de 23% sur l'an dernier.

En terme de dollars constants, ce chiffre doit être ramené à 15%. Le seuil de $16.1 milliards représente par contre un recul de 6% en regard des intentions exprimées par les hommes d'affaires en octobre 1975.

A plus long terme (1976-80) les sociétés interrogées signalent un redressement modéré tout en conservant un niveau de dépenses élevé. Les résultats du relevé d'avril ont été rendus publics hier par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Don Jamieson, qui a tenu à préciser que ces résultats ne peuvent être projetés à l'ensemble de l'économie puisque ces mêmes entreprises ne comptent que pour 60% de l'activité économique du pays, secteur agricole non-compris.

Cette réserve méthodologique faite, on prévoit maintenant que l'ensemble des projets d'immobilisation dans les secteurs privé et public au cours de 1976 devraient entraîner une hausse de l'ordre de 9 à 11.5 pour cent en regard du niveau réel de l'activité l'an dernier.

Il faut aussi remarquer qu'une réduction dans la croissance des coûts, réduction anticipée par les industriels du pétrole et des mines, a contribué à freiner la valeur en dollars des immobilisations projetées: le volume des engagements financiers demeurant stable on aura certes besoin de moins dépenser.

Cependant dans d'autres industries, on prévoit une poursuite de l'escalade des coûts de sorte que l'ensemble des interviews laisse apparaître une légère hausse des coûts dans les nouvelles immobilisations envisagées.

Jusqu'ici il semble que les restrictions anti-inflations aient exercé que peu d'effets directes sur les intentions d'investir des hommes d'affaires. D'après les réponses reçues, il est peut-être trop tôt pour évaluer toute la portée des lignes directrices du gouvernement Trudeau et il n'est pas du tout certain qu'elles se répercuteront sur le rythme des immobilisations au même degré que sur les autres secteurs de l'activité commerciale.

En résumé, depuis octobre, les prévisions des hommes d'affaires quant aux ventes, aux exportations ou aux profits n'ont guère évolué et ont continué à manifester plus d'inquiétudes au sujet de l'évolution de la conjoncture économique mondiale que des mesures anti-inflationnistes du gouvernement.

Au plan régional, les projets d'immobilisations des grandes sociétés accusent, en 1976, un taux d'accroissement plus fort que la moyenne dans les Prairies et les régions de l'Atlantique qu'au Québec et en Ontario.

La livre tombe à $1.78

LONDRES, (AFP) — La livre sterling a connu hier à Londres une de ses pires journées, et elle a clôturé avec un taux de dépréciation record de 38.8 pour cent contre 37.9 pour cent la veille.

Malgré le relèvement du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre à 11.5 pour cent, soit à son niveau de novembre dernier, la monnaie britannique n'a cessé de reculer, notamment devant le dollar, devant lequel elle clôture au plus bas niveau jamais enregistré, 1.7805 contre 1.8060 la veille, après avoir touché 1.7775 en cours de journée.

La principale raison de cette chute sans précédent semble être la très grande fermeté du dollar, due au relèvement des taux d'intérêts américains, qui a déclenché une vague d'ordres de ventes de sterling en provenance de toutes les places financières étrangères. A cela se sont ajoutées des rumeurs concernant la possibilité de l'instauration d'un double marché des changes.

La livre tombe également devant l'ensemble des monnaies continentales, cotant 4.605 Deutchmark contre 4.655, 8.43 francs français contre 8.515, et 4.445 francs suisses contre 4.4825.

Le dollar clôture pour sa part à 4.735 francs français contre 4.7125, 2.585 deutschmark contre 2.575, et 2.495 francs suisses contre 2.48.

L'or termine inchangé, à 125.75 dollars l'once.

Solidarité au tiers monde
OXFAM

msg hec
MAÎTRISE DE SCIENCES DE GESTION

L'Ecole des HEC annonce le lancement d'un nouveau programme de maîtrise à l'intention des jeunes administrateurs intéressés à se spécialiser pour accéder à des postes d'analystes et de conseillers en gestion dans les secteurs privé ou public.

programme:
– spécialisations: marketing, finance, gestion internationale ou gestion du secteur public
– durée: 16 mois

condition d'admission:
– diplôme universitaire de premier cycle en administration ou l'équivalent

demandes d'admission:
– à présenter avant le 31 mai 1976

renseignements:
– secrétariat de maîtrise, 5255 avenue Decelles, Montréal H3T 1V6 Téléphone: (514) 343-4336

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES
Affiliée à l'Université de Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal
et
Banlieue
Excellentes routes disponibles
Nos bureaux sont fermés le samedi
844-3361

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE
FB FB
EN CINQ SÉANCES DE GRAND INTÉRÊT POUR LES COLLECTIONNEURS ET EXPERTS À NOTRE SALLE D'ENCANS

EXPOSITIONS:
Jeudi, le 27 mai 1976 — de 9 h 30 à 21 h
Vendredi, le 28 mai 1976 — de 9 h 30 à 21 h
Samedi, le 29 mai 1976 — de 9 h 30 à 17 h
Lundi, le 31 mai 1976 — de 9 h 30 à 18 h

VENTES:
Mercredi, le 2 juin 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale
Jeudi, le 3 juin 1976 — à partir de 19 h 30 — Art canadien
Vendredi, le 4 juin 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale
— à partir de 19 h 30 — Art canadien et européen
Samedi, le 5 juin 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale



ART CANADIEN ET EUROPÉEN
Dea tableaux d'artistes canadiens, dont: R.W. Pilot — 2 huiles. François Beaucourt. A. Lismer. A.S. Scott. M.A. Suzor-Côté. M.A. Fortin — 2 aquarelles. G. Roberts. René Richard — 2 huiles. P.B. Earle. F. Iacurto. T.H. Beaament. O. De Lall. P. Kane. E.H. Holgate. R. Jack. A.W. Kilgour. W. Brymner. L.H. Bouchard. W.T. Topham. A. Villeneuve. A. Dumouchel. A.T. Noeh. Collection de sculptures et lithographies esquimaudes. H. Julien. H.R. Perrigard. E. Riodron. A. Rousseau. H.R. Wiggs. L.P. Perron. G.N. Norwell. O. Leduc. W. Showell. P. Soulikias. H. Beau. G. Valmont. R. Harris. G. Pfeiffer. R.C. Bourque. E. Neumann. C.E. Huot. D. Lareau. B. Galbraith-Cornell. G. Marich. N. Poirier. Dr. J. Hilpert. R. Mount. S. Lewis. J.M. MacLean. F. Toupin. R.S. Sanchagrin. G. Delfosse. E. Goldberg.
Des tableaux d'artistes européens, dont: W.G.F. Jansen. A. Mauve. H.J. Melis. E. Delacrois. M.C. Wilks. C.M. Baer. H. Daumier. J.H. Marchand. W.D. MacKay. A.J. Zwart. F. Wheatley. W.H. Williamson. F. De Koning. G. Dauchot. L. Dali. R. MacGregor. A. Guillame. A. Robida. L.P.H. Serusier. C.B.A. Houry. Collection de lithographies.

LES VENTES GÉNÉRALES COMPRENDRONT:
Meubles: Piano quart de queue Heintzman. Mobilier de salle à manger de 12 morceaux en bois de rose. Mobilier de salle à manger de 9 morceaux. Vitrines style Verni-Martin. Commodes style Louis XV. Ancienne commode à 2 tiroirs. style français. Canapé style victorien Chaises. Commode marquetée style hollandais. Vitrine style Sheraton. Bureau plat style Louis XV. Ancienne vitrine style chinois. Écran. Table à café. etc.
Objets de décoration: Service d'argenterie de 100 morceaux. Collection de porcelaine Royal Crown Derby. Paire de vases en porcelaine de Sèvres. Bonbonnière en argent George III. Collection de pièces chinoises en ivoire. porcelaine. jade et bronze. Service de vaiselle de 55 morceaux en porcelaine Aynsley. Service à poissons de 14 morceaux en argent. Paire de candélabres en ormoulu style français. Service d'argenterie Birks de 99 morceaux. Service de vaisselle de 54 morceaux en porcelaine Royal Doulton. Lampes. Laiton. Cuivre. etc.
Tapis: Ancien Hereke en soie. Ancien Laver Kerman. Naiin. Qum. Kashan. Hammadan. Kerman. Isphahan. Sarouk. Tabriz. Kazak. Chinois. Indiens. Indo-chinois.

FRASER BROS. LTD.
4950, Rue de la Savane & 5025, rue Paré
Grand terrain de stationnement aux deux entrées
Tél.: 342-0050
(Commissaires-priseurs, évaluateurs et liquidateurs depuis 1880)

Les Mets gagnent 4-3

Un double de Garrett perd les Expos en 9e

Wayne Garrett a cogné un double de deux points à la 9e manche, hier soir, procurant un gain de 4-3 aux Mets de New York sur les Expos de Montréal.

Les Mets tiraient de l'arrière 3-2 lorsque Jerry Grote a obtenu un but sur balles de Steve Rogers au début du dernier engagement, ce qui a amené Dale Murray au monticule. Bud Harrelson a frappé un simple, puis Joe Torre a forcé un coureur suppléant au 2e coussin avant l'exploit victorieux de Garrett.

Skip Lockwood, 3e lanceur des Mets, a porté sa fiche à 3-1, en comparaison de 0-3 pour Murray.

André Thornton, qui a cogné un circuit de deux points dès la première manche, a frappé un autre coup sûr à la 7e, après que Pepe Mangual eut été retiré au marbre en tentant de se rendre du 1er but au marbre sur un double de Jerry White, qui a compté sur le dernier simple de Thornton.

Les Mets ont égalé les chances à 2-2 à la 7e avec une poussée après deux retraits. Le frappeur d'urgence Bruce Boisclair a réussi un coup retenu et Garrett a suivi avec son 2e circuit de la saison.

A Pittsburgh, Jose Cardenal a couronné une poussée de quatre points avec un double dans la 4e manche, en conduisant les Cubs de Chicago à un gain de 5-4 sur les Pirates.

Les Cubs ont profité d'un point non mérité pour ouvrir le pointage dès la 2e manche, puis ont porté leur avance à 5-0 dans la 4e aux dépens de Larry Demery, qui a alors alloué deux buts sur balles et deux simples, plus lé double à Cardenal.

Les Pirates ont répliqué avec quatre points dans la 6e aux dépens de Rick Reuschel, qui a accordé un double de trois points à Bill Robinson.

Darold Rowles a terminé le match en préservant son 3e gain de la saison.

A Philadelphie, Steve Carlton a espacé huit coups sûrs et Garry Maddox a claqué un circuit de deux points, menant les Phillies à une victoire de 2-1 contre les Cardinals de St. Louis.

Carlton, 4-1, a retiré sept frappeurs et n'a alloué qu'un seul but sur balles en lançant son quatrième match complet de la saison.

Maddox a obtenu son circuit aux dépens du partant Pete Falcone après que Ollie Brown eut obtenu un but sur balles. Falcone, 2-3, a donné six coups sûrs au cours des sept premières manches.

Un double de Hector Cruz a produit le seul point des Cards à la neuvième.

Mauch devra garder le lit

BLOOMINGTON, Minn. (AP) — Le gérant des Twins du Minnesota, Gene Mauch, devra garder le lit durant quelques jours, souffrant d'une infection interne.

Mauch, 50 ans, a été remplacé par l'instructeur Jerry Zimmerman, hier soir, alors que les Twins affrontaient les Royals de Kansas City. Mauch est toutefois demeuré au stade, étendu sur un divan.

D'autre part, le gérant Dave Bristol et l'instructeur Vern Benson, des Braves d'Atlanta, ont été mis à l'amende hier par la Ligue nationale pour avoir bousculé l'arbitre Harry Wendelstedt, lors du match de lundi contre les Astros de Houston.

Bristol et Benson ont critiqué une décision de Wendelstedt, qui avait jugé que le joueur de 1er but Darrell Evans, du Atlanta, n'avait pas touché au premier coussin après avoir capté un relais. Cesar Cedeno en a profité pour marquer le point vainqueur.



L'ailier droit Guy Lafleur, du Canadien de Montréal, tient le trophée Seagram's qui lui a été remis, hier à New York, à titre de joueur par excellence de la LNH, à la suite d'un scrutin réalisé par ordinateur. (Téléphoto AP)

Guy Lafleur savoure beaucoup plus sa deuxième coupe Stanley

NEW YORK (AP) — Guy Lafleur souriait timidement, savourant encore la récente conquête de la coupe Stanley par le Canadien de Montréal, vainqueur en quatre parties des Flyers de Philadelphie.

Invité à New York pour recevoir un trophée à titre de joueur par excellence de la LNH, décerné à la suite d'un scrutin tenu par ordinateur, Guy Lafleur a rappelé ses débuts dans la Ligue nationale et a comparé les deux conquêtes de la coupe Stanley auxquelles il a pris part.

"La victoire de cette année revêt une importance particulière pour moi simplement parce qu'en 1973, j'ai surtout joué sur le banc", a-t-il dit.

Il y a trois ans, Lafleur n'était en effet qu'un auxiliaire. Un réserviste de talent certes, mais un réserviste quand même.

"Je terminais ma deuxième saison dans la LNH, rappelle-t-il. Je ne jouais pas souvent et j'ai même songé à l'époque à l'autre ligue."

Lafleur a toutefois décidé que l'Association mondiale pouvait attendre une autre année. Cette décision fut capitale et pour lui, et pour le Canadien.

La saison suivante, Lafleur a été employé régulièrement. Ayant abandonné l'idée de joindre les rangs de l'AMH, Lafleur s'est mis résolument au travail et au terme de la saison 1974-75, il a présenté un dossier impressionnant de 53 buts et 119 points. Cette année, il a fait encore mieux avec une fiche de 56 buts et 125 points, ce qui lui a valu le championnat des compteurs.

Ses présents succès ne lui font pas oublier toutefois les difficultés qu'il a connues au début de sa carrière.

"J'étais timide au cours de mes deux premières saisons. Henri Richard et Yvan Cournoyer étaient devenus mes coéquipiers, alors que l'année précédente, je les observais à la télévision".

Dès son arrivée avec le Canadien, Lafleur a été soumis à une forte tension. Premier choix au repêchage universel, on disait de lui qu'il tenait à la fois de Jean Béliveau et de Maurice Richard. Une comparaison qu'il n'était pas facile de justifier.

"Je n'ai pas compté un seul but à mes trois premières semaines dans la LNH, se remémore Lafleur. J'étais déprimé, abattu. L'année précédente, j'avais marqué 130 buts chez les juniors puis, plus rien. On se pose alors des questions. On s'interroge."

Henri Richard a heureusement pour lui trouvé réponse à ses questions, à ses angoisses.

"Nous étions très liés après mes deux premières saisons. Il m'a regardé droit dans les yeux et m'a dit: Tu dois te réveiller, te secouer, sinon le public ajoutera à la tension que tu éprouves présentement. Vas-y, tu peux y arriver."

Ainsi Lafleur a foncé. Mais les résultats ont été décevants. Seulement 21 buts, contre 29 à chacune de ses deux saisons précédentes. Mais l'année suivante, il portait son total à 53 buts, puis à 56 cette année.

"Je crois que c'était une question de temps et aussi une adaptation à un nouveau mode de vie, à un nouvel entourage, à une nouvelle ville".

Lafleur estime par ailleurs que marquer 50 buts demeure une grande réussite, même si plusieurs joueurs atteignent aujourd'hui ce niveau.

"Il n'est pas facile de compter. C'est de plus en plus difficile. Si vous compter 50 buts, on vous surveillera de plus près l'année suivante."

Sa nomination d'hier lui aura valu $10,000.

Les arbitres respectent le piquetage

PITTSBURGH (AP) — Quatre arbitres de la Ligue nationale de baseball ont refusé de franchir les lignes de piquetage qu'ont dressées hier les vendeurs du Three Rivers stadium, quelques heures avant la présentation du match entre les Pirates de Pittsburgh et les Cubs de Chicago. Le refus des officiels a obligé la direction des Pirates à faire appel à quatre arbitres du "coin".

"Quel que soit les moyens à prendre pour présenter le match, nous les prendrons," a dit avant le match le directeur général des Pirates, Joe Brown.

"Nous sommes ici pour jouer au baseball," a pour sa part dit le représentant des joueurs du Pittsburgh, Jerry Reuss.

La décision des arbitres Lee Weyer, Nick Colosi, Ed Montague et Paul Runge a ainsi obligé la direction des Pirates à faire appel à des officiels "maison".

Les blessures perturbent l'alignement des Aeros

HOUSTON (PC) — Les Aeros de Houston se retrouvent dans une position inconfortable, après avoir perdu leur premier match de la finale de l'AMH, jeudi soir.

Les Jets de Winnipeg ont secoué la rouille accumulée pendant 18 jours pour remporter un gain de 4-3 dans le premier match de cette série, 4 de 7, dont le deuxième sera présenté demain soir à Houston.

Les Aeros, champions au cours des deux dernières saisons, avaient également subi un revers contre la Nouvelle-Angleterre dans le premier match de la demi-finale avant de l'emporter finalement en sept parties.

"Nous en sommes encore au même point que contre la Nouvelle-Angleterre, a déclaré l'ailier Frank Hughes, des Aeros. Les Jets patinent bien et ils sont difficiles à arrêter parce qu'ils s'échangent bien la rondelle."

Le pilote Bill Dineen, des Aeros, obligé de changer ses trios jeudi en raison de blessures à trois joueurs, veut s'ajuster pour le prochain match.

Houston est privé des services de Larry Lund, absent pour le reste de la saison en raison d'une blessure à une épaule. Don Larway a été retiré de l'alignement à la dernière minute jeudi en raison d'une blessure à un doigt. Enfin les Aeros ont perdu John Tonelli dès la première période. Il a été transporté à l'hôpital pour observation à la suite d'une dure mise en échec.

L'absence de Tonelli et Larway empêche Dineen de contenir le trio Hull-Hedberg-Nilsson, des Jets.

Les Aeros ont tenu un exercice hier tandis que les Jets prenaient congé, dont a profité Mike Ford pour aller se marier à Winnipeg dans l'après-midi.

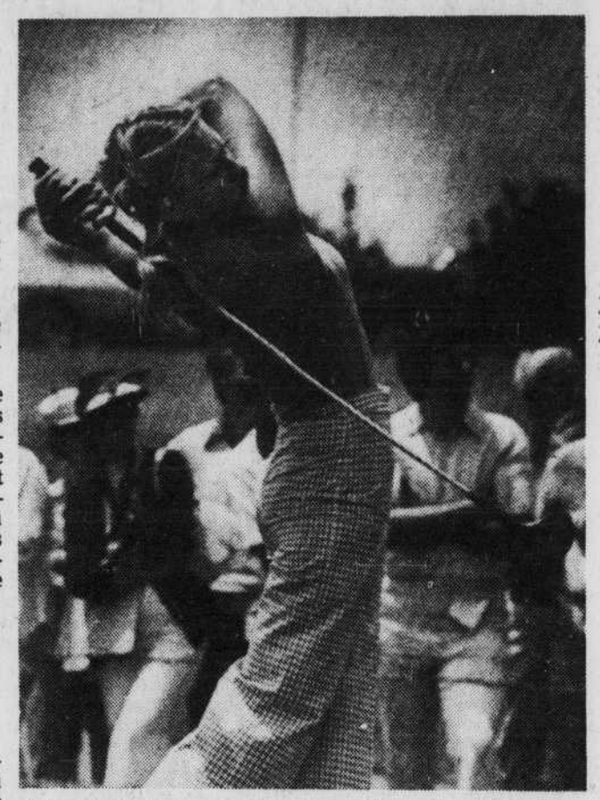
Selon le pilote des Jets, Bobby Kromm, la victoire de jeudi a changé l'aspect de la série.

"L'avantage de la patinoire joue maintenant pour nous. Ils savaient qu'ils ne pouvaient perdre un match sur leur patinoire et j'imagine qu'ils ressentiront une certaine tension d'ici dimanche. Quant à nous, même si nous avons bien joué dans les circonstances, nous nous améliorerons à mesure que la série progressera."

Paul VI et le sport

CITE DU VATICAN (AP) — Recevant en audience le conseil de la Fédération internationale de patinage, le pape Paul VI a rendu, hier, hommage au sport en tant que moyen "de compréhension réciproque internationale" et contribution à "une paix effective" entre les pays.

Le sport, a ajouté le Souverain Pontife, peut être aussi "une contribution à la fraternité internationale. C'est pour cette raison que l'Église encourage et accorde toute sa valeur à la pratique des sports".



Pert Jan Stephenson est l'une des nombreuses golfeuses professionnelles qui participent au tournoi de Jamesburg, commandité par l'archidiocèse de Trenton, au New Jersey. Il s'agit d'un précédent car c'est la première fois qu'une Église commandite un tournoi professionnel. (Téléphoto AP)

Don Awrey reçoit une dernière gifle

Les noms des défenseurs Don Awrey et John Van Boxmeer ne seront pas gravés sur la coupe Stanley, même si le premier a joué 72 parties cette saison avec le Canadien de Montréal, et le second 46 dans l'uniforme tricolore.

Ni Awrey ni Van Boxneer n'ont participé à aucune des 13 parties du Canadien durant les séries éliminatoires, et pour cette raison, "leurs noms n'apparaîtront pas sur la coupe Stanley", a dit hier le président de la Ligue nationale, M. Clarence Campbell.

"Si vous ne jouez pas durant les éliminatoires de la coupe Stanley, comment pouvez-vous espérer voir votre nom gravé sur la coupe, s'est demandé Campbell. Il doit y avoir un règlement. Celui qui a joué 72 matchs en saison régulière et dont le nom n'est pas sur la coupe Stanley a raison d'être mécontent. Mais qu'il s'en prenne à ses employeurs et non à la ligue", a conclu Campbell.

Cette décision ajoutera évidemment au mécontentement de Awrey. Relégué à un rôle de spectateur depuis le mois de mars, Awrey a été profondément blessé dans son amour propre lorsqu'il fut obligé de quitter la galerie de la presse durant les éliminatoires, afin de céder sa place aux journalistes. Il dut alors se chercher un siège parmi les spectateurs, comme si la direction de l'équipe l'avait déjà oublié.

Ce n'est un secret pour personne qu'Awrey poursuivra sa carrière avec une autre équipe l'an prochain.

baseball

Ligue Nationale

Jeudi

Montréal 3, Chicago 0
St-Louis 4, Pittsburgh 1
Philadelphie 5, New York 3
San Francisco 6, Cincinnati 5
Los Angeles 3, Atlanta 2
Houston 5, San Diego 4

Hier soir

New York 4, Montréal 3
Philadelphie 2, St-Louis 1
Chicago 5, Pittsburgh 4
Houston à Los Angeles
Cincinnati à San Diego
Atlanta à San Francisco

Aujourd'hui

Chicago, Renko (0-1) à Pittsburgh, Kison (3-3), 14 h 15
Atlanta, Moret (0-0) à San Francisco, Barr (1-3), 16 h 05
St-Louis, Curtis (2-4) à Philadelphie, Kaat (2-2), 19 h 35
New York, Koosman (4-1) à Montréal, Stanhouse (2-0), 20 h 05
Cincinnati, Zachary (2-0) à San Diego, Foster (0-0), 22 h
Houston, Rondon (0-1) à Los Angeles, Sutton (4-4), 22 h

Ligue Américaine

Jeudi

Boston 8, New York 2
Kansas City 8, Oakland 4
Californie 6, Texas 3
Chicago 3, Minnesota 2

Hier soir

Californie à Texas
Kansas City à Minnesota
Oakland à Chicago
Milwaukee à Cleveland
Detroit à Baltimore
Boston à New York

Aujourd'hui

Milwaukee, Slaton (5-1) à Cleveland, Eckersley (2-2), 14h
Oakland, Norris (0-1) à Chicago, Jefferson (0-1), 14h15
Kansas City, Fitzmorris (5-0) à Minnesota, Decker (2-3), 14h15
Detroit, Coleman (2-3) à Baltimore, Holtzman (3-2), 19h30
Boston, Pole (1-1) à New York, Hunter (3-5), 20h
Californie, Tanana (4-3) à Texas, Singer (3-0), 20h35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	22	8	.733	—
PITTSBURGH	20	14	.588	4
NEW YORK	21	16	.568	4½
CHICAGO	15	19	.441	9
MONTREAL	13	18	.419	9½
ST-LOUIS	15	22	.405	10½

Section Ouest

LOS ANGELES	23	13	.657	—
CINCINNATI	21	14	.600	1½
SAN DIEGO	17	17	.500	5
HOUSTON	18	20	.474	6
ATLANTA	12	24	.333	11
SAN FRANCISCO	12	24	.333	11

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	19	11	.633	—
BALTIMORE	16	14	.533	3
DETROIT	13	15	.464	5
BOSTON	14	16	.467	5
MILWAUKEE	11	14	.440	5½
CLEVELAND	13	17	.433	6

Section Ouest

KANSAS CITY	20	10	.667	—
TEXAS	19	12	.613	1½
MINNESOTA	16	15	.516	4½
OAKLAND	15	19	.441	7
CHICAGO	12	16	.429	7
CALIFORNIE	14	23	.378	9½

meneurs

Ligue Nationale

(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Rose, Cin.	143	55	.385
Torre, NY	79	29	.367
McBride, SL	96	35	.365
Rader, SD	97	34	.351
Crawford, SL	98	34	.347
Cardenal, Chi	135	46	.341
Monday, Chi.	130	44	.338
Griffey, Cin.	126	42	.333
Oliver, Pgh	98	32	.327
Ma-dox, Pha	95	31	.326

Circuits

Kingman, New York, Schmidt, Philadelphia, 15 chacun. Monday, Chicago, Cey, Los Angeles, 8 chacun.

Points produits

Kingman, 35; Schmidt, 31.

Lanceurs (4 décisions)

Lonborg, Philadelphie, 6-0, 1.000; Matlack, New York, Hough, Los Angeles, Metzger, San Diego, 4-0, 1.000.

Ligue Américaine

(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carty, Cle	111	44	.396
LeFlore, Det	97	38	.392
Brett, KC	120	43	.358
Bonds, Cal	105	37	.352
Lynn, Bos	80	28	.350
Bostock, Min	96	33	.344
Patek, KC	95	32	.337
Staub, Det.	98	33	.337

Circuits

Yastrzemski, Boston, Hendrick, Cleveland, Horton, Détroit, Otis, Kansas City, 7 chacun; Fisk, Boston, Bonds, Californie, Ford, Minnesota, Burroughs, Texas, 6 chacun.

Points produits

Rudi, Oakland, 31; Burroughs, 28.

Lanceurs (4 décisions)

Fitzmorris, Kansas City, 5-0, 1.000; Slaton, Milwaukee, 5-1, .833; Campbell, Minnesota, 5-1, .833.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

PÊCHEURS, NE TOMBEZ PAS LE BEC À L'EAU!

profitez d'une journée de pêche dans les parcs du Québec en 1976

1 — Pour réserver une embarcation 48 heures à l'avance, sans frais d'interurbain, composez:

Si vous êtes à Québec: 643-5349
Si vous êtes à Montréal: 873-5349
Si vous êtes ailleurs au Québec: 1-800-462-5349

Une seule embarcation est réservée par appel. Le maximum de personnes par embarcation est de trois.

Vous pouvez vous prévaloir de ce service dans les parcs suivants, tous les jours entre le 19 mai et le 4 septembre. Toutefois, les dates d'ouverture des parcs et réserves varient selon la région.

Mastigouche et St-Maurice, de 8h00 à 12h00
Joliette et Mont-Tremblant, de 8h30 à 12h30
Laurentides et Portneuf, de 9h00 à 13h00
Baillargeon et Chibougamau, de 10h30 à 14h30
Gaspésie et Matane, " "
Baldwin, " "
Port-Cartier/Sept-Îles, " "
Port-Daniel et Rimouski, " "
Papineau-Labelle, de 11h00 à 15h00

2 — Pour réserver une embarcation 24 heures à l'avance:

Téléphonez, à vos frais cette fois, au bureau du parc de votre choix, entre 9h00 et 13h00. Les embarcations non retenues à ce moment-là pourront vous être réservées.

Baillargeon	(418) 368-3444
Baldwin	(418) 392-5388
Chibougamau	(418) 275-1702
Gaspésie	(418) 763-3039
Joliette	(819) 424-2981
Laurentides	(418) 848-2422
Mastigouche	(819) 265-2098
Matane	(418) 562-3700
Mont-Tremblant	(819) 424-2981
Papineau-Labelle	(819) 454-2013
Port-Cartier/Sept-Îles	(418) 766-3211
Port-Cartier/Sept-Îles (Lac Hall)	(418) 583-2784
Port-Daniel	(418) 396-2789
Portneuf	(418) 323-2021
Rimouski	(418) 779-2212
Saint-Maurice	(819) 537-6674

3 — Pour obtenir une embarcation le jour même sur les lieux:

Les embarcations non réservées deviennent disponibles à 7h00 alors que les embarcations réservées mais non réclamées deviennent disponibles à compter de 10h00: premiers arrivés, premiers servis.

Dans ces deux cas, lorsque les groupes de pêcheurs seront plus nombreux que le nombre d'embarcations disponibles, un tirage au sort aura lieu pour déterminer les groupes chanceux.

Où se rendre: au poste d'accueil du parc ou de la réserve de votre choix.

Toutefois, la Direction des parcs ne peut garantir que des embarcations seront disponibles.

4 — Pour obtenir une embarcation dans les parcs suivants, le jour même:

Aiguebelle (Destor, Laferté et Mont-Brun).
La Vérendrye (postes d'accueil Sud & Nord).
Mistassini (poste d'accueil Waconichi).
Mont-Tremblant (entrées Les Îles, Ruisseau Froid, La Macaza, lac Monroe, La Cachée, La Boulée, Saint-Michel-des-Saints, lac Savane, Saint-Donat et lac Cyprès).
Ste-Véronique (poste d'accueil du terrain de camping).

Où se rendre: à l'un des postes d'accueil mentionnés ci-haut. Dans ce cas-ci également, la Direction des parcs ne peut garantir que des embarcations seront disponibles.

Remarques:

1 — Pour la pêche à la journée sur les lacs, il existe un forfait de $10/jour/groupe de 3 personnes ou moins, comprenant 3 droits d'accès à la pêche, la location d'une embarcation et la taxe provinciale.

2 — Le droit d'accès pour la pêche à gué dans les rivières est de $2/jour/personne.

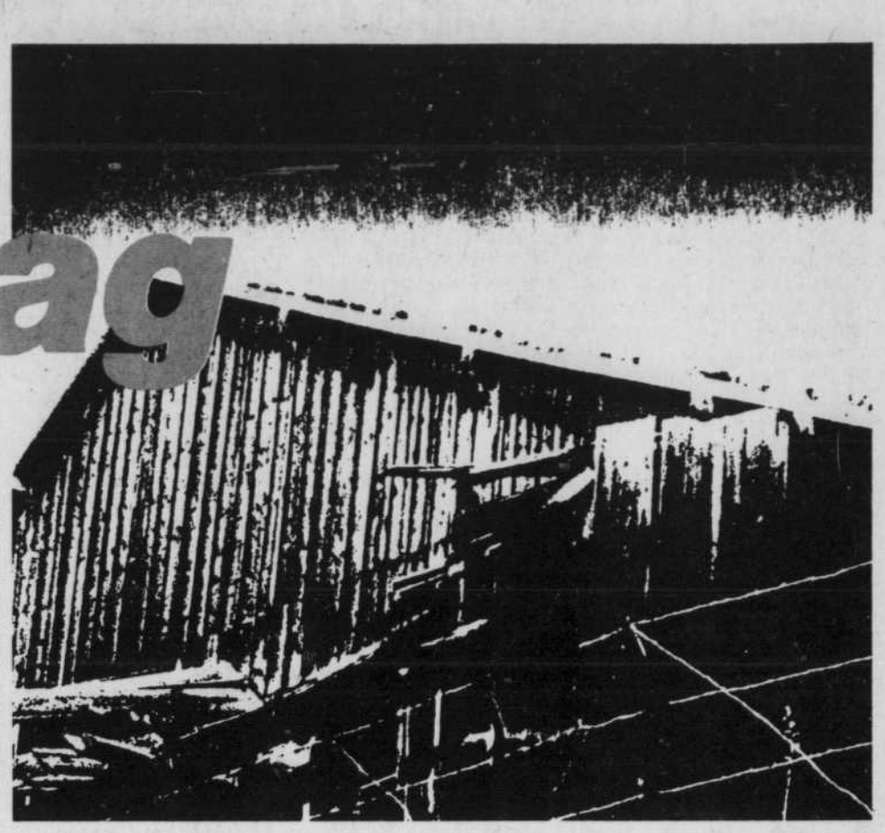
le Québec, c'est tout un voyage... informez-vous!

Tourisme Québec

LE DEVOIR — Samedi 22 mai 1976 — culture et Société — Cahier 2

Armand Maloumian témoigne

noëls au goulag



LES FILS DU GOULAG

■ **Le témoignage qu'on lira ici est celui d'Armand Maloumian, extrait de "LES FILS DU GOULAG", en cours d'impression aux Editions Internationales Alain Stanké — Presses de la Cité, auxquelles nous devons l'autorisation de présenter en primeur ces bonnes pages.**

LE LIVRE: En 1947, l'Union Soviétique jouit, en France comme ailleurs, du prestige de la puissance victorieuse qui vient d'abattre l'Allemagne nazie, aux côtés des Alliés et au prix de vingt millions de morts. Manquant désespérément d'encadrement et de main-d'oeuvre, la "patrie du socialisme" se pare alors de plumes séduisantes destinées à attirer par milliers les bras, les cerveaux, les spécialistes en tous genres émigrés en Occident, désormais indispensables à la reconstruction du pays.

L'AUTEUR: Jean-Baptiste Maloumian, professeur de traumatologie à Paris, est de ceux qui se laissent appâter par les sourires et les promesses mirifiques des diplomates-recruteurs installés à Paris. En compagnie de sa femme et de ses trois fils, il quitte la France pour son Arménie d'origine présentée sous un jour idyllique.

Ancien combattant de vingt ans, ARMAND MALOUMIAN demeurera 2,685 jours dans les griffes du tout-puissant et omniprésent MGB, futur KGB. 88 mois, dont trois à attendre la mort, heure après heure, jour après jour. Neuf mois au secret, comme prisonnier politique. Enfin 55 mois de bagnes et de camps spéciaux, du fin fond de la Sibérie aux steppes arides de l'Asie centrale.

S'il est avant tout un témoignage, ce récit des "classes" d'Armand Maloumian au "paradis des travailleurs" veut également être une mise en garde. Ni réquisitoire tardif, ni règlements de comptes, c'est une oeuvre qui tente de réhabiliter ces valeurs prétendment surannées, ces notions qualifiées de vieillottes qui ont pour noms Courage, Justice et Liberté.

"LES FILS DU GOULAG" est publié simultanément à Paris et à Montréal par les Editions internationales Alain Stanké et Les Presses de la Cité.

J'avais 20 ans. C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu car on a le droit de vivre plus longtemps. C'est beaucoup car tant de souvenirs, de détails oubliés, de mille petits riens perdus dans les recoins les plus secrets de votre mémoire vous reviennent à l'esprit quand on doit mourir à 20 ans...

Après avoir passé trois jours et trois nuits entre les mains du M.G.B., les coups alternant avec les seaux d'eau jetés au visage, je suis dans un état second. Pendant mes moments de lucidité, je me vois à terre, vomissant la bile, tremblant de rage, urinant de peur, baignant dans mes excréments et mon sang. En moi règne la peur, la peur viscérale, l'attente de nouveaux coups. Attente peut-être plus atroce encore que les coups eux-mêmes... Puis on me fait une piqûre. On me laisse tranquille sur une chaise. Combien de temps? Je n'en sais rien. Chaque partie de mon corps est engourdie... Le temps passe, je somnole...

Deux gardiens me prennent par les aisselles et me traînent dans une pièce où derrière une table recouverte d'un tapis rouge, j'aperçois au travers de mes paupières tuméfiées, trois personnages, deux militaires et un civil. Mes gardiens me rapprochent de la table et me soutiennent. Le civil me regarde et demande si je suis bien Maloumian Armand, fils de Jean-Baptiste, né le 4 mai 1928 à Marseille: avec difficulté, je réponds affirmativement. J'ai la langue enflée à force de me l'être mordue, les lèvres éclatées... Les trois personnages se lèvent, les deux militaires coiffent leurs képis et le civil, sa casquette. Le civil prend des papiers qui se trouvent devant lui sur la table et lit. Je ne comprends pas très bien ce qu'il dit je suis tellement meurtri et tellement las. Toutefois, je crois comprendre qu'il est vice-ministre du M.G.B. et que ses deux acolytes, les militaires, sont procureurs. La lecture continue rapidement, au fil des mots, je saisis: "... espion à la solde du S.R. français... Connaissance de plusieurs langues étrangères, ce qui prouve une formation d'espion... A, pendant plus d'un mois, se rendant quotidiennement à l'ambassade de France, fourni des renseignements concernant la sécurité de l'U.R.S.S... Probablement agent de liaison du S.R. italien, ayant dîné à plusieurs reprises avec un diplomate italien... Il ne subsiste aucun doute quant à l'appartenance de l'accusé aux S.R. américain et britannique, car il s'est rendu les vendredi et samedi au club de ces ambassades... Foncièrement anti-soviétique... Agitateur dangereux cherchant à provoquer des troubles pour réinstaurer en U.R.S.S. un régime capitaliste... A tenu chez l'Attaché Militaire français des propos mensongers concernant la politique des dirigeants du Gouvernement Soviétique... A la réception du jour de l'An à l'Ambassade France a été vu en compagnie de plusieurs militaires français, ce qui prouve son appartenance au 2e Bureau... En conséquence et en vertu de l'article 58, 1.a est condamné à mort comme traître à la patrie. La sentance devant être exécutée dans les jours à venir".

Je rêve, ce n'est pas vrai, c'est un cauchemar, ou bien je suis au cinéma et va apparaître le mot "FIN". Fin, oui, c'est la fin pour moi. Pourquoi? Traître? A qui? Je ne suis pas traître à mon pays, je n'ai jamais trahi la France. Traître après avoir, à 16 ans, combattu dans la 2e D.B.? Ce n'est pas vrai, ils sont fous, ils délirent. Condamné à mort. A mort pourquoi? Je dois mourir? Mais pour quelle raison? Je m'évanouis... Je me réveille dans une cellule. Aucun bruit, un silence total règne dans la prison... Sur la table je vois mes cigarettes, confisquées lors de mon arrestation, et une boite d'allumettes. La joie de fumer est de courte durée. Mes lèvres éclatées me font mal. Quand j'aspire une seconde bouffée, le goût du sang me vient à la bouche... La porte s'ouvre, entre un militaire d'un certain âge, portant lorgnon, vêtu d'une blouse blanche, suivi de deux gardiens. Avec des gestes très doux, sans dire un mot, il soigne mes plaies, d'abord au visage, me nettoyant avec un antiseptique. Il me fait signe de m'allonger, me retire les lambeaux de chemise et me badigeonne le corps avec des pommades et s'attarde sur les poignets boursouflés par les menottes. Tout ceci dans un silence total. Puis, me regardant tristement, et hochant du chef il murmure: "pauvre petit" et se retire... Tristement, "pauvre petit".

Pourquoi? La mémoire me revient. C'était le 31 octobre 1948, à Erivan. J'avais passé la soirée chez des amis. Il devait être près de onze heures. Sur un pont, sous le reflet de la lune, j'avais aperçu une voiture bleu ciel. Une de ces voitures soviétiques qui ressemblent à une vieille Ford d'avant-guerre. Lorsque j'étais arrivé à sa hauteur, trois hommes en étaient sortis et m'avaient entouré: "Vous êtes le camarade Maloumian?" J'avais fait signe que oui. "Montez". J'avais été poussé à l'intérieur de la voiture. Et comme je demandais des explications on m'avait répondu: "On veut vous poser quelques questions au centre du MG.B." Il n'avait fallu que quelques minutes pour m'amener au 4e étage du bâtiment...

Je suis condamné à mort. La sentence sera exécutée dans les jours à venir... Chaque fois que des pas s'approchent de ma cellule, je pense que c'est pour moi. Chaque fois que la porte s'ouvre je pense: "Ça y est. On va me fusiller. C'est la mort"... On a ouvert ma porte dix fois par jour et trois mois durant. Je suis mort 920 fois. J'avais 20 ans...

Soir de Noël 1948.

"Il est né le divin enfant"... Au cachot, je suis seul, en sous-vêtements pour fêter la venue sur terre de l'enfant divin, avec un morceau de pain noir... Il fait froid, très froid, je réveillonne! J'ai gardé ce méchant quignon de pain et je me délecte. Je mange chaque bouchée lentement en attendant, dans deux jours, la prochaine ration de 300 g de pain et la prochaine soupe... J'apprécie chaque bouchée en pensant que c'est peut-être la dernière. Peut-être est-ce pour ce soir...

Les seules à faire bombance — pour elles, toute l'année c'est Noël — ce sont les punaises. Elles plongent sur vous et se gorgent de votre sang, ces petites "Tchéquistes" (1). Elles piquent... Ce n'est pas sans raison qu'on les surnomme "Stukas" comme les avions de sinistre mémoire. Il est né le divin enfant.

En moins d'une semaine mes moustaches ont pris une couleur de neige. Trois mois se passent... Et puis un jour, un officier de sécurité me convoque pour m'informer que mon cas sera examiné par l'OSSO (2) de Moscou, des "circonstances atténuantes" ayant été reconnues à mes "crimes".

— "Alors la peine de mort, eit..."

— "La peine de mort n'existe plus chez nous. L'U.R.S.S., vous devriez le savoir, a le système judiciaire le plus humanitaire du monde. Seuls les pays capitalistes la maintiennent afin de terroriser les travailleurs."

Il fallait avoir 20 ans, être un occidental naïf et n'avoir jamais eu affaire à ce genre de système pour s'être laissé prendre à cette macabre mise en scène dont je fus la vedette inconsciente...

J'avais encore beaucoup à apprendre. J'ai beaucoup appris tout le long de mes "études" à "l'université carcérale"... En quelques minutes je venais de sauter plusieurs classes mais j'étais encore en "cours préparatoire"... il faut croire que mes professeurs étaient très capables et que j'étais un élève particulièrement doué, car j'ai gagné mon diplôme concentrationnaire avec mention... J'ai terminé mes "études" avec dispense du jury... huit ans plus tard.

— 9 mois au secret comme prisonnier politique.

— 5 mois de transport.

exclusif

— 5 mois d'isolement en cachot disciplinaire.

— 55 mois de bagne et camps spéciaux.

Soit 88 mois, soit 2665 jours.

■

Sept mois déjà et je suis toujours seul, seul dans cette cellule de 1,74 m de large et de 3,48 m de long (s'il est vrai que la longueur des bras étendus de l'extrémité de la main gauche à celle de la main droite, est égale à la taille de l'individu...).

Aujourd'hui, 4 mai 1949, je viens d'être majeur. J'ai 21 ans. J'ai acquis le droit d'agir en adulte comme bon me semble. Je trinque à ma majorité avec mon quart contre un seau d'eau... La cellule est meublée d'une sorte de table, d'un lit sur lequel il est interdit non seulement de s'allonger mais même de s'asseoir pendant la journée, un seau d'eau, un quart, une cuillère en bois, une balayette, une tinette et le règlement intérieur de la prison du M.G.B. Une lampe éclaire jour et nuit la cellule. Le "gaffe" doit pouvoir constamment surveiller l'intérieur de la cellule et le comportement du prisonnier. La nuit, celui-ci doit dormir la tête en direction de la porte et les mains au-dessus de la couverture. En hiver, instinctivement, les mains ont tendance à se glisser dessous pour trouver un peu de chaleur. Impitoyablement, le "gaffe" vous réveille jusqu'à quatre fois dans la même nuit, la cinquième vaut trois jours de cachot.

Emploi du temps de la journée:

Réveil à 6 heures, toilette et plus rien jusqu'à 7 h 30. A cette heure-là, s'ouvre le guichet de la porte et vous recevez un quart d'eau chaude baptisée thé, une tête de hareng, 8 g de sucre et 400 g de pain noir constitué de 52% de liquide et 48% de tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à de la farine. A 8 heures, contrôle de l'officier du jour qui prend son service. La porte s'ouvre:

— Bonjour.

— Bonjour, citoyen chef.

Dans la matinée, le "gaffe" donne une serpillère et vous "lavez" l'intérieur de la cellule. A midi, vous tendez votre écuelle et recevez une louche d'une soupe plus que claire, ou d'un brouet infâme, composé de chènevis, de millet ou parfois d'avoine, le tout, bien entendu, sans aucune matière grasse. Jusqu'au soir rien, à part une promenade de 20 minutes dans la cour, où "...un arbre par-dessus le toit berce sa palme..." Triste cour, triste promenade. En rond, seul comme un écureuil sous le regard d'un gardien et de la sentinelle du mirador, mitraillette pointée, le doigt sur la gâchette... Le soir, la soupe, réédition de celle de midi, un quart d'eau chaude, toilettes et c'est tout. A 22 heures, coucher. Voilà pour la journée.

Tous les dix jours, douche, tonte de la barbe et des cheveux avec une tondeuse qui ne coupe pas...

La nuit est hélas beaucoup moins tranquille. L'interrogatoire a toujours lieu la nuit, quatre à cinq fois par semaine. Interrogatoire qui selon le bon vouloir du policier peut durer de 3 heures à... plusieurs jours. Si vous revenez de l'instruction sur vos deux jambes et par vos propres moyens, c'est que vous avez eu de la chance. Le plus souvent, à la suite des "caresses" de l'officier de sécurité vous êtes traîné jusqu'à la cellule par deux gardiens. Un jour, l'officier de sécurité ayant insulté, lors d'un interrogatoire, ma mère et la France, je le frappai avec une statuette de Lénine en mauvais plâtre. J'ai été à partir de ce jour-là toujours emmené à l'instruction et interrogé menottes aux mains, après avoir bien entendu passé vingt jours au cachot.

Lorsque je suis appelé à l'interrogatoire après cet incident, "mon bourreau" m'annonce:

— Que vous signiez ou non vos aveux, peu importe. J'ai enfin, maintenant, un chef d'inculpation contre vous, "tentative de meurtre contre la personne de votre juge d'instruction", article 58-4, "insurrection armée contre le régime soviétique" article 58-2. Mon "petit pigeon" (Goloubtchik) je vais vous faire payer ce que vous avez essayé de faire. Tout ce que vous avez connu jusqu'à présent c'est de la broutille. Je vais me faire un plaisir de vous faire souffrir jusqu'au moment où vous sortirez, si vous en sortez, de cette prison et ensuite croyez-moi, je ferai tout le nécessaire, avec notes à l'appui, pour que vous alliez en un endroit où vous connaîtrez le froid, la faim, le travail de bagnard, où il n'y a pas d'été, où l'on voit rarement le soleil, d'où l'on ne revient pas."

Il a tenu parole sauf en ce qui concerne la dernière phrase: j'en suis revenu.

Au mois de février, mon interrogatoire dura quatre jours d'affilée. Ils étaient trois à se relayer pour m'interroger et me frapper. Ils allaient se reposer à tour de rôle. Quant à moi j'avais atteint le stade de l'indifférence. Ni les lampes braquées dans les yeux, ni les coups de matraque sur les cuisses ou les menottes ne pouvaient m'influencer. Seule une volonté forcenée me permit de survivre à cet interrogatoire. Comme tous les autres d'ailleurs, il n'avait qu'un seul but: me faire avouer que j'étais officier des Services secrets à 20 ans, et m'obliger à accepter de travailler pour le S.R. soviétique à l'étranger...

— Allez, Armand, reconnaissez, nous avons toutes les preuves en main.

— Si vous les avez, pourquoi me frapper? Montrez-les moi, je serais curieux de les voir.

— Non, nous désirons que vous le disiez vous-même. Ce sera une preuve de votre bonne foi à notre égard.

Tous les moyens leur étaient bons pour me faire céder. Cajoleries, coups, menaces, chantage, brûlures et cigarettes sur la poitrine, alternant avec l'offre... d'une cigarette. Après avoir été privé de nourriture pendant trois jours, apparut soudain sur la table, un plateau d'argent avec du caviar, du saumon fumé, de la vodka et des fruits.

— Tu vois Armand, tu souffres pour rien. Accepte et viens manger avec moi. Accepte et nous serons collègues. Tu iras te reposer en Crimée et ensuite on t'enverra travailler pour nous à l'étranger; si tu le désires, même, en France. Allez, reconnais, accepte.

— Je n'ai rien à reconnaître.

Et on recommençait.

Le quatrième jour, je sentis que j'avais atteint la limite de la résistance; Je dis à mon tortionnaire:

— Bon, si je parle, vous me laissez dormir et vous me donnez à manger?

— Oui, parole de tchéquiste.

— Bon, laissez-moi d'abord aller dormir.

— Tu donnes ta parole que tu parleras?

— Parole d'honneur que je vous dirai quelque chose.

Je fus ramené à ma cellule sans menottes; sur la table il y avait un borstch, des blinis, du saumon fumé et un paquet de gauloises avec des allumettes. Je m'allongeais et m'endormis aussitôt. Combien de temps, je n'en sais rien. J'étais tellement exténué, tellement endolori que, durant mon sommeil, j'ai mouillé ma literie... Le sommeil m'avait fait du bien. A peine avais-je fait un mouvement que la porte s'ouvrit. Un gardien m'apporta de la vodka, une soupe bien grasse, deux saucisses et un paquet de Camel. Il me dit:

— Nous avons reçu des instructions spéciales vous concernant. Vous pouvez dormir autant que vous voulez et aller aux toilettes autant que vous le désirez. Que voulez-vous manger ce soir?

Je profitai de l'occasion sans vergogne, dormis le plus possible, allai aux toilettes aussi souvent que possible, fis deux somptueux repas et attendis la suite des événements.

Le lendemain matin, vers 11 heures, les gardiens vinrent me chercher et je fus amené sans menottes dans un nouveau bureau que je ne connaissais pas. Il y avait là mon "juge" d'instruction, trois militaires dont l'un avec le grade de général, deux colonels et un civil très élégamment habillé. Le général, les deux colonels et le juge d'instruction témoignaient la plus grande déférence à ce civil qui m'examinait avec curiosité.

— Vous voyez camarade Maloumian, le camarade Ministre Abakoumov, Ministre du M.G.B. en voyage d'inspection, s'intéresse à vous et désire que vous collaboriez avec nous à l'étranger. N'est-ce pas, camarade Ministre?

— Oui, nous avons besoin de gens comme vous, jeunes, bien élevés, courageux, nés à l'étranger, ayant combattu contre les fascistes dans les troupes alliées et connaissant bien les langues étrangères, les habitudes des Français, des Américains.

Tout cela est traduit du russe en arménien par l'officier de police. A l'époque, je ne parle pas le russe et je refuse de parler arménien. Pour gagner du temps, pour les braver aussi, je n'ai cessé de réclamer différents interprètes: en français d'abord. Quand il est arrivé j'ai refusé de parler et réclamé un interprète anglais, puis allemand, n'importe quoi, même javanais (ce qui s'est soldé par quelques jours de cellule).

— Tu as dormi, tu as mangé, tu as bu, nous avons tenu promesse. A toi maintenant de tenir ta parole. Tu vas parler, tu vas dire quelque chose!

— Oui, je vais vous dire quelque chose. Allez vous faire foutre!

Ce qui s'ensuivit m'échappa totalement. Je revins à moi au cachot en sous-vêtements menottes aux poings et j'y restai vingt jours... Le manque de sommeil, l'affaiblissement de mon organisme et les mauvais traitements diminuaient considérablement mes réactions. L'inaction, dans la cellule, où il est interdit de dormir de jour et même de poser la tête contre le mur, peut mener à la folie. Comment y échapper? J'ai échangé par la suite, avec de nombreux prisonniers nos expériences réciproques. Certains se remémoraient leur vie passée, d'autres composaient des chansons, d'autres encore faisaient des vers. En ce qui me concerne, je m'occupais l'esprit à rechercher des équivalences de mots en différentes langues étrangères: à rédiger mentalement des dissertations sur les thèmes, tels que: qu'est-ce lire? qu'est-ce rire? qu'est-ce écrire? qu'est-ce la vie?; et, surtout, à préparer ma défense, ma protestation contre mon incarcération arbitraire, quand je passerai devant le tribunal. J'était encore naïf. Ce tribunal, je ne l'ai jamais vu. Je n'ai vu qu'une lettre de cachet me condamnant le 12 décembre 1949 à vingt-cinq années de détention temporaire dans les camps spéciaux.

Un collège de juges, un groupe de personnes, enfin quelqu'un sans m'avoir vu, entendu, me condamnait, sans droit de recours, à vingt-cinq ans de camp. Ces personnes, cette personne ou cette simple secrétaire avait rempli le formulaire préparé à l'avance, indiquant que: untel était condamné à vingt-cinq ans par l'article 58-1 a, comme "traître à la patrie". "Traître à la patrie soviétique"? Comment puis-je être traître à l'U.R.S.S. en étant Français? L'absurdité de cette équation me poursuit encore aujourd'hui. Je n'ai eu qu'à signer pour indiquer que j'avais pris connaissance du texte. J'étais bon pour le voyage vers l'inconnu.

Le huitième mois s'égrène lentement, l'officier de sécurité semble m'avoir oublié ou bien il a trop d'autres prisonniers à interroger. Soudain, la porte s'ouvre, à 10 heures du matin, une heure anormale, donc probablement une fouille. Non, entre deux gardiens se trouve un être, au crâne tondu. Donc c'est un prisonnier. Enfin quelqu'un à qui parler, enfin une présence humaine. C'est un garçon de 40 ans environ, de taille moyenne, l'air décidé, qui rentre dans la cellule et qui se présente: "P.M.". C'est un autochtone, un Arménien, ingénieur de son état. Garçon fort sympathique. Pendant la guerre il a été blessé. Fait prisonnier par les Allemands, il a subi les camps nazis. L'U.R.S.S. n'ayant pas signé la Convention de Genève, elle ne reconnaissait pas ses prisonniers de guerre. Ce qui les condamnait aux pires traitements de la part des Allemands, qui, le plus souvent, les laissèrent mourir de faim. L'un des fils de Staline, Yakov, est mort dans un de ces camps sans que son père fasse la moindre tentative pour le sauver.

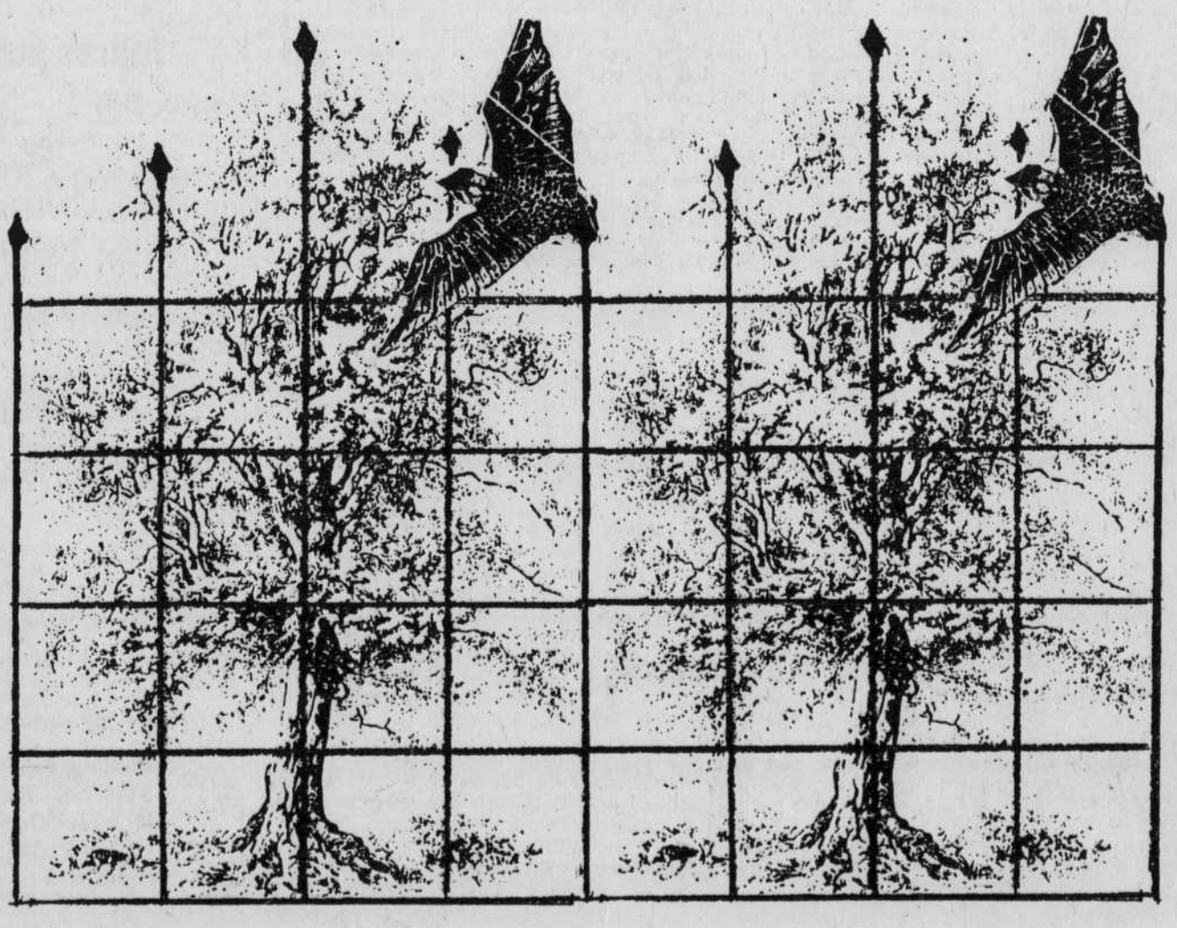
Un jour était arrivé dans le camp de P.M. un délégué des "dachnaks" (3) qui venait enrôler des volontaires des minorités soviétiques dans la légion caucasienne. P.M. mourait de faim, il était devenu l'ombre de lui-même. A l'extérieur du camp, se trouvait une cuisine roulante, dont les effluves emplissaient les narines. Comme dans un rêve, P.M. se leva et se dirigea vers la sortie où déjà se formait un groupe de volontaires, pour... manger. Incorporé dans la légion arménienne, il fut, en tant qu'ingénieur, nommé sous-lieutenant et arriva après différents périples en France. Il ne tarda pas à prendre contact avec des maquisards. Toute sa compagnie et lui-même passèrent avec armes et bagages au maquis. Il prit part à de nombreux combats et fut décoré de la Croix de guerre française. Après la Libération, les ex-P.G. soviétiques furent regroupés à Marseille où un représentant du gouvernement soviétique vint les haranguer:

— La mère patrie pardonne à tous ses enfants. Rentrez en U.R.S.S., le pays a besoin de vous.

P.M. rentra et s'installa à Erivan où il se maria avec la fille de son ancien commandant qui avait vécu la même aventure. En 1949, P.M. fut arrêté et incarcéré à la prison d'Erivan Après deux mois d'interrogatoires, il fut transféré dans ma cellule.

C'était un garçon très plaisant, timide, intelligent, d'un commerce très agréable qui m'apprit beaucoup de choses sur l'histoire, les répressions et

(voir au verso)



la chronique de Jean Basile

L'Envers de l'enfance et l'Enfant dans le grenier



L'enfant peut être, selon la chapelle à laquelle on appartient, un pervers polymorphe (Freud), une petite diable délicieux (Alice Parizeau) ou l'archétype du monde (Jung). Quand je vois un enfant, le moment d'émotion (ou de rage) passé, il me reste toujours dans la tête l'image déchirante du petit Juif du **Roi des Aulnes** de Tournier ou celle, réconfortante aussi, que l'on trouve dans l'oeuvre de Hesse, sans oublier les petits génies de Sallinger. Mais peut-être est-ce un autre signe de notre état de décomposition que ce retour à l'enfant qui se manifeste partout, l'enfant ce symbole de l'énergie potentielle et de renouveau si justement manifesté par Jésus dans sa grotte. On comprendra sans doute plus tard que notre petit Saint-Jean Baptiste, si décrié, avait une signification plus profonde que toutes les fêtes tonitruantes sur la montagne.

Alice Parizeau aime les enfants et son occupation étant, quand elle n'écrit pas de romans et qu'elle ne fait pas de politique, de se pencher sur leurs malheurs (qui sont aussi les nôtres), elle a lentement déchiffré un milieu qu'elle entreprend de nous raconter dans **L'Envers de l'enfance** (1). Il s'agit, bien entendu, de ce que l'on appelle "l'enfance malheureuse", celle qui, pour une raison ou pour une autre, ne correspond pas à l'image que la Société a bien voulu se faire de ses plus jeunes citoyens: petits voleurs, petits menteurs, petites vicieuses, etc... Mais qui sont-ils, au-delà de ce que veulent bien nous en dire les rapports officiels de la cour juvénile?

Ils sont des êtres souffrants, nous assure Alice Parizeau dans son livre. Ce qu'ils sont est ce que les adultes ont fait d'eux. L'acte mauvais, vol ou prostitution, mensonge aussi, sont le résultat de notre négligence. La misère physique explique bien des choses. La misère morale aussi. Sans amour, sans compréhension, un enfant, qu'il soit riche ou pauvre, est en danger.

L'envers de l'enfance nous présente donc quelques-uns de ces cas de souffrance, typiques. Une mère qui pousse, par son comportement, sa fille à la prostitution. Un père, trop occupé par son travail, qui ne trouve pas le temps d'un contact avec son fils. Des bourgeois qui ne comprennent pas que leurs valeurs sclérosées conduisent tout droit leur progéniture à la révolte. Et il y en a d'autres. Un lien relie tous ces portraits, tragiques, les uns aux autres: le manque de compréhension des parents et, plus bas encore dans l'échelle, la quasi impossibilité de la Société à se substituer aux déficiences parentales dès lors que la situation l'exige.

Romantique, le livre d'Alice Parizeau l'est dans un sens; on pourrait même lui reprocher d'être un livre du coeur, si ce reproche ne tombait pas de lui-même dans le ridicule. Pourtant, l'auteur accuse aussi, et surtout peut-être, la Société. Il y a une travailleuse sociale qui se croit magnifique, intelligente mais qui, par son manque d'expérience, conduit au drame ceux qu'elle a pour tâche de protéger. Il y a le juge fatigué, les pieds et les poings liés par des lois difficiles à appliquer. Ou le policier découragé et égoïste.

Tout cela trace un tableau fort sombre. En bref, **L'Envers de l'enfance** est avant tout un cri. Je ne sais si ce cri, qui est celui de l'amour véritable, sera suffisant pour alerter la Société. Je ne sais même pas si dans sa compassion, Alice Parizeau ne voit pas la situation trop unilatéralement. Car, peut-être, y a-t-il aussi de mauvais enfants comme il y a de mauvais adultes. A la philosophie de Rousseau et de Bernardin de St-Pierre, j'opposerai facilement la phrase de Valéry: "Donnez un revolver à un adolescent et fuyez"! Toujours est-il que par son style simple, elle nous entraîne dans un monde lourd qui est celui de l'enfant perverti par l'adulte.

Il y a un message dans ce que nous livre Alice Parizeau, j'y vois personnellement presque un recueil de nouvelles dont certaines sont d'une grande qualité. Pensons, par exemple, à celle intitulée **Paul**. Mais toutes ont de la grâce littéraire et de la qualité.

■

Tout autre est la démarche de Julien Bigras dans un court ouvrage, **L'Enfant dans le grenier** (2). L'auteur, si j'en crois la préface, est psychanaliste. Initialement, il avait entrepris d'écrire à la troisième personne le récit d'une analyse. Puis, pressé par un besoin de s'impliquer lui-même, il est donc revenu à la première personne en créant ce Joseph, l'enfant dans le grenier, dont il nous raconte le travail de recherche à l'intérieur de lui-même, "comme si vous y étiez".

J'ai peu de compétence pour juger de ce livre en ce qui touche sa valeur professionnelle. Je ne mets donc pas en doute l'habileté de l'auteur à nous dévider l'écheveau de ses descentes dans l'inconscient et, aussi ignare que je sois dans ce domaine, j'y retrouve, ici et là, quelques-uns des grands clichés de la psychanalyse de cuisine: la femme en noir, le cheval, l'étranger, le premier coït, la terre noire etc... Mais il ne faudrait pas, je suppose, s'implifier.

D'ailleurs, le propos de Julien Bigras dépasse largement la simple analyse technique d'un enfant. Car, qui l'eût cru, l'enfant est Québécois et à travers lui c'est bien à la recherche d'une identité profonde que l'auteur s'est attelé. Psychanalysons, semble-t-il nous dire, la Société québécoise, regressons jusqu'à l'enfant qu'elle a été et nous pourrons alors, comprenant mieux ce que nous sommes, accéder à notre âge adulte, c'est-à-dire à la maturité, à l'identité. Il y a là une tentative intéressante et nécessaire aussi, je suppose.

Malheureusement, l'oeuvre littéraire n'est guère convaincante; Julien Bigras est certes plus psychanalyste que romancier. Dans une préface intéressante, Henry Bauchau nous explique la démarche de l'auteur. "En passant du livre de l'analyste à celui d'un analysé, Julien Bigras est passé d'une matière maîtrisée par la pensée et l'expérience à une matière originelle mais inconnue. Cette matière originelle est celle que travaillent l'écrivain ou l'artiste qui, soudés à la matière même de leur oeuvre, ne peuvent en saisir tout la dimension et moins encore la dominer. L'auteur parvient ainsi jusqu'à l'image énigmatique de l'enfant dans le grenier. Image hautement archaïque et fascinante qu'il doit faire exploser et mettre en feu afin de pouvoir vivre comme homme et maître comme écrivain."

Je ne ferai pas à Henry Bauchau l'injure de croire qu'il ne sait pas qu'il cite, en un peu moins bien, ce que disent les vieux alchimistes: la **materia prima** et le **feu** dans le creuset qui est en même temps l'oeuvre et celui qui la crée. Julien Bigras serait-il jungien? Voilà qui me paraît étonnant pour un auteur publiant aux éditions Parti-pris que je croyais liées à Freud et à ses pompes!

---

(1) **L'Envers de l'enfance**, par Alice Parizeau, récits, 206 pages, les éditions **La Presse**, Montréal 1976.

(2) **L'Enfant dans le grenier**, par Julien Bigras, roman, 110 pages, les éditions **Parti-pris**, Montréal 1976.

Les fils du Goulag

suite de la page 13

le système soviétiques. La vie devint plus agréable dans la cellule où nous ne cessions de bavarder et d'échanger nos idées.

Quinze jours se passent et, à nouveau, la porte s'ouvre à 10 heures du matin. Nous pensons bien entendu à la fouille qui avait lieu tous les deux jours. Non, encore une fois, entre deux gardiens se tient un être petit, difforme, couleur citron avec sur son dos, une couverture qui contient un matelas. La tête est tondue, les joues mangées par une barbe. Encore un prisonnier. La porte se referme, le prisonnier se présente. A.I., originaire de Syrie. Son visage porte des traces de fatigue mais ses yeux sont fuyants. La première impression est plus que défavorable. P.M. et moi sentons immédiatement qu'il faut nous méfier. Ne serait-ce pas là un mouton chargé d'apporter du "matériel" au juge d'instruction?

Mes soupçons se renforcent considérablement quand je m'aperçois qu'il parle français très convenablement. Il nous dit avoir été membre de la jeunesse Dachnak en Syrie, être profondément nationaliste et avoir travaillé comme traducteur auprès des forces françaises en Syrie.

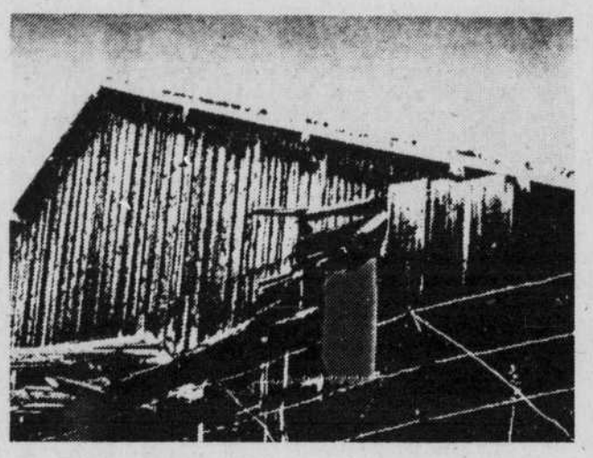
Nous réussissons au bout de quelques jours à le faire parler. Il reconnaît, après beaucoup de réticences et quelques arguments frappants, qu'il a été enrôlé comme mouchard, et qu'il reçoit une allocation mensuelle pour accomplir sa veule mission... Après avoir pleuré, protesté qu'il n'avait accepté de trahir ses amis et relations que pour éviter l'arrestation des membres de sa famille, il assure que dorénavant c'est fini. Il est arrêté, on n'a plus rien à craindre de lui. Nous lui promettons que si jamais nous apprenons que l'un de nous a été vendu par lui, il ne sortira pas vivant de ces murs.

P.M. nous quitte au bout d'un mois. Il était convenu qu'il indiquerait, par un signe codé dans les toilettes, la sentence qui le frapperait. Le soir même nous trouvions, à l'endroit prévu, "25 ans"...

Quand les prisonniers de la cellule voisine allaient aux toilettes, ils passaient devant ma porte. J'avait été alerté par la façon de tousser de l'un d'eux. Elle me rappelle la toux d'un ami, Jacques A. Cela me travaille. En passant devant leur porte pour aller à la promenade, je fais le maladroit à plusieurs reprises et je jure en français. Au retour de la promenade, m'étant longuement chatouillé les poils du nez avec une des tiges de la balayette, j'éternue devant leur porte en disant "Français". Le soir même, nos voisins allant aux toilettes, la réponse me vient. C'est un écho de mon juron du matin. C'est bien Jacques A. qui est passé devant la porte de notre cellule. Comment correspondre? A tout hasard, je frappe contre le mur vingt-six coups pour faire comprendre à Jacques que c'est l'alphabet français. Ensuite je reprends l'alphabet lettre par lettre:

a: 1 coup; b: 2 coups; c: 3 coups, etc.

Après avoir répété plusieurs fois le même manège, je passe: "Ici Armand, c'est bien toi Jacques?". Jacques a compris et après nous être posés plusieurs questions complémentaire, de part et d'autre, il n'y a plus aucun doute quant à nos identités respectives. Les journées passent plus rapidement et plus agréablement. Nous améliorons notre "morse", en divisant l'alphabet en cinq groupes de cinq lettres. Quand nous voulons passer la lettre M par exemple, il suffit de frapper trois coups à nouveau pour la troisième lettre de ce groupe. Tous les jours nous fignolons notre "morse" découvrant des abréviations et créant des néologismes, malgré tous les dangers que représente cette communication intermurale; les gardiens ne cessent d'arpenter le couloir et, inlassablement, de regarder par le mouchard. Nous calculons, avec la précision d'un chronomètre, le temps qu'il leur faut pour aller au bout du couloir et en revenir, nous repérons exactement le moment de la relève de la garde et dans ces trous, vite nous correspondons.



Jusqu'au jour où la porte s'ouvre brutalement. Je suis conduit... au cachot pour vingt jours, peine maximum encore une fois. Le froid. Les menottes. Un jour sur trois, pain et soupe chaude. Bien entendu, Jacques écope de la même peine. Quant à A.I. il reçut probablement des félicitations, des cigarettes et ne fut condamné qu'à 10 ans. J'appris tout cela plus tard à la prison de Bakou, quand je retrouvais Jacques et d'autres prisonniers, qui me confirmèrent toutes les délations dont A.I. s'était rendu coupable.

Ma peine de cachot terminée, je suis mis dans une autre cellule encore plus humide et plus froide que la précédente. Après un certain temps d'isolement, je trouve, en revenant au petit matin d'un interrogatoire, un homme allongé. Il a un certain âge, il est membre du Parti. C'est le type parfait de l'intellectuel soviétique, arrêté bien entendu par "erreur". Il sera affirme-t-il, libéré dès que le Parti sera mis au courant de la méprise. A peine réveillé, il ne cesse de prêcher la bonne parole selon Marx, Engels et Lénine, d'invoquer le Parti et le génial petit père des peuples... Excédé, je lui conseille d'aller endoctriner des prisonniers plus réceptifs et de demander à changer de cellule. Ce qu'il fait dès qu'apparait l'officier de jour venant faire son contrôle:

— Camarade premier lieutenant, je...

— Citoyen premier lieutenant.

— Excusez-moi, citoyen premier lieutenant, je désire que vous me fassiez changer de cellule. Je ne veux pas rester avec un ennemi du peuple, je suis communiste et ne veux pas me salir à son contact.

— Bien, dit l'officier, nous verrons cela tout à l'heure. Préparez-vous à donner des éléments d'accusation contre la personne dont vous vous plaignez.

Deux heures après on venait le chercher. Je fus à nouveau seul pendant une dizaine de jours. Puis arriva un nouvel occupant dans ma cellule. Exgarde du corps de différentes personnalités communistes à Beyrouth, en même temps que trafiquant d'armes, il avait été un homme de main des services soviétiques. Il leur vouait maintenant une haine féroce et menaçait d'étaler au grand jour tout ce qu'il savait; c'était au demeurant un personnage fort peu intéressant. Ensuite, nous fut adjoint un brave homme de vieillard, originaire de Tabriz, inoffensif, qui pleurait à longueur de journée sa femme, ses enfants, ses petits-enfants et sa vie perdue. Il avait accepté et acceptait de signer tous les aveux possibles et imaginaires pour éviter l'arrestation de ses proches. Je lui déconseillais vivement cette manière d'agir, mais à son âge il avait peu d'espoir de les revoir, la condamnation aux camps de travail était au minimum, à l'époque, de 10 ans... Pauvre homme qui avait cru en revenant sur la terre de ses ancêtres donner à ses enfants et petits-enfants une instruction et une éducation arméniennes...

Le 12 décembre, la porte s'ouvre. Deux gardiens me disent de ramasser mes affaires et de les suivre. Ils m'emmènent dans une nouvelle cellule beaucoup plus spacieuse. J'y dépose des affaires. Ils m'emmènent de nouveau. Pour une fois, ils ne me mettent pas les menottes... Direction: bureau du commandant de la prison. Le commandant me tend un papier:

— Prenez-en connaissance.

Je regarde le papier qui est écrit en russe et lui demande de me traduire le texte, mes connaissances de cette langue étant encore rudimentaires.

— Par décision de l'O.S.S.O. de Moscou, A.M. est condamné à 25 ans de camp I.T.L. (4). La peine commençant le 31 octobre 1948, se termine le 31 octobre 1973... Voilà. Signez pour indiquer que vous avez pris connaissance du texte.

J'éclate de rire. Le commandant me regarde interloqué, les gardiens aussi.

— Pourquoi riez-vous, il n'y a rien de risible, 25 ans c'est long.

— C'est trop drôle. J'ai 21 ans, vous me condamnez à 25 ans, pourquoi? Je n'en ai pas la moindre idée. Pas d'inculpation, pas de tribunal, pas de défense. Je n'ai même pas le droit le plus élémentaire de voir la tête de mes juges, d'avoir un avocat ou de me défendre contre vos soi-disant chefs d'inculpation. Juste ce chiffon de papier que vous voulez que je signe. Vous voudriez que j'officialise cette mascarade? Je ne signe pas. Il n'en est pas question.

— Votre signature indique seulement que vous avez pris connaissance de la sentence et rien d'autre.

— Bien, vous me l'avez dit, j'en ai pris connaissance et je ne vois pas pour quelle raison je devrais signer ce torchon. Je proteste encore une fois, je demande un représentant de mon Ambassade. Je proteste contre mon enlèvement dans la rue. Je proteste contre cette séquestration arbitraire, qui dure depuis quatorze mois. Je proteste contre les sévices que j'ai subis. Je prot...

— Vous pourrez protester après avoir signé ce papier.

— Je m'y refuse. Je proteste.

— Emmenez l'accusé dans sa cellule.

Les gardiens me ramènent dans la cellule. En y rentrant, le gardien me dit à l'oreille:

— Bravo petit, courage — et ensuite à voix haute pour que son collègue qui arrive puisse l'entendre:

— Accusé, maintenant que vous êtes condamné, vous n'avez plus à vous plier au règlement de la prison du M.G.B. Vous dépendez du règlement général du M.V.D. (5), donc vous pouvez vous allonger, dormir, si vous le désirez.

Si vous le désirez! A peine la porte s'est elle refermée que je m'endors jusqu'au lendemain matin. Pour la deuxième fois depuis mon entrée à la prison du M.G.B., je peux dormir, dormir autant que je le veux, sans crainte d'être appelé à l'interrogatoire ou d'être mis au cachot. Je n'ai plus à subir la discipline draconienne de la prison intérieure, je suis passé dans une autre catégorie de prisonniers: je suis un vrai Z/K (6) condamné à 25 ans de travaux forcés. Vingt-cinq ans? J'avoue n'y avoir pas cru, ne pas les avoir envisagés, imaginés. Excès d'optimisme, inconscience? Je ne voyais pas plus loin que la porte de la prison. J'échappais, enfin, aux interrogatoires sans fin, aux coups, au cachot, aux prétextes fallacieux pour me brimer et m'atteindre. Dans les camps, au moins, je serais parmi d'autres gens subissant le même destin, je verrais d'autres horizons... Peut-être — et cela restait ma naïve obsession — serait-il possible de tenter de s'évader... Si j'avais su...

Tout était clair, maintenant. Mon arrestation, la farce tragique de mon interrogatoire, cette sentence n'avaient d'autre but que de faire pression sur ma famille pour qu'elle accepte de prendre la nationalité soviétique. Vingt-cinq ans de camp pour garder la qualité de Français, le prix à payer était lourd. Mais je savais que ma famille comme moi-même ne plierions en aucun cas à ce chantage. Nous étions Français et demeurerions Français quoi qu'il puisse arriver. Quant à passer 25 ans dans les camps, je le répète, je n'y croyais pas. Une sorte de pressentiment et d'espoir dans l'avenir me faisaient accueillir la sentence avec indifférence. J'avais déjà passé trois mois dans l'antichambre de la mort, sans savoir qu'il s'agissait d'un coup monté pour me réduire et diminuer ma résistance. J'étais presque heureux quand la porte de la cellule s'ouvrit et que retentit la phrase qui allait accompagner ma vie de prisonnier:

— "Sobyraïtiece Svéchamy."

— Ramassez vos affaires, vous partez en étape.

Soir de Noël 1949

Rostov sur le Don.

Il est né le divin enfant...

Dans une salle immense, plus de 200 prisonniers sont entassés les uns sur les autres.

Dans un coin, des Lettons chantent un cantique... Des prisonniers de droit commun jouent aux cartes. Certains sont déjà entièrement nus. Ils ont tout joué et, pour continuer à miser, ils jouent encore un doigt, deux doigts... qu'ils se couperont s'ils perdent. D'autres dorment... D'autres se sont couverts le visage et peuvent rêver les yeux ouverts. D'autres, encore, s'aiment...

A genoux, des prêtres d'Ukraine occidentale prient. Deux enfants de 12 ans jouent avec un rat crevé... D'autres mangent en cachette sous leurs couvertures... Bethléem sur le Don.

Il est né le divin enfant.

(Copyright Alain Stanké — Presses de la Cité)

(1) Policiers chargés de la Sécurité d'Etat.

(2) Collège de trois juges (la Troïka) condamnant les inculpés contre lesquels il n'y a pas de preuve. La condamnation qu'il prononce est sans appel.

(3) Mouvement nationaliste arménien.

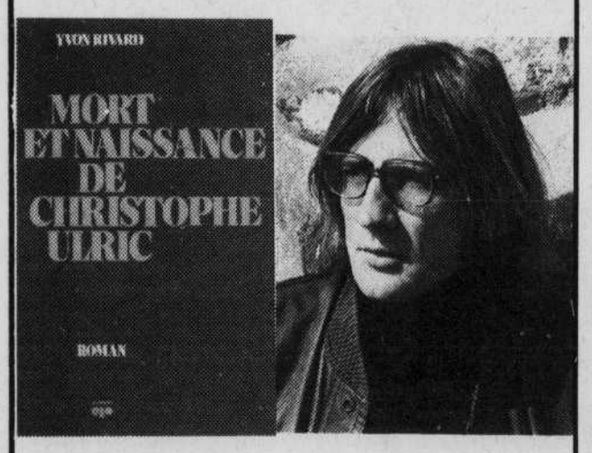
(4) Camp de rééducation par le travail.

(5) Ministère de l'Intérieur.

(6) Z/K est la contraction du mot russe Zaklioutchonnie qui signifie prisonnier et se prononce Zéka. Coïncidence curieuse, les camps de la mort nazis portaient le sigle K/Z.

les éditions la presse

et le roman



Mort et naissance de Christophe Ulric

(204 p.) *Yvon Rivard*

Avec la publication de ce roman, nous assistons à la naissance d'un écrivain. Voici la littéraure avec un grand L, sobre dans sa demesure et exubérante par l'éclat de ses moyens.
Avec art, l'auteur nous invite à transcender avec lui la réalité pour atteindre et s'y complaire, le pays du rêve. Christophe Ulric atteindra-t-il un jour Geneviève, cette petite fille qui le précède toujours et qui, peu à peu, prend corps et consistance humaine à travers les femmes qu'il rencontre ?
Un récit insolite ouù se mêlent rêve et réalité, une histoire grave, pourtant relevée d'humour. Le présent et le passé, ici, se situent en un âge et un lieu lointains et indéterminés.

les éditions la presse

En vente partout $6.50

en librairie

Saint-Denys Garneau

Oeuvres

Édition Critique

J. Brault, B. Lacroix

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Nouvelle librairie

LIBRAIRIE DES ÉDITIONS PAULINES FILLES DE SAINT-PAUL

4362, rue Saint-Denis
Métro Mont-Royal / Montréal 849-3585

(La Librairie des Filles de Saint-Paul quitte le 33 ouest Notre-Dame pour s'établir à 4362 Saint-Denis).

Livres, disques, posters, audio-visuel, salle de consultation.

Ouvert de 9 h 15 à 17 h 15, jeudi et vendredi jusqu'à 21 h.

Stationnement gratuit à l'arrière.

AUX ÉDITIONS BELLARMIN

Collection Recherches

16cm. x 24cm.

Dumais, Marcel:
Le Langage de l'Évangélisation, $15.00
Guindon, André:
La Pédagogie de la crainte dans l'Histoire du salut selon saint Thomas d'Aquin. $16.00
Vallée, Gérard:
Mouvement oecuménique et religions non chrétiennes. $14.50
Girard, Marc:
Louange cosmique: Bible et Animisme. $9.75

Collection Hier-Aujourd'hui

13.6cm. x 21cm.

Nemeck, Francis Kelly
Teilhard de Chardin et Jean de la Croix. $4.50

Autres publications

Clarke, Bill:
Un pari pour la joie: L'Arche de Jean Vanier. 13.3cm. x 20.3cm. $3.50
Campeau, Lucien:
Les Finances publiques de la Nouvelle-France sous les Cent-Associés (1632-1665). 14cm. x 21cm. $8.00
Michel, Robert:
Vivre dans l'Esprit: Marie de l'Incarnation. 14cm. x 21cm. $11.50
Lemieux, Germain:
Les Vieux m'ont conté, Tome 6. 17.1cm. x 22.3cm. $14.50
Pouliot, Léon:
Mgr Bourget et son temps, Tome IV. Affrontement avec l'Institut canadien (1858-1870). 13.3cm. x 21cm. $7.00

Chez votre libraire ou aux

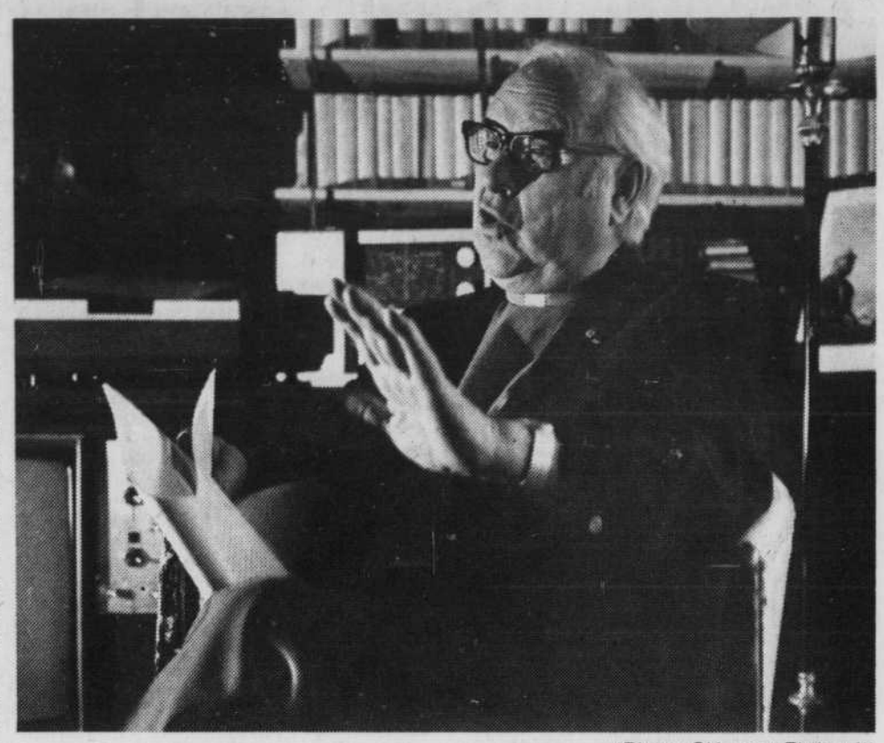
Éditions Bellarmin
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal, Qué.
H2P 2L9 Tél.: (514) 387-2541

"Il nous faudrait un autre Père Lévesque" (Robert Parisé)

"Il nous faudrait un autre Père Lévesque. Ce pourrait être un laic, à la manière de Paul Sauvé mort prématurément en assumant une transition trop brève de l'obscurantisme à la lumière."

C'est Robert Parisé qui commente ainsi l'influence du dominicain dans son cheminement personnel et sa carrière de professeur. Comme d'autres émules du fondateur de la Faculté des sciences sociales à l'Université Laval, M. Parisé croit le moment venu de se porter à la défense de son maître à penser que certains accusent faussement aujourd'hui d'être le responsable du chaos social actuel au Québec. Le professeur Parisé vient de lui consacrer un essai qui situe l'influence du Père Lévesque dans ses justes perspectives et révèle aux jeunes un aspect de notre histoire contemporaine.

par MARIE LAURIER



(Photo Clément Thibault)

Que sont devenus tous ces brillants Québécois qui ont découvert au contact du Père Lévesque une nouvelle manière de voir les choses, d'envisager l'avenir du peuple québécois dans un souffle de pensée et de liberté qui était loin d'être la respiration quotidienne dans le climat d'alors? Robert Parisé croit que certains de ces hommes, après avoir occupé des postes de commande, ont manifesté ensuite "une certaine inaptitude à transcrire dans le concret les grandes idées du Père Lévesque".

Ces idées, le professeur Parisé les exprime dans son livre-témoignage intitulé "Georges-Henri Lévesque, père de la renaissance québécoise" (1). Titre que le lecteur-critique juge excessif mais que l'auteur justifie ainsi: "Je ne crois pas qu'il soit exagéré d'attribuer ce rôle au Père Lévesque, car je le pense vraiment. Notez bien que je n'ai pas utilisé l'expression "père de la révolution tranquille", à dessein, puisque ce phénomène, à mon sens, fut le prolongement de la pensée du Père Lévesque."

Après la mort de Duplessis, le fameux "désormais" de Paul Sauvé et la relève de l'équipe de Jean Lesage sur l'échiquier politique du Québec furent une conséquence logique d'une certaine "idéologie de rattrapage" proposée déjà par le dominicain.

Il fallut donc toute la force de persuasion et l'admiration inconditionnelle de Robert Parisé à l'endroit de son ancien professeur pour convaincre ce dernier de lui accorder sa collaboration afin de rédiger ce livre d'histoire, essentiel dans notre littérature. L'auteur le souligne dans un avertissement préliminaire de son ouvrage: "Le projet de ce livre ne doit être attribué qu'à ma propre initiative. Ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation que la légitime modestie du Père Lévesque a fini par y donner son accord." Plus, cet essai se veut également un témoignage de "l'affection que nous lui avons vouée, nous, ses étudiants (afin) de compenser quelque peu les tribulations que ne lui ont pas épargnées ses détracteurs."

Car l'oeuvre du Père Lévesque est parfois jugée aujourd'hui comme ayant l'effet d'un boomerang: comme tous les grands hommes qui, au cours des siècles, ont projeté une présence indispensable dans leur milieu on a admiré son enseignement et, maintenant, on ne se gêne pas pour justifier celui-là même qui donna le coup de barre de notre libération. "Certains esprits se font fort de rendre mon maître responsable du chaos social du Québec alors qu'il ne travailla que pour son progrès. Quand j'entends "c'est la faute au Père Lévesque", je trouve cela souverainement injuste. J'ose croire que ce livre rétablira les faits une fois pour toutes."

Ceux qui ont bénéficié de l'enseignement de cet éminent "canalisateur d'idées" et qui lui sont restés fidèles, comme notre interlocuteur, savent bien que la pensée du Père Lévesque s'est davantage attachée à insuffler un esprit de libéralisme qu'à détruire des traditions ou à renverser l'échelle des valeurs. "Le Québec sclérosé des années quarante avait besoin d'un bon coup de balai: le Père Lévesque allait le lui en donner un, à l'emporte-pièce, écrit Parisé. A cette fin il allait créer un instrument fait sur mesure: la Faculté des sciences sociales."

Ainsi commença "l'itinéraire sociologique" du religieux qui, avec un appui qui ne s'est jamais démenti de la part des autorités de sa communauté, et en dépit des embûches qu'il allait rencontrer sur son chemin, entreprit la formation d'une élite intellectuelle, laquelle allait générer par la suite "les grands courants qui devaient modeler le visage du Québec moderne".

Les contraintes d'alors (que l'on résume aujourd'hui en parlant de la "grande noirceur duplessiste") ont en effet imposé un baillon aux propos du Père Lévesque, cible de choix à une époque où l'expression de la pensée ne devait pas dépasser la hauteur de poteaux de clôture... Duplessis avait inventé alors la vengeance des lois rétroactives — le bill Picard, le bill Guindon — et il improvisa le "bill Lévesque". Il imposa une hausse de taxe à la municipalité de Courville où est située la Maison Montmorency, propriété des Dominicains, dirigée par le Père Lévesque et qui servait de centre de rencontre à l'intelligentsia de l'époque. Grâce à une souscription organisée par LE DEOIVR en 1958, on réussit à verser l'amende imposée par la "loi rétroactive" mais cet événement souleva alors dans la province une indignation générale, même chez plusieurs membres de l'Union nationale.

La participation du Père Lévesque à la Commission Massey sur l'avancement des arts, des sciences et des lettres au Canada, lui attira également les foudres du DEVOIR et des nationalistes: dans ses recommandations, la Commission d'enquête proposait "l'aide fédérale aux universités". "LE DEVOIR, rappelle l'auteur, vit dans cette recommandation une ouverture à l'intrusion du fédéral dans le domaine sacro-saint de l'éducation... et il sonna l'alarme." Gérard Filion, alors directeur du journal, écrivait en 1953: ... La trahison des clercs n'est pas un phénomène particulier à l'élite européenne. Chez nous comme ailleurs, c'est par la tête que le poisson commence à se gâter". Le bras droit de Filion (ce dernier succéda au Père Lévesque à la vice-présidence du Conseil des arts du Canada), André Laurendeau, qui devait co-présider une commission fédérale d'enquête sur le biculturalisme en 1964, "fit lui aussi au Père Lévesque l'honneur de plusieurs éditoriaux criblés de reproches".

Même Pierre Elliott Trudeau qui considérait le dominicain comme "le plus estimable de nos économistes nationalistes" écrivit dans l'Action nationale de novembre 1951:"... Oui, Père Lévesque, votre nom sera associé comme celui du Canadien français qui aura, le premier, ouvert officiellement la porte de notre régime scolaire aux invasions fédérales directes (....)".

Le religieux fit son opologie en plusieurs occasions, notamment dans un discours célèbre devant l'Institut des affaires publiques. Il expliqua qu'il voyait plutôt les nombreux apports de la culture française au bien commun canadien, que le Québec deviendrait fort par ses compétences humaines, idées qu'il a encore aujourd'hui et qu'il n'a pas reniées, rappelle Robert Parisé.

C'est au plan économique cependant que le prêtre lança son plus grand défi. "Il fonda en 1953 le premier département de sciences économiques dans une université francophone du pays. Le premier professeur à plein temps y fut nul autre que Maurice Lamontagne qui ne tarda pas à accéder au rang de conseiller économique du gouvernement fédéral, puis de sous-ministre, avant de devenir ministre et sénateur. Ce nouveau département, poursuit son admirateur, devint en peu de temps une pépinière de futurs administrateurs pour les secteurs bancaire, commercial et industriel, s'avérant par le fait même l'instrument de redressement et de la proportion des Canadiens français dans l'élite dirigeante du pays."

Cette innovation lui valut aussi sa part d'ennui.

L'auteur rappelle que le P. Lévesque avait déjà publié en 1943 un article dans la revue Ensemble sur la distinction qu'il fallait faire entre "neutralité et non-confessionnalité" des coopératives. Ce manifeste, largement cité dans l'ouvrage de Parisé, constitue en quelque sorte la thèse invoquée par plusieurs groupes socio-économiques qui ont abandonné l'étiquette "catholique" sans pour autant apostasier leur foi.

Ce texte suscita une violente polémique de la part d'hommes politiques mais aussi de religieux, notamment des Jésuites identifiés à l'École sociale populaire et de l'archevêque de Rimouski, Mgr Georges Courchesne. Ce dernier, fort écouté de ses collègues d'autres diocèses — on lui attribue une part de responsabilité dans la destitution de Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, thèse réfutée dans le dernier tome des Mémoires du chanoine Lionel Groulx — frappa d'interdit le Père Lévesque. "On ne devait sous aucun prétexte l'inviter à paraitre et à parler en public. Plus tard, les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill connurent le même sort." Ces prêtres avaient publié un livre fort controversé sur les moeurs électorales de la fin de l'époque duplessiste et ils ont eu maille à partir avec la hiérarchie civile et religieuse.

Tous événements racontés par Robert Parisé dans un souci de "rétablir l'histoire" et de nous en révéler une facette fort importante, celle qui provoqua des batailles et des réactions qu'il n'est pas inutile de connaitre pour qui veut comprendre les années soixante.

Ce livre est destiné au grand public et surtout aux jeunes. La jeunesse actuelle — et l'auteur est bien placé pour en parler puisqu'il vit avec elle comme titulaire en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski — exige de leurs aînés "qu'ils se tiennent debout". On a tort de croire que les étudiants se contentent d'un professeur mal préparé, ils réclament des maitres qui aiment leur métier, la noblesse du travail et sont animés d'enthousiasme. Pour moi, c'est ce qu'incarnait le Père Lévesque."

Et quand le dominicain accepta d'aller fonder une université au Rwanda en 1963, à la demande expresse du président de ce pays, si ce cerveau fut un actif pour l'Afrique, on peut croire que ce fut une perte pour le Québec. Robert Parisé précise: "Le Père Lévesque croyait à ce moment-là qu'il avait formé suffisamment de compétences pour prendre la relève et poursuivre son oeuvre de libération nationale. Je me demande s'il n'a pas été un peu téméraire, car très peu de ses étudiants ont eu, après son départ, l'audace ou la motivation voulue pour transcrire dans le concret sa pensée. Je reprocherais plutôt à certaines personnes de ne pas l'avoir écouté à temps. En ce sens, il nous faudrait un autre Père Lévesque."

Robert Parisé se défend de sombrer dans le pessimisme. Il croit sincèrement qu'il est possible de sortir le Québec du bourbier dans lequel il s'est enfoncé ces dernières années et qui a sacrifié "une génération d'hommes".

"Il n'est pas trop tard pour réagir, nous dit-il en prenant congé du DEVOIR. Je compte sur les jeunes et les adultes conscients — et ils sont nombreux — qui ont décidé de ne pas assumer une dette sociale que nous reprocheront à juste titre nos enfants."

(1) **Georges-Henri Lévesque, père de la renaissance québécoise**, de Robert Parisé, 172 pages, $5.95, chez Alain Stanké.

Un aliéné heureux: l'écrivain

par YVON BOUCHER

Il est remarquable que de tous temps l'écrivain ait réussi à se percevoir et à donner à voir à l'humanité l'image d'une pratique de la littérature envisagée sous le mode de la vocation, pour ne pas dire d'un noble sacerdoce. Je veux bien croire que tout l'Occident a toujours baigné dans un onctueux spiritualisme qui, soit dit en passant, continue à gruger nos consciences "modernes" bien au fait de ce qu'il est convenu d'appeler le drame de l'humanisme athée, mais de là à constater ses séquelles chez ceux qui devraient avoir un minimum de conscience critique... c'est à pleurer. Et pourtant, quoi de plus cocasse que ce personnage qui est confiné dans un ghetto spécifiquement bourgeois, coupé de ses sources de revenus, victime consentante du travail d'édition qui se fait sur son dos, amateur de son "moi" au point de ne pas comprendre qui il est, et comment ce qu'il est contribue à faire de lui purement et simplement un travailleur dont le produit s'insère dans un processus inéluctablement économique!

Ce n'est pas le moindre mérite du livre de François Coupry (1) que de nous faire saisir à quel point l'écrivain, qu'il le veuille ou non, est d'abord et avant tout un travailleur. Trop souvent, le livre n'est, dans la concience de celui qui le fait, qu'un "auteur" qui se spectacularise à travers son "texte". Pourtant entre le moment où le génie créateur (souvent vécu sous le monde de la mégalomanie misérabiliste) cogite et celui où la critique officielle informe, le livre traverse un espace spécifique dans lequel le capital a une place prépondérante: l'imprimeur, l'éditeur, le distributeur, le libraire, le lecteur (ou client) ainsi que la presse qui conditionne l'achat, se partagent les profits d'un produit qui n'aurait pu exister sans la présence de l'écrivain.

Dans un texte aux lueurs pamphlétaires "tranchant et rapide, caricatural et léger, aigu et superficiel" comme le qualifie l'auteur, nous pouvons suivre l'itinéraire critique d'un écrivain qui "en a assez". D'abord les évidences: l'écrivain n'écrit que pour être publié; à travers le rituel de l'édition, il va aller chercher cette caution transpersonnelle qui le justifiera aux yeux d'une société. Ainsi, de divertissement intimiste qu'elle était, l'activité de l'écriture devient ce qu'elle veut toujours être sans vraiment se l'avouer: une mise en marché de l'ego.

Deuxième évidence qui recèle une contradiction: si l'écrivain n'écrit que pour être publié, d'autre part, il est absolument ignorant de la dimension économique de son "activité en chambre". Il ne se perçoit aucunement comme un travailleur, même s'il fait partie d'une équipe, la maison d'édition, qui assure son équilibre selon le modèle de toute entreprise capitaliste.

Cette conscience de travailleur, qui lui fait défaut et qui déjà, en 1972, avait été dénoncée par Pierre Guyota dans **Littérature interdite,** le confine à toute une série d'attitudes plus ou moins négatives qui vont de la névrose obsessionnelle face au papa-éditeur (tous les écrivains semblent avoir une dette vis-à-vis leur éditeur: dette morale puisque l'éditeur "lui a fait confiance", "a su voir en lui des qualités", "lui a permis d'être édité" etc.), en passant par la marginalité sociale, puisqu'il est "en pleine contradiction entre un travail qu'il n'assume pas, mais qui est son moteur réel, et un travai travail qu'il assume, qui est son désir et son plaisir mais qui ne le fait pas vivre", pour aboutir à cette espèce de sentiment d'irréalité qui le mène souvent à la schizophrénie élitiste qui pousse à la dépendance économique face à l'Etat ou face aux parents et amis qui font les frais de la noble vocation: nous ne sommes pas loin du Conseil des arts...

Parasitisme doré, élitisme décadent, ne peuvent que mener à une impasse: selon François Coupry la solution s'articulerait au niveau du corporatisme. Pourtant, les chiffres qu'il avance ne nous permettent guère d'être optimistes: si les composantes classiques du prix de revient d'un livre, dans une maison orthodoxe-capitaliste donnent: distribution: 52 à 53%
fabrication: 18 à 20%
droits d'auteur: 10 à 15%
profits d'éditeur: 15 à 17%

La solution corporatisme, pour sa part, donne:
distribution: 40%
fabrication: 20%
droits d'auteur: 20%
profit corporatif: 20%

Est-ce avec 5% de plus sur ses droits que l'écrivain corporatiste pourra éviter les contradictions inhérentes au statut de l'écriture dans nos sociétés capitalistes? Il est évident que la solution corporatiste (les éditions Quinze pourront peut-être en témoigner un jour) permet un niveau d'implication plus grand dans le réel. L'écrivain ne devient plus cet "esthète" dépossédé de son pouvoir.

Il n'en demeure pas moins que la condition de l'écrivain est à la mesure du système de classes qui lui permet d'exister. Le corporatisme est une solution mitoyenne pour ceux qui veulent encore savourer les avantages du capitalisme. Ultime contradiction ou juste milieu doré? Pour ma part, j'incline à penser que la mort de l'écrivain bourgeois ne peut s'envisager qu'avec la mort de la bourgeoisie. C'est ce que sent confusément Coupry lorsqu'il déclare, à la fin de son pamphlet: "Où écrira-t-on dans un pays dirigé par le peuple? Sur les murs."

(1) Coupry, François: **L'anti-éditeur,** Editions Hallier, Paris 1976, 87 p.

Améliorons notre bridge avec Charles-A. Durand

Comme tout autre jeu qui exige une gymnastique de l'esprit, le bridge repose sur des principes et des lois qu'il importe de connaître à fond. L'ouverture de 1 en couleur, l'enchère du répondant, le jeu du sans-atout, le compte des mains, l'emploi des conventions, etc. découlent de ces principes et de ces lois. Chroniqueur de bridge au journal Le DEVOIR, et professeur de bridge, Charles-A. Durand est membre de plusieurs associations de bridge. Son livre, qui vient de paraitre dans Editions de l'Homme (1), constitue le guide indispensable des amateurs de ce jeu. C'est un livre d'un apport précieux, comme le prouvent les témoignages suivants:

Lewin L. Mathe, président de l'"American Contract Bridge League": "Au nom de l'A.C.B.L. et de ses 200,000 membres de l'Amérique du Nord, nous vous sommes redevables de la grande compréhension que vous avez apportée à la science du bridge et au comportement humain en publiant ce volume. Recevez nos voeux les plus sincères de succès."

Edward L. Gordy, président de l'"American Bridge Teacher Association": "Les professeurs de bridge réalisent toute la confusion que crée le très grand nombre de systèmes; c'est pourquoi je suis heureux de ce volume français basé uniquement sur le "Standard American". Je souhaite qu'il rende encore plus populaire notre beau jeu de bridge."

Richard L. Golberg, secrétaire administratif de l'"American Contract Bridge League": "Veuillez croire en notre grande satisfaction en constatant que le bridge joué dans la langue de chaque nation érige autant de ponts qui unissent l'humanité tout entière."

Henri Parent, membre du bureau national de l'A.C.B.L. et président du District no 1: "Le vide qui existait dans le District no 1 vient d'être comblé par le volume de Charles Durand sur le "Standard American" écrit en français et attendu depuis longtemps."

Jean J. La Traverse, directeur attitré des tournois de l'A.C.B.L. "La Ligue de bridge de Montréal, dont je suis le président, souhaite le plus grand succès à ce volume d'enseignement si bien fait basé sur le "Standard American".

Salomon Leblanc, professeur émérite, directeur de tournois: "Les professeurs sont nombreux mais nous n'avions pas de livre français pour enseigner les bases fondamentales du "Standard American". Tous les professeurs se délecteront de ce volume et y référeront leurs élèves."

Noël Duchesne, chroniqueur de bridge au journal Le Soleil et éminent professeur: "La clarté et la perfection de son travail éclairent le lecteur et le placent en état de jouer une bonne partie au robre ou en tournois. Félicitations à l'auteur pour sa magnifique présentation."

(1) **Le Bridge**, par **Charles-A. Durand**, 298 pages, $6.00 distributeurs exclusif: **L'Agence de de distribution populaire, Inc.**

dérives

(Tiers-Monde /Québec, une nouvelle conjoncture culturelle)

Dérives ! Une revue jeune, dynamique, unique au Québec: ***un regard neuf sur les cultures du Tiers-Monde.***
Déjà, 4 numéros, depuis Septembre '75, avec entre autres des textes de: ALAOUI (Maroc), DA SILVA (Brésil), FRANKÉTIENNE (Haïti), LOU SIN (Chine), BEAUSOLEIL et VILLENEUVE (Québec)... plus une livraison spéciale sur les cinémas arabe et militant.
Originale et nécessaire **Dérives** est la revue culturelle qu'il faut absolument lire.

Formule d'abonnement
Nom .....
Adresse .....
.....
A partir du numéro:
Date.....Signature.....

Abonnement 1 an (6 numéros): $8.00 (Québec et Canada); $9.00 (étranger); $20.00 et plus (soutien). Adresser vos chèques ou mandats aux Éditions DÉRIVES, C.P. 398 Succ. M/Montréal, Québec (Canada) H1V 3M5.

La Foire internationale du livre de Montréal accueille chaque année les éditeurs des quatre coins du monde

Place Bonaventure, du 19 au 23 mai 1976

VENEZ vous promener dans les allées de la plus grande exposition internationale de livres, en Amérique du Nord et prendre contact avec le monde de l'édition.

INVITATION SPÉCIALE AUX 5 à 12 ANS:
« TERRE DES JEUNES »
Une vaste section du Hall d'exposition est réservée à une biblio-audio-vidéothèque, réunissant les meilleurs ouvrages publiés pour les jeunes dans le monde, avec un centre de réalisation de jeux, sous la direction de moniteurs professionnels.

Des auteurs et artistes réputés signeront leurs œuvres.

Prix d'entrée: $1.50
adulte .50
enfants (moins de 12 ans, accompagnés)

Heures de visite pour le public:
Samedi 22 mai, de 13 à 19 heures
Dimanche 23 mai, de 13 à 19 heures

Un western atonal: The Missouri Breaks

par ANDRÉ LEROUX

Quelle mouche a bien pu piquer Arthur Penn à s'intéresser au scénario hybride et absurdement romantique de Thomas McGuane? Qu'est-ce qui a bien pu fasciner l'auteur de **The Miracle Worker** et de **Bonnie and Clyde** dans l'histoire atonale et inerte d'un chasseur de primes (Marlon Brando) à la poursuite d'une bande de voleurs de chevaux dirigée par un nomade en quête de fortes excitations (Jack Nicholson)? Les films antérieurs de Penn se caractérisaient par leur propension au lyrisme dramatique, par leur vitalité interne, par leur ambiguité foissonnante, par leur poésie intense, par leur richesse visuelle et par la force de leur propos. **The Missouri Breaks** est dépourvu des qualités qui abondaient dans les films antérieurs du cinéaste et n'est absolument pas révélateur de la sensibilité originale de son auteur. Tout se passe comme si Penn s'était contenté d'illustrer scrupuleusement, mais sans traces de génie, les variations non dramatiques d'un scénario dans lequel les éléments s'éparpillaient sans jamais se rejoindre.

Dans **The Missouri Breaks**, le spectateur passe d'une situation à l'autre en ayant la pénible impression que le cinéaste, le scénariste et les monteurs ont oublié de lui indiquer ce qui relie un événement à un autre. Il en résulte une fragmentation dramatique qui nous isole des personnages et qui replie les séquences les unes sur les autres. Cela constitue peut-être l'essence même de l'approche de McGuane, également responsable du scénario de **Rancho Deluxe** de Frank Perry et de la réalisation de **90 degrees in the Shade** d'après son propre roman. McGuane est un romancier qui croit qu'il faut en dire le moins possible afin de suggérer et de favoriser une multitude de significations. Il espère qu'en entretenant des zones d'ombre et de mystère, qu'en réduisant à l'essentiel les motivations de ses personnages et qu'en n'établissant pas de liens directs entre les situations, le lecteur et (au cinéma) le spectateur pourront combler les vides volontairement entretenus et pallier le manque d'informations par un surcroit de participation affective. Il oublie que son refus de nourrir une intrigue et d'étoffer des personnages conduisent directement au vide, au néant.

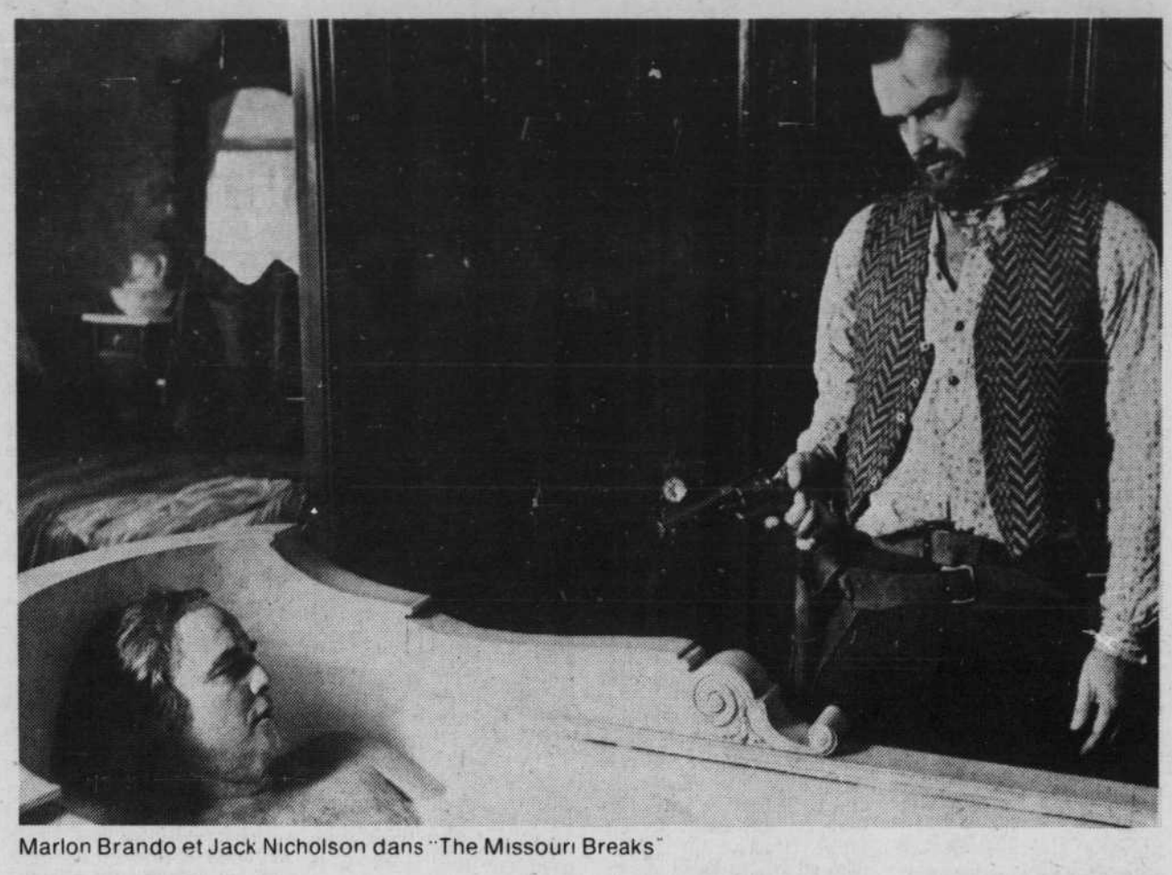
A ce vide savamment calculé correspond aussi chez McGuane la tentation de l'absurde romantique. Dans un univers où le sens même de la liberté s'est effrité, Tom Logan est présenté comme un héros qui trouve, dans le vol des chevaux, le seul exutoire possible à son besoin d'indépendance, d'affirmation de soi et à son esprit d'aventure. Comme dans **Rancho Deluxe** de Frank Perry, le spectateur doit accepter que les personnages s'ennuient parce qu'ils vivent dans un monde ennuyeux. Selon McGuane, Tom vit dans un milieu qui ne lui offre pas d'autres possibilités que le vol, dans un univers dégradé où il n'y a plus de place pour des valeurs authentiques. Tom est voleur par nécessité. Le spectateur, n'étant confronté à aucune autre alternative, doit se plier à la vision de McGuane et admettre que, dans notre monde corrompu, il n'y a plus de place pour l'honnêteté. Les plus hoonêtes sont encore ceux qui volent avec aisance, netteement et aventureusement. Notre sympathie doit spontanément aller vers Tom car il représente pour McGuane la seule véritable force positive du film. Comme tous les héros de McGuane, il fait tout avec un charme et une décontraction qui doivent excuser la nature des gestes qu'ils posent.

Et comment le spectateur ne peut-il être attiré par Tom alors que Lee Clayton, le chasseur de primes, est un tueur à gages qui poursuit une vengeance stérile et sans but véritable. C'est le tueur qui extermine méthodiquement et systématiquement ceux qui vivent marginalement. Pour Clayton, le meurtre est une façon de se prouver qu'il existe et qu'il est capable de suivre une trajectoire tracée par sa propre volonté. Il s'impose en justicier dans un monde où la justice n'a plus cours et où chacun devient son propre juge. Il est évident que pour McGuane, Tom et Lee sont l'envers et l'endroit d'une même médaille, les produits typiques d'une société sans gouvernail. Après une demie heure de projection, le spectateur a compris que les deux personnages ne pourront vivre harmonieusement dans un même monde et que l'un des deux doit périr. Il ne lui reste plus alors qu'à attendre patiemment (le film dure deux longues heures) le dénouement, l'affrontement ultime.

Dans les meilleurs westerns (**The Missouri Breaks** n'est pas de ceux-là), le duel final entre deux adversaires est préparé par une succession d'événements qui s'appellent et qui ajoutent des significations diverses à la portée de l'entreprise. Le dénouement découle d'une inévitable et inébranlable progression. Or, dans **The Missouri Breaks**, il n'y a pas progression mais simple et banale accumulation, ridicule juxtaposition, de moments violents qui n'apportent rien à la dernière confrontation. Lee Clayton tue, les uns après les autres, les membres du clan Logan. Ses ruses sont viles et hypocrites. Penn nous avait habitués à des montées tragiques de violence, à des poussées dramatiques provoquées par des heurts brutaux entre la fragilité des êtres et des tensions qui abattaient les plus démunis. Dans **The Missouri Breaks**, il n'y a jamais de progression dans la violence. Elle nous est simplement jetée au visage entre les moments où il ne se passe rien. Comme s'il s'agissait ainsi de revigorer un récit monotone, de donner un relief subit à une intrigue affreusement rectiligne. Le spectateur sait que Clayton abattra tous les membres du clan avant de rejoindre Tom Logan, le chef, (peut-on imaginer structure narrative plus conventionnelle); la poursuite n'a rien d'excitant car elle est mue par le prévisible, l'attendu et le reparable. Penn s'était toujours montré attentif aux souffrances des victimes de la violence. A cet égard, **Bonnie and Clyde** était une réussite remarquable. On ressentait viscéralement la souffrance physique de ceux qui étaient meurtris dans leur chair par des actes violents. Or, dans **The Missouri Breaks**, Penn adopte non le point de vue des agressés mais celui de l'agresseur. Les victimes de Clayton ont l'air de marionnettes sans intérêt et seule leur mort atroce nous est présentée en gros plans dont Penn aurait pu se dispenser.

La minceur du scénario qui ne permet pas aux personnages de se développer, de s'épaissir affectivement au fur et à mesure que le film progresse, a également nui aux comédiens. Si Nicholson s'en tire assez bien en ré-utilisant les tics crispés et les mimiques survoltées qui sont devenus ses marques de commerce, Marlon Brando se traîne comme une âme en peine qui ne croit absolument pas à ce qu'elle fait. Certes, il s'amuse à se déguiser afin de ne pas être reconnu par ses victimes mais ses déguisements lui ont probablement procuré plus de plaisir réel que les motivations du personnage. Brando s'est enlisé ici dans la facilité la plus déconcertante et on ne peut douter qu'il ait accepté de participer à **The Missouri Breaks** pour gagner facilement un imposant salaire non mérité.

La dernière erreur qui caractérise le film en est une de ton. Penn a toujours été un cinéaste d'action, un artiste préoccupé par le mouvement interne et externe des êtres, des choses et des situations. Même les séquences les plus intimistes étaient toujours bourrées chez lui de tensions latentes. En adoptant dans **The Missouri Breaks** un style visuel résolument contemplatif, il a détruit et miné l'essence profonde de son talent et de sa sensibilité. Les séquences d'intimité amoureuse entre Tom Logan et Jane Braxton (Kathleen Lloyd) n'ont aucune résonnance et ne dépassent jamais le niveau de la joliesse trop concertée. Le film n'est finalement rien d'autre qu'une série de belles images qui s'apparentent aux toiles des peintres naïfs américains du 19e siècle. Là où il aurait fallu propulser les événements vers l'avant, Penn n'est parvenu qu'à figer les personnages, fossiliser les situations et momifier ce qui aurait pu devenir vital. Dommage, car beaucoup de talent, d'énergie et d'argent ont été dépensés dans une entreprise qui n'en valait vraiment pas la peine. **(Palace)**



Marlon Brando et Jack Nicholson dans "The Missouri Breaks"

à l'affiche

■ **Parfum de femme:** Un excapitaine d'armée aveugle et amputé d'une main se rend de Turin à Naples pour se suicider. Il est accompagné par son ordonnance un jeune militaire qu'il se plait à surnommer Ceccio. Par un éblouissant mélange de tons, le cinéaste italien Dino Risi a réussi une comédie brillante qui parle, métaphoriquement, des diverses formes d'aveuglement dans le monde d'aujourd'hui. Epoustoufflante création de Vittorio Gassman. **(Le Dauphin)**

■ **Fox et ses amis:** Le premier film du jeune cinéaste allemand Rainer Werner Fassbinder à nous parvenir dans un réseau de distribution commerciale. Une incursion distanciée mais un peu trop sentimentale dans la vie d'un homosexuel prolétaire, manipulé et exploité par son amant bourgeois. Une oeuvre captivante en dépit de ses défauts et qui ne laissera personne indifférent. **(Cinéma du complexe Desjardins)**

■ **Exhibition:** Une intéressante mais inégale réflexion sur le cinéma considéré comme un art de vérité et de mensonge. Le réalisateur Jean-François Davy cherche à mieux connaître Claudine Beccarie, la célèbre vedette du cinéma porno en France, et à montrer comment la jeune fille est un tissu de contradictions directement liées à son éducation et à son milieu de travail. Un documentaire très original. **(Le Parisien)**

■ **W.C. Fields and Me:** Une terne adaptation des mémoires de Carlotta Monti qui fut pendant quatorze ans la maîtresse du grand W.C. Fields. Le film de Hiller n'explique jamais ce qui a fait la grandeur du talent comique de Fields et le présente comme un être ridicule qui ne pensait qu'à lui-même. Avec Rod Steiger et Valerie Perrine qui semblent participer à une mascarade dont ils ne connaissent pas les auteurs. **(Place du Canada)**

L'homosexualité — mise en scène avec une franchise et une justesse de ton rares — une oeuvre forte et terrible.
L'EXPRESS

Pourquoi alors l'homosexualité? Parce que Fassbinder se déclare, avec franchise et sérénité, directement concerné par le problème.
LE NOUVEL OBSERVATEUR

Rarement la passion amoureuse (homosexuelle ou non) a été décortiquée avec autant de férocité critique.

"Dans Fox les relations homosexuelles ne sont que l'expression la plus ouverte et la plus brutale de la lutte des classes."
THE REAL PAPER

Le droit de l'amour ne peut rien contre le droit du plus fort. 18 ANS Adultes
FOX et ses amis
V.O. S.T.F. un film de FASSBINDER
avec Karl Heinz BÖHM, Christiane MAYBACH, Peter CHATE, Adrian HOVEN, FAROUN
CINEMA COMPLEXE DESJARDINS TEL. 288-3141
CONTINUEL DES: 12.15

CENTRE D'ESSAI DES AUTEURS DRAMATIQUES
CONVOCATION
Assemblée générale annuelle
Dimanche, 23 mai 1976, 13 h 00
Module Art Dramatique UQAM
1406, rue St-Denis
Montréal
INSCRIPTION
Samedi 22 mai, 13 h 00 suivie d'ateliers de discussion et du spectacle "Rien que la mémoire" par **Les Voyagements** (21 h 00)
Dimanche 23 mai, 11 h 30 suivie de l'Assemblée générale et des élections
INFORMATIONS: **845-6208**

Entre "le lion et le vent" il y avait une femme... a cause d'elle, la moitié du globe irait en guerre !
AUX 2 CINÉS ! 14 ANS
Le Lion et le Vent
Metro-Goldwyn-Mayer présente
Sean Connery Candice Bergen Brian Keith & John Huston
Metrocolor
Version Française de "THE WIND AND THE LION"
United Artists
2e FILM
ANTHONY QUINN FRANCO NERO los amigos
"Deaf Smith & Johnny Ears"
TECHNICOLOR
5 cinémas LE PARISIEN 1 480 Ste CATHERINE O. 866-3856
5 cinémas LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
PARISIEN: 12.30, 4.05, 7.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35
LAVAL: SEMAINE, DES 7.20, SAM., DIM. & LUN., 1.40, 5.35, 7.20, SAM., DERNIER SPECTACLE 9.25

tnm Tél. 861-0563 jusqu'au 12 juin CKAC 73
courez voir le marathon
avec Jean-Pierre Chartrand, Robert Lalonde, Albert Millaire
de Claude Confortès
une pièce à l'esprit olympique
Billets en vente maintenant

elysee
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS LUN. à VEN. 7.00 9.30 14 ANS
Une femme sous l'influence de l'amour peut quelques fois se détruire!
PETER FALK / GENA ROWLANDS
dans un film de JOHN CASSAVETES
UNE FEMME SOUS INFLUENCE
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS 7.30 9.30
UN FILM DE TACCHELLA
Cousin Cousine
MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOUX

Gilles Talbot présente
Diane JUSTER
du 27 au 29 mai
jeu. et vend. à 20h30 samedi à 22h
$4.00 à $7.50
en vente aussi chez Sauve Frères
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

visual arts centre centre des arts visuels
350 victoria avenue, montreal, quebec H3Z 2N4
COURS D'ÉTÉ commençant le 5 juillet
CÉRAMIQUE
Façonnage, tournage
TEXTILES
Tissage
Batik
Broderie expérimentale
Courtepointe
ARTS PLASTIQUES
Dessin, peinture
Aquarelle, vitrail
COURS POUR ENFANTS
4 à 16 ans
Jeu et argile
Art et argile
Batik, céramique
350 Victoria, Montréal
Tél.: 488-9559

7 Morts sur Ordonnance 18 ANS Adultes
JACQUES ROUFFIO
MICHEL PICCOLI
GERARD DEPARDIEU · JANE BIRKIN
MARINA VLADY · CHARLES VANEL
DESJARDINS

Le roman si longtemps interdit est enfin devenu un film... 18 ANS Adultes
un film d'Eric LIPMANN
Les onze mille verges
DESJARDINS

LES TRAGIQUES ÉVÉNEMENTS DU PUTSCH CHILIEN POUR TOUS
IL PLEUT SUR SANTIAGO
un film de HELVIO SOTO
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
ANNIE GIRARDOT
CHEVALIER

Jos Carbone POUR TOUS
l'histoire de cinq survivants au lendemain d'un cataclysme mondial
Un film d'Hugues Tremblay
PIERROT

Un film fait avec amour —Serge Dusseult, LA PRESSE POUR TOUS
LA PIASTRE
avec Pierre THERIAULT Claude GAUTHIER
un film d'ALAIN CHARTRAND
DESJARDINS TEL. 288-3141

29e saison PRO MUSICA le dimanche, 16 h 30
MUSIQUE DE TOUS LES TEMPS POUR TOUS LES AGES POUR TOUS LES GOUTS

3 oct.	**QUATUOR TASHI** P Serkin, piano - I. Kavafian, violon - F. Sherry, violoncelle - R. Stoltzman, clarinette	
	Billets: **$5.50-4.40** - Étudiants: **$2.20**	
24 oct.	**QUATUOR JUILLIARD**	($6.60-5.50-4.40-2.75)
7 nov.	**HENRYK SZERYNG,** violoniste	($7.70-6.60-5.50-3.30)
22 nov.	**MAURICE ANDRÉ,** orgue et trompette	$6.60-3.30)
23 janv.	**QUATUOR ORFORD** avec **GISELA DEPKAT** violoncelle	($5.50-4.40-2.20)
6 fév.	**LYRIC ARTS TRIO** - M. Morrison, soprano - M. Ross, piano - R. Aitken, flûte	($5.50-4.40-2.20)
6 mars	**BOUCHARD ET MORISSET** — pianiste - Musique originale pour piano quatre-mains	($5.50-4.40-2.20)
20 mars	**QUINTETTE DE VIENNE,** avec piano	($5.50-4.40-2.20)
17 avril	**OCTUOR PHILHARMONIQUE DE BERLIN**	($5.50-4.40-2.20)
	collaboration de l'Institut Goethe Montréal.	

S.V.P. INCLURE UNE ENVELOPPE ADRESSÉE ET AFFRANCHIE

	Prix rég.		Abonnement
Parterre et Corbeille:	$3.90		$33 taxe incluse
Corbeille 3 dern. rangées:	$4[illegible]		$27.50 taxe incluse
Balcon:	$4[illegible]		$27.50 taxe incluse
Etudiants 7 à 25 ans:	$2[illegible]	(preuve d'âge)	$13.20 taxe incluse

Pro Musica - 1270 ouest, Sherbrooke - 845-0532
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
ABONNEMENT DANSE 1976-1977

BALLETS DE MARSEILLE ROLAND PETIT	M	Sept. 15-16 8:30 p.m.	Parterre	AA-P	$53.00
			Corbeille	A-D	
			Loges	2-10	
BALLET FOLKLORICO DE MEXICO	WP	Sept. 30 8:30 p.m.	Parterre	Q-Z	$44.00
			Corbeille	E-J	
			Loges mezz.	11-20	
BALLET NACIONAL FESTIVALES DE ESPANA	WP	Nov. 4 8:30 p.m.	Mezzanine	A-H	$36.00
LES BALLETS JAZZ	WP	Janv. 7 8:30 p.m.	Balcon	A-D	$26.00
				E, F, G	$20.00
PILOBOLUS DANCE THEATRE	M	Fév. 1-2 8:30 p.m.	*Enfants, étudiants, Âge d'Or :*		
RAJKO ENSEMBLE TZIGANE DE HONGRIE	WP	Mars 17 8:30 p.m.	Parterre	Q-Z	$26.00
			Corbeille	E-J	
			Loges mezz.	11-20	

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT !
Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 Sherbrooke ouest
Commandes postales acceptées avec chèque, mandat-poste
CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE

art et patrimoine

Riopelle ou l'élan initial

Une des qualités primordiales de l'artiste est sans doute cette capacité de se renouveler constamment, cette faculté de puiser à même son expérience antérieure l'élan initial qui lui permet d'explorer plus avant les multiples facettes de son art.

par JULES ARBEC

C'est là la première impression que j'ai éprouvée en visitant l'exposition de Jean-Paul Riopelle à la galerie Gilles Corbeil. Cette production datant de 1973-74 se rattache certes à ce que l'on connaissait déjà de Riopelle mais prend aussi pour lui l'aspect d'une halte, d'un temps de réflexion au cours duquel l'artiste semble avoir délaissé momentanément sa trajectoire pour chercher d'autres sentiers qui partent de son dynamisme intérieur pour regénérer toute sa création.

Ses tableaux reflètent une part d'innovation par l'aspect formel de leur réalisation mais ils se rattachent aux oeuvres types de Riopelle par leur luminosité et leur traitement spatial. Aussi, ai-je retrouvé dans ses récentes toiles la limpidité, le lyrisme de ses oeuvres antérieures. L'une de ses toiles, "Sans titre", est un bon exemple de ce style qui se transforme et se perpétue à la fois. Ici les bleus, les gris et les blancs sont structurés de façon à créer une espèce d'éclat lumineux qui nous éblouit littéralement. Cet effet ne découle toutefois pas de la texture même du tableau mais plutôt d'une mise en page plus aérée qui confère à cette composition toute sa légèreté.

On retrouve des effets similaires avec certains collages où Riopelle a voulu expérimenter une autre texture qui accentue la bidimensionnalité de son tableau. Il a certes cet éclatement de l'espace mais le médium qu'il utilise ici confère à ses oeuvres une souplesse et une certaine facture qui font toute sa force. Et ce, même si ses collages n'atteignent pas la consistance des huiles auxquelles nous faisions allusion tantôt.

Avec ses pastels, par contre, nous atteignons une autre dimension. Nous sommes alors en présence d'un graphisme beaucoup plus structuré et homogène qui nous attire d'abord par le jeu des couleurs. La puissance de l'évocation qui s'en dégage est si intense, que nous avons l'impression d'être en présence d'une oeuvre figurative alors qu'elle demeure purement abstraite.

Cette chevauchée entre l'abstraction et l'évocation figurative n'est pas l'effet du hasard car elle dénote chez Riopelle son amour pour la nature, pour tout ce qui est organique et vivant. C'est cette force qui lui inspire le message qu'il désire nous transmettre.

Ce sont ces modulations sensitives et gestuelles qu'il nous communique par l'intermédiaire du prisme de sa palette. Nous retrouvons ce renouveau de l'artiste à travers ses pastels qui donnent une synthèse beaucoup plus structurée que les oeuvres qu'on est habitué de voir de Riopelle. Je crois que cette exposition est beaucoup plus éloquente que tous les mots que l'on pourrait en écrire.

Cette exposition nous fait découvrir comment la reversibilité du conscient et de l'inconscient a permis à Riopelle d'être cette homme qui témoigne à travers de multiples influences une réalité qui lui est propre. Des automatistes à l'École de Paris, Riopelle a su nous prouver que la meilleure école à laquelle on puisse appartenir est sans doute celle dont on peut se détacher. C'est sans doute la meilleure façon pour l'artiste de vraiment faire école.

ADAMI À LA GALERIE CURZY

Avec Adami, peintre italien, nous nous situons sur une autre longueur d'onde. Dans ses gravures, j'ai pu apprécier le temps, l'espace, et les formes qui se conjuguent pour tisser à l'intérieur d'un langage pictural bien particulier cette trame insaisissable de l'humanité. Ce monde clos et combien bizarre où l'artiste nous introduit constitue une véritable forêt de symboles.

Les éléments parfois hétéroclites qui composent chacun de ses tableaux nous assurent la clef du mystère en autant qu'on puisse établir un lien logique entre eux. Il s'en dégage donc une sorte de narration psychique à l'intérieur de laquelle le temps et l'espace sont télescopés. Chaque objet représenté prend donc une signification particulière qui renforce la puissance évocatrice du tableau.

Le discours qu'il nous propose serait une savante conjugaison d'une réalité plastique et d'une réalité psychique qui se confondent pour donner à ses oeuvres un caractère allusif et parfois même très provocant. Adami puise dans le quotidien les éléments essentiels qui forment son vocabulaire. Un train, une bicyclette, un hôpital sont des thèmes qu'il met en relation pour en dégager un certain sentiment d'absurdité et une critique parfois acerbe de notre société.

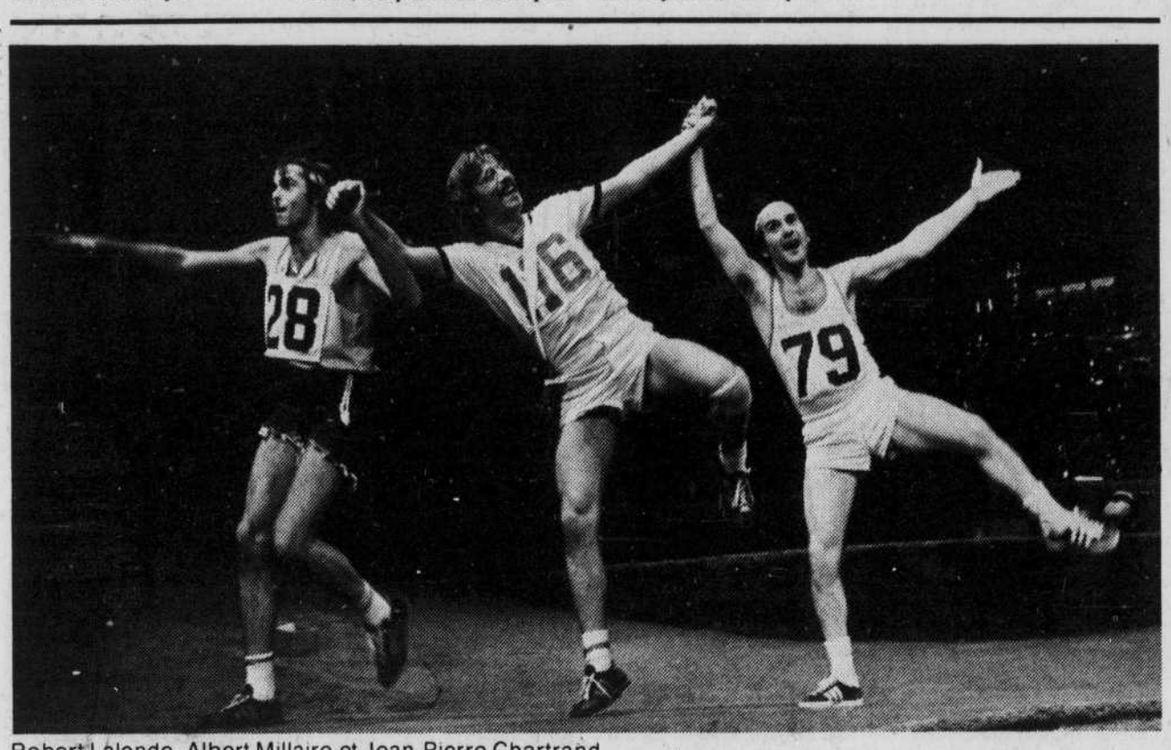
Ces sentiments sont d'abord exprimés par les structures même de ses tableaux et l'utilisation de couleur en aplat qui accentue le caractère tragique de cette imagerie sans pourtant verser dans un lyrisme mielleux. Par ses conceptions graphiques, Adami permet au spectateur une lecture claire et de l'oeuvre et du message qu'il désire transmettre.

A LA GALERIE SAINT-DENIS

Enfin, soulignons l'exposition de Michel Morin dont la démarche me semble très intéressante. Morin a d'abord la phobie du monumental qui ne desert pas toujours son oeuvre. Mais avec ses grands formats l'artiste nous plonge dans une atmosphère qui n'est pas désagréable. On sent dans ses toiles une recherche de liberté gestuelle qui va de pair avec une structuration que j'aimerais voir beaucoup plus rigide. Morin aurait aussi avantage à soigner ses effets de texture et à réviser le choix de ses couleurs. La fadeur de ses toiles ne desert pas toujours les effets que l'artiste pourrait en dégager. Sur un autre régistre, Michel Morin présente quelques fusains dont la sensibilité et la délicatesse témoignent d'une maîtrise absolue de ce médium mais surtout une légèreté que je n'ai malheureusement pas trouvé dans ses huiles.



Composition, une huile de Riopelle (45 x 55 centimètres)



Robert Lalonde, Albert Millaire et Jean-Pierre Chartrand

Le Marathon au TNM

un spectacle original et réussi

par ADRIEN GRUSLIN

Pièce bizarre et facile tout à la fois, **Le Marathon** monte sur la piste du TNM juste à temps, deux mois avant les Olympiques. Cette oeuvre fantaisiste de Claude Confortès (car il est fantaisiste de placer trois acteurs en scène et de les faire courir pendant plus de deux heures) remonte à 1972. Malgré ses hauts et ses bas, le texte permet un spectacle facile, drôle, par moments traînard et presque toujours efficace.

A l'affiche du TNM jusqu'au 5 juin, **Le Marathon** constitue une énorme fable humoristique. Dans la vie, on court toujours après quelque chose, voilà l'assertion qui, prise au pied de la lettre, a inspiré au dramaturge l'idée de son écrit. Une pièce à l'esprit olympique — selon la publicité — se terminant naïvement sur une tautologie: "La vie c'est un drôle de marathon". Elle a été adaptée pour le Québec par Albert Millaire, également signataire de la mise en scène en plus de tenir le rôle d'un des trois athlètes. Il m'apparaît difficile, n'ayant pas lu le texte français, de saisir parfois d'où part l'adaptation de Millaire. Dans l'ensemble, tout indique qu'il a effectué du bon travail.

Claude Confortès a tracé trois stéréotypes de coureurs olympiques, tous trois travailleurs infatigables, héros obscurs un peu ridicules, "conquérants de l'inutile" comme le dit la pièce, qui jamais ne remporte la palme. "L'important n'est pas tant de gagner que de terminer l'épreuve" pour l'un des trois ou encore: "Courir et laisser dire, c'est la règle d'or du marathon", ajoute un deuxième. Ils se nomment: Jules Duval, 42 ans comptable, Nazaire Thibeault, 32 ans, mécanicien spécialisé, Yvan Lacasse, 23 ans, cultivateur.

Dans **Le Marathon**, l'auteur a choisi de rire d'un certain idéal, les compétiteurs en scène sont derniers mais ils ne lâchent pas... Si par un hasard dont seul le théâtre a le secret, ils se retrouvent soudain en tête de file, ils en deviendront si bouleversés qu'ils sombreront dans un délire invraisemblable qui n'aura de cesse que lorsqu'ils retomberont de nouveau à la queue.

Le dialogue habituellement léger est interrompu par trois monologues dont deux sont aussi incongrus que malheureux. Chacun des comédiens-coureurs a droit au sien. Dans un vague épanchement faussement poétique, le plus âgé, Lacasse, s'attarde à propos de filles qu'il a rencontrées jadis à Sorel. Son solo provoque l'ennui. Il en ira de même pour celui de Nazaire Thibeault pendant le délire du champion. La séquence passe difficilement. On comprend que l'auteur a voulu traduire en humour l'ivresse de la victoire prochaine mais le texte tourne à la salade, voire à la macédoine, alors:

Heureusement, des trois, le plus jeune offre une tirade assez émouvante. Habitant au village historique de Saint-Charles, il relate une anecdote mi-réelle, mi-imaginaire d'une scène d'accouchement ayant eu lieu durant le troubles de 37-38. Le monologue prend fin sur une gigue bien de chez nous, sautée par les comédiens devenus pour les besoins du spectacle non seulement des joggers de qualité mais aussi des danseurs très débrouillards.

La dimension chorégraphique, présente au long de la production, augmente l'intérêt d'un divertissement capable de véhiculer des subtilités par endroits. Les réglages de Louise Lussier amusent et permettent des exécutions humoristiques. L'exemple des sept foulées capitales du marathonien donne lieu à un numéro vide de sens mais des plus drôles.

Le Marathon pose au préalable une exigence précise: la forme physique de l'acteur. Il va sans dire qu'on peut parler de théâtre de la cruauté, pour le comédien à tout le moins. Quant au spectateur, il s'en dilatera plutôt la rate. Les coureurs Albert Millaire, Jean-Pierre Chartrand et Robert Lalonde forment un trio très alerte. Leur forme, leur souplesse se vérifie autant en qualité de marathoniens que d'interprètes de trois personnages.

Leurs courses folles s'effectuent aux sons d'une musique entraînante d'Emmanuel Charpentier, musique qu'il joue lui-même (guitare) avec Michel Hinton (claviers) et Paul Picard (percussion). A signaler également les éclairages très beaux de Michel Beaulieu. Ils viennent enjoliver les évolutions précipitées d'un spectacle fort original.

Galeries d'Art

ACADÉMIE de PEINTURE
S'adresse surtout aux artistes avec formation
ATELIER LIBRE
Sans but lucratif
DESSIN - CROQUIS - PEINTURE - CORRECTION
Avec modèle vivant
ACADÉMIE BÉLENGÉ ENR.
5002 Boul. St-Laurent, Montréal Qué. H2T 1R7
Tél.: (514) 279-6319

SOUVIENS-TOI
Ouvert tous les Dimanches seulement
Une GALERIE pas comme les autres, présentant les peintres émailleurs avec 5 techniques contemporaines
C. BÉRUBÉ - 1417 rue DU FORT
De 12h. à 17h. Tél: 935-3220

Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5.30 Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

la galerie de la SALAMANDRE
peintures - sculptures - bijoux d'exclusivité
2118 rue BLEURY (coin Sherbrooke)
11 h - 18 h (sauf lundi et mardi)
288-9475

Exposition
Helmut Gransow
Paysages du Québec
du 20 mai au 1er juin
Ouvert le dimanche de 13 à 17 hres
galerie bernard desroches
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal 842-8648

PARMI NOTRE CHOIX DE GRAVURES ORIGINALES
CINQ GRAVURES DIFFÉRENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:
BASKIN CARZOU LEMIEUX
MAGNELLI PICHET SAVOIE
SAXE SOULAGES TÉTREAULT
DIX ET PLUS:
BRIANSKY DELAUNAY ESLER
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI
VINGT ET PLUS:
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY
ET AUTRES!
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66
NOUS ACCEPTONS CHARGEX ET MASTER CHARGE

galerie inc. robert rouillier
présente
LOTY BLANCHARD - GRAVURES
FERNAND SÉGUIN - SCULPTURES
VERNISSAGE: LE SAMEDI 22 MAI 1976 DE 13 h A 17 h
EXPOSITION JUSQU'AU 12 JUIN
1370 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL H3C 1K8 TÉL. (514) 935-7565



RENÉ RICHARD
a illustré le roman de
GABRIELLE ROY
LA MONTAGNE SECRÈTE
200 exemplaires (13 x 10). Éditions de Luxe, 12 lithographies originales signées par l'artiste, 14 reproductions en couleurs (13 x 10). Papier Velin Lana. Luxueux emboîtage. Tous les livres sont signés par l'auteur.
Éditions La Frégate
C.P. 157 Station H, Montréal, H3G 2K7
Tél.: (514) 861-0791



"OEUF BOUILLI POUR DÉJEUNER".
Toile 20½" x 28½".
EXPOSITION
JOE PLASKETT
JUSQU'AU 29 MAI
GALERIE WALTER KLINKHOFF
1200 OUEST, RUE SHERBROOKE 288-7306



CENTRE D'ESSAI DES AUTEURS DRAMATIQUES
présente
RIEN QUE LA MÉMOIRE
de Michel Garneau
par la troupe Les Voyagements
MODULE ART DRAMATIQUE de l'UQAM
21 h 00, samedi, 22 mai, Montréal

JUIN '76

ART ORATOIRE — ART DRAMATIQUE
ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

COURS DU JOUR ET DU SOIR
24 MAI — 28 JUIN
ADMISSION DÈS MAINTENANT

PROGRAMME DES ÉTUDES
ENVOYÉ SUR DEMANDE

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2X 3J7

288-4034

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



Le mouvement étudiant québécois deuxième version fait à nouveau partie de notre décor politique

par ANGÈLE DAGENAIS

L'Association nationale des étudiants du Québec a célébré son premier anniversaire le 22 mars dernier en débrayant avec l'ensemble des travailleurs québécois qui manifestaient contre la loi C-73 à Ottawa. Hasard ou fatalité, il reste néanmoins que l'Aneq se définit essentiellement par rapport à l'action. Elle se défend bien d'être un syndicat ou un groupement politique reposant sur une idéologie, si ce n'est celle d'opposer ses luttes aux attaques du gouvernement et de ses représentants, les directions scolaires.

Sa praxis repose tout de même sur un postulat, qui est de promouvoir, développer et protéger les "intérêts matériels, professionnels, culturels et sociaux des étudiants". Et à ce chapitre, l'Aneq n'entrevoit pas le jour où elle aura à se saborder, faute de luttes à mener.

L'étudiant étant maintenu dans un état de précarité financière aiguë, bien en deçà du seuil de la pauvreté (le service des prêts et bourses évalue à $2,500, le budget annuel d'un étudiant célibataire), considéré comme un adulte lorsqu'il s'agit de produire un rapport d'impôt mais comme un enfant attardé qui "joue au grand" lorsqu'il perturbe le milieu scolaire par ses revendications "au lieu d'étudier", son insertion sociale est aussi ambivalente que l'est le concept même d'adolescence en Occident.

Née sur le champ de bataille des TAEU (Tests d'aptitude aux études universitaires) et des prêts-bourses en 1974-75, l'Aneq a mis du temps à accoucher d'une constitution. Elle s'est presque laissée séduire par la "procédurite", par la manie organisationnelle, syndrome de plus en plus remarqué des états bureaucratiques et à cause de ces problèmes, elle a failli ne jamais voir le jour. Les remises successives du congrès de fondation, de la mi-décembre 74 à la fin de mars 75, retardé par les "puritains de la charte" qui n'en finissaient plus de fignoler les 35 pages du document, firent penser à certains que l'Aneq emboîtait le pas à ses aînés de l'Ugeq, tuée par des idéologies de "vague-à-l'âme" politique au détriment de l'action, et qu'elle survivrait peu de temps si jamais elle parvenait à naître. Ce sentiment se renforcit encore plus au congrès de fondation lorsque l'Aneq afficha de véritables prétentions syndicales assorties de velléités capitalistes, n'entendant pas renoncer "aux puissances de l'argent" pour la plus grande gloire du mouvement étudiant.

Se donnant en apparence la même vocation que l'Ugeq avec sa bible de statuts et règlements, son Bureau national d'information et de recherche (BNIR) et ses permanents, l'Aneq n'en demeurait pas moins rivée aux problèmes concrets, problèmes qui parvenaient à mobiliser des masses étudiantes importantes sur des sujets au coeur même de leur vie.

Si certains ont pensé que le milieu de vie étudiante avait été étouffé ou dispersé à tout jamais dans le dédale et le gigantisme des nouvelles structures physiques et académiques du système d'éducation qui émergea de la révolution tranquille, ils ont sous-estimé la faculté d'adaptation humaine. Il n'a fallu qu'une génération ou deux de cobayes dits "polyvalents", déboussolés dans les couloirs de béton des usines du savoir, pour engendrer une nouvelle race de cégépiens capables de se regrouper au sein de structures plus gigantesques encore et plus dispersées. Les associations étudiantes des années 60 seraient peut-être mortes de toute façon sans le sabordage de leurs membres, sous la pression des changements énormes qui survinrent lorsque la société québécoise passa de l'ère élitiste à l'ère industrielle, mais pour renaître à peine cinq ans plus tard.

Après treize mois de rodage, l'Aneq a des structures internes qui fonctionnent bien. Ses conseils exécutif, central et régional se réunissent une à deux fois par mois en moyenne. Le BNIR, organe de coordination et d'information, travaille sans relâche dans la mesure de ses moyens malgré certaines apparences de désorganisation et d'approximations. Dans une phase encore "égocentrique", l'Aneq n'a pas su encore développer de véritables contacts avec le monde des media et de l'information extérieure et ce, malgré les appuis techniques de la Centrale des enseignants du Québec.

Eminemment impliquée dans la lutte du Front commun, l'Aneq a mis en veilleuse un certain nombre de dossiers, notamment celui des prêts et bourses, qui a constitué son cheval de bataille en 1974-75. Peut-être fatiguée par les changements successifs de ministres à l'Éducation "ne connaissant pas le dossier", l'Aneq a placé ses priorités ailleurs, en septembre dernier, mais elle soutient qu'elle n'a pas été vaincue de guerre lasse. Lorsque le conflit actuel aboutira, l'Aneq entend reprendre ce dossier, de même que celui du rapport Nadeau et de son "double", le rapport du groupe de travail "GTX", à l'origine d'un avant-projet de loi destiné à réformer la loi des collèges, auxquels les étudiants s'opposent déjà. L'Aneq précise qu'une vaste campagne de sensibilisation est en cours sur ces documents et les étudiants n'attendent que la "libération" du personnel des collèges pour engager la lutte dans cette voie.

Une autre priorité importante de l'Aneq vise à susciter la formation d'associations étudiantes dans les milieux secondaires. Mais la difficulté, d'expliquer Pierre Laroche, secrétaire général de l'Aneq, provient du fait que les militants doivent travailler dans une quasi clandestinité car la répression administrative est "impitoyable". A St-Hyacinthe, berceau de l'Aneq, où des percées ont été tentées, le bilan s'est révélé très négatif: le système a choisi d'éliminer ses corps indésirables (13 étudiants ont été suspendus pendant un mois).

Le rapatriement des services aux étudiants (SAE), jugé au congrès de septembre 75 comme une priorité de première importance, a été complètement laissé de côté. Les étudiants ont jugé que la gestion des fonds étudiants, à cause de sa complexité et de sa lourdeur, risquait d'accaparer une trop grande part de leurs énergies.

L'appui accordé au Front commun, qui retient présentement l'attention de l'Aneq, a l'inconvénient d'obliger les étudiants à abandonner une part de leur autonomie au niveau de l'action mais il a, par contre l'immense avantage de resserrer les liens entre le personnel scolaire et les étudiants. Inactives durant cinq ans (de 1969 à 1974), les associations étudiantes ont besoin de l'appui et du respect des syndicats avec lesquels elles travaillent maintenant. Alors qu'il y a quelques mois à peine, les étudiants semblaient admirer béatement et copier leurs aînés dans une lutte syndicale qui les atteignait par ricochet, ils ont réussi désormais à situer leur lutte par rapport aux autres groupes syndiqués de l'éducation: les professeurs de l'UQAM, les enseignants du cégep Lévis-Lauzon, les professeurs des cégeps anglophones ont débrayé pour soutenir les revendications étudiantes.

On pourra toujours se demander si les associations étudiantes de l'heure sont représentatives des milieux qu'elles desservent. Comme tous les groupements, elles ont à composer avec des éléments divers, parfois opposés. L'Aneq refuse toutefois de reconnaître des "tendances" en son sein. "En pratique il y en a; il y a aussi des agents provocateurs qui voudraient saboter l'action de l'Aneq de l'intérieur", dira un porte-parole. Forte de ses 70,000 membres l'Aneq ne craint pas d'en laisser quelques-uns voler de leurs propres ailes.

Suite à l'entente provinciale intervenue entre les parties, le Conseil d'administration du collège Édouard-Montpetit a résolu que la session HIVER 1976, temporairement suspendue durant la semaine du 17 mai 1976, reprenait **lundi le 24 mai 1976.**

Cette première semaine de récupération se déroulera selon l'horaire régulier et permettra d'établir, en collaboration avec les professeurs et les étudiants, les modalités particulières de récupération pour chacun des cours.

Il est clairement entendu que les étudiants devront satisfaire à ces conditions de récupération pour que leur session soit validée.

Cet avis vaut pour TOUS LES ÉTUDIANTS du collège Édouard-Montpetit, qu'ils soient du campus Longueuil, du campus St-Hubert ou de l'Éducation aux adultes.

Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly, Longueuil, Qué.
Téléphone 679-2630

McGILL Education permanente

COURS DE TRADUCTION

FRANÇAIS-ANGLAIS — **Un cours du soir de quatre ans menant à un Certificat et à un Diplôme.**

EXAMEN D'ADMISSION — **Les 14 et 16 juin à 19 heures. Date limite des inscriptions, le 9 juin, le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.**

Pour plus de renseignements et une formule d'inscription à l'examen d'admission, poster cette annnonce à: Centre d'éducation permanente, Université McGill, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3A 1G1 ou composer 392-4901.

UNIVERSITÉ LAVAL
sciences sociales

COURS DU SOIR EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Le département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales offre, en cours du soir, son programme de baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

De septembre à décembre 1976, les cours offerts sont les suivants:

Principes d'administration
Histoire du syndicalisme à l'étranger
Économique du travail 1
Recherche empirique
Formation des cadres
Arbitrage de griefs

Toute demande d'information doit être adressée à:

Mlle Céline Goulet
Cours du soir en relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Cité Universitaire, Québec G1K 7P4
Téléphone: 656-5414

La date limite d'inscription est fixée au 1er juin 1976.

QUÉBEC, CANADA

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
STAGE D'ÉTUDES EN GRÈCE
(6 crédits)
DU 3 AU 31 AOÛT 1976 — $780
Les étudiants libres sont acceptés
RENSEIGNEMENTS: s'adresser à
Jacques BOUCHARD — 743-7791 ou 6222

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
COURS DU SOIR POUR ADULTES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
SESSION ÉTÉ 1976

ANTHROPOLOGIE 381-902
ARTS 510-101, 201, 301, 401
ANGLAIS 604-301, 401
BIOLOGIE 101-921, 931, 942, 943
CHIMIE 202-101, 111, 202, 302
ÉCONOMIE 383-920, 935
ESPAGNOL 607-101
FRANÇAIS 601-102, 122, 202, 231, 302, 331, 402, 902, 911, 921

GÉOGRAPHIE 320-310
HISTOIRE 330-925
HISTOIRE DE L'ART 510-103, 203, 303, 403
INFORMATIQUE 420-311, 911
MATHÉMATIQUE 201-101, 103, 105, 203, 211, 307, 311, 337
PHILOSOPHIE 340-101, 201, 301, 401
PHYSIQUE 203-101, 111, 201, 202, 302
POLITIQUE 385-940
PSYCHOLOGIE 350-101, 201, 904
SOCIOLOGIE 387-960, 388-211
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES 410-110, 210, 523

ÉDUCATION PHYSIQUE:
— Tennis 109-190, 290
— Badminton 109-120, 220
— Volleyball 109-195
— Sp. Orientation 109-188

INSCRIPTION: 1-2-3 juin 1976
DÉBUT DES COURS: 14 juin 1976
Pour de plus amples renseignements, demandez la brochure au Service de l'éducation des adultes
945 Chemin Chambly, Longueuil
Tél.: 514-463-1840

ÉDUCATION AUX ADULTES
cours du soir
AUTOMNE 76
106 cours offerts

Administration	24 cours
Informatique	9 cours
Secrétariat	13 cours
Sciences	19 cours
Sciences humaines	30 cours
Arts et Lettres	13 cours
Langues	12 cours

Pour obtenir **l'offre de cours** *détaillée, téléphonez à Mireille Boitel ou Laurence Gablain à 376-6310.*

MAIS AUSSI . . .

Profitez du **Centre de Références et d'Informations.** A votre service pour l'aide pédagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver réponses à vos questions.

Période d'inscription: **3 mai au 7 juin**
Début des cours: **13 septembre**

Éducation aux Adultes,
CEGEP Rosemont,
6400 - 16e Avenue,
Rosemont Montréal, P.Q.
376-6310

le CEGEP, ça vous appartient aussi.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ÉTUDES BIBLIQUES

TRIMESTRES D'AUTOMNE ET D'HIVER 1976-1977

La Section des études bibliques de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal offre un programme spécialisé en études bibliques qui comprend des cours dans les domaines suivants:

- hébreu et grec bibliques
- histoire et archéologie bibliques
- étude des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament
- théologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament

Les cours de premier cycle offerts à la Section des études bibliques peuvent conduire à l'obtention:

- d'un certificat ou mineur en études bibliques
- d'un majeur en études bibliques
- d'un baccalauréat ès arts avec majeur en études bibliques
- d'un baccalauréat ès arts avec double concentration majeure: études bibliques — études théologiques
- d'un baccalauréat spécialisé en théologie (pour lequel le programme en études bibliques sert de banque de cours)

RENSEIGNEMENTS:

Prof. Léonard Audet, directeur
Section des études bibliques
Faculté de théologie
Université de Montréal
Tél.: 343-7024

Beau Dommage
. . . qu'ils sont eux-mêmes

par CHRISTINE L'HEUREUX

Beau Dommage arrive d'une tournée de promotion en Europe. Dans un appartement, sur le flanc de la montagne, ils donnaient une conférence de presse qui avait plutôt l'air d'un "party", comme à 15-16 ans, on avait l'art de les préparer: il n'y manquait que la musique des Platters et quelques couples dansant les yeux dans les yeux. La "gang" de Beau Dommage était là au grand complet et chacun y allait de son petit numéro, une blague n'attendant pas l'autre.

Le scénario était bien monté, on se serait cru dans un sketch de la Quenouille Bleue: les musiciens du groupe racontaient allègrement les dernières péripéties de leur carrière, avec quelques incursions sur les dernières émissions de télévision vues la veille, plus quelques nouvelles du "bout" pour faire couleur locale; les journalistes, eux, jouaient aux journalistes: timidité, sobriété pour certains ou encore, exéburance et même nonchalance de celui à qui on ne la fait plus, chez d'autres. Une panoplie complète et très réussie de la condition humaine, déguisée en conférence de presse.

Michel Rivard, en bon chef de gang, donnait le ton à cette petite réunion, racontant des histoires grosses comme des maisons, sur la pizza qu'il mangeait, le chateaubriand qu'il avait peut-être dégusté, sur un pédalo installé à la marina de Verdun ou encore sur son "drive-in" qui lui coûtait les yeux de la tête. Chaque phrase suivie d'un énorme éclat de rire complice de ses acolytes. Et Rivard de dire: "Charlebois, quand il est allé en Europe, a fait peur au monde, nous on les a fait rire. Quand on était invité à un grand souper avec plein de beau monde guindé, on s'amusait comme des petits fous et on réussissait immanquablement à dégeler l'atmosphère." Il n'y avait qu'à voir leurs pirouettes, ce jour-là, pour comprendre que Beau Dommage avait fait un "malheur" lors de son passage en France et en Belgique. Parce que c'était de ce voyage justement dont il était supposé être question surtout. Une tournée en France qui s'est soldée par quelques émissions de télévision, dont une des plus prestigieuses, **Le grand échiquier**, animée par Jacques Chancelle, semblait les avoir particulièrement éblouis. Emission en direct, d'une durée de trois heures, **Le grand Echiquier** a permis à Beau Dommage de présenter cinq de leurs chansons et de se faire connaître davantage du public français qui, bien souvent, connaissait des airs comme **Le phoque en Alaska**, sans arriver à mettre de figures ou de noms sur ces Québécois. En plus, la rencontre de Maxime Le Forestier et de Julien Clerc leur a fait dire qu'il existait, de l'autre côté de l'Atlantique, des gens qui pensaient comme eux, qui avaient envie de travailler d'une façon différente. Et le groupe semble être tout à fait enthousiasmé d'aller, en janvier prochain, présenter leur spectacle au Palais des sports, à Paris: "Julien Clerc est un bonhomme extraordinaire, pas du tout minet français comme on le croit ici. Nous avons accepté de donner un concert avec lui. Pour une fois, il n'est pas question de mettre son nom en lettres de six pieds de haut et le nôtre en pattes de mouche en bas à gauche. Beau Dommage ne passera pas en vedette américaine du spectacle de Julien Clerc: il y aura intégration égale des deux participations et abolition nécessairement du vedettariat". Chose importante comme tout le monde le sait, pour le groupe.

Mais c'est surtout de la Belgique que Beau Dommage garde les meilleurs souvenirs. Probablement, parce qu'ils y ont connu un contact direct avec le public: deux soirs au festival d'Obourg et une représentation à Bruxelles, devant des salles remplies de petits connaisseurs belges: "Nos affinités avec la Belgique sont indéniables, de dire Michel Rivard. La première fois que Beau Dommage est allé à Spa, personne ne nous connaissait et il fallait déblayer le terrain. Cette fois-ci, l'histoire d'amour s'est vraiment pleinement épanouie: le public chantait nos chansons et celle qui "pogne" le plus, c'est **l'Incident à Bois des Filion;** les gens n'ont pas cessé de nous dire leur surprise de rencontrer des gens aussi facilement eux-mêmes. Nous, on s'est rendu compte que la barrière de la langue n'était pas si terrible que ça et que c'était le "fun" de jouer là".

Québec, mon pays, mes amours...

Même si cette tournée européenne n'a pas été une mince affaire, celle entreprise, au Québec, depuis le mois de mars, n'est pas prête de se terminer et risque bien de "finir sur les genoux" pour le groupe. En effet, à la fin de juin, les cinq musiciens auront visité 68 villes au total et à en juger par le degré de fatigue, à leur arrivée d'Europe, on imagine assez facilement leur désir de prendre des vacances, en juillet et août (une randonnée en pédalo peut-être pour Michel Rivard). D'ici là, il leur reste beaucoup de pain sur la planche: le lendemain de l'entrevue, Beau Dommage reprenait déjà une tournée qui devait passer par Val d'Or, Rouyn, Sudbury, Hull-Ottawa, Montréal-Nord et Vaudreuil. Comme pour le petit Poucet, chaque caillou posé dans une nouvelle ville trace le chemin en direction de la maison qui sera, ici, la salle Maisonneuve de la Place des Arts où le groupe s'installera pour plus d'une semaine (27 mai au 6 juin). Première apparition pour eux dans cette salle montréalaise, Beau Dommage n'ayant jusque-là fait que le parvis, le portique d'entrée, en l'occurrence le piano nobile de la Place des Arts. Le spectacle donnera lieu à des monologues plus courts et surtout à une rétrospective de leurs deux disques (sauf **Ginette, Emmène pas ta gang** et **l'Ange gardien**) avec, en plus, six nouvelles chansons dont une de folklore, **Les trois hommes noirs.** Un spectacle d'une durée de deux heures et demie, de quoi rassasier les plus fanatiques.

Bien sûr, il a été question de l'image du groupe, qualifiée de "retro" par les membres eux-mêmes: "Dans le premier disque, on avait besoin de dire qu'on n'avait pas eu une enfance poétique, dans la nature, avec les petits oiseaux et les petites fleurs; notre enfance, nous l'avons passée à balconville et on en garde de très bons souvenirs. Dans le deuxième, les problèmes quotidiens de chacun ont pris le dessus: c'était transmettre une vision personnelle plutôt que celle du monde. Celle que nous vivions, en prenant conscience de la fin d'une adolescence. Maintenant, on est tanné de faire du retro". Et Marie-Michèle Desrosiers d'ajouter une petite phrase, lancée en toute spontanéité: "On est bien". La discussion s'est continuée, tout naturellement, sur les qualités techniques de leurs disques, qu'ils analysent avec beaucoup d'assurance: "Sur le premier, c'était effrayant comme nous étions gênés et le disque fait très impersonnel comparativement à ce que le groupe produit maintenant. Nous pourrions sortir un "greatest Hits", avec ces chansons reprises (une autre boutade de Michel Rivard). Le deuxième a été travaillé à la façon anglaise: nous y avons créé des effets qui ne peuvent être utilisés en spectacle; c'est beaucoup plus un disque de studio que le premier. Nous acquérons de plus en plus d'aisance et de solidité et le troisième devrait s'en ressentir. Ce sera un long-jeu presque "live". Mais nous ne voulons pas y penser avant septembre." Parce qu'ils n'en ont pas le temps, tout simplement. Après la Place des Arts, ils auront encore quelques cailloux d'importance à poser: la musique du film Brassard-Tremblay, **Le soleil se lève encore sur la rue Bélanger,** si le titre n'a pas changé. Antifilm d'amour, il y sera question des agences matrimoniales que fréquenteront deux personnages, Yvon Deschamps et Rita Lafontaine: "Ça ressemble plus à ce qu'on fait qu'à ce que Tremblay a l'habitude de présenter comme théâtre". Et de toute façon, l'alliance Tremblay-Beau Dommage va presque de soi pour qui connaît leurs intérêts thématiques réciproques. Tremblay n'a d'ailleurs jamais caché son engouement pour le groupe.

Beau Dommage, comme beaucoup d'autres groupes québécois, a l'intention, dans ses moments de loisirs, de donner suite à ce projet lancé, l'automne dernier à l'Outremont (4 octobre), de travailler avec d'autres musiciens et de se créer une indépendance. Premier jalon, le fait que Beau Dommage s'est retiré de Kébec-Spec pour organiser leur spectacle à la Place des Arts: "Pour qu'un groupe puisse vivre, il faut faire disparaître les intermédiaires possible, surtout avec des grandes salles comme le Maisonneuve. Ce sont ces salles-là qui nous permettent de faire de l'argent: il est donc important que les groupes y travaillent seuls, s'appartiennent complètement, plutôt que de travailler avec des gens qui pensent pour eux. C'est un premier pas posé vers une autonomie; mais le gros du travail reste encore d'organiser un syndicat des musiciens qui corresponde à notre façon de penser. Beau Dommage a déjà planifié une redistribution des droits d'auteur entre les membres, mais nous essayons, avec d'autres groupes, de former une coopérative qui serait, entre autre, une réponse au "trip" de vedettariat."

Beau Dommage, un groupe d'enfants à la tête fleurie de projets, un groupe qui cherche des alternatives de vie et de fonctionnement, au sein de la grosse machine.



télévision

Sur un colloque passablement inutile

par JEAN BASILE

S'il est un faux débat que chacun, à sa façon, s'ingénie à perpétuer, c'est bien celui qui oppose la télévision à l'imprimé. La galaxie Gutemberg et la galaxie McLuhan font, dans l'ensemble, bon ménage. Telle serait la conclusion que l'on pourrait tirer du Colloque organisé par la Foire internationale du livre de Montréal, hier, dans un salon de l'Hôtel Bonaventure.

Pour le livre, le héros (peu convaincu) s'appelait Maurice Fleurent, directeur général du département albums-jeunesse de la librairie Hachette de Paris. Pour la télévision, on avait choisi Sarah Franck, directeur associé du département international "Children's Television Workshop" de New York, à qui l'on doit le célèbre Sesame Street ainsi que la non moins célèbre Electric Company. Sarah Franck est, d'ailleurs, une femme toute jeune... ou presque, enfant de la télévision elle-même comme elle tint à le souligner dès le début de son discours, dit dans un français impeccable.

Maurice Fleurent porte les cheveux gris et la culture classique avec grâce et humour. Une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien pleine", telle est sa philosophie qui n'est pas si bête après tout. La tête bien faite est celle, naturellement, qui s'est abreuvée dans les livres. Quant à la tête bien pleine, et souvent de mauvaises choses, c'est la tête fixée sur l'écran de télévision. Pour l'orateur, seul le livre apporte la dimension critique nécessaire à former l'homo politicus. La télévision, de son côté, ne nous impose qu'une information superficielle, laquelle n'est qu'une caricature de la vérité, laquelle vérité, malheureusement, prend trop souvent la place de la vérité, de la vraie vérité pour ceux qui la connaissent.

Mais ce sont là des reproches maintenant classiques; il n'est pas nécessaire de faire appel à 2000 ans de civilisation judéo-chrétienne pour en arriver là. Chacun connait, et déplore à sa façon, les abus de la télévision et, particulièrement, de la télévision commerciale. A ce propos, il faudrait quand même le dire une bonne fois pour toutes, de quoi parle-t-on vraiment dans ce genre de colloque? De la télévision comme moyen, ou de la télévision que nous diffusent les postes privés ou d'Etat?

Sarah Franck, du moins, ne s'embarrasse pas de généralités. Son discours fut simple et émotif quand à la philosophie. Elle "a confiance" dans la télévision. Pour le reste, elle insiste surtout sur le fait que le livre et la télévision ne sont pas des média compétitifs ou ne devraient pas l'être. D'ailleurs, il vaut mieux s'y faire: la télévision est là pour rester; le livre aussi sans doute. Chacun se spécialisera et se relaiera. En fait, de dire Mlle Franck, choisir l'un ou l'autre dépend du but que l'on veut atteindre. Par exemple, la télévision semble meilleure pour exciter la curiosité alors que le livre est indispensable pour explorer plus à fond le sujet.

Mais, et c'est là la partie la plus intéressante de ce discours, quoique traditionnel lui aussi. Les adultes, qui aujourd'hui encore gouvernent le monde, ne comprennent pas très bien leurs enfants. Sans doute, ces derniers sont-ils, d'une certaines façon, "illettrés" par rapport à la génération qui sort du collège classique. Bien plutôt, affirme la jeune Sarah Franck, ils sont lettrés d'une autre façon, ce sont des média-lettrés. Aucune définition ne suivit cette assertion fascinante.

Comment s'intéresser vraiment à un Colloque où tout le monde semble d'accord... parce que, simplement, il n'y a pas de façon de faire autrement. Du moins, l'an dernier, McLuhan et Escarpit se battaient à coup de chinois (l'un prétendant mieux connaître la chinois que l'autre!) Cette année la bonne volonté régnait; l'on peut en conclure que la télévision, voire la télévision pour enfants, marcherait main dans la main avec le livre. Tout le monde est content et les questions ne fusaient pas après cette spectaculaire réconciliation.

Denis Hardy assistait à ce colloque et sans doute le trouva-t-il instructif, lui qui est maintenant ministre des Communications, après avoir été ministre des Affaires culturelles. Comment pouvait-il faire autrement que de défendre la télévision puisque son nouveau poste ainsi l'exige. Néanmoins, lui aussi semble convaincu de l'importance du livre puisqu'il ne manqua pas de remarquer que son gouvernement se penchera une fois de plus sur le problème du livre au Québec. En attendant, il assura qu'il fallait interroger la jeunesse. Etant passablement oisive en ce moment, elle aura certainement le temps de répondre. Et pour ceux qui craindraient que le ministère des Communications manque de travail, Denis Hardy assura que son ministère soutiendra les tentatives de communications qui participent de ce 4ième monde, celui de l'audio-visuel; citons en vrac, le vidéographe, la télévision communautaire et coopérative, etc...

Il y a, de par le monde, des dizaines de colloques sur la télévision où l'on aborde toutes sortes de sujets, des plus techniques aux plus hautement philosophiques. Par deux fois, la Foire du livre de Montréal veut absolument aborder le problème du livre et de la télévision. Par deux fois, on aboutit à une impasse intellectuelle. Espérons que cette fois sera la dernière. Ou que l'on choisisse un sujet un peu moins général.

Par exemple, pourquoi n'existe-t-il pas de programmes éducatifs télévisés dont l'objet serait d'enseigner aux enfants le véritable rôle de la télévision. Adultes, ils pourraient alors mieux se défendre contre l'agression éhontée et la stupidité de bien des programmes que leur propose la télévision commerciale. Ou pourquoi des programmes comme **Sesame Street,** pas plus que les collections de livres-jeunesse de Hachette, n'abordent jamais des problèmes comme ceux de la violence ou du sexe? Les enfants n'ont-ils ni violence ni sexe?

Ce qu'il faudrait analyser, ce qu'il faudrait changer, ce n'est pas le rôle de la télévision ou du livre vis-à-vis de l'enfant, mais tout simplement l'idée que nous nous faisons des enfants. Mais alors, il faudrait un Colloque de sociologues spécialisés dans l'enfance. Ou quelque chose d'aussi important, d'aussi définitif que ça: Des parents peut-être?

Faites les cent pas cent fois par jour.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

Carrières et Professions

Une importante association de marchands détaillants de la région de Québec, recherche les services d'un:

DIRECTEUR

pour assurer la conduite des opérations de l'Association au niveau de la publicité et de la promotion.

Le candidat relèvera directement du bureau de direction. Il devra posséder plusieurs années d'expérience dans le monde de la publicité et de la promotion, s'exprimer couramment en français et en anglais et démontrer des qualités particulières d'initiative et d'originalité.

La rémunération sera fixée selon l'expérience.

Prière de transmettre curriculum vitae complet par écrit seulement, à:

DOSSIER 2624,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 21

The South Shore Protestant Regional School Board

Pour l'année scolaire 1976-77

Nous prévoyons des possibilités d'emploi à temps plein et à temps partiel pour les postes suivants:

- **PROFESSEURS DE FRANÇAIS**

Langue seconde à tous les niveaux élémentaires et secondaires.

- **TITULAIRES**

De classes bilingues et de classes d'immersion française dans les écoles élémentaires.

- **MATERNELLES BILINGUES**
- **SUPPLÉANCE**

— Les candidats doivent détenir un permis d'enseignement valide dans la Province de Québec
— Une connaissance d'usage de la langue anglaise est souhaitable.

Pour recevoir une formule de demande d'emploi, veuillez communiquer avec:

MLLE G. BARRETTE
à 672-4010

FÉDÉRATION DES CEGEPS

DIRECTEUR DU SECTEUR DES RELATIONS DE TRAVAIL

FONCTION:
Sous l'autorité du direccteur général, le titulaire dirige le secteur des relations de travail et il en planifie et coordonne les activités.
Il assume les responsabilités suivantes:
- Mettre en place les services nécessaires en vue de la négociation des conventions collectives pour tous les personnels de collège.
- Maintenir auprès des collèges un service de consultation sur l'application et l'interprétation des conventions collectives.
- Maintenir un service d'information sur les relations de travail auprès des collèges.
- Représenter les collèges ou appuyer les représentants des collèges auprès des divers organismes.

EXIGENCES:
- Posséder une formation en relation industrielle ou en droit de travail.
- Avoir une expérience dans le domaine des relations de travail, de préférence dans les organismes d'enseignement.
- Connaître le monde de l'éducation, de préférence le niveau collégial
- Être apte au travail d'équipe.
- Être capable de bien s'exprimer tant oralement que par écrit.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.
Le maximum pouvant atteindre $31,700.00.

Vous êtes prié de faire parvenir votre curriculum vitae le plus tard le vendredi, 4 juin 1976 à:

M. Jacques Laberge
Directeur général
Fédération des cegeps
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal **(tél.: (514) 381-8891)**

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche d'un

DIRECTEUR DE SERVICE

pour notre service social au

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN.

Le Directeur de service **planifie, organise, dirige** et **contrôle** les activités de son unité de gestion dans le cadre des politiques du C.S.S.M.M. et du Centre hospitalier. Le titulaire représente le C.S.S.M.M. au sein du Centre hospitalier et au comité conjoint. De plus, il **évalue** les besoins de services sociaux dans le Centre hospitalier et informe le comité conjoint chargé de reviser périodiquement les priorités. Il assure la production de services de qualité et est une personne ressource pour les autres services du Centre hospitalier en ce qui a trait aux problèmes psycho-sociaux.

D'autre part, le titulaire à ce poste se verra confier la gestion du personnel professionnel de son service en étant responsable de l'embauche et du congédiement de son personnel. Il participera aussi à l'évaluation du personnel et à l'établissement d'un plan de développement pour le personnel professionnel du Service social.

Les candidats (es) à ce poste* doivent détenir un diplôme universitaire en Service social *et posséder cinq (5) années d'expérience. Les intéressé(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 mai au:

SERVICE EMBAUCHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Qué.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 21

Le Secrétariat des organismes de loisirs du Québec

recherche des

AGENTS D'INFORMATION

pour son Service des communications

Les titulaires de ces postes sous l'autorité du chef de l'information, feront partie d'une équipe pluridisciplinaire (documentation, graphisme, information et traduction), et auront pour tâche de conseiller les organismes membres du S.O.L.Q. dans l'élaboration de leurs programmes d'information. Ils devront concevoir les différents instruments requis pour l'exécution de tels programmes, c'est-à-dire rédaction, contacts suivis avec les média d'information, entrevues auprès des médiâ d'information, conférences de presse, collaboration avec les graphistes et les imprimeurs en vue de la production de différents documents, etc.

Les candidats recherchés possèdent un diplôme universitaire de 1er cycle en communications (communication proprement dite, information, journalisme ou relations publiques), en lettres ou en sciences humaines. Ils ont en plus un minimum de deux ans d'expérience dans le secteur des communications possèdent une excellente connaissance du français et une bonne connaissance de l'anglais. Des notions de base dans les techniques d'impression seraient un atout.

Le lieu de travail est à Montréal. Le traitement dépendra des qualifications et de l'expérience des candidats.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 28 mai 1976 à:

S.O.L.Q.
Bureau du personnel
Dossier 76-000-10
1415 est, rue Jarry
Montréal, Québec
H2E 2Z7

secrétariat des organismes de loisirs du Québec

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

recherche un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Nature de la fonction:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels planifie, coordonne et contrôle les activités professionnelles et scientifiques du C.S.S. dans le but d'assurer des programmes adéquats de services sociaux aux bénéficiaires.

EXIGENCES:

Minimum requis par le M.A.S.

SCOLARITÉ:

Diplôme d'études universitaires de 4 années en service social ou l'équivalent.

EXPÉRIENCE:

Trois (3) années d'expérience de travail comme professionnel et un minimum d'un an d'expérience comme gestionnaire.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 28 MAI 1976.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ILES DE LA MADELEINE
C.P. 39 - GASPÉ - P.Q. - G0C 1R0

Le Centre de Bénévolat de Granby Inc.
est à la recherche d'un:

DIRECTEUR

En plus d'être responsable de la direction du Centre face au Conseil d'administration, le directeur doit pouvoir s'impliquer dans le milieu, en collaborant avec les organismes existants, en analysant les besoins du milieu, en voyant à la préparation et à l'élaboration des projets communautaires.

Le salaire est à discuter.

Le choix du candidat portera sur la qualité personnelle et non uniquement sur les diplômes acquis.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 31 mai 1976, à:

M. Jacques Brodeur,
a/s Centre de Bénévolat de Granby Inc.,
179, rue Principale,
Granby, Québec.

COURS D'ÉTÉ

(TERRE-NEUVE/SASKATCHEWAN)

donné au Collège Laflèche à Trois-Rivières

du 2 juillet au 14 août

CHERCHE 2 PROFESSEURS

(niveau collégial ou universitaire) pour assurer les cours de littérature et culture québécoises.

Pour d'autres renseignements appeler

Roger Clark à 683-3554 entre 9 h et 17 h

UNIVERSITÉ DE RÉGINA
Centre d'Études bilingues, Régina, Saskatchewan.

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

(nomination pour une année)

FONCTIONS:
— Assurer l'animation socio-culturelle, programme interdisciplinaire universitaire;
— Effectuer liaison et promotion avec et dans milieux francophones de la province;
— Participer à expérimentation — Saskebec liaison via satellite communication Saskatchewan-Québec 1977.

EXIGENCES:
— Diplômes professionnels
— Expérience.

TRAITEMENT:
$14,500.00

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er septembre 1976.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, de copies certifiées de diplômes et de références doivent parvenir au:

Centre, Collège ouest,
Université de Régina,
Saskatchewan S4S 0A2

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEURS

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET D'ÉCONOMIQUE

L'Université du Québec à Trois-Rivières requiert les services de deux (2) professeurs dans les domaines suivants:

Gestion des opérations (production) et systèmes.

Gestion des ressources humaines (personnel et relations industrielles).

Fonctions:

Outre la charge normale d'enseignement, le candidat pourra participer au programme de recherche multidisciplinaire du département, encadrement d'étudiants et autres tâches connexes.

Exigences:

Ph. D., ou scolarité de doctorat. Intérêt et expérience dans la recherche.

Traitement:

Selon la convention collective des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 juin 1976, à:

Monsieur Joseph Chicha
Directeur
Département d'administration
et d'économique
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières
G9A 5H7

DENTISTE DEMANDÉ POUR

FORT-GEORGES
BAIE JAMES

— Sera basé à Fort-Georges (Hôpital de 42 lits).

— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.

— Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.

— Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:

— Détenir un doctorat et droit de pratique du Collège des Chirurgiens dentistes de la Province de Québec.

— Bilingue.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC,
J0M 1E0
TÉL.: 819-981-2844

L'UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES CAISSES POPULAIRES

DÉMÉNAGE

AU COMPLEXE DESJARDINS

À partir de mardi le 25 mai, l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins aura emménagé dans ses nouveaux locaux au Complexe Desjardins. Toutes les candidatures pour le siège social ou pour les 334 Caisses Populaires affiliées pourront dorénavant être transmises à l'attention du Service du Personnel à l'adresse suivante: 1 Complexe Desjardins, case postale 35 — Succursale Desjardins, Montréal. Pour ceux qui désirent compléter sur place leur demande d'emploi, le Service du Personnel se situe dans la Tour Sud du Complexe, au 9e étage.

L'Union Régionale offre régulièrement des emplois à des personnes d'expérience à différents niveaux: administration, gestion des ressources humaines, informatique, comptabilité,... Quant aux Caisses Populaires elles recrutent par notre intermédiaire des candidats d'expérience à des postes cadres. Nous offrons également des possibilités aux jeunes qui désirent faire carrière au sein du Mouvement des Caisses Populaires.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le Service du Personnel au 281-8693.

Université du Québec à Rimouski

Le Département des Sciences de l'Administration recherche:

· 2 PROFESSEURS EN SCIENCES COMPTABLES

Fonctions:

· Enseignement de différentes matières connexes aux Sciences Comptables dans le cadre d'un programme de premier cycle en Sciences de l'Administration.
-Recherche
-Autres fonctions inhérentes à un poste de professeur, telles que l'administration pédagogique, l'encadrement d'étudiants et le service à la collectivité.

Exigence:

· Etre détenteur d'un diplôme universitaire et d'un diplôme de comptable agréé.

Traitement:

-Selon les dispositions de la convention collective des professeurs de l'U.Q.A.R.

Date d'entrée en fonction:

-1er juillet 1976.

· 1 PROFESSEUR EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Fonctions:

-Enseignement des cours de Relations Industrielles & de Gestion du Personnel dans le cadre d'un programme de premier cycle en Sciences de l'Administration.
-Recherche.
- Autres fonctions inhérentes à un poste de professeur, telles que l'administration pédagogique, l'encadrement d'étudiants et le service à la collectivité.

Exigence:

-Etre détenteur d'un diplôme de 2ième cycle ou doctorat et avoir une expérience pertinente.

Traitement:

-Selon les dispositions de la convention collective des professeurs de l'U.Q.A.R.

Date d'entrée en fonction:

-1er juillet 1976.

· 2 PROFESSEURS EN MANAGEMENT

Fonctions:

-Enseignement des cours de Principes de Management, Comportement Organisationnel, dans le cadre d'un programme de premier cycle en Sciences de l'Administration.
-Recherche.
-Autres fonctions inhérentes à un poste de professeur, telles que l'administration pédagogique, l'encadrement d'étudiants et le service à la collectivité.

Exigence:

-Etre détenteur d'un diplôme de 2ième cycle, M.A. ou M.B.O., ou d'un doctorat.

Traitement:

- Selon les dispositions de la convention collective des professeurs de l'U.Q.A.R.

Date d'entrée en fonction:

-1er juillet 1976.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

Monsieur Pierre Bourbonnais, directeur,
Département des Sciences
de l'Administration,
Université du Québec à Rimouski,
Poste téléphonique: 724-1558.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

FONCTIONS

La Section de géotechnique de la Division des recherches en bâtiment a besoin des services d'un ingénieur civil pouvant participer à des recherches sur le terrain, déjà en cours, sur le comportement des fondations des immeubles et des autres structures d'ingénierie dans les régions à gel saisonnier profond et à pergélisol du Canada septentrional. Au début, les travaux porteront surtout sur le comportement des constructions non chauffées, comme les pylones pour la transmission de l'électricité, les stations de commutation, etc., qui sont soumises chaque année à l'action du gel et du dégel et sur des essais connexes à effectuer sur le terrain.

EXIGENCES

Doctorat en génie civil ou maîtrise avec expérience équivalente.

Les candidats doivent posséder une certaine expérience du Nord et connaître les mécanismes des transferts caloriques des sols. Il serait nettement avantageux de connaître le secteur des modèles numériques pour la prédiction des régimes pédologiques.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

TRAITEMENT

Le traitement sera fonction de la formation et de l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6.** Veuillez donner la référence BR-76-11.

CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT

Externat de rééducation pour enfants pertubés affectifs graves de 6 à 12 ans, recherche

• UN (E) TRAVAILLLEUR(SE) SOCIAL(E) À PLEIN TEMPS

et

• UN(E) TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E) À TEMPS PARTIEL

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur général le (ou la) travailleur (se) social(e):
— Assure la prise en charge psycho-sociale du milieu naturel par des approches familiales et/ou individuelles et/ou de groupe;
— Établit les contacts avec les ressources communautaires existantes;
— Collabore aux discussions de cas et aux réunions de traitement;
— Participe au comité d'admission et au comité de réintégration.

Qualifications:
— Baccalaauréat ou maîtrise en service social et 2 années d'expérience.

Salaire:
Selon l'échelle de la Corporation des Travailleurs Sociaux du Québec.

Envoyer curriculum vitae au:

Directeur général,
Centre de l'Enseignement Vivant,
8833, Boul. St-Michel,
Montréal, Qué.

CENTRE D'ACCUEIL VILLE-JOIE ST-DOMINIQUE

(Centre de réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs)
(140 lits)

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

PLUS SPÉCIFIQUEMENT, IL DOIT:
— assurer la mise à exécution des résolutions du Conseil d'administration,
— préciser en termes de programmes et d'activités les objectifs du Conseil d'administration et du ministère des Affaires sociales et les organiser de façon à optimiser les services à rendre aux enfants;
— promouvoir un système efficace de gestion et de contrôle nécessaires à l'utilisation optimale des ressources de l'établissement.

EXIGENCES:
— Formation universitaire de premier cycle en sciences administratives et/ou dans une science connexe.
— Expérience pertinente dans un poste de responsabilité.

TRAITEMENT:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 14 juin 1976.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ville-Joie St-Dominique
1455, Boulevard du Carmel
Trois-Rivières, Qué.
G8Z 3R7

La Commission scolaire Saint-Exupéry

recherche un candidat pour cumuler le poste de

directeur des services financiers et de l'équipement

ATTRIBUTIONS

A) Il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport, alimentation), aux équipements communautaires
B) Il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédés de gestion
C) Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les principaux au sujet de la gestion des finances de la commission, et de tout ce qui regarde l'équipement
D) Il évalue le personnel sous sa responsabilité
E) Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Diplôme universitairre exigeant un minimum de seize (16) années d'études en génie, en architecture, en administration ou en sciences commerciales
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau 2 ou dans des fonctions administratives équivalentes.
- Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce domaine peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT ET BÉNÉFICES SOCIAUX

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel cadre des commissions scolaires, soit $17,239 à $27,422 (nouvelle convention).

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature avant 16 h, le 7 juin 1976, en faisant parvenir sa demande et son curriculum vitae à l'adresse suivante:

Directeur général (confidentiel)
Commission scolaire Saint-Exupéry
32, av. Lorne
Saint-Lambert

en indiquant sur l'enveloppe:

Poste de: Directeur des services financiers et de l'équipement

---

MÉDECIN DEMANDÉ POUR

POVUNGNITUK
BAIE D'HUDSON
NOUVEAU-QUÉBEC

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:
— Sera basé à Povungnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
— Desservira la population Inuit du Nord de la Baie d'Hudson.
— Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
— Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:
— Détenir un permis de pratique de la Corporation professionnelle des Médecins du Québec.
— Bilingue.

La durée de contrat est d'un an.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0.
TÉL.: 819-981-2844

Concours: 76-39
Date: le 13 mai 1976

La Ville de Hull

est à la recherche d'un(e):

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL(LE)

Résumé des fonctions:
Sous la direction du directeur de la bibliothèque:
— Organiser et diriger le service de référence;
— Superviser le catalogage et la classification selon le système D.D.C.;
— Superviser les services techniques et le prêt entre bibliothèques.

Qualifications:
— Posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie (baccalauréat ou maîtrise);
— Un minimum d'un an d'expérience, si possible à la référence.

Salaire et avantages sociaux:
Salaire à partir de $13,500. par année, selon l'expérience.
Avantages sociaux intéressants.

Inscription:
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au **Service du Personnel, 25, rue Laurier, Case postale 667, Hull, Québec** avant le 4 juin 1976.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 20

Conseil des Écoles Séparées (C.R.) du District de Nipissing

invite des candidatures au poste de

Adjoint-administratif au directeur général

Fonctions:
De par sa compétence et son initiative faciliter les tâches administratives du Directeur général; se charger de l'organisation et de la coordination des divers services administratifs du Conseil scolaire ainsi que de ses comités.

Qualifications:
Posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent et de l'expérience dans l'administration d'un bureau. De l'expérience dans le domaine de l'éducation est certes un atout. Une maîtrise des langues française et anglaise est indispensable.

Salaire:
En fonction des qualifications et de l'expérience.

Demande d'emploi:
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 11 juin 1976 à

A. L. Pelletier
Directeur du personnel
1140 rue Front
North Bay, Ontario
P1B 6P2

N.B. *Ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes.*

Carman Montreuil — *Président du Conseil*
Pierre Xatruch — *Directeur d'Éducation*

LE COLLÈGE ÉDOUARD MONTPETIT
requiert les services d'un

PROFESSEUR CHARGÉ DE COURS À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Ces cours sont offerts le jour

Concours: 76/e/130
Nom du cours: TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (placement, 410-503)
Nombre de périodes: 45 (5 par semaine)
Début des cours: le 14 juin 1976
Qualifications requises:
— Être détenteur d'une licence et/ ou maîtrise en sc. comptables et/ ou d'un grade reconnu (C.G.A., R.I.A., C.A.)
— Avoir enseigner au niveau collégial
— Posséder une expérience pertinente

Prière de présenter votre candidature au plus tard le 31 mai 1976, aux:

SERVICES AU PERSONNEL,
Collège Édouard Montpetit,
945 chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

Premier concours:

CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER
Soins prolongés (355 lits)

Poste ouvert:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsabilités:
Telles que décrites dans la loi et les règlements des services de santé et des services sociaux.

Qualifications requises:
— Diplôme d'études universitaires de 4 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent;
— **Expérience:** 5 ans dans un poste de responsabilités à l'échelon des cadres supérieurs.

Rémunération:
Suivant les politiques du Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet d'ici le 19 juin 1976, à:

Président du Conseil d'Administration,
Centre Hospitalier Jacques Viger,
1051, rue St-Hubert,
Montréal H2L 3Y5

C.L.S.C. LE SAMARITECH
recherche

UN ou UNE T.S.P.
(TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL)

Tâches:
— travailler à réaliser les programmes du CLSC dans le domaine psycho-social;
— oeuvrer dans les domaines d'interventions suivants: évaluations, dépannages, références, consultations psycho-sociales et thérapies de groupe;
— collaborer à la mise en opération du CLSC.

Exigences:
— maîtrise en service social (option clinique);
— de préférence avec deux ou trois ans d'expérience;
— intérêt particulier pour le travail auprès des couples et des personnes âgées.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 28 mai au:

Directeur-général,
CLSC Le Samaritech,
2107, boul. Lapinière,
Brossard, Qué.

Université du Québec à Chicoutimi

DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE

Fonction:
Enseignement des cours de géographie économique et de géographie urbaine
Participation aux projets de recherche de l'équipe des géographes.

Exigences:
Doctorat ou l'équivalent
Expérience universitaire
Publications pertinentes

Traitement:
Selon la convention collective

Entrée en fonction:
Le 1er juin 1976

Faire parvenir son curriculum vitae au:

Directeur du Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi, Québec
G7H 2B1

*** HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE**
Centre de santé mentale pour adultes affilié à l'Université de Montréal

RESPONSABLE DE LA GARDERIE
"À la Claire Fontaine"

Nature de la fonction:
— Superviser et coordonner le travail du personnel sous sa juridiction, pour un groupe d'environ 30 enfants de 2 à 4 ans;
— Assurer des échanges harmonieux entre les membres de l'équipe et les parents.
— Soumettre des rapports périodiques à la "Corporation" surtout concernant les recettes et les dépenses de la garderie.

Qualifications requises:
— Scolarité: diplôme universitaire de 1er cycle spécialisé en éducation et / ou pré-scolaire-élémentaire;
— Expérience: prouvée et pertinente auprès des jeunes;
— Autres exigences: connaissance adéquate des normes du ministère des Affaires sociales en regard des garderies.

Traitement: selon la scolarité et l'expérience.

Toute demande doit être adressée, avant le 5 juin 1976, au:

Directeur du personnel,
Hôpital Louis-H. Lafontaine,
Montréal-Gamelin, H1N 3M5

** autrefois St-Jean-de-Dieu.*

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RECHERCHE

PROFESSEURS DE TRADUCTION

FONCTIONS:
Enseignement à tous les niveaux du Baccalauréat spécialisé en traduction de l'anglais au français.

CONDITIONS:
Formation universitaire, expérience professionnelle comme traducteur et réviseur, de préférence dans des domaines techniques.

RANG ET TRAITEMENT:
Selon la formation et l'expérience professionnelle.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1976

Prière de faire parvenir son curriculum vitae à:

Roland Viger
Directeur
Département de traduction et de langues
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

INFIRMIÈRES ET TECHNICIENNE EN LABORATOIRE POUR LE SÉNÉGAL

Le ministère des Affaires intergouvernementales et l'Agence canadienne de développement international poursuivent au Sénégal une action de coopération dans le cadre d'un projet de développement des Services de Santé de base en milieu rural.

LIEU: Gossas, Sénégal

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
— Citoyenneté canadienne
— Expérience d'au moins 5 années
— Différentes spécialités
— Les candidats ayant une expérience de la brousse ou de postes éloignés auront la préférence
— Facilités d'adaptation et de vie en équipe

CONDITIONS DU CONTRAT:
— Contrat d'une durée d'au moins 2 ans
— Traitement basé sur les échelles en vigueur au Québec
— Indemnités de vie à l'étranger
— Logement fourni

POUR POSER SA CANDIDATURE:
Faire parvenir une offre de service sur une formule de la fonction publique à:

Paul Pépin
Directement de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V
Québec 4e

DATE LIMITE: 30 mai 1976

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège Saint-Jean-sur-Richelieu recherche des

PROFESSEURS

à temps complet pour l'année scolaire 1976-1977

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
— **Marketing:** Marketing industriel
Commerce de détail
Comportement du consommateur
Exigences: Diplome universitaire: MAA ou BAA avec spécialisation en marketing ou l'équivalent.
Expérience pratique souhaitable
— **Finance et Comptabilité:** Placement
Mathématiques financières
Comptabilité
Exigences: Diplôme universitaire avec spécialisation en finance ou sciences comptables. et/ou être membre d'une des corporations suivantes: C.G.A., C.A.
Expérience pratique souhaitable.

TECHNIQUES INFIRMIÈRES
— **1 poste en psychiatrie** (année 1976-1977)
— **1 poste en psychiatrie** (session A-76)
— **1 poste en pédiatrie** (session A-76)
— **1 poste en nursing** (année 1976-1977)
Exigences: Bacc. en nursing
Expérience souhaitable dans les divers services de santé.

TECHNIQUES PHYSIQUES
— **Électrotechnique**
Exigences: Diplôme de premier cycle avec majeur en électrodynamique.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 31 mai 1976 à:

Jules Roy
Directeur des Services du personnel
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
C.P. 310, Saint-Jean, P.Q.
J3B 5J4

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR EN TRAVAIL SOCIAL

Fonctions
Dans le cadre de ses enseignements et de sa recherche en travail social, l'UQAM est à la recherche de professeurs plein temps avec spécialisation en intervention clinique.

Exigences
Ph.D. ou doctorat de 3e cycle
Expérience professionnelle pertinente

Traitement
Selon l'échelle de traitement de la convention collective.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 28 mai 1976 à:

M. Mauro F. Malservisi, Doyen
Décanat de la Gestion académique
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3P8

HÔPITAL STE-JUSTINE
Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sommaire des responsabilités:
Le titulaire de l'emploi doit, sous l'autorité du Directeur général et selon l'article 81 de la loi sur les services de santé et les services sociaux:
— Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement;
— Vérifier le fonctionnement des comités du Conseil consultatif des professionels et du Conseil des médecins et dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions. Il doit également exercer les activités et fonctions déterminées par le règlement de la loi sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:
— Médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la loi médicale.

Rémunération:
Suivant les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir sa demande et son "curriculum vitae", avant le 11 juin 1976, au:

Directeur général,
Hôpital Sainte-Justine,
3175 Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal, Qué. H3T 1C5

MÉDECIN DEMANDÉ

POUR FORT GEORGES
BAIE JAMES, NOUVEAU-QUÉBEC

— Sera basé à Fort Georges (hôpital de 42 lits)
— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
— Équipe de 4 médecins.
— Durée de contrat: 1 an.

Qualifications requises:
— Détenir un permis de pratique de la Corporation professionnelle des Médecins du Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails, s'adresser au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0
TÉL.: 819-981-2844

Une organisation de coopération internationale
est à la recherche d'un

économiste

pour un poste de professeur-conseiller dans une institution de formation et de perfectionnement en Afrique francophone. Ce poste implique un travail d'équipe avec cinq autres professeurs-conseillers en administration scolaire, en gestion et organisation, en comptabilité, en droit et fiscalité, et en bibliothéconomie.

Le poste comporte plus particulièrement:
— De la recherche appliquée et des publications
— L'élaboration de programmes de formation et de perfectionnement fonctionnels en économique
— Des enseignements à l'intérieur de ces programmes
— Une contribution à l'organisation, au développement et au rayonnement de l'Institution de formation et de perfectionnement.

PROFIL DU CANDIDAT
— Une maîtrise, de préférence un doctorat en science économique
— Un minimum de deux (2) ans d'expérience en tant qu'économiste dans une organisation publique, privée ou dans l'enseignement
— S'intéresse au développement et à la coopération internationale
— Capable de travailler en équipe
— En excellente santé

CONDITIONS
— Contrats de deux (2) ans
— Salaire à discuter
— Indemnités de séjour à l'étranger
— Bénéfices marginaux avantageux
— D'autres avantages inhérents au poste

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae au complet et détaillé avant le 31 mai à

DOSSIER 2621,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, H3C 3C9

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

Fonction
Sous la direction du directeur du personnel, analyse, planifie, coordonne et contrôle l'application des différentes politiques dans le domaine de l'administration du personnel telles que:
—recrutement;
—classification et administration des salaires
—application du protocole et avantages sociaux.

Exigences
Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

Traitement
Selon les qualifications et l'expérience, peut varier entre $11,178. et $20,864.

Lieu de travail
Hull

Date limite
Le mardi 25 mai 1976

Veuillez faire parvenir vos candidatures au:

Service du personnel (concours no 189)
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4

75-76-144

CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD
recherche les services

DIRECTEUR-ADJOINT DE CAMPUS
(ENSEIGNEMENT)

ATTRIBUTIONS:
Le directeur-adjoint assiste le directeur et assume la responsabilité du secteur de l'enseignement
En cas d'absence ou l'incapacité d'agir du directeur de campus le directeur-adjoint rempli les fonctions de directeur et assume les responsabilités.
Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il accomplit toutes autres tâches que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
Diplôme universitaire exigeant un minimum de 16 années d'études en sciences de l'éducation, en administration scolaire ou dans une discipline appropriée.
Cinq (5) années d'expérience pertinentes.

LIEU DE TRAVAIL:
Campus Mingan.
25 rue de la Vérendrye
Sept-Îles
(clientèle 350)

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, minimum $15.515, maximum $27.403.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
début août

FIN DU CONCOURS:
le 4 juin 1976

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
CEGEP Régional de la Côte Nord
275 boul. LaSalle
Baie Comeau,
Téléphone: (418) 296-2204

prière d'inscrire sur l'enveloppe le no. de concours qui est: 76-05-01.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'YAMASKA

• PRINCIPAL

Polyvalente Beloeil
(1600 élèves, 1er et 2e cycle)

Qualifications:
— Brevet d'enseignement du Québec;
— Formation universitaire exigeant au moins 16 années de scolarité;
— Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexe;
— Au moins 3 ans d'expérience au niveau I (Principal) ou niveau 2 (Principal adjoint) au secondaire ou l'équivalent.

Conditions de travail:
Selon les politiques du M.E.Q.

Rémunération: $14,172 — $21,677. (échelle 1974-75)

• PRINCIPAL-ADJOINT

Polyvalente Ozias Leduc
(1200 élèves, 1er et 2e cycle)

Qualifications:
— Brevet d'enseignement du Québec;
— Formation universitaire exigeant au moins 16 années de scolarité;
— Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département ou de groupe;
— Une expérience de 5 ans comme enseignant.

Conditions de travail:
Selon les politiques du M.E.Q.

Rémunération: $11,585 — $18,619 (échelle 1974-75)

Faire parvenir offre de services avant le 31 mai, au:

Directeur des Services au personnel,
Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska,
2270, rue Malhiot,
St-Hyacinthe, J2S 4G3

Un hommage à Pierre Mercure

Et un éventail féminin canadien à Paris

par RENÉE MAHEU



Esther Lapointe devant "Tournevis". sculpture sur bois d'acajou.

PARIS — Jolie, gaie, dynamique, elle explose de joie, de bonheur ensoleillé et d'imagination créatrice. Esther Lapointe nous arrive tout droit des côtes de Toscane avec, dans ses bagages, les sculptures exposées au Centre culturel canadien.

"Pour faire penser que la beauté existe partout": des objets de la vie quotidienne érigés en monuments; des aiguilles géantes, une hache, un tournevis, un débouchoir, une louche, des boutons. Ses matériaux: le bronze, l'acajou, le hêtre, le pin, l'acier inoxydable, l'aluminium anodisé, et, le matériau noble par excellence, une gamme des marbres tous plus beaux les uns que les autres: marbre noir Foresta, marbre vert Cipollina, marbre jaune de Sienne, marbre gris Bardiglio, marbre rouge Verona, marbre beige Travertin, etc...

Née à Montréal, elle fait l'École des Beaux-Arts et, dès 1967, elle expose à "Terre des Hommes" deux sculptures au Pavillon de la Jeunesse et participe à divers symposiums de sculpture au Québec. En 1972, elle est invitée à la Biennale de Pietrasanta (sculpture en marbre) et y réside depuis.

Esther Lapointe partage ses activités entre l'Italie (Lucca, Milan, Massa, Querceta, Rome) la France (Paris, Amiens, La Rochelle, Mulhouse, Villeparisis) et le Québec (Montréal, Sainte-Adèle). "Par le détour de la tautologie, Esther Lapointe célèbre cette chose décriée: la vie quotidienne d'une femme, son travail, et le travail de l'homme" (Alain Jouffroy).

A l'occasion du vernissage, Eli Bornstein présentait, avec ses "Reliefs Structuristes 1966-1975", la collection de la revue annuelle "The Structurist" dont il est le fondateur (1960) et le rédacteur en chef. Le peintre Robert Young, originaire de Vancouver, exposait les tableaux réalisés à Londres entre 1970 et 1976.

■

Vernissage très parisien à la Galerie de l'Université où Marie-José Beaudoin exposait ses toiles récentes. Venue tardivement à la peinture, Marie-José Beaudoin est surtout connue des téléspectateurs montréalais et comme écrivain. Cette nouvelle carrière semble bien amorcée et, déjà, elle a participé à Paris, où elle vit depuis quelques années, à diverses expositions du groupe: Union des femmes peintres et sculpteurs, au Centre culturel yougoslave, à "Féminie" Unesco, où une de ses toiles fut primée. Dernièrement elle exposait en Suisse et à Montréal au Musée d'art contemporain.

La peinture de Marie-José Beaudoin est imprégnée de lumière et semble vouloir explorer d'autres mondes. Suzanne de Coninck écrit avec justesse: "Plus proche de la peinture chinoise de la grande époque song que de notre peinture occidentale". Son monde intérieur est poésie, transparence, lyrisme. Un peintre à suivre.

■

Pour un "Hommage à Pierre Mercure" à l'occasion du dixième anniversaire de son décès, le Centre culturel Canadien de Paris avait invité Lyse Richer-Lortie à donner une conférence intitulée... "Pierre Mercure fait-il de l'automatisme en musique?"

Professeur à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, Lyse Richer-Lortie a collaboré avec le Grove's Dictionnary of Music (Londres), le Contemporary Canadian Composers (Toronto) et a écrit plusieurs articles sur les compositeurs québécois. Elle a également participé avec Diane Lefebvre, Françoys Bernier et Gabriel Charpentier à l'élaboration de la monographie "Pierre Mercure" réalisée par le Centre de musique canadienne de Montréal, dans la collection Compositeurs au Québec, et c'est à Lyse Richer-Lortie que Gabriel Charpentier dédie ce magnifique poème "Artère" mis en musique pour voix de baryton solo.

La conférence de Madame Lortie était illustrée de documents visuels et sonores parmi lesquels "Pantomime" et "Kaléidoscope" (1948), "Cantate pour une joie" (1955) avec la voix de Marguerite Lavergne qui poursuit une carrière en Italie et dont on pouvait déplorer l'absence, "Incandescence" (1961) "Lignes et Points" (1964) et "H_2O per Severino" (1965). Mort prématurément en France, entre Auxerre et Avallon le 29 janvier 1966, "Pierre Mercure, concluait Lyse Richer-Lortie, avait parcouru le chemin qui l'amenait à l'automatisme. Automatisme de 1965. Mercure avait collaboré avec les Automatismes et cette collaboration s'était renouvelée tout au cour de son existence. Mercure n'a pas signé "Refus global" en 1948 mais il a organisé la Semaine internationale de musique actuelle en 1961. L'automatisme se proposait comme une démarche revolutionnaire devant un système social aliénant. L'acte surrationnel se proposait comme un geste révolutionnaire devant un système artistique répressif."

Dans le cadre de cet hommage; une exposition de photos, de partitions, un film de Charles Gagnon, et, sur demande, des auditions de disques. On aurait souhaité une plus large information de ses réalisations télévisuelles et, dans le cadre d'un concert de musique canadienne dirigé par un chef canadien, l'audition de quelques-unes de ses oeuvres si non un programme entièrement consacré au musicien novateur et chef de file au Québec, au compositeur qui écrivait... "L'artiste, le compositeur doit être sincère dans sa présentation de notre ère nouvelle. Il lui incombe de jouer son rôle dans ce monde en devenir... L'artiste doit choisir: le faire sien ou s'en évader."

■



Pierre Mercure. En guise d'hommage.

Le soprano Clarice Carson chantait le rôle écrasant de Donna Anna du "Don Giovanni" de Mozart dans une production du Théâtre des Arts de Rouen aux côtés de Gabriel Bacquier, Marc Vento, Renzo Casellato, Hélène Garetti et Paul Ethuin à la direction d'orchestre. Bravant les difficultés techniques, Clarice Carson a mérité de chaleureux applaudissements du public rouennais, notamment dans le grand air: "Non mi dir, bel idol mio".

"Don Giovanni" terminait la saison lyrique rouennaise qui programmait douze ouvrages dont: "Manon", "L'or du Rhin", "Carmen", "Rigoletto", "La Forza del destino", "Pelléas et Mélisande", "Les Dialogues des Carmélites", etc. et, tout dernièrement, "Julietta" de Martinu. La qualité de tout premier ordre des spectacles, montés avec un budget souvent insuffisant, contredit ce que la presse affirme ces temps-ci: que l'opéra coûte cher. Une administration efficace prouve le contraire.

courrier des lettres et des arts

La blague devient amère

Les Éditions Internationales,
a/s M. Alain Stanké,
1625, ouest boul. de Maisonneuve,
Montréal, P.Q.

Monsieur,

Alors que je bouquinais en fin de semaine dans une librairie, j'ai mis la main sur le **Le livre blanc,** publié tout récemment chez vous. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, j'ai lu d'une couverture à l'autre ce volume vierge, plus blanc que blanc! Pour être franc, je vous avouerai que j'ai souris l'espace d'une seconde, une seule, car lorsque j'ai vu le prix ($3.50) qu'il fallait débourser pour apprécier plus longuement cette blague, mon sourire est devenu subitement jaune.

A $3.50, la blague devient amère même si on tente de convaincre l'éventuel acheteur qu'il pourra y écrire son roman, ses nouvelles, ses poèmes, ses souvenirs, ses pensées... et ses nuits blanches.

A $1.00 ou $1.50, la blague aurait sans doute fait meilleure figure, mais... il y a un mais, encore faut-il que l'idée ait été nouvelle, inédite et originale, ce qui présentement n'est pas le cas. En effet, pas plus loin qu'aux États-Unis, il y a deux ans, on y publiait le même type de livre... avec un titre anglais évidemment. Et ceci, je suis en mesure de la prouver, après quelques heures de recherches, car la nouvelle a été publiée dans le journal La Presse durant l'été 1974.

Cela fait mal au coeur et au portefeuille de voir, pour être poli, semblable traduction... je considère que le plagiat est un délit très grave.

La blague a d'autres conséquences, lorsque l'on songe qu'il y a bon nombre de jeunes auteurs qui travaillent avec acharnement, patience et courage pour être un jour publié, c'est leur porter un coup direct au coeur, c'est leur manquer de respect, c'est ne pas leur faire confiance!

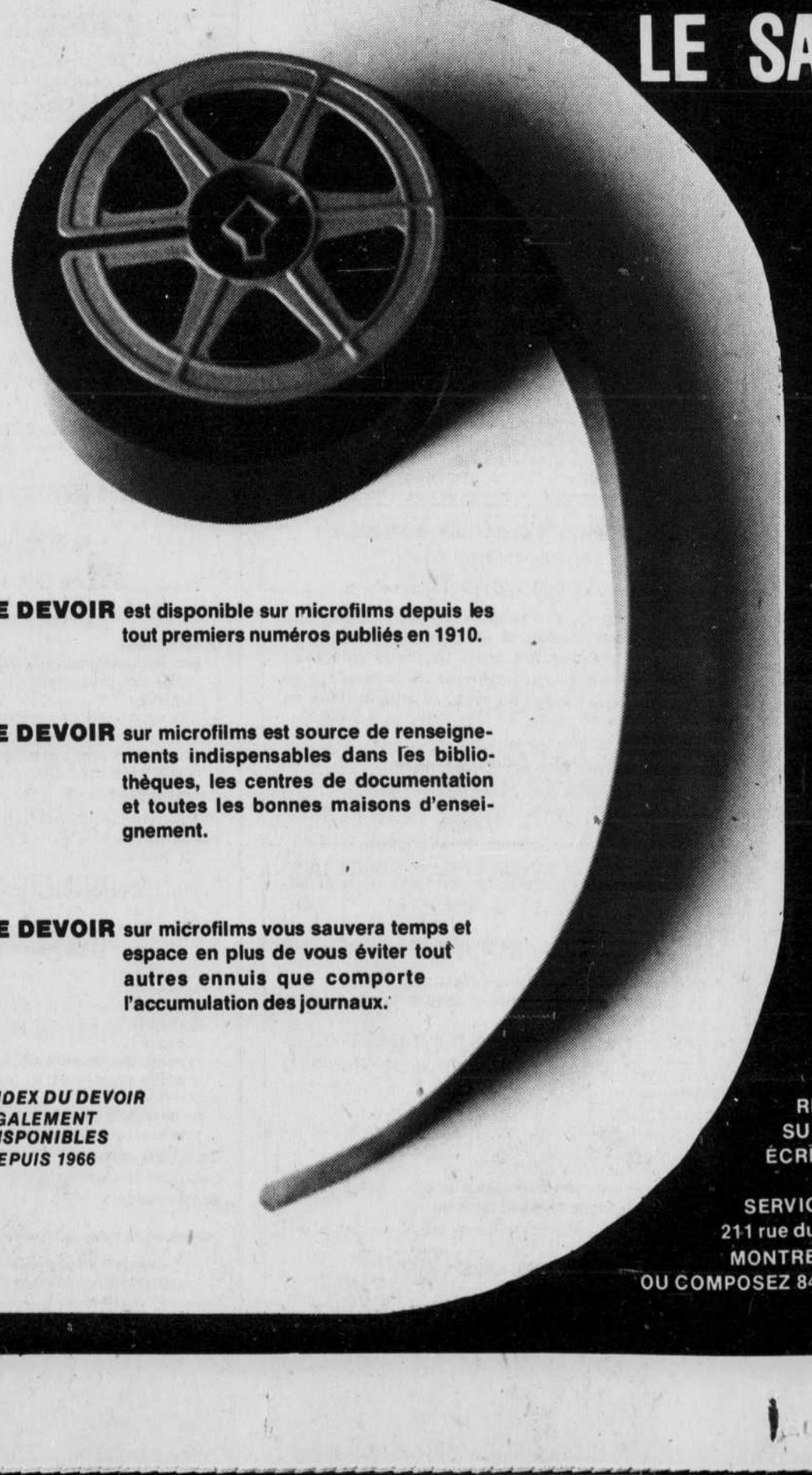
Toujours dans la même ligne de pensée, plusieurs (les éditeurs, les écrivains et les libraires) se plaignent que l'engouement pour la lecture des Québécois est bien bas... ce n'est pas avec une pareille publication que les Québécois découvriront la joie de lire et que les analphabètes eux, apprendront à lire.

Malgré tout, j'ai pu constater au moins, que le Conseil des Arts du Canada n'a pas accordé de bourse pour aider à la publication de ce volume, c'est toujours ça de pris!

Robert SOULIERS

Ste-Thérèse, P.Q.

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Avis légaux - Avis publics

Avis est donné par les présentes que James Corbet MacDonald demeurant au 1520 Jolliet Ave., en Ville Laval, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom James Corbet MacDonald en celui de James Corbet McDonald.

GERALD BILSKI

AVIS est par les présentes donné que GERALD BILSKI, Vendeur, domicilié au 5440 Lafond, en la cité de Rosemount, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de GERALD MOGER.

MONTREAL, le 13 mai, 1976
PASCAL COHEN & DEVINE
Procureurs du Requérant

Prenez avis que F. Désilets Transport Enr. 10,392 St-Michel, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation d'effectuer du transport à contrat pour la compagnie des Ciments St-Laurent, et ce pour tout le territoire de la région de Montréal, et dans un rayon de quinze (15) milles.

Tout intéressé peut contester cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est rue Sherbrooke, Montréal, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis.

DEVEAU & LAVOIE, procureurs du requérant
1ère parution: 20 mai 1976
2e parution: 21 mai 1976
3e parution: 22 mai 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-015891-760
INGOLD GRASS, résidant et dominilié en les cité et district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
JOSEPH SALOMON, autrefois résidant et domicilié en lea cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur JOSEPH SALOMON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 18 mai 1976
A. Beaulieu G.A.C.P.M.
Mtre EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, Que.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-060 705-765
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
GUY LAROCQUE
requérant
-vs-
DAME SUZANNE PARSONS
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Suzanne Parsons, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 20 mai 1976.
ME MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

QUÉBEC-TÉLÉPHONE

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1er juillet 1976 aux actionnaires inscrits le 1er juin 1976
Actions privilégiées, 5%
Un dividende trimestriel de 25 cents par action.
Actions privilégiées 4 3-4%
Un dividende de 23 3-4 cents par action.
Actions privilégiées série 1973
Un dividende trimestriel de 38 3-4 cents par action.
Actions privilégiées série 1975
Un dividende trimestriel de 48 3-4 cents par action.
Actions ordinaires
Un dividende trimestriel de 40 cents par action.
Par ordre du conseil d'administration.
Jean-Marc Tremblay
Secrétaire
Rimouski, Québec
le 13 mai 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-008832-766
SOCIÉTE CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
partie demanderesse
VS
NELLY DRAIBANT-COLLIGNON ET MICHAEL COLLIGNON
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs Nelly Draibant-Collignon et Michael Collignon d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour supérieure au 10 est Craig, à Montréal, à leur intention.
Montréal ce 19 mai 1976
CLAUDE DUFOUR
Pronotaire adjoint CSM
Me Gervaise Brisson
320 St-Georges
Laprairie

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
ENREGISTREMENT DES DIVORCES
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No. 500 12-060 717-760
VASILIOS ARVANITIS, résidant au 3518 Jeanne Mance, App. 7, Montréal, Québec.
REQUERANT
-vs-
ELEFTHERIA ANTONAKOU, ménagère, d'adresse inconnue
INTIMEE
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée Eleftheria Antonakou est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 19 mai, 1976
HARRY BLNAK, C.R., Avocat
Suite 300,
1255 University
Montréal, Québec.
PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: (500) 12-059 989-768
DAME JEANNINE BOISVERT épouse commune en biens de Jacques St-Hilaire, résidant et domiciliée au 9465, boulevard Gouin ouest, en la ville et district de Montréal,
Requérante,
-vs-
JACQUES ST-HILAIRE présentement d'adresse inconnue,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JACQUES ST-HILAIRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Fait à Saint-Laurent, le 4 mai 1976.
CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT
PROCUREURS DE LA REQUERANTE
DESCOTEAUX, MURRAY & GLASZ
a/s Me Simon Descôteaux
696, boul. Ste-Croix
Ville Saint-Laurent, H4L 3Y2

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-002271-763
LA BANQUE ROYALE DU CANADA,
demanderesse,
-c-
JULIO R. GUZMAN,
défendeur,
-et-
CORONADO INDUSTRIES LTD., JACK FRANK, et G.S. SHARPE,
mis-en-cause
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY,
mis-en-cause
ès-qualités
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, Julio R. Guzman, est par les présentes requis de prendre connaissance du bref et de la déclaration dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie de ce bref et déclaration a été laissée à l'attention du défendeur au greffe de la Cour supérieure, Palais de Justice de Montréal.
Si, à l'expiration du délai de trente (30) jours après la dernière publication, le défendeur n'a pas comparu, la demanderesse procédera à obtenir jugement selon les conclusions de la demande.
MONTRÉAL, le 19 mai 1976.
Claude Dufour
registraire adjoint
OGILVY COPE PORTEOUS MONTGOMERY
RENAULT CLARKE & KIRKPATRICK
1 Place Ville-Marie, suite 700
Montréal, Québec H3B 1Z7

AVIS
PRENEZ AVIS que "F.D.L. TRADING COMPANY LTD." va présenter une demande au ministre des institutions financières compagnies et coopératives pour obtenir permission d'abandonner sa charte.
KRONISH & COLEMAN
Procureurs de la compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai, 1976. à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jeni Construction Inc, Construction Jeni Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de mai 1976 sous le numéro 2690324. Ce 17e jour de mai, 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES ENTREPRISES NANCO LTÉE demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, ce 18 mai 1976.
Chapados, Chevalier et Gaul
Procureurs de la compagnie.

Avis est donné que Claire Trudeau, demeurant et domiciliée au numéro 111 de la rue Windsor, appartement 7, à Ville St-Pierre, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom Claire Trudeau en celui de Claire Miles.
Montréal, le 17 Mai 1976.
Les Procureurs de la requérante.
CHABOT, DOWNS, LAURIER & CERE.

JACOB LOUIS SMOLINSKY
Avis est par les présentes donné que JACOB LOUIS SMOLINSKY, vendeur, présentement domicilié à 1128 Emerson Crescent, dans la ville de Laval, Province de Québec, ehtend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de LOUIS JACK SMALL.
MONTRÉAL, LE 19 MAI, 1976.
DANIEL MORRIS, C.R.
PROCUREUR DU REQUÉRANT.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(GREFFE DES DIVORCES)

NO. 500-12-060486-762
HARALAMBO NICOLAS, serveuse, domiciliée dans la cité et district de Montréal à 2760 Place Darlington, appartement 15,
Requérante
-c-
NESTOR AYIOTIS, autrefois domicilié dans la cité et district de Montréal, présentement de lieu inconnu,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, NESTOR AYIOTIS, est par ces présentes appelé de comparaître dans un délai de 60 jours après la dernière publication de cet avis. Une copie de cette requête en divorce est laissée pour lui au bureau du Greffe des Divorces du District de Montréal. Prenez de plus avis, qu'à défaut de vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 18 mai, 1976
A. BEAULIEU,
Registraire adj.
CRYSTAL & ADLER, 455 rue Craig
Montréal, Québec, H2Z 1J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division de faillite)

NO: 1336
DAME THÉRÈSE COTÉ,
Débitrice,
ET
ERASME WAGEMANS,
Requérant,
ET-
HENRI ROCHON,
Intimé,
ET-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DES DEUX-MONTAGNES,
mis-en-cause,
AVIS DE PRÉSENTATION
A: DAME THÉRÈSE COTÉ,
134, rue Turcot
St-Janvier,
Débitrice
AVIS vous est par les présentes donné qu'une requête formulée par le requérant pour être déclaré propriétaire des lots 31-10 et 31-11 situés sur le Rang de la Grande Côte, paroisse St-Eustache, sera présentée en Cour Supérieure, division de faillite, après au moins trente jours suivant la date de la dernière publication du présent avis, c'est-à-dire le 30 juin 1976 au Palais de Justice de St-Jérôme, en chambre 275, à 9:30 heures de l'avant-midi et soyez de plus avisée qu'une copie de la requête pour être ainsi déclaré propriétaire de l'immeuble ci-dessus décrit a été laissée au Greffe de cette Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence.
ST-JÉRÔME CE 14 mai 1976
Avocats du requérant.
DROUIN, BLOUIN 1 SAULNIER

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

BIBLIOTHEQUE vitrée "Knoll" $150; Rideau Tergal: $150; 1 coffre: $20. Une lampe de bureau: $15. Tél: 737-9458 ou 738-9000 24-5-76

FRIGIDAIRE Westinghouse, 21 pi. cubes, 3 portes, blanc, 16 mois, comme neuf. $650. Poêle Westinghouse, nettoyage automatique, blanc, 16 mois, comme neuf. $350. Déménagement. Tél.: 272-3741 24-5-76

ANIMAUX À VENDRE

PERSANS, chatons, adultes, enregistrés — $75. et plus; blanc, noir, bleu, écaille —Santé garantie. Tél: 767-0308. 24-5-76

BERGERS ALLEMANDS: Chiots enregistrés, "pedegrees", élevage de qualité sur lignées importées. 487-6078 24-5-76

CHIENS COLLIE PUR SANG, Enregistrés, 8 semaines, sable et blanc $200. Tél. 1-819-843-6372. Après 6h. p.m. 24-5-76

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

TRES BELLE COMMODE, $450. Tél.: 272-3023 22-5-76

ANTIQUITE QUEBECOISE: miroir (4' x 5'), avec moulures en pin sculptées à la main. Pièce unique. Tél.: 486-3764 24-5-76

MEUBLES CANADIENS AUTHENTIQUES. Armoires, bahuts, bonnetière, tables, chaises, etc. Acceptons décapage, finition. "Le Bers", 393 boulevard Laurier, Beloeil. Mardi à vendredi, 17h. à 19h., samedi et dimanche 12h. à 19h. 7-6-76

APPARTEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER: un grand 3½ près Université de Montréal, meublé. Pour l'été. Tél.: 683-8078 24-5-76

BOUL. ST-MICHEL, coin Mont-Joli, luxueux immeuble avec piscine. appartements libres le 1er juillet 1½: $150., 3½: $175., 4½: $210. Appelez: 324-3199 ou 844-2661 31-5-76

OTTAWA: 3 pièces meublées, dans édifice moderne, bien situé, sous-location trois mois. Idéal pour étudiant ayant cours d'été. Téléphone à Montréal: 684-5022 24-5-76

EDOUARD-MONTPETIT, 3520, près Côte des Neiges: 2½, ascenseur, $152. Disponible 1er juillet. 731-8657. 24-5-76

APPARTEMENT À PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE sérieuse pour partager très beau 6½, près Université de Montréal. 738-9694 24-5-76

AUTOS À LOUER

VOITURE EUROPEENNE pour location à long terme. Contactez: Armand à 933-3675. 1-6-76

LOCATION: Fort Chambly Automobile. Prix en dessous de toute compétition, pour toutes marques de voitures, 2 ans, 3 ans, location nette. Inf: 658-5623 Serge ou Raymond 1-6-76

AUTOS À VENDRE

TOYOTA 1969, $400. Tél: 737-1372. 24-5-76

VOLVO 1973, 142- 2 portes, manuelle, très propre, radio. Tél: jour: 333-3447, soir 376-0804. 27-5-76

PORSCHE 911 E, coupé, jaune, 1970, comme neuve, équipée. Vente privée. Jour: 748-7590, soir: 487-6078. 24-5-76

CITROEN 1971, DS 21 Palace, Michelin, AM FM, Bonne condition. $1,100. Tél.: 486-6552 25-5-76

CITROEN D Super 1971, meilleure offre. Tél: 488-0223.

BUREAUX À LOUER

PLACE D'ARMES: 3 espaces de bureaux avec salle de réception et voûte. $250. mois. appelez 844-2661 31-5-76

CHALETS À LOUER

LAC BEAULAC, près de Chertsey, 50 milles de Montréal, 4 personnes maximum foyer, chauffage électrique, piscine. Tél.: soir: 276-1147, fin de semaine: 1-882-2058. 24-5-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, chauffé, flanc montange, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-6-76

CHAMBRES À LOUER

DANS MAISON TRANQUILLE, résidentielle, grande. Privilège étudiants, travailleurs, références. Soir: 271-0741. 24-5-76

BUREAUX À LOUER — BUREAUX À LOUER — BUREAUX À LOUER

place de ville

PLACE DE VILLE offre 200,000 pieds carrés d'espaces de bureaux répartis en 3 édifices bien dégagés, complétés d'un vaste stationnement. Tout a été conçu pour assurer aux locataires une atmosphère de calme, de tranquillité et de luxe discret. Comme telle, PLACE DE VILLE offre aux hommes d'affaires et aux professionnels, des bureaux prestigieux et inégalés quant à ses commodités.



BUREAUX PRESTIGIEUX À LAVAL

Au coeur du centre-ville de Laval face à l'hôtel de ville.

- Facilement accessible par les autoroutes Laurentides et Mirabel.
- Près des grands centres d'achats régionaux tels que Hypermarché, Carrefour Laval, Centre Laval.
- Vaste stationnement.
- Des commodités inégalées à des prix de location des plus attrayants.
- Tous services inclus.

23-5-76

OCCUPATION IMMÉDIATE — **332-3738** (R. Caron)

Commission assurée aux courtiers

DEMANDES D'EMPLOI

infirmiere licenciée non recyclée, cherche travail à temps partiel. Région rive-sud. Bilingue, ayant auto. Tél.: 672-3187 24-5-76

REDACTION, correspondance, correction de textes, recherches. (M.A.), Tél: 844-7268 24-5-76

TRADUCTION, de l'anglais au français, révision de traductions, par expert. Tél: 844-7268 24-5-76

CORRECTRICE
d'expérience. accepterait correction d'épreuve à la maison. Références. Francine Bertrand.
353-9207
24-5-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2321 22-05-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 620-0468 S.N.O.

CONSTRUCTION M.E.C. INC. Entrepreneur général, nous construisons sur votre terrain selon vos spécifications, aussi, agrandissements et rénovations. Tél.: 636-1143 24-5-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137. 689-2547 J.N.O.

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: À St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél- 584-3384 (sans frais Montéal, Beloeil, Boucherville) 1-6-76

FERMES À VENDRE

RÉGION GRANBY, maison habitable, meublée, 4-5 chambres, confort moderne, terre 90 arpents, 35 milles de Montréal; accès rapide par autoroute est. Quelques articles de culture. Motif départ Europe. Idéal comme maison secondaire. Tél: soir 677-8667. Agents s'abstenir. 24-5-76

FERME de 200 acres, 40 en culture, 30 en pâturages, 55 en boisé, avec maison, remise, laiterie, étable, et grange en bon état, prix demandé: $38,000. Possibilité d'acheter l'équipement à un prix determiné. Pour informations: Lucille Dallaire, 514-378-0138 (frais virés) Immeubles Granbien, courtier. 24-5-76

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANO DROIT NORDHEIMER excellent état, régulièrement entretenu évaluation incluse, tél: 487-1667, soir. 29-5-76

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, 4½ chauffé, avec patio, $235. Tél.: 331-3441. 24-5-76

LAPRAIRIE, 4½, neuf, foyer, tapis, 2e étage, 10 minutes centreville $300. 659-1834 24-5-76

BOUCHETTE (près Plaza Côte-des-Neiges) Bas duplex grand 6½, garage, jardin juin-juillet. Tél.: Pauline: 282-4932, 738-2908 24-5-76.

GRANDE ALLEE, près Henri-Bourrassa, Haut de Duplex 7 pièces, chauffé, garage, $400., tél.: jour: 845-3216; soir: 731-5722. 24-5-76

A SOUS-LOUER, logement 7 pièces $150. mois. St-Denis, métro Sherbrooke, juin-juillet-août. Meublé, tout compris. Appelez: 525-7302 24-5-76

N.D.G. HAUT DE DUPLEX chauffé, 6 grandes pièces fermées, plus deux demies. 3 chambres à coucher, cuisine avec lave-vaisselle inclus. Salle à dîner, salon, plus vivoir et salle de lavage, $450. Possibilité de location de laveuse, sécheuse, réfrigérateur et cuisinière. Libre entre la mi-juin et le 1er juillet. 487-7420. 29-5-76

OUTREMONT, près Stanislas et Université de Montréal, Haut de duplex 7½, redécoré, 1½ salle de bains, laveuse, poêle, réfrigérateur, sous-sol, garage, balcons, cheminée, $700. Tél: 473-1406 ou 731-1252. 25-5-76

OFFRES D'EMPLOIS

Religieuses, femmes ou étudiantes responsables pour garder enfants. Appelez entre 2 p.m. et 5 p.m. Tél: 733-0128. 24-5-76

REPRÉSENTANT
dans le domaine de l'automobile demandé pour la Province de Québec.
Manufacturier bien établi recherche un représentant complètement bilingue avec auto pour débuter immédiatement. Devra posséder expérience pour contracter concessionnaires de flottes de camions et clientèle établie. Revenu au-dessus de la moyenne par commission au candidat choisi.
Envoyer curriculum vitae à:
C.P. 1236, Station B, Weston, Ontario. 5-6-76

OFFRES D'EMPLOIS

CHEF DE CUISINE demandé pour Colonie de Vacance, 22 juin à 25 août. 150 personnes. Ecrivez, avec références, à Camp Ouareau, 29 Summer, Lennoxville, Qué; 25-5-76

COUTURIERES pour boutique de spécialités pour dames, permanentes, bon salaire et bonnes conditions de travail. Avec expérience seulement. Faites application à: Elizabeth Hager, 5256 Queen-Mary Road, ou téléphonez à: 487-4488. 25-5-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

SOCIO-THERAPEUTE, Traitements des maladies d'origine nerveuse par dialogue, suggestion, auto-suggestion, hypnose; résultats rapides, durables, sans efforts ni médicaments. Sur rendez-vous: Michèle Tramblay. Tél: 279-7730, après 1 p.m. 27-5-76

PERDUS

FLÛTE "HAYNES" volée le 19 mai, au Collège Vanier. Toute personne ayant été en contact avec le dérobeur ou receleur, ou ayant quelque information concernant la disparition, est priée d'appeler: Suzanne, à 935-2185 29-5-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISONS QUEBECOISES, Pièces sur pièces, telles quelles, défaites ou remontées. 659-9432. Soir. 24-5-76

RIVE SUD, maison de campagne, brique, entièrement rénovée, bâtiments, 30 minutes de Montréal, 4 arpents, tél: 454-4210. Lundi au vendredi., 28-5-76

LONGUEUIL: Bungalow pierre & brique, 8 pièces, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer en brique et bar su sous-sol. Terrain paysagé. Construction moderne dans environnement paisible $48,000. René Ducharme 677-8925 ou 679-7848, Immeubles Carbonneau, Inc. courtier 25-5-76

OFFRES D'EMPLOIS

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

est à la recherche de candidats pouvant remplir le poste

D'ACHETEUR

TÂCHES:
— Préparer les appels d'offres publics conformément aux dispositions de la politique d'achats;
— Effectuer recherches et entreprendre démarches nécessaires au regroupement et consolidation des achats;
— Travailler en collaboration avec service du contentieux;
— Conseiller et renseigner sur le choix de matériel, fournitures, services à réquisitionner;
— Recommander, après consultation, le choix des soumissionnaires;
— Assurer respect des exigences sur bons de commande et respect des obligations des fournisseurs;
— Signaler toute demande d'achat qui ne satisfait pas aux exigences des normes de la Société.

EXIGENCES:
— DEC en administration;
— Diplôme 1er cycle ou équivalent;
— 3 ans d'expérience dans un service d'achat;
— Facilité d'expression orale et écrite en français et anglais.

SALAIRE: selon compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
Service du Personnel,
C.P. 1058, Place d'Armes,
Montréal, Qué.
26-5-76

DEMANDES D'EMPLOI

AUX BUREAUX TECHNIQUES, SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET MAISONS PARTICULIÈRES

Adnan Kaissi, ingénieur-mécanicien libanais, diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Lauzanne (Suisse) avec 18 ans d'expérience, recherche possibilités de s'intégrer (avec sa famille) au Canada par emploi auprès d'un bureau technique, d'une société industrielle, ou, d'une maison particulière opérant dans un domaine de chauffage, ventilation et conditionnement d'air domestique ou industriel (humidification, séchage, soufflage, extraction, dépoussiérage, transport pneumatique...) **Les maisons ou personnes intéressées pourront contacter à ce sujet:**
Dr. Hassan Kayssi,
4530, Bellechasse, app. 203,
Montréal H1T 1Z1
Téléphone: 376-5504. 24-5-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

CENTRE VILLE
OUVERT AUX VISITEUURS
Dimanche de 2 à 4 p.m.
1230 Redpatch Crescent
"TOWNHOUSE" très bien située. 3-4 chambres à coucher. 2 salles de bain et ½, foyers naturels. boudoir. patio-jardin. garage 2 voitures. occupation pour cet été. Votre hôtesse **Michelle Barbeau Roche 935-8541, rés: 277-1250.**
24-5-76

LONGUEUIL
Quaduplex détaché en pierrre: 1 logis. jardin profond et potager disponible à l'acheteur: près du métro. Prix demandé: $47,000. agent:
Jean Joubert
842-8366 ou 932-6748
CROWN TRUST
courtier
24-5-76

VIEUX LONGUEUIL
Cottage détaché. grand salon. foyer naturel. salle à manger avec vue sur jardin profond. 3 chambres. boiseries chêne. fenêtres pointes de diamant: accès facile de transport. Valeur dans les bas $60.000. agent:
Jean Joubert
842-8366 ou 932-6748
CROWN TRUST
courtier
23-5-76

BROSSARD: Cottage brique dans un croissant, 3 chambres; 10 minutes centre-ville par autobus. Robert Perron 658-0113, 465-2000. Le Permanent courtier. 24-5-76

ST-ANDRE, près Cherrier, maison "tripative" comprenant 7 logis, donnant accès à une cour intérieure avec foyer, accessible à l'année. Revenu $10,000. Prix: $45,000. Tél: 525-4272. 24-5-76

LONGUEUIL, Bungalow briques, 5 pièces, entrée split. Sous-sol fini avec salle de jeux. Très bien aménagé, wet-bar. Hypothèque 6¾% fixe dûe 1992. A qui la chance. MLS Pierre Beaupré 656-3966, 678-8060. Immeubles Carbonneau, courtier 22-05-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD
Duplex en pierre, très bien situé. 3 chambres à coucher chaque étage. garage double. près de tous services. Appelez **George Kirchner: 672-6450 ou 932-2325.**
MONTREAL TRUST. *courtier*
24-5-76

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
Spacieux cottage 10 pièces 4 chambres à coucher et 1 den. 3 foyers. 1½ salle de bain. boiseries chêne fumé. sous-sol fini. solarium près école. exclusif. $71,000.
IMMEUBLES PAL. courtier
489-1260
17-5-76

RIVE-SUD
St-Luc, près Laprairie
Vous désirez investir le moins possible pour retirer le maximum?... VOILÀ
Maison de ville. 2 étages. 5 pièces. salle à dîner. en bordure d'un golf. d'un lac ou d'un parc. 100% d'intimité. $1,600. comptant. remboursement total mensuel $265.
C. Leblond
866-9124
24-5-76

ST-HUBERT: joli bungalow brique, 3 chambres plus bachelor, terrain 90' x 100'. Robert Perron 658-0113, 465-2000. 24-5-76

AHUNTSIC Cottage semi-détaché 6 pièces, sous-sol fini. Terrain paysager. Près métro. Occupation juin. Pas d'agent. Visites sur rendez-vous. Tél: 861-4013, le jour 24-5-76

LONGUEUIL, Magnifique triplex brique grands logements, chauffés à l'électricité individuellement; près centre-d'achats et autobus. Stationnement, prix raisonnable. Jean Beaudet, 677-8925 ou 670-3692. Immeubles Carbonneau inc. courtier. 25-5-76

SUR LES RIVES DU RICHELIEU: maison de cèdre, 3 chambres, salon, salle à manger, cuisine, 1½ salle de bains, 2 foyers, sur terrain 84''x225'' à 30 minutes du Centre-ville par future autoroute 30. $46,000. Tél.: 514-785-5637

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

Bureau de l'Attaché commercial de la Bulgarie recherche une:

- Secrétaire bilingue;
- Correspondance française et anglaise;
- Sténo non nécessaire.

Poste permanent à temps partiel (avant-midi)

***TÉLÉPHONER AU:* 935-1048**

28-5-76

- 2 TECHNICIENS EN LOISIRS

et

- 2 TECHNICIENS en ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Fonctions:
- Sous la responsabilité du personnel professionnel, répondre aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation des patients.

Exigences:
- Homme: 21 ans
- D.E.C. en loisirs ou en éducation spécialisée.

Salaire:
De $160.00 à $245.00 selon l'expérience (en voie de révision)

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae ou téléphoner le plus tôt possible, à:

Mlle Renée Boisclair,
INSTITUT PHILIPPE PINEL,
12, 333 est, Henri-Bourassa,
Montréal.
Tél: 648-8461, poste 214.
24-5-76

PSYCHO-ÉDUCATEUR

Fonctions:
Dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire:
- assurer un support clinique au personnel;
- agir comme consultant à la programmation d'activités;
- participer à la préparation d'évaluation de programmes thérapeutiques (individuels ou de groupe).

Exigences:
- Baccalauréat en psycho-éducation;
- Expérience pertinente à la fonction.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, le plus tôt possible, à:

Mlle Renée Boisclair,
INSTITUT PHILIPPE PINEL,
12, 333 est, Henri-Bourassa,
Montréal.
24-5-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE
Pour jeunes professionnels. Secteur huppé de notre ville. Cottage érigé sur un terrain de 11,124 pi. ca. chauffage électrique. grandes pièces. Pour inf. **Suzanne Bienvenue 655-1375.**
LE PERMANENT
courtier 24-5-76

TRANQUILLITÉ DE LA CAMPAGNE
Bungalow brique excellente condition: grande salle familiale. Taxes $500. Bas $30,000. MLS. **Mme Fenwick 695-4287 ou 697-8522.**
MONTREAL TRUST *courtier*
24-5-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 23-5-76

TERRAINS À VENDRE

LES ÉBOULEMENTS
Comté Charlevoix
Superbe terrain environ 2.000.000 pi.ca. situé sur domaine. niveau du fleuve. boisé ou non. vue magnifique. Tranquillité.
Tél: 1-418-683-4229
21-6-76

TERRAINS À VENDRE

STE-LUCE-SUR-MER: Comté Rimouski, site panoramique, 800,000 pieds carrés dominant la mer et le village. 729-6696 ou inter: 1-514-729-6696. 24-5-76

CANTONS DE L'EST: Terrains boisés bord grand Lac Brompton, 75', 100', 200', très profonds, site paysager, chemin ouvert à l'année, 2 heures de Montréal. 819-845-2155 5-6-76

TERRES À VENDRE

EATON'S CORNER: 150 acres, site magnifique. Cantons de l'Est. Pour ceux qui désirent tranquilité. Anna Smith, 653-7841, 653-6686. Immeubles Carbonneau Courtiers 22-5-76

STE-JULIE, Domaine des Hauts Bois: Bungalow de 4 chambres, salle à dîner, salle familiale avec foyer, climatisation centrale, grand terrain boisé avec piscine: 28 pieds. Prix: $48,000. 649-1938 24-5-76

VOYAGES

RECHERCHE CO-EQUIPIER pour randonnée cyclo-touriste: Sorel-sud du Lac Champlain, aller-retour, 580 milles; 60 milles par jour. Départ 15 juillet. Frais motel partagés. Tél: 739-9693. 24-5-76

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES

•

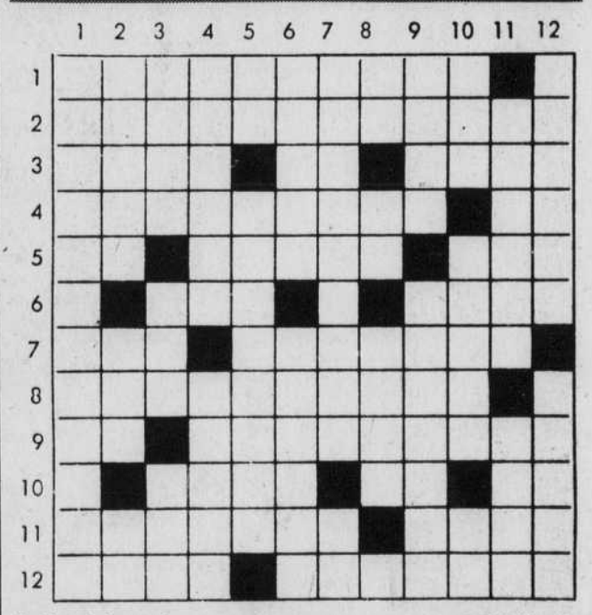
VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE ET DU RÉSULTAT

844-3361

Compétence:
Mme Turgeon

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Science de la langue et de la civilisation de l'Inde.
2—Qui servent à la nutrition.
3—Outil de tailleur de pierre — Interjection — Étoffe d'ameublement.
4—Qui vit dans le sable — Du verbe avoir.
5—Cérium — Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite — Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection.
6—Pied de vigne — Fend légèrement.
7—Nouveau — Dont on se sert ordinairement (fém.)
8—Petite cavité ménagée entre deux moulures.
9—Or — Qui déserte.
10—Décès — Note de la gamme — Six
11—Remettra par trahison — Arme ancienne
12—Soutire — Tenir à distance.

Verticalement
1—Que l'on ne peut raconter
2—Négresse — Pluie — Lui
3—Qui a été trompé — Durillon — Mille-six
4—Prénom masculin — Aime avec passion
5—Altesse Royale — Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté.
6—Fille du frère — Ancien instrument de musique.
7—Qui tient de l'ichor. — Actinium.
8—Tellement — Mesure chinoise — Non préparé.
9—Maman — Rester en équilibre à la surface d'un liquide
10—Époque — Se dit d'une feuille dont le pétiole est fixé au milieu du limbe. — Platine
11—Articulation de l'humérus avec la ceinture scapulaire — Couche pigmentaire de l'iris.
12—Stable (fém.) — S'adresser à la Divinité.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	B	I	T	A	I	R	E	■	D	O
2	P	O	E	L	O	N	■	A	P	P	A	T
3	P	U	C	E	R	O	N	■	A	R	M	A
4	R	I	■	■	E	D	E	N	T	E	■	G
5	E	L	F	E	■	O	R	I	E	N	T	E
6	S	L	O	V	E	N	E	■	R	O	I	■
7	S	E	L	E	C	T	I	F	■	M	A	T
8	I	R	A	■	A	I	L	D	E	R	■	R
9	O	■	T	O	R	E	E	R	■	F	E	U
10	N	■	R	U	T	■	■	M	A	I	■	I
11	■	D	E	R	E	G	L	E	M	E	N	T
12	V	E	R	S	■	A	U	R	I	F	I	E

LEÇONS D'UN ÉCHEC

Réflexions sur le colloque islamo-chrétien de Tripoli de Libye

par ROBERT CLÉMENT s.j.

La méthode "essais — erreurs" nous enseigne qu'un échec peut devenir aussi profitable qu'une réussite, à condition de savoir en tirer les leçons appropriées.

Le Colloque islamo-chrétien de Tripoli de Lybie, en février 76, est certainement un échec: à peine revenu à Rome, le Président de la délégation pontificale, S. Em. le Cardinal Pignedoli dut désavouer ses subordonnés et rejeter, catégoriquement, au moins les propositions 20 et 21 de la "Déclaration finale", comme contraires à la politique traditionnelle du Vatican sur Jérusalem et envers Israël.

A la lecture, les autres paragraphes ne sont pas beaucoup plus satisfaisants et soulèvent de nombreuses objections:

= théologiquement, la plupart des formules, presque toutes tirées du Coran, sont pour le moins ambiguës, c'est-à-dire interprétables, à l'extrême rigueur, dans un sens catholique, mais spontanément comprises dans un sens coranique;

= culturellement et spirituellement, il en va de même.

Rapidement quelques exemples pour éclairer le lecteur qui n'aurait pas en mains le texte de cette "Déclaration finale" telle qu'il a paru dans l'Osservatore Romano du 20 février 76.

I) ANALYSE RAPIDE de la DÉCLARATION FINALE

1°) "Religions célestes": le préambule utilise cette expression de façon générale, pour l'appliquer également à l'Islam et au Christianisme. S'il est vrai que le Coran reconnait dans l'évangile une révélation, antérieure, qu'il vient compléter, le Christianisme peut-il professer la même attitude en face de l'Islam, sans aucune mise au point?

Reconnaissons le positif de ce point de départ: d'emblée, chrétiens et musulmans admettent tous les deux une transcendance. Mais est-ce la même?

2°) Toujours d'après le préambule, le thème du colloque est d'affirmer la capacité de la Religion de répondre aux exigences de notre époque. "L'Islam, déclare-t-on, établit un système de vie et de société valable pour tout temps et en tout lieu, à travers une vision globale de l'Univers, de la vie, caractérisée par l'authenticité, l'équilibre et le réalisme".

En face, "le Christianisme se préoccupe en premier lieu des valeurs spirituelles et considère comme un devoir d'en inspirer des idéologies".

Que signifie pareille formule? Quand on connait la première question posée par Khadafi aux envoyés de Rome: "L'Etat du Vatican est-il un Etat catholique?", puis, sur la réponse embarrassée que le terme d' "Etat" est ici plutôt symbolique: "Y a-t-il des Etats catholiques?", quand on connait aussi l'esprit théocratique de l'Islam, il est bien difficile de penser que d'emblée les interlocuteurs musulmans aient pu saisir, dans cette formule, la distinction nette du politique et du religieux ni comprendre qu'actuellement l'Eglise refuse toute ingérence directe dans le domaine civil!

Ce préambule est pourtant capital: il marque bien la différence des mentalités religieuses et des positions dogmatiques entre chrétiens et musulmans. Une telle différence fondamentale pose justement la question de la légitimité des méthodes de rencontre utilisées à Tripoli...

3°) "Les deux parties honorent tous les Prophètes et les Messagers des 'Religions célestes'." (n°2).

Un chrétien peut-il, sans réticence aucune, "honorer" Mahomet comme il désire voir les musulmans "honorer" le Christ? Peut-il le considérer comme "Prophète et Messager" (le "rassoul" coranique propre à Mahomet) à l'égal du Christ. Fils de Dieu? N'y a-t-il aucune précision à apporter pour éviter confusionnisme et synchrétisme?

4°) Si l' "organisation de la vie ne peut s'accomplir en dehors de la Religion", et si "la Religion est la base d'une législation juste, et que toute législation établie par l'homme ne peut atteindre la perfection" (n° 4)

Puisque le Christianisme se refuse à "établir une loi civile", puisqu'en conséquence toute "législation établie" par des chrétiens "est imparfaite parce qu'humaine", alors que le Coran est "une Religion céleste" et qu'il tient que sa législation lui vient directement de Dieu, la moindre logique réclame que tous les chrétiens s'empressent d'appliquer la législation coranique, la seule qui soit "la base d'une législation juste"...!

De plus, peut-on admettre que le Coran soit vraiment "la base d'une législation juste" quand il place les "dhimmis" (les protégés) en une citoyenneté de second ordre, quand il établit l'inégalité fondamentale de l'homme et de la femme? sans oublier que pour le Coran, l'infidèle (païen ou athée) n'a pas de place dans la citée: "tuer un infidèle" dans la guerre sainte (le jihad) assure au croyant le bonheur éternel.

5°) "Les deux parties encouragent la traduction des 'Livres célestes' dans toutes les langues et condamnent toute tentative de confisquer ces livres ou d'en empêcher la circulation dans n'importe quelle partie du monde". (n° 12).

Ces "livres célestes" semblent bien être à la fois la Bible et le Coran. Est-il nécessaire de remarquer que la Bible est traduite en près de 1.200 langues différentes.

De plus, heureusement que l'Index a disparu avec Vatican II; le Coran ne tombait-il pas sous les interdits du défunt Saint-Office?

6°) au N° 13, l'ambiguïté est telle qu'il est impossible de discerner si le "Livre Saint" pour lequel "le côté chrétien souhaite que le côté musulman poursuive les recherches historiques et les études d'interprétation profonde pour son évaluation réelle et scientifique" est la Bible ou le Coran? Les chrétiens désirent-ils que les musulmans étudient objectivement la Bible ou scientifiquement le Coran???

7°) "Le côté musulman souhaite que le côté chrétien déploie tous ses efforts et tentatives en vue de séparer l'Eglise de la Mosquée de Cordoue, et de réaliser cela dans les meilleurs délais possibles". (N° 14).

Même s'il n'y a plus beaucoup de musulmans résidents à Cordoue, on comprend pareil souhait... Mais pourquoi le "côté chrétien" n'a-t-il pas souhaité, pour sa part, que le côté musulman "déploie tous ses efforts et tentatives" pour rendre au culte chrétien les anciennes églises confisquées et devenues des mosquées comme, à Damas, la Mosquée des Ommayades (anciennement église Saint Jean-Baptiste), à Beyrouth et à Tripoli du Liban les mosquées centrales, jadis églises bâties par les Croisés, à Istanbul même la vénérable Sainte-Sophie, et tant d'autres, dans tout le Proche-Orient où les communautés chrétiennes sont autochtones, toujours vivaces et nombreuses?

8°) Si "les deux parties recommandent la nécessité d'oeuvrer en commun à contrôler les erreurs et les allégations inexactes dans les programmes et les livres scolaires ainsi que dans les ouvrages de certains orientalistes et savants concernant les croyances de chaque partie", pourquoi seul le "côté chrétien" a-t-il promis de "consulter des Ulémas musulmans sur tout ce qui s'écrit sur l'Islam dans les écoles qui dépendent du côté chrétien"?

Les chrétiens n'auraient-ils pas à se plaindre des omissions graves et des déformations regrettables que tant de livres en arabe donnent à propos de l'Eglise et de ses activités: ainsi, dans certains manuels scolaires de Syrie, l'Histoire de l'Orient chrétien avant l'Islam est-elle totalement omise sans parler, un peu partout, des interprétations tendancieuses à propos des Croisades, de la Réforme protestante, des Missions? Les musulmans estimeraient-ils donc que leurs livres scolaires et ouvrages scolaires et ouvrages scientifiques ne comportent aucune "erreur ni allégation inexacte" sur ces points et sur d'autres?

9°) "En vue de la coopération réelle entre le monde Musulman et le monde Chrétien, les deux parties recommandent de mettre fin à toute pression visant à détourner des Musulmans de leurs croyances par les Chrétiens ou à détourner des Chrétiens de leurs croyances par les Musulmans" (N° 17).

Le respect mutuel des croyances est excellent. Il pourrait être bon de préciser quel genre de "pression" est exercé par les chrétiens car, pour qui vit en pays musulman, il n'est pas difficile d'énumérer les "pressions" exercées par les musulmans...

Mais ce respect des consciences ne devrait-il pas aller jusqu'à son terme: puisque un chrétien peut, civilement, faire profession d'Islam, pourquoi, en pays musulman, un musulman ne peut-il pas se faire baptiser sans parfois risquer sa vie et toujours perdre ses droits à l'héritage de ses parents?

10°) "Dans d'autres situations critiques, tel le cas des Philippines, les deux parties doivent s'engager dans une initiative commune, pour aboutir à des solutions adéquates dans un esprit de justice et d'équité" (N° 22).

J'avoue mon ignorance et ne sais pas à quelle "situation critique" ce paragraphe fait allusion. Si des chrétiens sont injustes envers des musulmans philippins, il faut en informer l'opinion et lutter pour extirper cette injustice.

Les musulmans ne devraient-ils pas "s'engager dans une initiative commune" en pays d'Islam, "pour aboutir à des solutions adéquates dans un esprit de justice et d'équité" lorsque deux poids et deux mesures sont appliquées à des "citoyens" à cause de leur foi chrétienne?

Des exemples? En Egypte, un chrétien ne peut pas prendre facilement ses grades universitaires en langue arabe; dans ce même pays et en Syrie, dans les classes secondaires et à l'Université, un chrétien ne peut pas enseigner l'arabe, "sa langue maternelle" car elle est en même temps langue du Coran (et pourtant, au XIXe siècle, la renaissance de l'arabe est partie des communautés chrétiennes...). En Egypte encore, dans un hôpital, un gynécologue ne peut pas être chrétien car il aurait à soigner des femmes musulmanes? En Arabie séoudite, les Lieux Saints musulmans sont inaccessibles à des chrétiens (alors que rien n'empêche des musulmans de se rendre à Rome, à Lourdes, à Fatima..., à Bethléem...)

N'y a-t-il pas là l'équivalent d'une ségrégation raciste que les pays arabes ont fait récemment condamner par l'O.N.U. à propos d'Israël?

11°) Puisqu'au N° 24 "Les deux parties ont décidé la constitution d'une Commission mixte et permanente chargée d'exécuter ces résolutions et recommandations, ainsi que toutes les questions s'y rattachant; et que cette Commission sera également chargée de préparer d'autres Séminaires et Colloques", j'ose espérer que les membres de cette Commission réfléchiront sur les conditions indispensables à réaliser avant de poursuivre leur travail!

Que l'on puisse poser tant de questions après un Colloque qui voulait "créer une nouvelle atmosphère de confiance réciproque entre le monde musulman et le monde chrétien, en oeuvrant pour faire disparaître les diverses difficultés et les séquelles héritées des périodes de divergence, de discorde et de colonisation, en recherchant les véritables causes et en déployant des efforts communs pour les éliminer", manifeste bien que ce colloque a été un échec.

En effet, quand on aboutit à des équivoques aussi graves, on ne peut pas se féliciter du succès d'un colloque. Pourquoi cet échec?

Ne serait-ce pas pour avoir transposé, sans réflexion les méthodes de l'Oecuménisme entre chrétiens aux Rapports entre chrétiens et musulmans? Pareille transposition est-elle légitime?

II L'OECUMÉNISME DANS UN DIALOGUE ISLAMO-CHRÉTIEN

En présentant à ses lecteurs de la "Déclaration Finale" du Colloque de Tripoli, l'"Osservatore Romano" du 20 février 76 en affirme l'importance "pour le développement de la compréhension et de la rencontre entre chrétiens et musulmans sur le plan religieux et oecuménique" (nous soulignons l'expression).

Le rédacteur romain cite la Déclaration conciliaire "Nostra Aetate":

"Dans sa tâche pour promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et même entre les peuples, l'Eglise examine d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée",

Remarquons d'abord que le terme "oecuménique" est du rédacteur de l'"Osservatore Romano", nullement du Concile...

Aborder un dialogue islamo-chrétien dans un "esprit oecuménique" est-ce légitime? est-ce possible? Si l'"esprit oecuménique" est bien celui que nous venons de préciser, dans quel sens et dans quelle mesure peut-on l'emprunter avec l'Islam?

A) VRAI ET FAUX OECUMENISME

Ne craignons pas de le proclamer: si l'esprit oecuménique est un esprit de Charité, il est aussi une "technique" propre aux relations entre chrétiens.

On a trop longtemps critiqué les pionniers de l'oecuménisme véritable en les accusant d'"indifférentisme", de "syncrétisme religieux" en voyant en eux des naïfs prêts à "sacrifier la Vérité" pour "sauver la Charité"...

Charité et vérité ne font qu'un dans la personne du Christ. On ne peut progresser dans la Charité sans progresser dans la Vérité et vice versa..., sacrifier la Vérité, c'est sacrifier irrémédiablement la Charité. Aussi "promouvoir l'unité et la charité parmi les hommes", ce n'est pas nécessairement faire oeuvre "oecuménique"; que ce soit fort clair: l'oecuménisme est un effort de communion dans la même foi au Christ Jésus. Il suppose évidemment la charité commune, mais il exige aussi de progresser dans la foi commune. L'unité "entre les hommes" qui n'ont pas la même foi peut (et doit) s'établir d'abord sur un plan essentiellement "humain": social, international, politique, culturel, que sais-je? Tous ces efforts supposent une véritable charité mais ce n'est pas de l'oecuménisme. Employer dans ce cas la technique oecuménique, c'est faire fausse route, c'est se tromper soi-même et tromper les autres...

L'oecuménisme est toujours charitable, mais la charité n'est pas nécessairement oecuménique... La distinction est de taille.

B) RESSEMBLANCES ET DIFFERENCES

La "rencontre entre chrétiens et musulmans" peut-elle se faire sur un plan "oecuménique"?

Sur un plan religieux? Oui. Entre chrétiens et musulmans, il y a des points communs:

— l'adoration du Dieu unique, la soumission à la Volonté transcendante de Dieu; la Création; la rétribution dans la vie éternelle...

— le sens de l'homme, créé à l' "image de Dieu" quoique la conception de cette "image" soit différente entre chrétiens et musulmans; (note)

— et même un certain "héritage" spirituel commun, dû aux interférences historiques entre la tradition judéo-chrétienne de la Bible et des évangiles et le texte du Coran...

Sur ce dernier point, il y aurait bien des réserves à formuler:

1°) Chrétiens et musulmans n'ont pas la même attitude envers la Bible d'une part et le Coran de l'autre:

A) pour le musulman, le Coran est "Le Livre Incréé", émanation même de la Divinité, transmis tel quel par Dieu à Mahomet; la Bible et les évangiles sont des révélations qui n'ont pas réussi alors que le Coran est la Révélation définitive.

B) pour le chrétien: la Révélation définitive est achevée dans la Personne du Christ préparée par toute l'Histoire du Peuple de Dieu; le Coran est un message religieux, positif dans la mesure où il a tiré de l'idolâtrie les populations arabes polythéistes, dans la mesure aussi où dans le monde sémite des 6° et 7° siècles imprégné d'arianisme et de restaurianisme, il exprime un sens de Dieu venu des traditions chrétiennes plus ou moins apocryphes.

2°) Chrétiens et musulmans n'ont même pas la même attitude religieuse vis-à-vis de leur propre Livre

a) pour l'Islam, comme nous l'avons dit, "Le Livre est incréé, révélé" jusque dans sa langue, sa grammaire (aussi une traduction dans une autre langue lui enlève-t-elle une partie de sa valeur religieuse) et aucun "magistère" n'a autorité pour l'interpréter;

b) pour le chrétien, l'Ecriture est le "lieu privilégié" pour rencontrer la Personne du Christ, Lui-même Source unique de la Révélation "qui me voit le Père"). Le texte de l'Ecriture, éminemment respectable et sacré, se traduit et doit être sans cesse vivifié par l'Esprit qui n'abandonne pas l'Eglise qui, seule, a finalement autorité pour transmettre le sens du texte...

3°) Alors que tous les chrétiens, de quelque confession qu'ils viennent, peuvent prendre la même attitude de soumission à l'Ecriture expliquée dans l'Esprit, chrétiens et musulmans ne peuvent pas prendre ensemble la même attitude en face de la Bible et du Coran...

4°) Alors que tous les chrétiens peuvent tomber d'accord sur une formule biblique identique (et pourtant des ambiguités restent possibles car un approfondissement et une précision dogmatique sont nécessaires après une hérésie, comme pour la formule "Christ Seigneur" — Christos Kurios — qui, après l'arianisme, a été précisée dans le sens de "Christ Fils de Dieu", puisque le terme de "Kurios", "Seigneur", reprenait l'Adonaï juif, utilisé à la place du tétragramme ineffable Yahveh), il est difficile pour des chrétiens et des musulmans de "dire ensemble" une formule "coranique" ou "évangélique" car, dans ce cas, les mots ne peuvent pas recouvrir la même foi.

Pour éclairer ce point, analysons la PROFESSION DE FOI qu'un évêque catholique a proposé à Tripoli de Lybie pour la faire prononcer simultanément par les musulmans et les chrétiens.

En voici la traduction:

Nous témoignons qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui n'a ni partenaire ni semblable, et rien ne lui est semblable.

Nous témoignons que Dieu est le plus grand, plus grand que toutes les créatures, spécialement les idoles et les dieux inventés par le monde d'aujourd'hui.

Nous témoignons que l'homme est l'image de Dieu, qu'il est la créature la plus grande de Dieu et le vicaire (calife) de Dieu sur la terre; il est le but pour lequel le monde a été fait et tout a été fait pour lui, et pour lui sont venus les prophètes et les envoyés; et toute foi en Dieu, si elle ne devient pas foi en l'homme et engagement envers ses problèmes, est une foi déficiente. (note).

Nous témoignons que le Christ, fils de Marie, est la Parole de Dieu, et qu'il est envoyé par Lui à l'Humanité entière.

Enfin nous témoignons que Mahomet est l'envoyé de Dieu et qu'il est un prophète pour l'Humanité entière.

Pareil texte est plein d'ambiguïtés. Son genre est faux dès le principe, si un terrain commun n'a pas été exactement délimité pour établir le sens exact de chacune des formules utilisées...

Le "ton" est "coranique", il invite donc à prendre chaque expression dans le "sens musulman" avec les précisions, les restrictions spontanées chez un musulman.

Examinons quelques formules:

— "Un seul Dieu, sans partenaire ni semblable"; un chrétien n'éprouve aucune difficulté à le proclamer, à condition que ce ne soit pas une négation implicite de la Trinité: "Le Fils égal au Père, de même nature..." "L'Esprit,... égale adoration..."

— "Dieu est le plus grand", c'est le "Allah akbar" que les chrétiens utilisent volontiers, à condition que ce ne soit pas un "cri de guerre" "contre les infidèles" comme tant de chrétiens libanais l'ont entendu au moment où les troupes "islamo-progressistes" venaient les attaquer et les massacrer; comme les proclamaient les inscriptions en gros caractères dans les églises profanées de Beyrouth, de Tripoli et de Damour...

— "Témoigner que Jésus est Fils de Marie, Parole de Dieu", les deux expressions sont dans la bouche de tous les chrétiens à condition qu'elles ne soient pas restrictives et ne nient pas la Divinité de Jésus. Dans le Coran, la "Parole de Dieu n'a aucun caractère personnel; il n'est pas le "Logos" johannique; "Fils de Marie" renvoie au nestorianisme: Ephèse a proclamé Marie "Mère de Dieu" et pas seulement "Mère du Christ"., "Mère de l'homme-Jésus".

Ainsi, prise avec son contexte, une formule coranique ne peut pas exprimer toute la foi chrétienne au Christ... Par charité, un chrétien peut-il voiler, diminuer l'essentiel de sa foi?

— "Témoigner que Mahomet est l'envoyé de Dieu (rassoul Allah), un prophète de Dieu pour l'Humanité entière", est doublement impossible:

= d'une part, un chrétien peut-il reconnaitre le "prophétisme de Mahomet pour l'Humanité entière" puisque le Christ est déjà venu?

= d'autre part, la formule n'est autre que la Chehada, la profession de foi coranique qui vous rend musulman... Sans restriction préalable, pareille ambiguïté est-elle admissible?

Certes un chrétien peut se proclamer "musulman" s'il emploie le mot au sens étymologique de "soumis à Dieu", mais il ne peut le faire qu'après s'être bien expliqué, sinon, en utilisant cette formule dans son sens obvie, courant, ne devient-il pas apostat?

Professer sa foi, ce n'est pas seulement l'exprimer dans un langage audible par le partenaire (sans cela, ce serait Babel), c'est d'abord s'engager totalement dans un témoignage rendu à la Vérité, même si le partenaire risque de le refuser.

Le respect mutuel exige que nous puissions recevoir sérieusement le témoignage d'un autre même si nous n'y adhérons pas, et qu'en toute franchise et simplicité, nous puissions lui donner le nôtre.

LE TRAVAIL POSSIBLE

Est-ce à dire que tout dialogue soit impossible?

Nullement, mais ne mettons pas la charrue avant les boeufs.

Dans les premiers temps de l'Oecuménisme, un pasteur réformé m'avait fait cette remarque:

"La différence entre protestants et catholiques est fort simple: tout ce que nous croyons, vous le croyez; mais vous avez rajouté dans votre foi des éléments qui sont erronés. Supprimez-les (c'est-à-dire devenez protestants) et nous nous entendrons fort bien".

De fait les premiers contacts (de pure charité, il fallait bien commencer par là!) évitaient soigneusement les "points brûlants" comme la mariologie, la présence eucharistique, le ministère sacerdotal, le culte des saints.....

La participation des Orthodoxes au Conseil Oecuménique de Genève a tout changé: leur intransigeance doctrinale a forcé les protestants à considérer les "points de divergence" et l'Oecuménisme envers les catholiques y a gagné en vérité, en sincérité, en profondeur et en efficacité: Quand, en 1950, Pie XII définissait le dogme de l'Assomption de Marie, tout en regrettant ce geste qui exacerbait une certaine sensibilité calviniste, le Frère Roger Schutz s'en est finalement réjoui; il m'a déclaré:

"Puisque vous y croyez, il faut bien le dire et examiner ensemble ce problème"....

L'Oecuménisme a progressé franchement à partir du jour où les équipes de théologiens ont accordé les points litigieux et, dans l'esprit précisé plus haut, ont élaboré des "accords" où chacun se reconnaissait pleinement et pouvait aussi reconnaitre un approfondissement, une purification, une explicitation de l'expression de sa foi...

Entre chrétiens et musulmans, pouvons-nous mener à bien semblable démarche, amorcer pareil itinéraire spirituel?

Certes, Islam et Christianisme ont une base commune, le monothéisme, mais est-ce suffisant?

En parlant des "religions célestes", le préambule de la Déclaration Finale de Tripoli évolue en pleine équivoque:

— par cette formule, un musulman veut dire: "religions révélées par Dieu". Il admet en effet que la Révélation divine se soit répétée au cours de l'Histoire, la même, par Abraham, par Moïse, par les prophètes, par Jésus, mais elle a été "déviée" ensuite. Dans le Coran, la même Révélation est faite par Mahomet et, cette fois, elle est définitive. Pour un musulman, Judaïsme et Christianisme sont des Révélations divines déformées, ce sont des "Religions célestes".

— Le Chrétien ne peut pas tenir pareille conception de la Révélation. Il n'admet, pour l'Islam, le terme de "Religion céleste" qu'au sens suivant: une religion qui parle du Dieu transcendant, créateur et rémunérateur.

C'est très différent: nous n'avons pas une base ferme et commune de départ; On ne peut pas envisager de promouvoir une "Unité dans la Foi". Le dialogue ne peut pas se placer sur ce point, car ce serait demander à l'un ou à l'autre de renier sa foi. Alors?

Le moment est venu de préciser la distinction devenue courante entre foi et religion:

— entre musulmans et chrétiens — ayons la loyauté de le reconnaitre — la foi n'est pas la même puisque le Dieu de l'évangile est le Père de Jésus-Christ, Père-Fils-Esprit. Verbe Incarné dans l'humanité de Jésus.

Or l'Islam rejette positivement toutes ces affirmations comme teintées d'idolâtrie...;

mais nous avons un même esprit religieux d'adoration, de soumission à Dieu...

Tant qu'il n'est pas assumé par la révélation et par la grâce, l'esprit religieux est une qualité, humaine certes, mais bien réelle.

Revenons donc à la formule conciliaire de Nostra Aetate:

"pour promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et même entre les peuples, l'Eglise examine d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée".

Qu'avons-nous de commun entre chrétiens et musulmans? Tout l'humain, y compris l'attitude religieuse! Ce n'est pas tout, mais ce n'est pas rien! Chrétiens et musulmans, rencontrons-nous en hommes religieux (cet adjectif marquera la différence avec les marxistes par exemple).

Que faire donc?

Des contacts fréquents et amicaux peuvent faire tomber les préjugés mutuels. Dans nos écoles chrétiennes du Proche-Orient, combien de musulmans apprennent à estimer leurs maitres et leurs camarades chrétiens, et combien de chrétiens à estimer leurs élèves et leurs camarades musulmans! Des amitiés, respectueuse de la spécificité religieuse de l'autre, se créent ainsi. C'est un premier pas. D'autres sont souhaitables.

Une action commune peut aussi être entreprise sur tous les plans profondément humains: culture, sens civique, sens social, dévouement aux autres...

La collaboration pour faire exister une même patrie, pour éliminer les injustices économiques et sociales, pour protéger et épanouir l'homme, attaqué par une certaine vie moderne, voilà ce qui peut, pour l'instant, rapprocher le plus chrétiens et musulmans.

Dans cette vie commune, se poseront nécessairement des problèmes qui auront leur répercussion dans la mentalité religieuse:

en particulier, le respect profond de l'autre dans sa spécificité suscitera, sur le plan politique, une laïcité ouverte aux valeurs religieuses. Dans quelle mesure une action désintéressée des chrétiens en ce sens arrivera-t-elle à faire comprendre aux musulmans que la mentalité théocratique n'est pas indispensablement liée à la ferveur religieuse? qu'elle est même un obstacle à la sincérité de la foi personnelle et communautaire?

Sur ce point, essentiel dans un Etat moderne, l'Islam est-il susceptible d'évoluer sans se renier lui-même? Nous l'ignorons encore. Les exemples divers de pays musulmans; comme la Turquie, la Tunisie et l'Egypte, qui ont cherché à se laïciser sans pratiquement y arriver en profondeur, ne nous éclairent pas encore à ce sujet et ne nous permettent pas de prévoir l'avenir...

Collège Notre-Dame de Jamhour (Liban), ce 15 mars 1976.

■ *L'article du père Robert Clément, dont nous publions ici de larges extraits, paraîtra dans une prochaine édition de la Revue* ÉTUDES, à Paris.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et popotame
9.30 Bunny et ses amis
10.00 Poly à Venise
10.30 Lassie
11.00 Woobinda
11.30 Le prince Saphir
12.00 Les héros du Samedi: "Soccer en salle"
1.00 Sporthèque: "Championnat de natation de l'Est du Canada"
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Congrès à la direction de l'Union Nationale
5.00 Bagatelle
6.00 Une fenêtre sur le monde
6.30 Téléjournal
6.35 Univers inconnus: "Les chiens sauvages"
7.30 Défi: "La famille Papatie"
8.00 Rue des pignons
8.30 Les grands films: "Le fauve est déchaîné" (Comédie-Américain 1965)
9.30 Ce coin de terre
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Politique fédérale: "Le parti libéral"
11.10 Cinéma: "Soleil rouge" (western-Franco-Italien 1971)
1.00 Ciné-nuit: "Un amour à trois" (drame-Italien 1968)
2.30 Fin des émissions

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Michel Vaillant
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Thierry La Fronde
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Le Père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles: "Cent dollars pour un shériff" (western — Américain 1969)
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Enfants de salauds" (drame de guerre — Britannique 1968)
1.00 Cinéma: "Vers l'extase" (drame psychologique — Français 1960)...■
2.30 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Les aventuriers de la mer: Toutes voiles dehors en mer rouge".
18.30 La fin d'un mythe: "Le loup".
19.30 Ciné... Plus: "Goto, l'île d'amour" (conte satirique écrit et réalisé par W. Borowczyk).

CBMT 6

11.00 The Flaxton Boys
11.30 Klapanie
12.00 Parade
1.00 Sesame Street
2.00 Equestrian grand prix
4.00 F.A. Cup final: Soccer: "Marchester vs Southampton"
5.00 The Last Islands
5.30 Welcome back kotter
6.00 CBC Saturday Evening News
6.30 Rainbow country
7.00 The explorers
7.30 Phyllis
8.00 This is the Law
8.30 The Frankie Howard Show
9.00 The John Davidson variety show
10.00 Sidestreet
11.00 The National
11.15 Provincial Affairs
11.21 Montreal Tonight
11.37 Cinéma: "Shape of the things to come" (drame 1936) ■
1.15 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The Community
7.25 Take Kerr
7.30 Cifcle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie Melodies
9.30 Flintstones
10.00 Kidstuff
11.00 Waterville Gang
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinéma: "Sheriff of fractured jaw" "western—1959)
3.00 Superstars of the Mat
4.00 Sports Beat '75
4.30 Wide World of Sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance: "Skin game" (western)
10.00 McGowan and Co.
10.30 The Rolf Harris Show
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Cinéma: "The comedians" (drame 1967)
3.00 Sign-off

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et compagnie
9.30 Le Roi Léo
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontre
11.30 Vers l'an 2,000
12.00 La semaine verte
1.00 Second regard: "Dans les murs, Jérusalem"
2.00 L'heure des quilles
3.00 Congrès à la direction de l'Union Nationale
5.30 Le Francophonissime
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.35 La vie qui nous entoure
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanche: les choses de l'amour avec Dalida
8.30 Les beaux dimanches: Contes de campagne: "Week-ends"
9.30 Les beaux dimanches: Karl Richter en récital
10.00 Les beaux dimanches: "Mystères et secrets des profondeurs sous-marines"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Politique provinciale: Le parti Libéral
11.10 Ciné-club: "Les créatures" (drame psychologique — Franco-suédois — 1966)

CFTM 10

7.55 Horaire Bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugement rendu
2.30 Réflexions
3.00 La soeur volante
3.30 Télé-quilles
4.30 Information voyages: Paris
5.00 Au Royaume des animaux
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix: "Lord Jim" (aventures, Britannique 1965)
10.00 Regard sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie: "Un homme en vol plané"
18.30 Les indiens Kwesiweo
19.00 En se racontant l'histoire d'ici: Les années 1960-1970.
20.20 Le sens de la vie "La Spiritualité"
21.30 Les jazzeurs:

CBMT 6

10.30 THis is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Living Tomorrow
12.30 Concerning Women
1.00 This Land
1.30 Country Canada
2.00 T.B.A.
5.00 The Adventures of Black Beauty
5.30 Tommy Common's Musical World
6.00 Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 Upstairs Downstairs
10.00 Days Before Yesterday
11.00 The National
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal Tonight
11.31 Ciné-Camp: "Laura" (Drame 1966)■

CFCF 12

6.00 The community
6.30 Crossroads
7.00 Day of Discovery
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is Written
10.00 Helenic Program■
10.30 Teledominica■
1.00 Mr. Chips
1.30 Question Period
2.00 Sunday Theatre: "Night slaves" (Drame — 1970)
3.30 Garner Ted Armstrong
4.00 Danny Thomas Memphis Classic
6.00 Travel '76
6.30 Going Places
7.00 Six Million Dollar Man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Kojak
10.00 W-5
11.00 News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Plymouth Adventure" (Aventures 1952)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Sky Rider" 1.20, 3.20, 5.20, 7.15, 9.15.
ATWATER II:
Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Taxi Driver" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "All the president's men" 1.00, 3.35, 6.10, 8.55.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Elena" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50 et "Oh You Beautiful doll" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La course contre l'enfer" 3.05, 6.30, 9.50. "Capone" 1.15, 4.35, 8.00.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Il pleut sur Santiago" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10, 9.30. "Le Bagarreur" 4.00, 8.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933. "La preuve d'amour" Sam. Dim. Lundi. 6.30, 9.45, 2.45, 6.15, 9.45, "Pas de grâce pour le manchot" Sam: 4.25, 8.00, Dim. 1.00, 4.25, 8.00, Lundi 8.00.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri Bourassa — 381-6116 "Aloha Bobby et Rose" 1.50, 5.30, 9.30 "L'Evadé" 3.30, 7.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 248-7395. "Bad news bears" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Les 3 jours du condor" Sam. 5.15, 9.00 Dim. 1.25, 5.15, 9.00. "Phase IV" Sam 7.30 Dim. 3.30, 7.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Les onze mille verges" 1.10, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25. (Salle II) "Sept morts sur ordonnance" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.45. (Salle III) "Fox et ses amis" 12.15, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10. (Salle IV): "La piastre" 1.00, 2.45, 4.35, 6.25, 8.10, 10.00.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Un après-midi de chien" 12.00, 3.55, 7.50 et "Le verdict" 2.15, 6.05, 10.00.
DAUPHIN: 2396 rue Beaubien E. 721-6060. (Salle Renoir) "Pafum de femme" 1.00, 3.10, 5.20, 7.25, 9.30. (Salle McLaren): "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053 (Salle Eisenstein): "Cousin, cousine" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 et (Salle Resnais): "Femme sous influence" 1.30, 4.15, 7.00, 9.40.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Aloha Bobby et Rose" 3.00, 6.20, 9.40. "L'Evadé" 1.20, 4.40, 8.00.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "One flew over the cuckoo's nest" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "La course contre l'enfer" 2.45, 6.20, 9.50. "Capone" 12.50, 4.25, 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "The man who would be king" 12.50, 4.55, 9.10. "Conduct unbecoming" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Samedi: "Papillon" (v.a.) 6.30. "Lenny" 9.30. "La nuit des morts vivants" 12.00 p.m. Dimanche: "Harold And Maude" 2.00, 4.00, "The Queen" 6.30. "La maman et la putain" 8.00. Lundi: "Viridiana" (s.t.i.f.) 7.00. "Français si vous saviez" 9.00.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Missouri breaks" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10.